ad 1399 W.
Jall
6172 -4

NB: Ex auct. Singl: vide Seite 25 26.

Digitized by Google

<36624479800011

<36624479800011

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME IV.

Digitized by Google

BRUXELLES.
LIBRAIRIE DE LECHARLIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN,
Rue Racine, n°. 4, place de l'Odéon.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS

LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XVI
JUSQU'A L'ANNÉE 1825,

PRÉCÉDÉE D'UN DISCOURS PRÉLIMINAIRE ET D'UNE INTRODUCTION
HISTORIQUE SUR LA MONARCHIE FRANÇAISE ET LES CAUSES
QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION ;

PAR

L'ABBÉ DE MONTGAILLARD.

OUVRAGE FAISANT SUITE A TOUTES LES HISTOIRES DE FRANCE
PUBLIÉES JUSQU'A CE JOUR.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.
MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE GÎT-LE-CŒUR, N°. 4.

1827.

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS-
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

Digitized by Google

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XVI,

JUSQU'A L'ANNÉE 1825.

SUITE DU LIVRE II.

GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

CHAPITRE III.

SUITE DE 1793.

Un rapport est fait à la convention sur l'organisation d'un pouvoir exécutif. Après avoir aboli la royauté, les démagogues, voulant lui substituer une forme de gouvernement, ont chargé de ce travail le comité de défense générale. Syeyès devient l'organe du comité. Ce nébuleux métaphysicien qui, dans 29 janv.

Digitized by Google

toutes les crises suivantes, aura d'abstruses combinaisons, des modèles compliqués à présenter au corps constituant; dont le cerveau renferme, dans ses nombreux compartimens, des pacotilles de constitutions; à qui, jusqu'en 1799, la France, l'Italie, la Hollande, la Suisse demanderont des moules de corps social; Syeyès, enfin, vient présenter un projet de décret pour établir un économat national, formé d'un ministre, d'un administrateur, d'un directeur, d'un conseil intime, spécialement chargé des approvisionnemens de terre et de mer. Ce projet n'aura pas de suite, et son inventeur sera le seul à s'en affliger.

31 janv. Le comté de Nice est réuni à la France.

1er. février. Un décret porte création de huit cents millions d'assignats. Suivant le rapport, les assignats créés jusqu'à ce jour se portent à trois milliards cent millions, dont trois milliards soixante millions ont été émis et employés; six cent quatre-vingt-deux millions réunis par le paiement des fruits et capitaux des domaines nationaux, ont été brûlés; de sorte que le montant des assignats en circulation se porte à deux milliards trois cent dix-huit millions. La circulation des assignats pourra se porter à la somme de trois milliards cent millions.

La convention déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Brissot, ancien espion diplomatique, entraîne l'unanimité de cette résolution. Il prononce un long discours dans lequel, par une odieuse et dangereuse fiction, séparant les peuples de leurs gouvernemens, il insiste sur la nécessité de venger les outrages faits aux droits de l'homme. En adop-

Digitized by Google

tant sans délibération un parti violent et téméraire, les girondins unis aux jacobins remplissent les désirs du ministère anglais qui, sous le manteau de la neutralité, prévoyait que les factions dominant chez nous ne pourraient long-temps rester dans les termes de la modération. Pitt se réjouit de les voir prendre l'initiative dans cette rupture inévitable, attendu que la France est sans finances, sans armes, et presque sans armées. Ses forces navales ne consistent qu'en soixante-six vaisseaux de ligne, quatre-vingt-seize frégates ou corvettes, etc. (V. 31 octobre 1791), le tout en assez bon état; mais l'émigration a enlevé presque tous les officiers de la marine. La marine royale anglaise est forte de cent cinquante-huit vaisseaux de ligne, vingt-deux vaisseaux de cinquante, cent vingt-cinq frégates, cent huit cutters. La Hollande a cent vaisseaux de guerre, de différentes grandeurs. La marine marchande française était, en 1790, d'environ cinq mille cinq cents navires, dont le port s'évaluait à six cent mille tonneaux, sans comprendre les barques de pêcheurs-côtiers et les bâtimens employés au petit cabotage dont on porte le nombre à plus de onze mille.

Les habitans de Lyon ferment le club des jacobins établi dans cette ville, et font des dispositions pour résister à l'oppression des émissaires de la convention (V. 29 mai). 4 février.

La convention nomme le général Beurnonville ministre de la guerre, en remplacement de Pache. Le Suisse Pache, qui vient d'abandonner le ministère de la guerre, est élu maire de Paris, en obtenant onze mille huit cent quatre-vingts voix, sur quinze mille neuf cents votans. Le nombre de citoyens actifs, ou

Digitized by Google

ayant droit de voter, s'élève à plus de quatre-vingt mille ; d'où l'on peut induire combien est grande la timidité de la population dont une aussi grande partie s'absente des assemblées primaires.

17 février. L'avant-garde de Dumouriez fait une irruption en Hollande. Pitt trouve enfin, dans cette agression, un moyen d'entraîner sa nation à favoriser ses projets de coalition contre la France. Il fait valoir les anciens traités qui lient l'Angleterre et les Provinces-Unies pour la défense mutuelle de leur territoire et de leur indépendance.

19 février. L'impératrice de Russie rompt le traité de commerce fait avec la France le 11 janvier 1787.

24 février. Un décret ordonne une levée de trois cent mille hommes. L'empressement, déjà si vif des jeunes Français, enthousiastes de la gloire nationale, de la liberté et de l'égalité, à se rendre sous les drapeaux (V. 11 juillet 1792), est d'autant plus impétueux, qu'on a plus exagéré les succès accidentels des armes de la république. On ne vit jamais de gouvernement porter à un si haut degré le mensonge et la forfanterie. Une dépêche, répandue sous le nom d'un chef d'armée, avait annoncé que « les Autrichiens avaient » perdu bien au delà de douze cents des leurs, dans » un engagement près de Consarbruck, tandis que » notre perte se réduit, grâce à leur maladresse en » tirant trop haut ou trop bas, à la perte d'un petit » doigt de nos chasseurs, » assure mot à mot le général [1] qui signe cette relation tout-à-fait singulière.

[1] Beurnonville (dont le nom de famille est Riel), est né dans

Digitized by Google

Au surplus cet étrange accident de la guerre est aussitôt facétieusement célébré dans le quatrain suivant :

Quand d'Autrichiens morts on compte plus d'un mille,
Nous ne perdons qu'un doigt, encor le plus petit !
Holà ! monsieur de Beurnonville,
Le petit doigt n'a pas tout dit.

Bréda est pris par le célèbre d'Arçon, de l'armée de Dumouriez. Cette ville très-forte, armée de deux cents pièces de canon, et défendue par deux mille quatre cents hommes, se rend après trois jours et demi de bombardement. Quelle différence de cette défense à celle de Lille (V. 8 octobre 1792), à celle de Huningue (V. 27 août 1815), et à celle de toutes les places que, dans cet intervalle de vingt-deux ans, ont défendues les soldats français ! 25 février.

Des mouvemens populaires ont lieu à Paris ; les épiciers sont pillés. Des compagnies de capitalistes, auxquels s'intéressent plusieurs conventionnels, spéculent sur le renchérissement des marchandises d'une consommation habituelle, de seconde nécessité, et ont fait de grands accaparemens de sucre, de café, de savon. La commune, cherchant à former une insurrection contre les girondins, qui sont actuellement les modérés de la législature, soulève les individus des basses classes, les précipite sur les magasins, sur les boutiques, et les laisse s'y partager, à vil prix, les denrées qu'ils craignent de payer cher, puisque la guerre maritime est déclarée. 25-26 févr.

la classe du peuple. Dumouriez, à qui l'on reprochait les éloges dont il accablait Beurnonville, répondit : « Il faut bien le faire mous-» ser, tout médiocre qu'il est ; c'est pour cela que je l'appelle mon » Ajax. »

Digitized by Google

28 février. Un rapport de Chabot, sur les finances publiques, établit le capital de la dette à huit milliards trente-quatre millions; le total des intérêts perpétuels et viagers à trois cent soixante-huit millions; l'actif, qui se compose des biens ecclésiastiques, des biens des émigrés, colléges, hôpitaux, des anciens domaines et des forêts nationales, ainsi que de la valeur des cloches et de l'argenterie des églises, est évalué à neuf milliards cent soixante-dix-huit millions.

1er. mars. Voici la situation militaire à cette époque. La France a huit armées: du Nord, Dumouriez; des Ardennes, Valence; de la Moselle, Beurnonville, encore titulaire quoique ministre (ces deux armées-ci se trouvent sous la direction supérieure de Dumouriez); du Bas-Rhin, Custine; des Alpes, Kellermann; d'Italie, Biron; des Pyrénées, Servan; des côtes, Labourdonnaye.

Excepté l'armée des côtes et celle des Pyrénées, qui n'offrent guère que des états-majors, les armées sont en pleine activité. Là, cependant, un même drapeau rassemble, sans les unir, d'anciens soldats de ligne, des gardes urbaines et des volontaires adolescens. Il faudra du temps pour opérer l'amalgame de ces corps hétérogènes, dans lesquels il n'existe ni subordination, ni discipline. Grand nombre de soldats aspirent au rang d'officier; ils délibèrent, s'érigent en motionnaires, ne reconnaissent de lois que celles qui leur plaisent; ils crient à la trahison, quand leur faiblesse ou leur inconduite les ont fait reculer; ils rejettent les effets de leurs propres désordres et de leur ignorance militaire sur ceux qu'ils accusent de ne pas adopter leurs opinions politiques. Les officiers sont en général peu capables d'exercer le commandement; ils doivent

Digitized by Google

pour la plupart leurs grades à l'insurrection et à l'expulsion de leurs prédécesseurs, dont beaucoup seraient restés s'ils n'avaient pas été outragés : aussi les nouveaux venus n'osent ni retenir, ni réprimer la licence du soldat. L'ardente jalousie du conseil exécutif, l'impéritie de Pache, jadis magister d'un village suisse, et devenu ministre de la guerre, du 5 octobre 1792 au 4 février 1793 ; l'action des désorganisateurs que la société des jacobins entretient dans les rangs ; la rapacité des fournisseurs envoyés de Paris ; les décisions absolues autant qu'ineptes des commissaires de la convention, sont encore des causes de désordre, de nouvelles sources de revers. Parmi ces commissaires, il n'y en aura pas eu de plus malfaisans que Danton et Lacroix, délégués, en novembre 1792, à l'armée du Nord, où ils viennent de s'enrichir par de honteux trafics et les plus scandaleux pillages. Depuis leur départ, les chefs de cette armée, qui est le pivot des grandes opérations, dépendent immédiatement de cinq ou six avocats, membres de la convention : Camus, Merlin (de Douai), etc. A ce jour, les légions françaises sont dirigées par des hommes de loi, administrées par des poëtes, approvisionnées par des juifs. Les généraux, toujours en butte aux dénonciations, ne disposent d'aucun élément politique ou militaire, et ne sont plus que des instrumens matériels ; leurs attributions se réduisent à donner le signal de marche en avant, à commander le feu à des troupes sans discipline, dont le mérite consiste à braver aveuglément la mort en vociférant des hymnes à la liberté. Quel observateur pourrait démêler dans ces informes pelotons d'hommes mal armés, le noyau de ces phalanges qui, pendant vingt campagnes, confondront, par leur science militaire et leur docile bravoure, les ennemis de la

Digitized by Google

France, rempliront le monde du bruit de leurs exploits, et surchargeront le continent de trophées : phalanges immortelles, devant lesquelles tous les rois du continent s'humilièrent en tremblant ! !

Un décret, rendu sur la proposition de Carnot, porte que Bruxelles est partie intégrante de la république française. Les jours suivans, on décrètera l'annexation du Hainaut autrichien, de Gand, de Liége, etc. (V. le 1er octobre 1795).

Un autre décret annule les traités d'alliance et de commerce avec les puissances auxquelles la république a déclaré la guerre, et défend l'importation des marchandises anglaises.

7 mars. Gertruydemberg est pris par le général d'Arçon. Ici finissent, après vingt jours, les succès de Dumouriez sur le territoire hollandais.

La convention déclare la guerre à l'Espagne.

8 mars. Un décret ordonne la vente des biens qui forment les dotations des colléges, bourses et autres établissemens d'instruction publique.

9 mars. On envoie dans tous les départemens des commissaires pris dans la convention, lesquels, investis de pouvoirs illimités, rassembleront des forces suffisantes pour dissiper les ennemis.

La première coalition a lieu contre la France. Cette coalition rassemble l'Autriche, la Prusse, l'empire d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, l'État ecclésiastique et le roi de Sardaigne.

10-11 mars. Depuis quelque temps on aperçoit dans Paris des

Digitized by Google

symptômes d'une crise populaire. Les hommes hideux du 10 août, du 2 septembre, reparaissent. On propose dans les clubs de se défaire d'une partie des députés, tels que Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Porcher; on y insiste sur la nécessité d'un grand mouvement. Le duc d'Orléans, qui s'est ignominieusement masqué sous le nom d'Égalité, tient avec ses affidés, les Genlis, les Laclos, des conférences nocturnes, ou plutôt il préside à des orgies révolutionnaires. Le 10, dans une séance de nuit, les galeries étant pleines de sans-culottes armés et de femmes clubistes de la société fraternelle, Cambacérès monte à la tribune et s'écrie : « Il s'agit de sauver la chose pu-
» blique ; il faut des moyens actifs et généraux.....
» Tous les pouvoirs vous ont été confiés, vous devez
» les exercer tous ; il ne doit y avoir aucune séparation
» entre le corps qui délibère et celui qui fait exécuter ;
» il ne faut pas suivre les principes ordinaires. Je
» demande que, séance tenante, on forme un tri-
» bunal révolutionnaire et un nouveau ministère..... »
— « Oui, » ajoute Danton, « il faut tout décréter sans
» désemparer ; et que demain nos commissaires partent
» de tous côtés ; que la France entière se lève, coure
» aux armes, marche à l'ennemi ; que la Hollande soit
» envahie ; que la Belgique soit libre ; que le commerce
» de l'Angleterre soit ruiné ; que nos armes, partout
» victorieuses, apportent aux peuples la délivrance et
» le bonheur, et que le monde soit vengé ! »

Conformément aux propositions de Cambacérès et de Danton, le décret suivant est rendu dans cette nuit même : « Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire révolutionnaire. Ce tribunal connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisi-

Digitized by Google

bilité de la république, la sûreté intérieure et extérieure de l'état, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir tout autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Les membres du jury sont choisis par la convention. Les juges, l'accusateur public et ses deux substituts sont aussi nommés par elle, à la pluralité relative des suffrages. Une commission de six membres de la convention est chargée de l'examen préparatoire des pièces et de la haute surveillance sur les procédures. Le tribunal prononcera sur la validité de la récusation des jurés qui pourrait être faite par les accusés. La déclaration des jurés sera rendue à la pluralité absolue des suffrages. Les jurés voteront et formeront leur déclaration publiquement et à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages. Les juges ne peuvent rendre de jugement s'ils ne sont au nombre de trois. Les jugemens seront exécutés, sans recours au tribunal de cassation. Les biens des condamnés seront acquis au profit de la république (V. 3 mai 1795). »

Ainsi, en quelques heures seulement, l'érection de ce trop fameux tribunal est préparée et décrétée, sans qu'on puisse dire qu'une discussion ait eu lieu. De légers débats, vingt fois interrompus, hachés dans toutes leurs parties, semblent encore superflus à la majorité, persuadée que le salut public demande l'immédiate application de ce moyen extrême. Lanjuinais a vainement combattu la création de ce tribunal, et demandé que du moins ses attributions ne s'étendissent pas au delà de la capitale. Sommé, dans l'assemblée même, de se rendre au comité de législation dont il était membre, et de coopérer

Digitized by Google

à la loi du monstrueux tribunal, il s'y est hautement refusé. Ce décret, provoqué par Cambacérès et minuté d'après sa rédaction, est un chef-d'œuvre de législation révolutionnaire; les greffes de Néron et de Domitien ne présentent, il faut en convenir, rien d'aussi atrocement barbare. Il ne s'agira plus que de fournir des accusés, c'est-à-dire des coupables, et Merlin (de Douai) se chargera de les fournir au tribunal. Cambacérès et Merlin (de Douai) sont incontestablement les deux jurisconsultes de France les plus exaltés. En conformité de la dernière disposition, la convention prendra une des mesures les plus odieuses qui signalent sa tyrannie. Un décret du 3 août ordonnera le séquestre de la succession de la princesse de Lamballe (massacrée à la prison de la Force, (V. 2-6 septembre 1792), en déclarant cette succession acquise au trésor public. De cette loi naissent aussitôt des monstres de crime, des raffinemens d'oppression et de cruauté.

Cette nuit avait été marquée aussi pour un grand attentat. On devait égorger les députés du côté droit, les modérés, ceux qui ne votèrent pas la mort de Louis XVI ou qui demandèrent l'appel au peuple. Le complot avait été déterminé à la séance des jacobins, d'accord avec le maire Pache et les membres de la commune. Douze cents jacobins et cordeliers, ayant à leur tête Fournier dit l'Américain, le chef des assassins des prisonniers d'Orléans (V. 9 septembre 1792), allaient se porter sur les Tuileries. Il était dix heures du soir; les hommes des tribunes à la convention armaient déjà leurs pistolets, et la Montagne, se croyant assurée de triompher, montrait un grand air de satisfaction. Mais la conjuration s'est ébruitée, et des

Digitized by Google

députés du Finistère ayant promptement averti les chefs d'un bataillon des volontaires de ce département et d'une compagnie de Nantais qui se trouvent à Paris, ces troupes, aussitôt sur pied, se disposent à marcher au secours des membres menacés de la convention : les conjurateurs, à peine informés des dispositions des Bretons, dispersent leur bande de sans-culottes, et le coup de main arrangé par Danton et Robespierre échouant aujourd'hui, ne sera plus essayé.

11-12 mars. La Vendée s'insurge (V. 22 août 1792). C'est à Saint-Florent-le-Viel (Maine-et-Loire) qu'elle éclate à l'occasion du décret du 24 février sur la levée des jeunes gens, Les jeunes gens de ce district livrent un combat aux autorités qui veulent les enrôler, et les expulsent; le lendemain, un simple voiturier de la commune de Pin-en-Mauge, appelé Cathelineau, à la tête de deux cents mécontents, attaque le poste de Jalais, défendu par un détachement de quatre-vingts républicains et une pièce de canon dont il s'empare; de là il marche sur Chemillé qui éprouve le même sort; ensuite, se fortifiant d'une nouvelle bande conduite par un nommé Stofflet, ancien déserteur Allemand, garde-chasse au château de Maulevrier, il vient attaquer Chollet, puis Vihiers qui ne peuvent lui résister. Deux hommes du peuple élèvent les premiers l'étendard du lis contre la république (V. le 15).

12 mars. Une loi rendue sur la proposition de Cambacérès établit, dans chaque section de Paris et des grandes villes, ainsi que dans chaque commune, un comité de surveillance composé de douze citoyens,

Digitized by Google

lesquels seront nommés au scrutin. Tout citoyen, âgé de dix-huit ans, est tenu de comparaître pour qu'il lui soit délivré une carte civique, s'il y a lieu (V. le 31).

Une loi est rendue sur le rapport de Fouché (de Nantes). Parmi les mesures enjointes ou indiquées pour découvrir les bien des émigrés, ce décret ordonne à tous notaires et officiers publics, sous peine de vingt mille francs d'amende, de représenter dans les vingt-quatre heures, aux autorités, les registres ou répertoires des actes passés par eux ou leurs prédécesseurs, à compter du 1er janvier 1793. 14 mars.

Garat (V. 23 janvier) remplace Roland au ministère de l'intérieur (V. 15 août).

La prise de Chollet par les royalistes de la Vendée, et de petits combats livrés les jours précédens (V. 11, 12), fournissent, avec une certaine abondance, des munitions et des armes aux deux paysans Cathelineau et Stofflet, qui commandent les royalistes; ces succès leur valent leurs premières pièces d'artillerie, qu'ils enlèvent en chargeant les républicains. Le même jour voit un combat très-vif entre les gardes nationales de Fontenai et les paysans insurgés qui les repoussent, prennent et pillent la ville de Chantonnay (Vendée). D'autre part, l'insurrection a déjà gagné les campagnes de Clisson (Loire-Inférieure), Beaupréau (Maine-et-Loire), Montaigu, Mortagne, la Roche-sur-Yon (Vendée), Châtillon, la Châtaigneraye, Bressuire (Deux-Sèvres). 15 mars.

A la bataille de Nerwinde (près Tirlemont), Du- 18 mars.

Digitized by Google

mouriez est défait par le prince de Cobourg. Généraux français, le duc de Chartres-Orléans (dit Égalité), Valence, Miranda. Généraux autrichiens, l'archiduc Charles, Clairfait. Quatre mille Français tués ou blessés, trois mille pris avec le matériel; la déroute est complète. Dumouriez rejette les causes de ce désastre sur l'insubordination de Miranda, et sur les cabales des jacobins. Miranda accuse le général en chef d'avoir trahi la république. Il paraît que le défaut de discipline chez les Français, et la tactique supérieure de leurs ennemis, sont les grandes causes de ce résultat. La bataille de Nerwinde enlève à la république les pays belges qu'elle avait acquis par la bataille de Jemmapes (V. 6 novembre 1792).

18 mars. Une loi révolutionnaire, rendue sur la proposition de Charlier, ordonne l'exécution, dans les vingt-quatre heures, de tout individu convaincu d'être émigré ou prêtre sujet à la déportation.

19 mars. Une autre loi, rendue sur le rapport de Cambacérès, est ainsi conçue : « Ceux qui sont ou qui seront prévenus d'avoir pris part à des révoltes contre-révolutionnaires qui ont, ou qui auraient lieu à l'époque du recrutement, sont hors la loi; en conséquence, ils ne peuvent profiter des décrets concernant la procédure criminelle et l'institution des jurés. Le fait demeure constant par un procès verbal revêtu de deux signatures, ou bien d'une seule, confirmée par un témoin, ou par la déposition orale de deux témoins. Les prêtres, les ci-devant nobles, les émigrés, les agens et les domestiques de toutes ces personnes, subiront la peine de mort avec confiscation des biens. » Le rapport de Cambacérès offre les plus atroces principes de subversion qu'on ait jamais proférés à une

Digitized by Google

tribune législative; toutes les notions de justice et même d'humanité y sont violées au nom de la liberté et de la sûreté individuelles; et, d'après les axiomes mis en avant par le praticien-légiste de Montpellier, les jacobins et les sans-culottes pourront désormais exproprier et assassiner légitimement et au nom de la patrie, tous les individus qu'il leur conviendra de désigner au tribunal révolutionnaire.

L'Espagne fait une contre-déclaration de guerre à la république française (V. 7 mars). 23 mars.

L'évêché de Bâle, autrement le pays de Porentrui, est réuni à la France.

Un traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie est signé à Londres. « Art. 3. Les deux puissances » s'engagent à prendre toutes les mesures qui seront » en leur pouvoir pour troubler le commerce de la » France. 4. Elles s'engagent à réunir tous leurs efforts » pour empêcher d'autres puissances non impliquées » dans cette guerre, de donner une protection quel- » conque, soit directement ou indirectement, en con- » séquence de leur neutralité, au commerce ou à la » propriété des Français, en mer ou dans les ports de » France. » 25 mars.

Catherine, sacrifiant ici les droits des neutres, renverse le monument élevé par elle-même à sa gloire, en signant le fameux traité de 1780. Unis désormais, les cabinets de Londres et de Pétersbourg s'appliqueront avec ardeur et persévérance, non à favoriser le rétablissement de la monarchie et de la maison de Bourbon, mais à exciter des troubles et à amener la ruine de la France républicaine. D'autres puissances la combattent ou la combattront; mais avec des pro-

Digitized by Google

jets vagues ou mal déterminés, avec des vues circonscrites, avec une ambition tempérée et des principes suivant le droit des gens : c'est dans la ligue anglo-russe que l'on trouvera toujours un système suivi de machiavélisme et d'extermination. En se prononçant aussi violemment contre la révolution française qui ne saurait l'atteindre, la czarine dérobe à plusieurs cabinets les dangers de la prépondérance qu'elle vient de s'assurer en Occident, par la presque destruction de la Pologne : nul monarque n'annonça avec plus de faste le dessein de faire la guerre à la France révolutionnée; cependant, jusqu'au dernier jour de cette première coalition, durant cinq années, la Russie ne mettant pas un bataillon en campagne, une chaloupe en mer, ne fera que des règlemens prohibitifs chez elle, et des notes comminatoires dont elle inondera les cabinets : elle n'a d'autre objet en vue que d'user les puissances effectivement belligérantes, et de recueillir seule les suites d'une division qu'elle fomente et qu'elle irritera par de pressantes exhortations et de vaines promesses de secours.

25 mars. Une loi institue un comité de défense générale et de salut public. « Le comité sera composé de vingt-cinq mem-
» bres. Il sera chargé de préparer et proposer toutes
» les lois et les mesures nécessaires pour la défense
» extérieure et intérieure de la république. Le comité
» appellera, à ses séances, les ministres composant le
» conseil exécutif provisoire, au moins deux fois par
» semaine. Le conseil et chacun des ministres rendront
» compte, etc. Le comité doit informer, tous les huit
» jours, la convention de l'état de la république, et de
» celles de ses opérations qui sont susceptibles de publi-
» cité. » Les vingt-cinq membres du comité sont aussitôt

Digitized by Google

nommés: Guyton-Morveau, Robespierre, Syeyès, Condorcet, Barrère, Quinette, Cambacérès, Jean Debry, Treilhard, Ducos, Sillery-Genlis, etc.

Sous peu, ce comité sera scindé pour en former deux : l'un, appelé de sûreté générale, réunira aux attributions dont était investi l'ancien comité de même nom, institué dès l'ouverture de la convention, des pouvoirs presque absolus; l'autre section formera le comité proprement dit de salut public (V. 6 avril).

Une loi prescrit le désarmement des nobles et des prêtres, sur tous les points de la France. 26 mars.

Une autre loi, rendue sur le rapport de Treilhard, met hors de la loi les aristocrates et les ennemis de la révolution. 27 mars.

Dumouriez annonce par une proclamation à son armée qu'il va marcher sur Paris, pour renverser la convention, et rétablir la royauté constitutionnelle.

Une loi, concernant les émigrés, est rendue sur le rapport de Treilhard. — Les émigrés sont bannis à perpétuité du territoire français; ils sont morts civilement; leurs biens sont acquis à la République; l'infraction du bannissement sera punie de mort. — Leurs successions échues ou à écheoir, seront recueillies par l'état, pendant cinquante années. (Cette disposition sera révoquée, le 29 décembre 1810). — Tous les actes faits par les pères, mères, aïeux d'émigrés, postérieurement à l'émigration de ceux-ci, sont nuls. — Sont émigrés : 1°. Tout Français qui n'a pas atteint sa quatorzième année au jour de la promulgation du présent décret, et qui a quitté la France, depuis le 1er. juil- 28 mars.

Digitized by Google

let 1789 sans justifier de sa rentrée en France dans les délais fixés par le décret du 30 mars 1792 ; 2°. tout Français qui ne justifiera pas d'une résidence sans interruption, depuis le 9 mai 1792, etc. — Dans huitaine, il sera formé des listes des émigrés avec indication de leurs biens ; ces listes seront affichées. — Pour justifier de la résidence, il faudra présenter un certificat signé de neuf citoyens actifs. — Toutes les ventes et autres dispositions des biens des émigrés, depuis le 1er. juillet 1789, sont nulles. — Les émigrés qui n'ont pas réclamé contre leur inscription sur les listes, lorsqu'elles auront été définitivement arrêtées par les directoires de département, ne pourront plus réclamer. — Les émigrés trouvés en France seront convaincus par le seul témoignage de deux personnes d'un civisme reconnu, et condamnés à mort dans les vingt-quatre heures, sans qu'il puisse y avoir lieu à aucun sursis, recours ou demande en cassation. — Les filles émigrées, de plus de quatorze et de moins de vingt-un ans, qui rentreront ou sont rentrées en France, seront déportées, et dans le cas où elles reviendraient après la déportation, elles seront punies de mort. — Ceux qui seront convaincus d'avoir favorisé la rentrée d'un émigré, en le substituant à quelque autre personne, seront punis de quatre années de fers, et en outre responsables sur leurs biens des torts que ce délit aura occasionés à la république.

En adoptant ces dispositions, de prétendus républicains imitent un roi (Louis XIV) qui saisit les biens des calvinistes empressés de fuir une patrie marâtre. Dès 1689, quatre ans après la révocation de l'édit de Nantes, le fisc se trouvait détenteur des héritages de cent mille citoyens; quoique des biens considérables eussent été déjà livrés à de nouveaux convertis pour

Digitized by Google

animer leur ferveur, ou bien à des protégés de la cour. Toutes les formes légales, établies dans la monarchie, avaient été violées par ces confiscations, aucun arrêt des tribunaux n'en avait prononcé la validité; on n'avait point intenté de procès contre cette multitude de proscrits, et, pour s'emparer de leurs propriétés, une simple dénonciation avait suffi. Font-ils autre chose les démagogues actuels, que reproduire en les calquant tous ces actes du pouvoir absolu de Louis XIV, de ce souverain abusé et gouverné par une vieille bigote, par de cupides jésuites, et par de méchans et ineptes ministres? Chaque horreur, chaque iniquité commises à cette époque de notre révolution sont l'imitation d'un trait de notre propre histoire; il n'y a que la condamnation de Louis XVI qui soit puisée dans l'histoire d'Angleterre.

Une loi ordonne, dans les villes au-dessus de trois mille âmes, d'afficher à l'extérieur des maisons les noms, âges et professions de ceux qui les habitent. Cambacérès, dans la séance de la veille, avait appuyé vivement le projet de loi présenté pour accélérer la vente des biens des émigrés. Dans la séance de ce jour, il insiste sur la nécessité de connaître tous les ennemis de la république, et d'empêcher, par tous les moyens possibles, que l'obscurité ne les dérobe au glaive de la loi. Cambacérès regarde comme une mesure qui doit puissamment contribuer au salut de la patrie, l'obligation imposée aux propriétaires ou locataires principaux de maisons de faire afficher à l'extérieur, dans un endroit apparent et à portée de vue, les noms, prénoms et qualités de tous les individus qui y sont logés. On ne saurait refuser à Cambacérès le génie des mesures et des précautions révolutionnaires. 29 mars.

Digitized by Google

31 mars. Dumouriez négocie en secret avec les Autrichiens : il leur livre Bréda et Gertruydemberg, comme des gages de la sincérité de son projet d'attaquer la convention et le gouvernement républicain.

Un arrêté pris par les commissaires de la majorité des sections de Paris (V. le 12), déclare qu'ils se constituent en assemblée centrale de salut public, correspondant avec les départemens, sous la sauvegarde du peuple ; exposant en outre que leur objet est de surveiller les administrations, les ministres, la convention nationale elle-même (V. 15 avril), de veiller particulièrement sur les subsistances, d'établir enfin la seule égalité réelle, celle des biens.

1er. avril. Les conventionnels Camus, Quinette, Lamarque, Bancal, et le ministre de la guerre Beurnonville, envoyés pour arrêter le général Dumouriez, sont eux-mêmes arrêtés et livrés aux Autrichiens.

4 avril. Le général Dumouriez ayant trop présumé de ses moyens et de son influence, ne pouvant engager les soldats qu'il commande à seconder ses projets pour délivrer la France de la tyrannie de la convention, rétablir la constitution de 1791, et mettre le duc de Chartres-Orléans (général Égalité) sur le trône de France, s'échappe de son quartier général, établi aux Bains-Saint-Amand (Nord), et se réfugie aux avant-postes autrichiens, accompagné du duc de Chartres-Orléans, et de Valence, généraux de division. Jamais il ne fut dévoué à Louis XVI, ni franc constitutionnel, ni républicain de bonne foi. D'un esprit inquiet, d'un caractère turbulent, il voulait se faire distinguer à quelque prix et sous quelque point de vue que ce fût, sans cesse prêt à sacrifier

Digitized by Google

tout à son ambition et à sa vanité. Ici néanmoins se termine la carrière politique d'un homme beaucoup trop cité, qui prit l'intrigue pour la gloire, le bruit pour la célébrité; qui désavouait les doctrines et changeait de conduite au gré des circonstances, et qui ne fit qu'entreprendre sans obtenir de résultat. Dumouriez, dont l'influence politique fut si désastreuse pour Louis XVI, a néanmoins trouvé des panégyristes parmi les émigrés; Rivarol a fait son éloge; M. de Châteaubriand, dans son *Essai historique, politique et moral sur les révolutions*, vol. 1er., pag. 332, Londres, 1797, a dit de ce général : « ..... De petites formes, de petits traits, un air » remuant et pertinent, cachent cependant dans » M. Dumouriez des talens peu ordinaires. On lui a » fait un crime de la versatilité de ses principes : » supposé que ce reproche fût vrai, aurait-il été » plus coupable que le reste de son siècle? Nous » autres, Romains de cet âge de vertu, tous tant que » nous sommes, nous tenons en réserve nos costumes » politiques pour le moment de la pièce; et moyennant » un demi-écu qu'on donne à la porte, chacun peut » se procurer le plaisir de nous faire jouer avec la » toge ou la livrée, tour à tour un Cassius ou un » valet. » Après avoir été l'homme de la révolution et celui du roi, après avoir été l'homme de Philippe d'Orléans (Égalité) et celui des girondins, Dumouriez ne put échapper à la mort que par la fuite. Rentré dans une obscurité désespérante, il publiera des mémoires à sa louange; mais loin de croire aux protestations de la pureté de ses vues, chacun restera persuadé que si cet ambitieux sans pudeur trahit les jacobins, ce ne fut qu'au moment où il cessa de leur convenir, et où sa tête était destinée

Digitized by Google

au fer de la guillotine. Le prince de Cobourg, commandant les Autrichiens, qui avait annoncé l'emploi de ses forces pour la restauration de la constitution de 1791, reçoit de son cabinet l'ordre de ne donner aucun espoir de cette nature, puisque ce prétexte, mis en avant pour s'attacher un parti, ne saurait plus servir depuis l'évasion du général français. Il est remarquable que Dumouriez, dont la haute fortune venait de ses liaisons avec les girondins, avec ces hommes qui ravirent au roi son pouvoir et sa liberté, que Dumouriez, membre du club des jacobins, se voie favorablement traité de ces mêmes puissances qui retiennent prisonnier avec une si brutale dureté La Fayette (V. 18 août 1792), dont la vie politique est exempte de ces taches ignominieuses. Le duc de Chartres-Orléans conservera toujours sa confiance et son amitié à Dumouriez, et entretiendra avec lui une correspondance suivie. En 1822, le duc d'Orléans accordera à Dumouriez une pension de dix mille francs. On a dit dans le temps que les conseils de Dumouriez déterminèrent le duc d'Orléans à offrir en 1813 (V. cette date), son nom, son bras et son épée à la régence espagnole. Les magnanimes sentimens qui animaient le prince le décidèrent à soutenir de tous ses efforts la cause sacrée de la légitimité et les droits de Ferdinand ; mais la calomnie avait précédé l'arrivée du duc d'Orléans à l'île de Léon, et ce prince reçut l'ordre de quitter l'Espagne sous vingt-quatre heures. La régence nomma le capitaine général Castanos pour en répondre jusqu'au moment de son embarquement.

Dumouriez ne cessera, pendant vingt années, de susciter des ennemis à la France, d'exciter à de nouvelles guerres toutes les puissances du continent ; il

Digitized by Google

fera plans de campagne sur plans de campagne ; il deviendra le conseiller dirigeant du duc de Wellington en Espagne, lui indiquera la marche et les opérations à suivre, et contribuera puissamment par ses conseils à la gloire du général anglais, qui lui exprimera dans ses nombreuses lettres (on les a lues) toute sa reconnaissance des services que le général français lui aura rendus. Enfin Dumouriez tracera à Wellington la marche à suivre pour entrer en France et envahir les provinces méridionales du royaume.

Dans la séance du 10 mars, Cambacérès s'était élevé avec beaucoup de véhémence contre des pétitionnaires de la section Poissonnière, qui dénonçaient Dumouriez comme trahissant la république, qui citaient, en preuves de la trahison, ses intelligences avec des généraux autrichiens, les intrigues qu'il tramait ouvertement à Paris, et les lettres qu'il y écrivait à ses affidés; les pétitionnaires ne craignaient pas de dire que les opérations militaires de Dumouriez tendaient, d'une manière directe, à ouvrir aux ennemis les frontières de la république ; ils réclamaient les mesures nécessaires pour sauver la chose publique. Cambacérès, après avoir beaucoup parlé de la haine qu'il portait à la royauté, et de l'ardeur de son républicanisme, fit le plus pompeux éloge des talens, des services et du civisme de Dumouriez. Le 26 mars, Cambacérès monta à la tribune, et présenta, au nom du comité de sûreté générale, un rapport sur l'infâme défection de Dumouriez, communiqua les pièces qui la constataient, et annonça à l'assemblée que le comité avait pris les mesures les plus énergiques pour s'assurer de tous les individus « qui, soit » par leur naissance, soit par leurs liaisons avec » Dumouriez, ses agens ou partisans, pouvaient être

Digitized by Google

» soupçonnés d'avoir pris part au projet formé par » ce général pour rétablir la royauté. » La virulente sortie de Cambacérès jeta l'épouvante parmi les girondins, et fut en quelque sorte le prélude de la révolution du 31 mai (V. plus bas cette date). Dès cet instant, Dumouriez ne fut plus aux yeux de tout le monde que ce qu'il était réellement, un intrigant qui travaillait, dans les vues de son ambition personsonnelle, à placer la couronne sur la tête du duc d'Orléans.

6 avril. Une loi établit au sein de la convention un comité de salut public composé de neuf membres. Il est chargé de surveiller et de diriger l'action du pouvoir exécutif. Ses délibérations seront secrètes. Dans les circonstances urgentes, il prendra des mesures générales. Il fera, chaque semaine, un rapport général et par écrit, de ses opérations et de la situation de la république. Les patriotes, jugés dignes d'y être reçus à sa formation, sont : Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveau (chimiste), Treilhard, Delacroix; les suppléans sont : Isnard, Lindet, Cambacérès. Le renouvellement doit s'effectuer de mois en mois. Les attributions du comité comprennent la correspondance générale, et l'initiative exclusive des décrets en matières administratives. Le comité remet des pouvoirs illimités aux commissaires de la convention envoyés dans les départemens; il dresse leurs instructions. Bientôt, il obtiendra la faculté de les déplacer et de les remplacer. La distribution de tous les emplois dérive de lui, dans le régime actuel, par son influence sur les ministres; et sans intermédiaire, après la suppression du conseil exécutif (V. 1er avril 1794).

Digitized by Google

En suite de ces dispositions, le comité de sûreté générale (V. 25 mars) est dorénavant chargé d'administrer la police, que le comité de salut public doit diriger et régler par des mesures générales. Ce premier comité est une sorte de puissance exécutive; il se qualifie comité du gouvernement, ne reconnaissant d'autorité supérieure à la sienne que les décrets de la convention nationale : cependant, il obéit au génie du gouvernement, et le gouvernement réside essentiellement dans le comité de salut public. Ce comité ne s'attribuera la suprématie sur les autres comités qu'après la chute des girondins, à l'époque où ses délibérations seront commandées et ses arrêtés dictés par les triumvirs, Robespierre, Couthon, Saint-Just. Alors, ils appelleront le comité de sûreté générale non pour prendre ses avis, mais pour lui prescrire leurs volontés. Le comité qu'ils font ainsi prédominer et qu'ils concentrent dans leurs trois personnes, pourra supposer ou dissimuler les besoins, exagérer ou cacher les ressources; disposant de la fabrication et de l'émission des assignats, donnant des ordres directs à la commune de Paris, il dirigera les insurrections : enfin, ne rendant à la convention que des comptes sommaires, il réunit tous les moyens du pouvoir suprême, d'un pouvoir sans contrôle; il a tous les moyens de fanatiser la grossière multitude et d'enchaîner les citoyens.

« A Rome, dit Montesquieu, il y avait une loi de » majesté contre ceux qui commettaient un attentat » contre le peuple romain. Tibère se saisit de cette loi, » et l'appliqua, non pas aux cas pour lesquels elle avait » été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine ou » ses défiances. Ce n'étaient pas seulement les actions » qui tombaient dans le cas de cette loi; mais des pa- » roles, des signes et des pensées même : car, ce qui

Digitized by Google

» se dit dans ces épanchemens du cœur que la conver-
» sation produit entre deux amis, ne peut être re-
» gardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de
» liberté dans les festins, de confiance dans les paren-
» tés, de fidélité dans les esclaves..... L'amitié fut
» regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une
» imprudence, la vertu comme une affectation qui
» pouvait rappeler dans l'esprit des peuples le bon-
» heur des temps précédens. »

8 avril. Un décret porte que les députés convaincus d'un délit national seront livrés sur-le-champ au tribunal révolutionnaire. Cette résolution, fortement appuyée par les girondins, est une arme terrible qui ne tardera guère à les frapper eux-mêmes. Bientôt, les jacobins, parvenant au faîte du pouvoir (V. 11 mai), mais interprétant ou changeant les lois, seront impunément cruels, dévastateurs; ils feront un exécrable usage de ce décret; ils trouveront, dans cet acte qui détruit l'inviolabilité des députés, la facilité de se porter aux dernières extrémités, en épouvantant la majorité de la convention : majorité composée d'hommes dont l'âme n'est ni dépravée ni sanguinaire; mais, hommes faibles, peu instruits, abusés et entraînés par des idées de gloire ou de régénération nationale. L'adoption de ce décret décèle une complète ignorance des élémens de la liberté publique.

8 avril. D'après un décret, tous les individus de la famille de Bourbon, hors ceux détenus au Temple, seront détenus à Marseille (V. 16 décembre 1792).

9 avril. Tous les Bourbons désignés dans le décret du jour précédent partent pour Marseille, y compris Philippe Égalité (duc d'Orléans) dont la convention a refusé

Digitized by Google

la demande d'être excepté de cette mesure, quoiqu'il fasse valoir son vote pour la mort de Louis XVI.

Une loi révolutionnaire établit près de chaque armée des représentans du peuple, pris dans la convention et investis de pouvoirs illimités. Les généraux et tous les fonctionnaires civils sont tenus d'obéir à leurs ordres. La convention met sur pied dix armées : du Nord et des Ardennes, Custine ; de la Moselle, Houchard; du Rhin, Alexandre Beauharnais; des Alpes, Kellerman; d'Italie, Brunet ; des Pyrénées-Orientales, Deflers ; des Pyrénées-Occidentales, Dubousquet ; des Côtes de la Rochelle, Canclaux ; des Côtes de la Manche, Félix Wimpfen ; de l'Ouest, Westermann. 9 avril.

Une loi défend la vente du numéraire, sous peine de six années de fers. 11 avril.

Le parti dit de la Gironde (V. 29 mai 1792), aujourd'hui séparé des jacobins, fait décréter d'accusation le féroce Marat, conventionnel et journaliste. Le décret est émis à la majorité de deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze, après un appel nominal qui, commencé la veille, ne se termine que le matin à sept heures. Quarante-huit membres se récusent, par le motif qu'ils sont habituellement dénoncés dans les écrits de Marat. L'effrayante popularité dont jouit cet homme, a fait de l'appel nominal une sorte de solennité. Le décret proclamé, l'assemblée se sépare en silence, mais assaillie par les murmures, les cris et les menaces des habitués des tribunes (V. le 24). 13 avril.

Tout cela montre que la grande majorité des députés désire la fin des excès ; mais que, pour entrer

Digitized by Google

dans une meilleure route, il leur manque ce qu'on n'aura trouvé dans la majorité de presqu'aucune de nos assemblées législatives, ce qu'on aura tout aussi vainement cherché hors de leur enceinte, pendant trente années de désordres, de malheurs, de gouvernemens malfaisans, de ministères sans bonne foi ou sans capacité ; c'est-à-dire la force d'âme dans l'individu, l'énergie politique dans les masses. Jamais, sans doute, on ne vit l'honnête citoyen aussi pusillanime, on ne vit une aussi permanente lâcheté dans une nation civilisée et qui possède un grand nombre d'hommes éclairés. Émigrés ! pourquoi ne pas rester au sein de vos foyers ? En recouvrant une partie de votre influence, vous exerceriez à ce jour un utile patronage. C'est au milieu de vos campatriotes qu'il fallait vous montrer, pour votre propre avantage, comme pour l'avantage commun ; en fuyant votre patrie, vous avez manifesté que vous ne compreniez ni l'importance ni l'utilité de vous faire citoyens.

15 avril. Une pétition des commissaires des sections de Paris (V. 31 mars), est dirigée contre vingt-deux députés girondins : Brissot, Vergniaud, Péthion, etc., ou signalés par leur opposition aux jacobins sans appartenir à d'autres factions : Lanjuinais, Doulcet de Pontécoulant, etc. (V. le 20).

Les Anglais prennent l'île française de Tabago.

16 avril. Un décret ordonne le séquestre des biens de Philippe Égalité (duc d'Orléans), détenu à Marseille (V. le 9).

17 avril. Les Espagnols envahissent le Roussillon.

Digitized by Google

Un décret déclare calomnieuse, la pétition des commissaires des sections (V. le 15). 20 avril.

Dans la guerre de la Vendée, des actions assez fréquentes, depuis trois semaines, ont mis en évidence l'accroissement des forces royalistes qui ont pris le nom collectif d'armée catholique et royale; dont d'Elbée est généralissime. On a partagé le pays en divisions militaires, à la tête desquelles sont des commandans soumis au généralissime, qui est, en même temps, président du conseil supérieur. Les chefs : la Rochejacquelein, d'Autichamp, Bonchamp, Domagné, Cathelineau, Stofflet, commandent dans l'Anjou et le Haut-Poitou; Lescure, Talmont, Duhoux-d'Autrive, le centre; Charette, Savin, Joli, etc., l'armée du Bocage, ou Bas-Poitou. 23 avril.

D'Elbée, joint par Bonchamp, remporte un avantage important pour la solidité de leur parti, dans une affaire qui détermine le gros des troupes républicaines à repasser la Loire, en évacuant la plupart des postes de la rive droite. Les départemens de Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres seront, pendant près de quatre mois, soustraits aux lois de la convention.

Marat est acquitté par le tribunal révolutionnaire (V. le 13); les sans-culottes, la tête couronnée de lauriers, le portent en triomphe dans la salle de la convention. Ses accusateurs sont consternés. 24 avril.

La divergence d'opinions existant entre les girondins et les jacobins se prononça plus ouvertement, aussitôt après le dix août : la scission éclata pendant le procès du roi, et l'événement du 21 janvier

Digitized by Google

fut le signal des grandes hostilités. Dès ce jour, elles devinrent opiniâtres et se succédèrent sans relâche; mais l'offensive était toujours restée, et restera aux jacobins. Le parti de la Gironde, depuis l'insurrection du 20 juin, dont lui seul avait tracé le plan, et qui devait assurer sa domination, va chaque jour, au contraire, perdant de son influence. Pour la conserver, il lui faudrait s'abandonner toujours au torrent de la démagogie; il en précipite le cours, et s'efforce vainement de le ralentir alors qu'il a sa plus grande violence. Ces factieux ne laissaient pas que d'avoir une tendance vers un système régulier, tandis que leurs adversaires, plus insensés à la fois et plus malfaisans, proscrivent absolument tout ce qui constitue l'état de sociabilité; l'apparence d'un gouvernement fondé sur quelques principes de justice les effraie comme l'idée d'un Dieu vengeur; ils veulent en empêcher le rétablissement jusqu'à ce jour où ils pourront régner sans opposition ou partage. Les girondins, moins audacieux et moins habiles dans le jeu des ressorts populaires, ont la faconde de tribune, et des prétentions à la science de la haute politique: ils aiment à discourir, se persuadant que des dissertations et des périodes sont les moyens les plus efficaces dans une démocratie; tandis que les jacobins, s'insinuant dans les moindres canaux de la popularité, sachant associer la multitude à leurs intérêts, haranguent avec une violence chaque jour plus hardie, et déclament sans relâche comme sans ménagement contre leurs antagonistes. Déjà, le 22 janvier, Péthion, faisant le panégyrique du député Lepelletier, assassiné la veille, pour avoir voté la mort du roi, Péthion naguère l'idole des Parisiens, est interrompu, menacé, vivement insulté

Digitized by Google

par Tallien, Thuriot, Collot-d'Herbois. Alors commencent à retentir dans les clubs des cris de proscription contre Brissot, Vergniaud, etc. Les montagnards s'attachent la populace de Paris en l'ameutant au pillage (V. 25, 26 février); ils parviennent à n'introduire au comité de sûreté générale que des hommes sans caractère ou des démagogues forcenés (V. 25 mars); ils n'admettent que ces derniers au comité de salut public (V. le 6); ils accusent Brissot, Gensonné, etc., d'être les complices de Dumouriez; Robespierre dénonce Brissot, et demande avec emportement qu'il soit décrété d'accusation. A des dangers aussi proches, le parti de ce dernier, reprenant quelque énergie, emporte la mise en jugement de Marat lui-même : triomphe d'une bien courte durée. Mais les girondins, en obtenant cette mesure destructive du principe de l'inviolabilité, contre leur adversaire, tout vil et chargé de crimes qu'il est (V. le 8), donnent un exemple qui va retomber sur leurs têtes. Les jacobins s'en autoriseront pour faire immoler par le tribunal dont ils disposent, les membres du corps législatif dont l'opposition les fatigue. Cette sauvegarde enlevée, la faction dominante sera libre d'agir par des proscriptions et des coups d'état, armes éternellement à l'usage de l'injustice et de la lacheté.

Une loi enjoint aux autorités municipales de fixer un maximum du prix des grains et farines. Jusqu'ici les jacobins comprenaient sous le nom d'aristocratie le clergé, la noblesse, avec la haute magistrature; ils inventent aujourd'hui les dénominations d'aristocratie bourgeoise, d'aristocratie mercantile ou de négociantisme; traitant de suspects et de contre-révolution- 4 mai.

Digitized by Google

naires les hommes utilement laborieux, exerçant une honorable industrie; et c'est pour les ruiner et les rabaisser au niveau des prolétaires, qu'on rend ce décret et qu'on en rendra plusieurs autres semblables (V. 11, 29 septembre 1793; 24 février, 24 décembre 1794).

5 mai. La ville de Thouars est prise après un combat. Les chefs royalistes de la Vendée, Lescure, Bonchamp, La Rochejacquelein, s'emparent de douze canons, et font mettre bas les armes à six mille républicains commandés par Quétineau.

5 mai. Un décret porte création de douze cents millions d'assignats. Il est établi que la somme en circulation est de trois milliards cent millions (V. 1er février), et que la dette exigible liquidée se trouve réduite, par les remboursemens effectués, à la somme de six cent millions. Il est encore établi que les ressources consistent, 1°. en cinq cents millions d'arriéré des contributions; 2°. en cinq cents millions de créances liquidées, sommes à recouvrer sur les sels et les tabacs, sur l'arriéré des fermes, des domaines et régies; 3°. en deux milliards dus sur les biens nationaux vendus; 4°. en douze cents millions de bois et forêts; 5°. en trois cents millions des biens de la liste civile; 6°. en cent millions de bénéfices sur les domaines engagés; 7°. en cinquante millions de droits territoriaux, dont les droits primitifs existent; 8°. en cinquante millions de salines et salins; 9°. en trois milliards de biens nationaux provenant des émigrés, toutes dettes défalquées. Total, sept milliards sept cents millions; somme excédant de quatre milliards la somme des dettes; ce qui, après cette nouvelle émission de douze

Digitized by Google

cents millions, présentera encore un excédant libre de deux milliards huit cents millions.

Un décret autorise d'arrêter et d'amener dans les ports de la république les navires neutres chargés de marchandises quelconques, même de vivres, et destinés pour des ports ennemis (V. 8 juin). 9 mai.

La convention, abandonnant la salle du Manége, tient sa première séance au château des Tuileries. 10 mai.

Une loi proroge les membres du comité de salut public dans leurs fonctions, restreintes à un mois par le décret d'institution. Bientôt, ces prorogations devenant une forme illusoire, l'autorité la plus étendue comme la plus effective se perpétuera dans les mêmes mains (V. 24 août 1794). 11 mai.

Dans la Vendée, le premier combat de Fontenai est livré. Charette, chef royaliste, est battu, mis en déroute, et perd presque toute son artillerie, une vingtaine de canons. 16 mai.

Le traité d'Aranjuez établit l'alliance de l'Espagne et de l'Angleterre contre la France. 18 mai.

Les girondins obtiennent l'établissement d'une commission extraordinaire, à l'effet de contenir les terroristes. Cette mesure amène une scission complète des deux partis. La commission sera dissoute le 27, rétablie le 28, et définitivement supprimée le 31.

Une loi établit un emprunt forcé d'un milliard, imposable seulement sur les riches (V. 3 septembre). 20 mai.

Digitized by Google

25 mai. Fontenai est emporté après un second combat. Charette, rallié à Bonchamps, La Rochejacquelein et Lescure, bat complétement les républicains, qui perdent environ deux mille tués ou blessés, avec quarante canons.

26 mai. Les Corses, à la persuasion de Paschal Paoli, prennent le parti de se soustraire à la domination de la France. Il se forme une consulte, c'est-à-dire une assemblée extraordinaire des députés de toutes les communes. Paoli sera nommé généralissime, ou chef suprême de l'île. Le clergé sera réintégré, les émigrés seront rappelés, et les émissaires de la république française proscrits (V. 22 mai, 19 juin 1794).

29 mai. Une insurrection générale éclate à Lyon contre les jacobins (V. 4 février).

30-31 mai. — 1-2 juin. Le complot d'assassiner les députés modérés qui sont la majorité de la convention, complot tramé par les jacobins et les cordeliers, ayant échoué dans la nuit du 10 mars (V. cette date), par la ferme contenance du bataillon du Finistère, les dantonistes ont changé de plan. Le 15 avril, des commissaires de la commune et de la majorité des sections dénoncent à la convention vingt-deux de ses membres, et demandent leur expulsion : improuvant cette dénonciation, l'assemblée la déclare calomnieuse. La voie de l'accusation directe n'aboutissant pas au résultat attendu, les conjurés reprennent leurs premières idées : ils tiennent des conciliabules où l'on convient d'égorger ces députés ; l'exécution se prépare, lorsque des sections de Paris viennent dénoncer le complot à la convention. Une commission est aussitôt nommée pour

Digitized by Google

en suivre les traces et en faire saisir les au
bert, substitut de la commune, est a
autres démagogues frénétiques;
alarmé, fait les plus grands
commission de prononcer
dre comme non avenu
faisant investir la s
lottes qui retienn
sent les bancs
dissout cett
rétablie
nule
an

Digitized by Google

prêtres qui les immolaient ne les insultaient pas..... » Ces paroles font une vive impression, et les proscripteurs n'osent, pour le moment, porter les coups qui les signaleront avant la fin de l'année. Cependant le tumulte reprend, il devient horrible. Des députés cherchant à s'y dérober sont maltraités; Boissy-d'Anglas, saisi à la gorge et refoulé dans l'intérieur, montre de la tribune ses vêtemens en lambeaux. Alors, la convention en masse sort de la salle, le président marchant en tête, se présente dans les cours, traverse le jardin; partout les issues sont fermées. En vain le président, Hérault, enjoint à la force armée, prescrit au commandant de faire exécuter l'ordre des représentans du peuple. Ce commandant, le farouche Henriot, mettant, ainsi que son état major, le sabre à la main, crie aux armes! Il est obéi; les canoniers prennent la mèche, la cavalerie tire le sabre, l'infanterie couche en joue les représentans. Une foule d'enfans déguenillés que Marat a ramassés, se mettent à leurs trousses, les bafouent en leur criant de rentrer; ils rentrent. La séance est rouverte; Couthon prend la parole, et avec une impudence qui confond jusqu'à ses complices : « La convention, dit-il, d'après ce qu'elle » vient de voir, doit être bien convaincue de sa liberté. » Elle peut donc délibérer sur la question déjà agitée. » Mais, au lieu d'un décret d'accusation, je pense qu'il » faut se borner à une simple arrestation. » Les débats recommencent. Avant d'aller aux voix, Barrère, organe du comité de salut public, Barrère qui, dans toutes les crises, eut trois discours différens, pour, contre et sur l'insurrection, et qui souvent les prononça tous les trois à deux heures d'intervalle, incertain sur la lutte actuelle, a proposé, non pas l'accusation ou l'arrestation des girondins, mais leur suspension volon-

Digitized by Google

taire. Lanjuinais ose s'y refuser, quoique toujours sous les poignards. « N'attendez de moi, ni démission ni » suspension. Sachez qu'une victime n'est point in- » sultée alors qu'on va l'immoler. Les sacrifices doi- » vent être libres, et nous ne le sommes pas dans » cette enceinte. La convention est assiégée; des ca- » nons sont braqués contre ce palais; il est défendu de » se mettre à la fenêtre; on ne peut sortir; les fusils » sont chargés. Je vous déclare donc que je ne puis » émettre une opinion en ce moment, et je me tais. » Garat, aujourd'hui ministre de l'intérieur, avait lu une harangue à la convention dans la séance du 27 mai (V. procès verbal, tom. XII, pag. 198, 199, 200), « ..... Je prends sur moi, avait-il dit, toute res- » ponsabilité du crime, s'il pouvait, en ce jour, être » commis un attentat contre la représentation natio- » nale, tant la loyauté du peuple qui m'entend m'est » bien connue..... » Garat est venu défendre le maire Pache et le procureur-adjoint Hébert avec le même zèle qu'il défendit Tallien et les ordonnateurs des meurtres commis dans les prisons. Car, aujourd'hui comme alors, c'est la commune qui forme le grand ressort des sanglantes insurrections, et qui reproduit sans cesse l'image et le souvenir de la faction du prevôt Étienne Marcel, en 1358, ou celle des seize, au temps de la Sainte-Ligue. Les municipaux actuels préparent et commettent des actes aussi détestables. Et comment cela ne serait-il pas? Les membres du conseil de cette commune, pris parmi les meneurs des sections ou des comités révolutionnaires, passent aux jacobins, et des jacobins à la magistrature. Le maire Pache, le procureur de la commune Chaumette, le commandant général Henriot, sont les plus ardens promoteurs des fureurs populaires. La

Digitized by Google

commune, forte de la concentration de tous les pouvoirs qu'elle a ravis, protégés par les suites de l'influence qu'elle exerce sur toutes les communes de la république, dominant dans la salle des jacobins et dans les assemblées des sections, lutte seule contre la majorité de la convention, et maintient le parti de la montagne.

Enfin, la séance de ce dernier jour de convulsions se termine ainsi : deux ou trois députés s'étant levés pour déclarer qu'ils ne sont pas libres, et qu'ils ne veulent pas voter au milieu des canons et des baïonnettes, et de ces hommes remplissant les tribunes, qui sont armés de sabres, de fusils et de pistolets, les deux tiers de l'assemblée se rangent à ce parti et s'abstiennent de voter. Devenant d'inutiles spectateurs, quatre cents membres laissent rendre le décret de proscription par les montagnards, que seconde un assez grand nombre d'étrangers placés sur les bancs des législateurs dont ils usurpent les fonctions ! Ce décret porte que « les députés ci-après nommés (au » nombre de vingt-neuf) seront mis en état d'arresta- » tion chez eux, où ils resteront sous la sauvegarde » du peuple français, de la convention nationale, » ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris. » Parmi ces députés, sont Lanjuinais, Henri Larivière, Rabaud-Saint-Étienne. Le décret comprend en outre Clavière, Lebrun, ministres des contributions publiques, des affaires étrangères.

Ainsi, la faction de Danton unie à celle de Robespierre terrasse la faction de Brissot et de Vergniaud. La défaite du girondisme fera disparaître tout ce que la France compte encore de fonctionnaires instruits et propres aux affaires publiques, soit qu'ils tiennent ou ne tiennent pas au girondisme. Ils ne songeront

Digitized by Google

plus qu'à dérober leurs personnes aux attentats des fondateurs de l'ochlocratie, qui gouverneront désormais par la proscription et le meurtre. Dès cet instant, les convulsions démagogiques passeront pour des prodiges de vertu républicaine, et, de cette crise, datera le règne de la *grande terreur*. « En révo- » lution, suivant Collot-d'Herbois, quiconque s'arrête » est écrasé. » — « *Osez*, disait Saint-Just, ce mot » est toute la politique de la révolution. » — « En » révolution, l'autorité appartient aux plus scélérats, » disait Danton. Treize cents prévenus de conspiration sont jetés, à la fois, dans les prisons de Paris. Chaque autorité constituée ou révolutionnaire établit un dépôt près du lieu de ses séances. Bientôt chaque quartier de la capitale aura trois ou quatre maisons d'arrêt.

Comme le génie des constitutionnels s'était arrêté à la démocratie royale, celui des girondins s'arrêtait à la démocratie populaire organisée. Ils apercevaient trop d'incertitude de conserver leur pouvoir dans la théorie pure des sans-culottes, qui réduit le système social à un jeu de piques et de guillotines. Le parti de Brissot complota la république et l'exécuta par le concours des cordeliers et des jacobins : il fallait bien que ceux-ci abandonnassent à Brissot et aux siens la curée des hautes places et le timon des affaires, les comités, l'influence dirigeante, les directoires des départemens, le pouvoir de la couronne dont ils venaient de s'emparer; mais on leur contesta le pouvoir municipal de Paris, qui, depuis assez long-temps, disposait des têtes et des fortunes. La rupture s'ensuivit, et les hostilités ne tardèrent pas à commencer. De même que la majorité de l'assemblée législative, quoique anti-républicaine, se laissa mener au bord de la

Digitized by Google

république, de même la majorité de la convention, quoique adoptant le système des girondins, se laissa subjuguer par le parti décidément anarchiste des montagnards. Les chefs de la Gironde avaient voulu renvoyer au peuple la confirmation du jugement de Louis XVI, non certes par sentiment de justice ou de compassion, mais parce qu'ils entrevoyaient que l'échafaud du monarque pourrait devenir le leur, si l'on ruinait le principe qu'au peuple seul appartient le jugement en dernier ressort de ses mandataires. Ce serait se méprendre en cette conjoncture que de supposer aux girondins, distingués par des talens oratoires, des scrupules ou de louables motifs : moins farouches que leurs adversaires, sachant attendre et voir venir, les girondins surpassent les jacobins en machiavélisme; ils ont l'art de préparer les troubles; ils ne veulent que cette mesure précise de perversité qu'exige leur ambition; mais ils sont moins habiles, moins résolus, moins prompts dans l'exécution des coups d'état.

Parce qu'ils se sont vus supérieurs à la tribune, ils n'ont pas assez redouté des adversaires qui, cependant, régnaient dans les sections, à la commune; maniaient le levier formidable de leur club, et formaient une partie active de la convention. Les chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Brissot, encore plus orateurs que factieux, bien plus diserts qu'entreprenans, affamés de célébrité, bons pour renverser et nuls pour réédifier, avaient agrandi la carrière du désordre à l'assemblée législative; mais actuellement ils se voient dépassés et vaincus. En humiliant le pouvoir royal au 20 juin, en l'abattant le 10 août, ils ne s'aperçurent pas qu'ils donnaient à d'autres perturbateurs l'idée et les moyens d'humilier et d'a-

Digitized by Google

battre les vainqueurs du pouvoir royal. Les mouvemens de la faction des jacobins-cordeliers furent toujours mieux dirigés ; la distribution et la correspondance des rôles bien mieux établies ; leur but était et plus visible et moins circonscrit. Ayant essayé et rallié leurs forces dans la société-mère avant de les déployer à la convention, ayant établi leur prépondérance à la commune et dans les sections, ils devaient déjouer le nombre par la rapidité de leurs évolutions, neutraliser les efforts d'une éloquence ambitieuse par la violence et la terreur ; tandis que les girondins, indécis sur le point où ils s'arrêteraient dans leur course révolutionnaire, et par cela même à demi armés, luttaient avec désavantage contre l'audace armée de toutes pièces, et résolue d'atteindre le dernier terme des fureurs démagogiques.

Dans le Calvados, dans la Gironde et en quelques autres lieux, on se soulèvera, mais sans résultat : faiblement exécutés, ces mouvemens appelleront la vengeance sur les villes où ils ont lieu. D'une cinquantaine de départemens disposés à s'affranchir, la plupart se borneront à des vœux stériles ; à peine en verra-t-on sept ou huit faire des efforts déterminés. Des commissaires de la convention y paraîtront en exterminateurs. L'affreux Carrier aura la mission de Nantes (V. 16 décembre 1794). Tallien portera le ravage et la mort à Bordeaux ; sa fureur sera néanmoins retenue quelquefois par une femme, la Cléopâtre de cet ignoble Marc-Antoine ; aussi sera-t-il remplacé par une commission de jacobins exaltés qui commettront de plus grandes proscriptions encore, et condamneront, chaque jour, trente à quarante individus (V. *Moniteur* an II, n°s. 280, 282, 313). Fréron et Barras exerceront froidement d'hor-

Digitized by Google

ribles et nombreuses exécutions à Marseille et à Toulon (V. 19 décembre 1793). Lebon fera tomber des centaines de têtes à Arras (V. 13 octobre 1795). Maignet, incendiaire du Comtat, y fera disparaître des populations entières (V. 11 mai 1794). Collot-d'Herbois et Fouché (de Nantes) ne cesseront, pendant six mois, de teindre du sang de l'innocence le confluent du Rhône et de la Saône (V. 12 octobre). Lequinio, Piorry, Lecarpentier et cent autres scélérats obscurs de la convention, frapperont de la hache révolutionnaire sur tous les points du territoire. Il n'y aura pas un canton pour si reculé, pas un bourg pour si chétif qu'il soit, où l'on n'apporte l'instrument de mort. A mesure que s'affaiblira cette résistance développée dans quelques lieux, la férocité des vainqueurs augmentera. Muette, immobile et stupidement résignée, la nation, menacée d'un saccagement complet, souffrira de ses tyrans les traitemens les plus barbares et les dernières ignominies !!!

Durant ces dissensions, et tant que règneront le carnage et la dévastation avec Robespierre, Barrère et le comité de salut public (V. 31 octobre), les armées françaises perdront leurs avantages sur tous les points, au nord, sur les bords du Rhin, et vers les Pyrénées (V. 31 octobre).

Une loi condamne à la déportation les personnes convaincues de crimes ou délits non prévus par le Code pénal ou les lois, et dont l'incivisme ou la résidence sur le territoire de la république seraient des sujets de trouble et d'agitation. 8 juin.

L'Angleterre, en représailles du décret du 9 mai, déclare tous les ports de France en état de blocus, et 9 juin.

Digitized by Google

prononce la confiscation des bâtimens neutres destinés à y porter des vivres.

9 juin. Le combat d'Arlon (quatre lieues nord-ouest de Luxembourg) est livré. L'armée de Moselle (Houchard) met en déroute un corps d'armée autrichien. Ce succès devient inutile.

10 juin. Saumur est pris après une bataille. Les royalistes, forts d'environ trente-cinq mille hommes, mais avec peu d'artillerie, et la plupart imparfaitement armés, conduits par La Rochejacquelein, Domagné, Cathelineau, Stofflet, attaquent les républicains au nombre de vingt mille, commandés par Menou, l'un des plus mauvais généraux qu'ait produits la France, et, sous lui, par Santerre, qui ne fut jamais redoutable qu'aux honnêtes habitans de Paris. Les républicains sont pourvus d'une artillerie très-considérable, ce qui ne les empêche pas d'être mis en pleine déroute, après avoir perdu beaucoup des leurs. Menou est grièvement blessé, Domagné est tué. Une capitulation donne aux vainqueurs, avec le château de Saumur, plus de trois mille prisonniers, quatre-vingts pièces d'artillerie et des magasins considérables. La perte des troupes victorieuses est évaluée à deux mille hommes. (V. le 30).

En fortifiant Saumur, ville importante, les royalistes peuvent s'en faire un rempart inexpugnable. S'ils continuent leur marche sur la rive droite de la Loire, où Tours, Blois, Orléans n'opposent aucune digue au torrent, rien ne les empêchera de venir battre le mur d'enceinte de la capitale. La terreur, qui élève ses échafauds, grossit leur armée; les fédéralistes font en Normandie une diversion qui doit tourner à son avantage; Lyon prépare sa résistance à la tyrannie. Jamais

Digitized by Google

la situation des royalistes n'a été aussi brillante ; et, pour se servir de la formule en usage, la république est en danger. La modération des vainqueurs à l'égard de leurs nombreux prisonniers, les renvoyant sans autre rigueur que de leur couper les cheveux, contraste avec la conduite tenue par les républicains à l'égard des Vendéens qu'ils prennent.

Le docteur Robertson, historien écossais très-célèbre, principalement par l'*Histoire de Charles-Quint*, qui forme comme un épisode de notre propre histoire, à une époque aussi intéressante que peu glorieuse pour nous, termine sa carrière. 11 juin.

La ville de Condé se rend aux Autrichiens. 13 juin.

A Saint-Domingue, le Cap est incendié, et tous les blancs sont massacrés. Santhonax, Polverel, commissaires envoyés avec des pouvoirs illimités dans cette colonie, en font une vaste scène de désolation. Conformément à leurs instructions, ils appellent les hommes de couleur à la participation soudaine et complète des droits politiques ; ils laissent la révolte [illegible]s nègres se prolonger et se fortifier ; ils humilient et [illegible]écutent les blancs. Le pouvoir dominateur en [illegible] voulant l'immédiate régénération de la popu- [illegible]ire, sans ménagement pour la fortune et la [illegible]s propriétaires, les commissaires agissent [illegible]stème. « Que Saint-Domingue s'écroule, [illegible]vu que la liberté s'élève sur ses dé- [illegible]olons, généralement dégradés par [illegible]abitude du despotisme, par les [illegible]vaient eux-mêmes, dès 1790, [illegible]rébellion ; de leurs mains ils 21-24 juin.

Digitized by Google

semèrent les premiers troubles, par jalousie de la métropole, et pour s'emparer de la souveraineté (V. 14 avril, 28 mai 1790). Voilà bien des causes de désorganisation !

Aujourd'hui les habitations sont désolées par des partis de nègres qu'ont soulevés les mulâtres. Les troupes envoyées à leur rencontre viennent de remporter des avantages considérables ; mais Santhonax les empêche d'être décisifs : les ordres qu'il a reçus à Paris enjoignent d'armer les esclaves, afin d'être en mesure d'envahir la partie espagnole : ceux-ci pourraient donc justifier leurs mouvemens, en disant : « C'est l'assemblée nationale qui mit dans nos mains la » torche et le poignard. En brisant nos chaînes, elle » nous invitait à des violences nécessaires pour assu- » rer l'affranchissement dont nos tyrans s'obstinaient à » retarder l'époque. Ignorans et faibles, nous devions » écouter nos puissans bienfaiteurs. Nous les avons » crus ; et, sans pitié ni remords, nous plongeons le » fer dans le sein de ces maîtres cruels ; nous sacca- » geons les plantations, nous faisons de la colonie un » amas de cendres, un désert. Périr, plutôt que de re- » prendre nos durs travaux et d'obéir aux caprices de » nos anciens propriétaires ! »

En outre, la division est entre les commissai[illegible] Santhonax, Polverel et le gouverneur Galb[illegible] homme tout aussi malfaisant : destitué par [illegible] retiré sur la flotte mouillée en rade du ca[illegible] d'épouser la cause des blancs, dans l'es[illegible] ver dans une guerre civile les mo[illegible] l'autorité supérieure. Flattant les é[illegible] tens des commissaires et des m[illegible] du commandement supérieur de[illegible] et, suivi des troupes que le[illegible]

Digitized by Google

finées à bord, il débarque au Cap. Soutenu d'un parti de volontaires de la place, il attaque les mulâtres, est repoussé le second jour, et fuit de nouveau en rade. Pour décider leur triomphe, Santonax et Polverel ont armé les noirs qui sont dans la ville; ils ont appelé les nègres insurgés qui campent aux environs. Avides de meurtre et de pillage, ceux-ci massacrent et brûlent; le sang coule de toutes parts; la ville presque entière disparaît sous ses ruines et s'ensevelit dans ses cendres; seulement, un petit nombre d'habitans blancs échappe à la mort, en se réfugiant sur la flotte composée de deux vaisseaux, trois frégates et quelques petits bâtimens. Le contre-amiral Sercy, reprenant le commandement dont il avait été dépossédé, appareille et recueille sous son escorte plusieurs navires marchands. Il se dirige vers Norfolk en Virginie, où la plus touchante hospitalité attend ces malheureux colons: les habitans s'empressent de leur prodiguer les soins les plus généreux; les souscriptions abondent, plusieurs états de l'union et le gouvernement aussi viendront augmenter leurs ressources, en établissant des contributions spéciales. Transportés en France, ces malheureux n'auraient reçu que d'insignifiants secours, et, probablement, les principaux d'entre eux auraient péri sur l'échafaud.

Un décret abolit la loi martiale (V. 21 octobre 1789). Les autorités constituées sont ainsi privées de leur seul moyen de combattre les insurrections populaires. 23 juin.

Le fort de Bellegarde (Pyrénées-Orientales) se rend au général espagnol Ricardos. 24 juin.

Digitized by Google

24 juin. La constitution, dite de 93 ou de l'an 1er., rédigée, préparée, discutée en moins de quinze jours, est décrétée et envoyée à l'acceptation des assemblées primaires. Le projet en a été présenté le 10; quelques jours, ou plutôt quelques heures dans treize jours, ont suffi à nos expéditifs législateurs pour l'embrasser dans toutes ses parties, pour l'apprécier, le rectifier, l'adopter.

Elle contient cent vingt-quatre articles précédés de trente-cinq autres, formant la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ces cent cinquante-neuf articles ou sentences dogmatiques sont le sommaire ou l'extrait d'un grand plan de pure démocratie, présenté par Condorcet au mois de février. Hérault de Séchelles et ses collaborateurs actuels n'y mettent aucun correctif. La doctrine insensée des suffrages universels y est adoptée. Le corps législatif n'a que le droit de proposition et d'éxécution provisoire; la décision définitive étant réservée, en matière de législation et de gouvernement, aux assemblées primaires. Un tel système serait à peine applicable dans la plus petite cité, ne possédant, autour d'une enceinte très-exiguë, qu'un territoire resserré, par exemple, à l'état de Saint-Marin, dont la superficie est de deux lieues carrées, et la population de treize mille habitans.

En donnant tout au peuple, Condorcet et les autres érudits ou savans, trop jaloux de modeler leur code sur les institutions de la haute antiquité, se sont bien éloignés de leur esprit, quoiqu'ils prétendent y avoir puisé toutes les idées élémentaires. Aristote dit expressément (*Polit. lib.* 4) : « Un peuple souverain » a tous les caractères du tyran. Dans une démocratie » absolue, comme dans la tyrannie, vous retrouvez le » même arbitraire. Les décrets du peuple sont pareils

Digitized by Google

» aux ordonnances du tyran, les courtisans de l'un et » de l'autre ont les mêmes rapports, la même analogie, » le même ascendant nuisible. »

Beaucoup d'articles de cette nouvelle constitution sont des axiomes de morale, des maximes philosophiques d'une extrême concision, et dont l'explication est livrée à l'intelligence de chaque citoyen, comme l'application l'est à sa volonté. Les dispositions les plus remarquables sont les suivantes : la république française est une et indivisible. Le peuple français est distribué, pour l'exercice de la souveraineté, en assemblées primaires de canton. Est citoyen, tout natif âgé de vingt-un ans; tout étranger, âgé aussi de vingt-un ans, domicilié depuis une année, vivant de son travail, ou possédant une propriété, ou ayant épousé une Française, ou ayant adopté un enfant, ou nourrissant un vieillard. Le peuple souverain est l'universalité des citoyens. Il nomme immédiatement ses députés; il délègue à des électeurs le choix des administrateurs, des juges; il délibère sur les lois. La population est la seule base de la représentation nationale. Il y a un député, à raison de quarante mille individus. La nomination se fait à la majorité absolue des suffrages. Le peuple s'assemble tous les ans, le 1er. mai, pour les élections. Le corps législatif est un, indivisible et permanent. Sa session est d'un an. Il se réunit le 1er. juillet. Le corps législatif propose des lois, et rend des décrets. Les projets de loi sont envoyés à toutes les communes. Si, dans la moitié des départemens plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi. Il y a un conseil exécutif composé de vingt-quatre membres. L'assemblée électorale de chaque département nomme un candidat, le corps légis-

Digitized by Google

latif choisit sur la liste générale. Le conseil est renouvelé par moitié, à chaque législature, dans les derniers mois de la session. Le conseil est chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale. La république française honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, le malheur. Elle remet le dépôt de la constitution sous la garde de toutes les vertus.

Ce code, d'une si extravagante anarchie, arrivant dans les départemens avec des membres de la convention envoyés pour effectuer des mesures de spoliation et de tyrannie, recevra les hommages muets de la stupeur; mais il n'aura pas un quart d'heure d'activité. Les maîtres de la France, bien déterminés à retenir la suprême autorité, jettent cette nouvelle amorce à l'inépuisable crédulité du peuple français. Ils se garderont, ces dévastateurs abjects autant que pusillanimes, d'imiter la renonciation d'un célèbre proscripteur de Rome, qui, tout couvert de sang, osa se retirer dans ses foyers; car l'établissement d'un gouvernement régulier, quelle que fût sa nature, en terminant leur dictature, exposerait leurs jours. Ce qui doit se remarquer encore, c'est qu'on n'accorde que vingt-quatre heures pour accepter cette charte constitutionnelle. En l'émettant, les jacobins réussiront à détacher de la coalition formée en faveur de la Gironde, et à réunir à la convention ce nombre assez considérable de départemens qu'a soulevés la crainte de l'anarchie, et qui se persuadent que la nouvelle constitution servira de régulateur au corps législatif qui va paraître, ainsi qu'à tous les citoyens, et qu'en attendant, la convention, soumise à une législation fixe, son propre ouvrage, cessera de disposer arbitrairement de la vie et de la fortune des individus. (V. 10 août).

Digitized by Google

C'est un phénomène inconnu jusqu'à ce jour, qu'une assemblée législative osant dire à tout un peuple : « Voilà une constitution que vous nous avez chargés » de faire : vous l'avez unanimement acceptée ; mais » vous n'en ferez usage qu'à l'époque très-incertaine et » très-éloignée qu'il nous plaira de vous marquer ; et » jusque-là vous serez en révolution, et nous vous gou- » vernerons révolutionnairement. » Nous ne voulons (répétaient chaque jour les jacobins dans leur club) aucune espèce de despotisme, pas même celui de la loi.

Une loi enjoint aux juges du tribunal extraordinaire (V. 11 mars) d'opiner à haute voix et en public. 26 juin.

L'armée royaliste, aux ordres de Cathelineau, que secondent d'Elbée, Bonchamp, Charette, forte de plus de quarante mille hommes très-mal armés en général, attaque avec l'ardeur la plus impétueuse Nantes, grande ville ouverte de toutes parts, dont les abords ne sont occupés que par de faibles détachemens de troupes, et qui renferme une garnison très-peu nombreuse. Mais les habitans, aussi déterminés à la résistance que le furent ceux de Lille (V. 8 octobre 1792), habilement conduits par le général Canclaux, font manquer le coup de main sur lequel reposent les espérances des formidables adversaires de la convention, dans les contrées de l'ouest. Ceux-ci, croyant avoir affaire à une armée de quarante mille hommes au moins, c'est-à-dire au quadruple du nombre total des troupes de ligne et des hommes de la garde nationale, lèvent le siége après deux jours d'assauts continuels, et font leur retraite, les uns sur Niort, et les autres sur Ancenis. Cet échec est dû surtout à Charette, qui, posté sur la rive gauche de la Loire, 27-29 juin.

Digitized by Google

n'a pas secondé les assaillans de la droite. Cathelineau reçoit une blessure mortelle : fils d'un simple paysan, et lui-même charretier de roulage, il venait néanmoins d'être proclamé généralissime des forces insurgées, et précisément à cette époque où le duc de Biron commandait une armée républicaine à Niort. Les superbes espérances de ce parti échouent de la sorte au pied des murs de Nantes : Angers et Doué ne tarderont guère non plus à revenir aux républicains. Les événemens qui auraient suivi la prise de cette ville sont incalculables. C'était le signal du soulèvement général de la Bretagne; les républicains perdaient tous les ports situés sur les côtes, depuis la Loire jusqu'aux Sables; les îles de Boin et Noirmoutiers tombaient nécessairement au pouvoir des royalistes.

30 juin. Saumur est repris par Canclaux, général de la convention (V. le 10). Les Vendéens ont vu sous les murs de Nantes le terme de leurs succès. Les garnisons de Mayence et de Valenciennes (V. 23-28 juillet), accourant dans l'ouest, répareront avant la fin de la campagne les désastres d'une lutte où les défenseurs de la république éprouvaient de très-grands et nombreux obstacles : l'impéritie de plusieurs de leurs chefs, Menou, Rossignol, Ronsin, Santerre, le défaut de concert dans les opérations, les difficultés du pays, des bataillons composés de paysans qui couraient à la mort avec joie, enfin les prédications des prêtres qui avaient excité et qui nourrissaient l'enthousiasme, le fanatisme et la cruauté de la population tout entière; ces causes réunies avaient procuré des succès à l'armée royaliste : mais, les ambitions, les jalousies et les haines qui divisaient les chefs de cette armée, entraînèrent sa perte et la ruine de la

Digitized by Google

cause des Bourbons. Dans tous les écrits publiés depuis la restauration, on a célébré ce passage de la Loire comme une conception du génie militaire; on s'est étrangement trompé : le passage de la Loire perdit les Vendéens. Hors de leur pays, les Vendéens n'étaient plus que des hommes fugitifs, égarés, sans appui; derrière la Loire, les Vendéens étaient, pour l'exaltation et le courage, de braves et excellens soldats, les dignes émules des meilleurs bataillons républicains. Après l'immense échec essuyé à Nantes, les royalistes auraient dû se disperser, et aller se former de nouveau à vingt lieues sur leurs derrières; mais les mesures adoptées à cette époque par les chefs des royalistes, furent aussi mal conçues que l'avaient été celles prises auparavant : au reste, le passage de la Loire ne peut être imputé au général Bonchamp; cette grande faute appartient au bouillant Henri de La Rochejaquelein, le Roland de l'insurrection royaliste. Bonchamp avait prévu les immenses dangers que devait entraîner, pour le parti royaliste, le non-succès de l'attaque de Nantes; il se rendit, malgré lui, à l'avis du conseil vendéen qui décida que l'armée royaliste passerait la Loire, afin d'opérer une jonction prompte et imprévue avec les Bretons; cet avis était pris à contre-temps, et lorsque les forces républicaines s'étaient déjà prodigieusement accrues. Dans cette occasion décisive, le général Bonchamp fut entraîné par le torrent, comme il le dit lui-même dans une réponse à deux de ses amis qui lui écrivirent qu'ils allaient le rejoindre. Nous allons donner un fragment de cette réponse; elle est précieuse par les éclaircissemens qu'elle fournit sur la situation militaire et politique du parti royaliste : «.....Ne vous

Digitized by Google

» pressez pas de venir; gardez-vous-en, mes amis; » rien n'est décidé encore; tout tient à la prise de Nan- » tes. J'ai été entraîné par le torrent : plus heureux » que moi, vous êtes sur le rivage, demeurez-y jus- » qu'à ce que Nantes soit en notre pouvoir. Si nous » échouons, vous courez à une perte certaine et inu- » tile : conservez-vous pour notre chère France que » vous pourrez servir quand je ne serai plus. Je suis » trop votre ami pour ne pas regarder comme un de- » voir de comprimer en ce moment votre courage. Si » nous nous emparons de Nantes, accourez près de » moi; les occasions de déployer votre valeur ne vous » manqueront pas; car, inséparables de moi, vous se- » rez toujours à la tête des colonnes et dans le plus » grand feu. Il n'y a pas d'autre moyen de conduire » nos bons paysans au danger; d'où vous pouvez ima- » giner la pauvreté de nos manœuvres, le général étant » forcé de faire le soldat dans toutes les rencontres; » aussi ne vaudrait-il rien de placer en viager sur la » tête de votre Bonchamp. »

2 juillet. Une loi fixe une indemnité de dix-huit francs par jour aux jurés du tribunal révolutionnaire. (V. 11 mars).

3 juillet. La reine Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis XVI, prisonnière au Temple depuis onze mois, est séparée de son fils (Louis XVII).

La ville de Châtillon (Deux-Sèvres) est prise. Le général républicain Westermann s'empare de cette petite ville, après avoir défait les Vendéens, commandés par Lescure et La Rochejaquelein. Le surlendemain ceux-ci reprennent Châtillon.

Digitized by Google

Une loi relative aux troubles de Lyon est ainsi conçue : « Sont destitués et déclarés traîtres à la patrie tous fonctionnaires de cette ville coupable..... » Tous les biens des conspirateurs seront séquestrés; » et aussitôt que la confiscation voulue par la loi » sera prononcée par le tribunal révolutionnaire, la » répartition en sera faite entre les patriotes indigens » et opprimés. Tous paiemens des sommes dues à la » ville ou aux habitans demeurent provisoirement » suspendus. » Ce décret, qui suscite les prolétaires contre les propriétaires, est la principale cause de l'insurrection de Lyon. Promettre à l'indigent les dépouilles du riche, affranchir le débiteur de ses engagemens, n'est-ce pas déchaîner les passions de la populace, et justifier d'avance tous ses excès? Les Lyonnais, poussés au désespoir, recourront aux extrêmes moyens d'une défense dont la cause alors semble tout légitimer. (V. 9 octobre). 11 juillet.

Marat est poignardé par Charlotte Corday d'Armans, jeune personne née à Saint-Saturnin des Lignerets, près de Séez (Orne). 13 juillet.

Cet exécrable conventionnel était de Baudry, village de la principauté de Neufchâtel. Attaché comme médecin aux gardes d'Artois, il avait attiré quelque attention en publiant un système d'optique qui n'admettait que trois couleurs primitives. Charlotte Corday a conçu le généreux dessein de sauver son pays en abattant la tête la plus affreuse de l'hydre qui le dévore : mais Marat ne compte parmi les chefs d'aucun parti; les principaux factieux le méprisent : car sa démagogie, qui repousse tout calcul de conduite, est une démence sans intervalle. C'est de la boue détrempée dans du sang. Féroce par instinct, et tel que

Digitized by Google

ces chiens employés par les colons anglais à la chasse des nègres, Marat, lâché sur sa proie, s'y attache avec fureur et la livre ensanglantée pour qu'on l'achève. Déclamateur effréné, tribun de la populace, il n'est déjà plus, pour les grands moteurs du jacobinisme, qu'un instrument usé; et la fin de ce misérable ne suspend ni n'affaiblit aucun des plans qu'émit leur féconde perversité. « Le coup bien porté est mal » adressé », dit un proscrit.

Mais cet acte de Corday que les anciens eussent divinisée, n'excitera point les Français à opposer quelque résistance à leurs sanguinaires oppresseurs : toujours engourdis par la peur, ils resteront incapables du moindre effort. Il n'est personne qui ne sût recevoir le coup mortel, et personne qui ose le prévenir par une détermination individuelle ou par une agression combinée ! Aussi, pour un seul monstre de moins, la France ne verra point s'amortir ses désastres. Des milliers d'hommes déploient à l'envi les prodiges de la valeur militaire : une jeune fille a seule montré la résolution d'immoler à la patrie un de ses plus barbares oppresseurs. Ah! si, dans cette vaste France, vingt admirateurs de cette jeune Française eussent ramassé son arme, et, rentrant dans les droits de la nature outragée, frappé vingt de ces furieux qui se plaçaient hors de toute société en détruisant tout ordre social, sans doute la horde sacrilége eût à son tour été glacée d'effroi. Les victimes, mieux inspirées, eussent senti que le courage n'est pas seulement la résignation; alors les prisons et les échafauds s'écroulaient sur les bourreaux, et le sang cessait d'inonder le sol. Mais la plus entière résignation est le sentiment universel. « On ne conçoit pas à Paris (écrit Charlotte Corday

Digitized by Google

» elle-même) comment une femme inutile, dont la » plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se » sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. » Ce trait d'un courage actif et d'un dévouement médité si à froid est, dans l'immensité de notre révolution, ce qu'est au voyageur désespéré une trace de pied d'homme sur le sable du désert. On peut observer que cette fille étonnante vit le jour sous le même ciel que des hommes célèbres par la hauteur de leur génie et la vigueur de leur caractère : le Poussin, Corneille, Tourville, Duquêne. Sous tous les rapports, Marat présentait une espèce de monstre; ses formes extérieures étaient des plus hideuses; ses traits repoussaient les yeux les plus familiarisés avec la laideur; il n'avait pas cinq pieds de haut : les inclinations les plus bassement ignobles, les habitudes les plus crapuleuses, l'astuce d'un vil intrigant, l'exaltation d'un frénétique, et l'âme d'un scélérat consommé : voilà son moral. Ceux qui ont lu sa feuille sanguinaire intitulée *l'Ami du Peuple*, savent qu'il n'empruntait quelque chaleur que des idées atroces qu'il y répandait en disant tantôt « qu'il fallait » abattre deux cent mille têtes; » tantôt qu'il fallait un dictateur implacable. Il fut le plus ardent provocateur de ces boucheries d'hommes, ouvertes dans nos grandes villes. Marat sera déifié; ses restes seront portés triomphalement au Panthéon; tous les arts s'empresseront de concourir à la cérémonie de son apothéose; le peintre David, qui se distingue autant par l'exaltation de son jacobinisme que la hauteur de son talent, y prostituera son pinceau; jusqu'à Cubière, dit Dorat, dit aussi Palméseaux, secrétaire-greffier adjoint de la commune de Paris, qui publiera un poëme à la louange du monstre. Le club des cordeliers

Digitized by Google

donne le signal des honneurs à son patron! Le plus beau vase de porphyre du garde-meuble ne paraîtra pas trop précieux pour recevoir son cœur qu'on dépose sur une espèce de reposoir dressé dans le jardin du Luxembourg; là, un orateur lira en l'honneur du nouveau saint un discours ayant pour épigraphe : *O cor Jesus! ó cor Marat!* cœur sacré de Jésus! *cœur sacré de Marat! vous avez les mêmes droits à nos hommages.* Les travaux du fils de Marie y sont comparés à ceux de l'Ami du peuple, les apôtres aux jacobins et aux cordeliers, les pharisiens aux aristocrates, les publicains aux boutiquiers, etc. L'orateur dit en concluant : *Jésus est un prophète, Marat est un dieu.* Un pareil sermon, qui ne saurait inspirer qu'un extrême dégoût, conduit néanmoins l'observateur à des réflexions : il y voit l'intention avouée de faire du maratisme une religion qu'il faudra professer sous peine de mort. Cette religion, livrée aux interprétations de ses grands-pontifes, Robespierre, Saint-Just, etc., sera la seule suivie pendant une année entière; et certes, la France et l'Europe entière ont eu à la craindre, autant que l'Allemagne craignit aux quinzième et seizième siècles celle de Mahomet. Afin que la fortune passe du riche au pauvre : voilà l'épigraphe du journal de l'Ami du peuple, que Marat a publié depuis 1789 jusqu'à son dernier jour. Il n'y a pas eu un crime commis en France, dont l'idée n'eût été suggérée par cette méchante feuille. Par bonheur tous ceux qu'elle a conseillés n'ont pas été mis à exécution. Tous les lieux publics seront souillés par la hideuse effigie de celui qui répétait sans cesse : « Il faut abattre deux cent mille têtes; » et désormais ce dieu de sang présidera à d'innombrables sacrifices humains. Ce ne sera que

Digitized by Google

dans deux ans (V. 8 février 1795) que le tableau où David a peint son ami mourant, sera retiré de la salle de la convention ; que ses restes, grangrénés de pouriture, seront retirés du Panthéon et jetés dans l'égout Montmartre, et qu'il sera permis de vouer, tout haut, sa mémoire à l'exécration des Français.

Le combat de Martigné-Briand (près du Pont-de-Cé) est livré. Les royalistes, conduits par Lescure, Bonchamp, La Rochejaquelein, après avoir défait une brigade républicaine, commandée par l'inepte général Danican, éprouvent une perte considérable et sont dispersés. 15 juillet.

Viennent ensuite les combats de Villiers et de Coron (sept lieues de Saumur). Les républicains, commandés par Menou et Santerre, honteusement défaits, laissent sur le champ de bataille deux mille morts, trois mille prisonniers, dix canons, tous les caissons et tous les bagages. La perte des royalistes, que dirigent Lescure, Bonchamp, La Rochejaquelein, est presque nulle. Cependant leur victoire n'aura point de résultats militaires de quelque importance, parce qu'en même temps ils ont éprouvé de grands échecs devant les Sables-d'Olonne et Luçon. Satisfaits d'avoir éloigné leurs ennemis au temps des moissons, ils se renfonceront dans la Vendée sans s'assurer d'aucun poste sur la Loire. 17-18 juin.

Charlotte Corday (V. le 13) est exécutée. Sachant le sort qui lui était réservé, elle se prépare à la mort avec un courage simple et modeste, sans faste et sans apprêt, comme une personne qui pense avoir assez vécu, puisqu'elle vient de rendre à sa patrie un service éminent. Sa procédure a développé l'énergie 17 juillet.

Digitized by Google

et montré la pureté de son âme. On ne découvre pas un signe de faiblesse ou d'affectation dans son air et sa conduite, pas un instant d'hésitation ou de trouble dans ses réponses, pas un mot qui puisse compromettre personne : elles sont des modèles d'une élévation de sentimens à laquelle peu d'accusés sont parvenus parmi les nombreuses victimes immolées à ces époques ; elle ne marchande point sa vie avec ses juges. « Connaissez-vous ce couteau ? » — « Oui, c'est » celui avec lequel j'ai tué cet anarchiste. » — « Y a-» t-il long-temps que vous aviez formé ce projet ? » — « Depuis le 31 mai dernier ; d'ailleurs j'ai appris que » celui que j'ai tué distribuait de l'argent pour allumer » le feu de la guerre civile. » — « Comment avez-vous » pu former le dessein d'assassiner un homme que » vous ne connaissiez pas ? » — « Je l'ai fait pour » sauver cent mille hommes. » — « Ne vous êtes-vous » pas essayée pour porter le coup ? » — « Non. » — « Il » est cependant démontré que vous ne l'auriez pas » tué si vous l'eussiez frappé un peu plus bas. » — « Eh bien ! c'est le hasard, etc. » Son arrêt ne dérobe rien de la douce sérénité de ses traits. Elle monte tranquillement sur la charrette, et entend avec le même calme les huées, les rugissemens, les imprécations d'une populace stupide et féroce qui la suit et se presse autour de l'échafaud. Après s'être illustrée par une action qui semblait bien au-dessus de son sexe, elle se montre par sa mort supérieure au reste des hommes. Elle a été conduite au supplice recouverte d'une draperie rouge destinée aux assassins. L'assurance de presque toutes les victimes étonnant le peuple, les tyrans s'alarment, et mettront quelquefois en usage ce déguisement qui fait paraître pâles et défaits les visages des condamnés.

Digitized by Google

Une proclamation des autorités autrichiennes dé- 20 juillet.
fend aux émigrés l'entrée des parties conquises du territoire français, et conserve provisoirement le séquestre sur leurs biens. (V. le 28). Voilà une abominable conduite !

Une loi prescrit les formalités relatives à l'admi- 23 juillet.
nistration, à la vente des biens des émigrés et à la liquidation de leurs dettes. (V. 2 septembre 1792) 14-28 mars 1793).

Mayence se rend aux Prussiens, après un siége de 23 juillet.
près de quatre mois. Quatre-vingt mille assiégeans sous le général Kalkreuth, le roi de Prusse présent. Doyré, commandant; Aubert Dubayet, commandant d'armes; vingt-deux mille hommes au commencement du siége, dix-sept mille capitulent, à la seule condition de ne point servir d'un an contre les puissances coalisées. Cette garnison sera précipitamment envoyée dans la Vendée, où, après avoir porté les plus terribles coups aux royalistes, elle périra jusqu'au dernier homme. Mais cette mesure sera plus efficace que toutes celles prises jusque-là pour l'extinction de cette guerre civile. (V. le 28).

Des sbires, envoyés de Milan, saisissent, sur le 25 juillet.
territoire neutre des Ligues-Grises, les citoyens Maret, Huguet-Semonville, se rendant à Naples et à Constantinople, en qualité de ministres de la république. On croira savoir par la suite qu'ils avaient ordre de s'arrêter à Florence, et de s'y concerter en secret avec des agens de Naples et de Toscane, dont les souverains, désirant prévenir le dernier coup prêt à tomber sur les quatre victimes qui gémissent encore dans les cachots du Temple, seraient parvenus

Digitized by Google

à faire admettre leur médiation. Cette proposition susceptible de rendre encore plus acharnés tous les démagogues de la convention et des sociétés populaires, aurait cependant (suivant les mêmes rumeurs) obtenu dans le conseil exécutif l'assentiment de la majorité, qui jugerait convenable d'adoucir les rigueurs de la persécution.

L'arrestation des deux envoyés français rend impossible l'ouverture de la négociation, et, soit que par la suite de cet étrange incident, le projet se découvre, ou que, par d'obscures communications, le comité de salut public en ait reçu quelque vague information, quelques indices confus, il se pourrait que ce soit le motif qui hâtera l'envoi de Marie-Antoinette à la Conciergerie, prison qui est comme le premier degré de l'échafaud, et si justement nommée le vestibule de la mort. De même l'on sera induit, et par d'assez nombreuses apparences et d'assez fortes probabilités, à conjecturer que les préparatifs de la descente à Quiberon, au mois de juin 1795, faits avec tant d'appareil et d'ostentation, auront déterminé les oppresseurs de l'enfant royal, qui languit et s'éteint dans le sombre donjon du Temple, à précipiter le terme d'une vie dont la durée les importune déjà; car son dernier soupir précédera seulement de vingt jours le premier débarquement de l'apparition des émigrés, cette expédition anglaise si fastueusement disposée, et si bruyamment annoncée depuis plusieurs mois. (V. 8-29 juin 1795).

L'influence ou la conduite du cabinet de Vienne n'aura guère été moins funeste que la prépondérance ou l'action du cabinet de Saint-James. A chaque époque aussi le conseil aulique sera malfaisant; mais il voile sa perfidie avec moins d'adresse. Jamais, lors

Digitized by Google

qu'il le pourra sans danger, il ne se fera un scrupule d'enfreindre le droit des gens ou la foi des traités positifs. Ne déviant point des traditions de la tyrannie féodale, il semblera même négliger de se cacher avec soin sous le masque de l'hypocrisie, dont le conseil britannique sait si bien se couvrir aux yeux du parlement, de la nation anglaise et de l'Europe. L'inobservation de la capitulation de Dresde, la violation du territoire helvétique par le généralissime Schwartzemberg, fourniront, après vingt années encore, deux exemples à jamais mémorables de la foi des Jugurthas autrichiens. (V. 11 novembre, 21 décembre 1813).

En définitive, l'examen des papiers des deux diplomates français, si déloyalement arrêtés, n'apportera point d'adoucissement à la rigueur de leur détention. Transportés à Mantoue, puis à Kuffstein, où pendant trente mois ils seront tenus au secret, ils seront enfin livrés en échange de la fille de Louis XVI, échange dont le comte de Montgaillard fera l'ouverture au premier ministre autrichien, par ordre de Louis XVIII et du prince de Condé et que la cour de Vienne obtiendra du directoire français (V. 19 décembre 1795). Cette cour se flattera que la jeune princesse ne saurait refuser sa main à l'archiduc Charles, le héros de cette maison, si stérile depuis le jour où elle s'assit sur le trône impérial ; dès lors l'Autriche s'attribuera le droit de revendiquer la Lorraine et l'Alsace, fiefs non masculins : car aucune prétention n'est oblitérée pour une puissance dont la politique est essentiellement expectante ; sa devise est : « Honte avant, s'il le faut, mais profit après. »

Un décret ordonne l'établissement des télégraphes. 25 juillet.

Digitized by Google

26 juillet. Une loi décrète : L'accaparement est un crime capital. Sont déclarés coupables d'accaparement, ceux qui dérobent de la circulation les marchandises ou denrées de première nécessité, ainsi que ceux qui les font ou les laissent périr. Dans leur énumération sont compris le pain, la viande, le vin, les grains, les fruits, le beurre, l'eau-de-vie, le miel, le sucre, le fer, les cuirs, les draps, la toile, et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières premières qui servent à leur fabrication, les soieries exceptées. Injonction de faire sur-le-champ la déclaration de ces objets, de les mettre en vente par petits lots, et à tout venant. Ceux qui s'y refuseront, ou qui feront de fausses déclarations, seront punis de mort. Ordre aux fabricans, négocians et marchands de mettre à l'extérieur de leurs fabriques, magasins ou boutiques, une inscription annonçant la nature et la quantité de leurs marchandises; faute de quoi, ils seront traités comme accapareurs. Tout dénonciateur aura le tiers du produit des marchandises et denrées sujettes à confiscation. Les jugemens rendus par les tribunaux criminels, en vertu de la présente loi, ne seront pas sujets à l'appel.

27 juillet. Robespierre entre au comité de salut public.

28 juillet. Valenciennes se rend aux Autrichiens, après un siége de deux mois, les assiégés ayant épuisé tous leurs moyens de défense. Ferrand, commandant; le duc d'York présent au siége; la garnison, forte de six mille hommes, est renvoyée libre : elle est aussitôt dirigée contre les Vendéens (V. le 23). La prise de possession de cette place se fait au nom de l'empereur (V. le 20). On y efface, ainsi qu'à Condé, pris le

Digitized by Google

13 juin, tous les signes de la domination française, en substituant ceux de la propriété autrichienne. Les Anglais agiront de la sorte à Saint-Domingue (V. 18 septembre 1792), à la Martinique (V. 22 mars 1794). Les puissances coalisées procéderont de même à Toulon (V. 27 août 1793), en Alsace (V 14 novembre 1793), en Corse (V. 19 juillet 1794); et toujours en vue de dépouiller le roi de France, et d'exercer des dévastations qui leur produisent un avantage du moment. Tous ces faits expliquent le sens de l'alliance des cabinets autrichien et britannique, ces deux principaux moteurs de la coalition, en même temps qu'on y voit combien fut inconsidérée l'ardeur des chefs de l'émigration, en implorant de tels auxiliaires !

Un combat a lieu près de Luçon. Les royalistes, commandés par d'Elbée, leur généralissime depuis la mort de Cathelineau (V. 27, 29 juin), d'abord vainqueurs, sont mis en déroute avec une perte immense. 30 juillet.

Un décret démonétise les assignats à face royale au-dessus de cent francs, en les admettant cependant en paiement des contributions et des biens nationaux. 31 juillet.

Barrère, ce même Barrère, implacable persécuteur de Louis XVI, infatigable apologiste de tous les crimes (V. 11 décembre 1792; 15, 16, 18, 19 janvier, 31 mai 1793), fait, à la convention, un rapport sur les mesures que le comité de salut public a cru devoir prendre au milieu de ces circonstances difficiles. Ces mesures consistent dans quatre lois principales, et dans des dispositions concernant le procès de la reine, l'exil des princes Bourbons, l'entretien 1er. août.

Digitized by Google

des enfans de Louis XVI, et les tombeaux de ses ancêtres.

« 1°. Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal » révolutionnaire; elle sera transférée sur-le-champ » à la Conciergerie. (Cette prison est le premier degré » de l'échafaud.) Tous les individus de la famille » des Capets (Bourbons) seront déportés, à l'excep- » tion des deux enfans de Capet et de ceux qui sont » sous le glaive de la loi (V. 16 septembre 1792; 6 » avril 1793). Élisabeth Capet (sœur de Louis XVI) » ne sera déportée qu'après le jugement de Marie- » Antoinette. La dépense des deux enfans de Louis » Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour » l'entretien et la nourriture de deux individus. Les » tombeaux des ci-devant rois, qui sont à Saint- » Denis ou dans les autres églises, seront détruits » le 10 août. »

2°. La garnison de Mayence (V. 23 juillet) sera transportée en poste dans la Vendée. Il y sera envoyé, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis, les genets; les forêts seront abattues; les repaires des rebelles seront détruits; les récoltes seront coupées par des compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis; les femmes, les enfans et les vieillards seront conduits dans l'intérieur.

3°. Les biens de toutes les personnes qui ont été ou qui seront hors de la loi appartiennent à la république.

4°. Tous les parcs, jardins, enclos, maisons et édifices qui porteraient des armoiries, seront confisqués au profit de la nation.

5°. Les étrangers des pays avec lesquels la répu-

Digitized by Google

blique est en guerre, et non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, seront mis sur-le-champ en arrestation, et le scellé sera apposé sur leurs papiers, caisses et effets.

La convention pouvait rendre une loi encore plus terrible, relativement aux propriétés des proscrits; l'on doit même s'étonner que, dans les paroxismes de sa rage révolutionnaire, elle n'ait pas mis à exécution des mesures semblables à celles qui furent proposées au comité de salut public : il s'agissait de démolir tous les châteaux, ainsi que toutes les églises cathédrales; de raser de fond en comble toutes les maisons royales, et de faire de grandes percées dans les forêts de la couronne; tous les matériaux provenant des démolitions de Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, Vincennes, Meudon, Fontainebleau, Compiègne, château de Blois, Chambord, etc., devaient être distribués aux sans-culottes de la commune et du canton, avec six arpens de terre par individu, à la charge par le donataire de se construire une maison, et de prendre femme, s'il était garçon. Toutes les familles pauvres, dont le civisme serait connu, devaient avoir part à la distribution. Il était question d'élever de nombreux villages dans les forêts royales; ces forêts auraient été découvertes à grandes distances, et percées de grandes routes; il ne devait rester que des massifs de bois de cent cinquante arpens au plus, et de quart de lieue en quart de lieue; de cette manière, on établissait un grand nombre de familles républicaines, et la convention avait l'assurance que ces familles, devenues propriétaires et cultivant leurs champs, les défendraient au prix de tout leur sang. La proposition, adoptée et régularisée par le comité de salut public, devait être présentée à la tribune de la

Digitized by Google

convention ; elle ne le fut pas cependant, et l'on ignore les motifs de cette retenue révolutionnaire. Des personnes au courant de ce qui se passait dans les comités, prétendirent alors que Robespierre fit ajourner la mesure : s'il en était ainsi (et plusieurs indices tendraient à le faire croire), le monstre aurait rendu un grand service à la royauté. En effet, les hôtels et toutes les propriétés bâties des émigrés une fois rasés, les grands bois qu'ils possédaient distribués aux prolétaires, l'émigration n'eût retrouvé, à son retour en France, aucun moyen d'influence territoriale ; la maison de Bourbon n'eût pas eu de palais pour habiter ; car il était question de comprendre le Luxembourg, les Tuileries et même le Louvre, dans les démolitions royales. Saint-Just avait dit : « Détruisons tous les » nids de la royauté, et ne laissons pas de place au » despotisme sur le territoire de la république ; et, » que sont des colonnades, des palais au prix de la » liberté ?.... » L'exécution d'un semblable projet, qui dépendait d'un simple décret rendu par la convention nationale, eût pu amener de notables changemens dans le cours de la révolution et des affaires publiques ; vraisemblablement, si Bonaparte, opérant un 18 brumaire, eût trouvé la couronne consulaire sans palais et sans domaines, il n'eût pas mis aussi facilement la couronne impériale sur sa tête.

2 août. Une loi déclare traîtres à la patrie tous ceux qui placeront des fonds sur les comptoirs et banques des pays avec lesquels la France est en guerre.

Qui ne frémit en voyant un si grand nombre de lois affreuses et de mesures arbitraires se succéder sans interruption ? Pouvait-on conjecturer l'année dernière qu'en si peu de temps elles s'étendraient sur toutes

Digitized by Google

choses? Comment expliquer ces progrès si rapides de l'iniquité? C'est ce que fait avec succès un publiciste dont les Français qui fixent leurs regards sur les premières années de la révolution ne sauraient trop méditer certaines pages. La monarchie n'aura pas eu de conseiller plus judicieux et plus éclairé que le républicain Mallet-Dupan, dont néanmoins les avis ne furent jamais goûtés ni même compris des malheureux auxquels il les adressait. Voici les causes principales qu'il assigne à cette effrayante accélération de désastres (*Considérations sur la nature de la révolution et sur les causes qui en prolongent la durée*; imprimées à Londres, août 1793) : « .... La révolution » doit donc aux sophismes de l'esprit de parti l'hor- » rible caractère qu'elle a pris depuis un an; elle le » doit à cette émigration systématique qui sépare le » monarque de ses défenseurs, le royaume des roya- » listes, les propriétés des propriétaires, un parti » de ses partisans, et qui, sans le savoir, obéissant » aux vues secrètes des républicains, retrancha tous » les secours que la patience eût fécondés dans l'in- » térieur, sans leur en substituer aucun. Elle le doit » non-seulement à cette mesure (l'émigration), que » la gravité de l'anarchie devait réserver aux femmes, » aux vieillards, aux héritiers du trône, à des hommes » trop en évidence et menacés de la rage populaire, » mais encore à son concours avec l'intervention des » étrangers. Elle le doit aux conseils, qui la subor- » donnant exclusivement aux décisions incertaines » de quelques cabinets irrésolus, à ce torrent de » promesses et de menaces impuissantes, répandues » par d'aveugles écrivains, et qui, en fournissant aux » jacobins des prétextes de crime et des instrumens » de domination, avaient usé le ressort de la crainte

Digitized by Google

» lorsque l'armée alliée se présenta sur la frontière.
» Elle le doit à l'éclat des divisions qui partagèrent
» les royalistes. La monarchie, le monarque, les
» propriétés, trois cent mille familles, jusqu'aux
» espérances, tout allait périr sous les coups d'une
» faction atroce, et ses victimes disputaient sur deux
» chambres et sur trois, sur l'antique monarchie et
» sur les capitulaires de Charlemagne ! Les insensés
» se battaient ; ils se battent encore aujourd'hui avec
» les fers qui les meurtrissent ; jamais on ne put obtenir
» d'eux la moindre politique : le besoin de la haine
» semblait les tourmenter. Ils se poursuivaient jus-
» que dans les bras de leurs assassins ; la mort ni
» les cachots ne désarmaient leurs inimitiés.....
» Enfin cette guerre extérieure si désirée vint achever
» la révolution qu'elle devait anéantir. »

5 août. Dans un combat près de Saumur, Rossignol et Ronsin, à la tête des troupes républicaines, obtiennent l'avantage sur Lescure et La Rochejaquelein. Rossignol, général en chef, donne des éloges à son adjoint (ou aide de camp), le républicain Canuel (lieutenant général, commandant à Lyon en 1796 et en 1817). A cette époque, les Vendéens, sur lesquels on a lancé les garnisons capitulées de Mayence et de Valenciennes (V. 23, 28 juillet), ont encore à se défendre contre les hommes les plus abjects parmi les jacobins. Le comité de salut public emploie à dessein au soutien de cette guerre civile les vagabonds qui ont fait le siége de la convention, aux 1er. et 2 juin. Ils se recrutent sur leur route de tout ce que la populace produit de brigands. Leurs bandes, appelées colonnes infernales, ont ordre de tout exterminer, de tout détruire (V. 1er. août).

Digitized by Google

Elles ont pour chefs Santerre, Rossignol, Ronsin, qui prennent le titre de généraux révolutionnaires, et qui s'efforceront de surpasser les crimes qu'ils ont commis à Paris. Rossignol écrit à la commune de Paris : « Apprenez que j'ai brûlé tous les moulins, » hormis un seul qui appartenait à un patriote. »

Cependant, ces terribles dévastations sont et resteront impuissantes contre l'insurrection vendéenne. Le comité de salut public le sait; mais il redoute l'ascendant que pourrait acquérir un seul chef opérant sur une grande échelle et suivant un plan général. Le comité préfère des expéditions partielles avec l'emploi de ces cruelles destructions qui doivent suffire pour empêcher les royalistes de s'étendre et de s'avancer vers Paris. En nourrissant cette guerre, il y puisera des prétextes pour demander, chaque jour, des mesures plus violentes; ce qui perpétuera, consolidera son pouvoir. Les royalistes usent eux-mêmes leurs forces, en morcelant leurs opérations. Loin de s'accorder, les chefs se laissent entraîner par un dangereux esprit de rivalité. D'Elbée, reconnu généralissime, demande une concentration de forces dans la Vendée proprement dite; tandis que Charette veut agir isolément et pour son compte, et ne se réunir aux autres corps, que lorsqu'il le jugera convenable. Bonchamp, se confiant aux promesses de secours en armes, en argent et en hommes, qu'on ne cesse de faire de Londres, insiste dans les circonstances actuelles (quoiqu'il eût émis, peu de temps auparavant, 30 juin, un avis absolument contraire) pour transporter le théâtre de la guerre sur la droite de la Loire, et s'y mettre en communication avec les Anglais. L'appui le plus efficace de cette cause serait incontestablement la présence d'un prince français; mais aucun des princes n'abordera sur

Digitized by Google

ces plages désolées, quelques assurances qu'ils n'aient cessé de donner aux Vendéens, de leur arrivée parmi eux. C'est le cas de rappeler les continuelles instances que le duc de Bourbon ne cessa de faire, pour obtenir la permission de se rendre dans la Vendée; mais toutes les routes de ces champs de gloire furent interdites au prince! Les cabinets étrangers craignaient que sa présence dans les provinces occidentales de la France n'opérât le rétablissement de la maison royale, et ne mît fin à la guerre civile qui incendiait le royaume. Le duc de Bourbon n'eut pas la liberté de s'éloigner un instant de l'armée de Condé, il y était retenu avec un soin extrême, et l'on veillait sur sa personne comme sur un prisonnier dont on redoute l'évasion. C'est principalement aux conseils d'Autriche et d'Angleterre qu'il faut rapporter le refus absolu fait au duc de Bourbon, dont l'âme brûlait de l'ardeur d'aller rejoindre les royalistes du Poitou! Ce prince était admirable de bravoure, de modestie, de bonté; un simple particulier qui possèderait une bonté, une modestie aussi vraies, serait chéri, honoré par ses concitoyens; et de quel lustre ne brillent pas dans un prince de si bienfaisantes, de si nobles qualités! Les chirurgiens se pressent autour de lui pour panser un coup de sabre qu'il a reçu à la main : « Secourez d'abord nos » braves camarades qui ont plus besoin que moi d'être » pansés; leurs blessures doivent passer avant les » miennes : vous me soignerez ensuite. » Il aperçoit, au plus fort de la mêlée, un de ses aides de camp (le comte de Marans) prêt à succomber sous le fer des ennemis; il s'élance au milieu d'eux, malgré le plus imminent danger, et dégage le gentilhomme qui lui avait sauvé la vie quelque temps auparavant : voilà

Digitized by Google

des actions d'un véritable prince! Ah! dans quelles douleurs ne sera pas abîmée l'âme du duc de Bourbon, lorsqu'il apprendra le guet-apens diplomatique et l'assassinat judiciaire qui doivent lui ravir son fils unique! Mais n'anticipons pas sur cet horrible événement.

Un décret de proscription est dirigé contre Pitt. 7 août.
Afin de prolonger et d'affermir leur domination, les jacobins sont de plus en plus restreints à l'essai de ces moyens extrêmes d'énergie et de charlatanisme dont se servent les tyrans et les imposteurs politiques. Louis XVI a péri; les nobles ont pris la fuite; les prêtres sont déportés; les riches sont dans l'indigence et dans les fers; la rivalité des girondins est domptée, elle va s'éteindre dans leur sang. Sur qui, désormais, rejeter les calamités amenées par la scélératesse ou l'impéritie des jacobins eux-mêmes?.... Sur le gouvernement anglais, sur la nation anglaise. La convention déclare solennellement, « au nom du peuple » français, que Pitt, ministre de Georges III, est l'en- » nemi du genre humain. » Le sans-culotte Barrère le représente « comme un jeune esclave d'un roi en dé- » mence, insensible à toute autre gloire que celle des » oppresseurs, qui n'a de la politique que les crimes, » du gouvernement que les calculs, de la fortune » que l'avarice, de la renommée que les intrigues. » Garnier (de Saintes) soutient que tout le monde a le droit d'assassiner Pitt.

Un décret est ainsi conçu : Toutes les académies et 8 août.
sociétés scientifiques ou littéraires, patentées ou dotées par la nation, sont supprimées. Le rapporteur, Grégoire, a motivé la suppression de l'académie française, principalement sur ce que Molière, Lesage,

Digitized by Google

Dufresny, Pascal, Bourdaloue, les deux Rousseau, Piron, Regnard, Helvétius, Diderot, Mably n'en furent pas membres.

10 août. On célèbre la fête de l'acceptation de la constitution de l'an premier (V. 24 juin). Tous les cantons ont envoyé à Paris des députés choisis, en général, parmi les hommes dévoués aux jacobins, et qui se trouvent satisfaits de venir retremper leur républicanisme dans les séances de la convention, de la commune, de la société-mère, et de se rendre dignes d'entrer dans les comités révolutionnaires dont la France se voit déjà couverte (V. 12 mars). Les moteurs de la convention donnent beaucoup d'éclat à l'inauguration d'un acte constitutionnel qu'ils sont pourtant bien décidés à ne mettre jamais en exercice. Ils savent bien que la populace de Paris et des provinces n'est pas plus faite pour obéir à des principes philosophiques, que les lazzaronis napolitains et les anthropophages de la Nouvelle Zélande. Ducis propose une ode patriotique intitulée, *Le dix août* 1793, « imprimée par ordre de la con» vention nationale; » on y lit :

. . . . . .

Sous le joug des tyrans, des prêtres fanatiques,
O peuples! trop long-temps vous fûtes immolés;
Il est rompu le cours des forfaits politiques,
A reprendre vos droits vous êtes appelés :
La terre est encore fumante
Du sang d'un despote odieux :
Ses complices dans l'épouvante
Attendent un trépas honteux.

. . . . . .

Dans l'ombre allez cacher votre impuissante rage;
Que vos regards impurs ne souillent point nos jeux.
Nous, de la liberté, peuple, embrassons l'image!

Digitized by Google

. . . . . .

Brûlant d'un feu patriotique,
Jurons tous, d'un commun accord,
Le salut de la république,
Ou de souffrir plutôt la mort.

Oh! si dans nos cités des monstres sacriléges
Pensaient à conspirer contre les saintes lois,
Tentaient de rétablir d'odieux priviléges,
Et voulaient de nouveau nous courber sous les rois:
Que la nature les abhorre,
Qu'ils expirent dans les tourmens,
Que le loup affamé dévore
Leurs membres encor palpitans!

. . . . . .

La fête a lieu sur l'emplacement de la Bastille. Une statue colossale de la Nature s'élève au milieu des ruines. Le procès verbal[1] rend compte que l'aspect de cette statue, les emblèmes dont elle était entourée, le caractère antique et majestueux de sa figure, l'inscription écrite à sa base, *Nous sommes tous ses enfans,* tout, en un mot, répandait au loin l'idée sensible de la grandeur de la nature et de sa bienfaisance. De ses mamelles, qu'elle pressait de ses mains, s'épanchaient, dans un vaste bassin, deux sources d'une eau pure et abondante, image de son inépuisable fécondité. Le président de la convention, Hérault-Séchelles, placé devant la statue de la Nature, et la montrant au peuple, a porté ainsi la parole : « Sou-

[1] On n'aurait qu'une idée imparfaite du vertige révolutionnaire de cette époque, si la convention n'avait pris la peine d'ordonner l'impression du *Procès verbal des Monumens, de la marche, et des discours de la fête consacrée à l'inauguration de la constitution de la république française, le* 10 *août* 1793. Extrait du procès verbal de la convention nationale, du 13 septembre 1793, l'an deuxième de la république française une et indivisible. Jamais l'esprit humain n'était descendu à ce degré d'abjection, de folie et de cruauté.

Digitized by Google

» veraine du sauvage et des nations éclairées, ô Na-
» ture! ce peuple immense, rassemblé aux premiers
» rayons du jour devant toi, il est libre! C'est dans
» ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a re-
» couvré ses droits, qu'il s'est régénéré après avoir
» traversé tant de siècles d'erreur et de servitude : il
» fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour
» retrouver la liberté et l'égalité. O Nature! reçois
» l'expression de l'attachement éternel des Français
» pour tes lois; et que ces eaux fécondes qui jail-
» lissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui
» abreuva les premiers humains, consacrent, dans
» cette coupe de la fraternité et de l'égalité, les ser-
» mens que te fait la France en ce jour, le plus beau
» qu'ait éclairé le soleil, depuis qu'il a été suspendu
» dans l'immensité de l'espace! » Et c'est devant la populace de Paris, que le sublime président de la convention déploie ce grand style figuré! En vérité, ce galimatias sentimental, moins réjouissant que la burlesque volubilité de Sancho-Pança, est plus bizarre que l'éloquence de Pantagruel; et voilà les législateurs, les régénérateurs d'un des premiers empires du monde!!!

A la suite (continue le procès verbal) de cette espèce d'hymne, seule prière, depuis les premiers siècles du genre humain, adressée à la Nature par les représentans d'une nation et par ses législateurs, le président a rempli une coupe, de forme antique, de l'eau qui tombait du sein de la Nature; il en a fait des libations autour de la statue; il a bu dans la coupe et l'a présentée à ceux des envoyés du peuple français qui, par leur âge, avaient obtenu de porter la bannière sur laquelle était écrit le nom de leurs départemens respectifs. Tous, en même nombre que les dé-

Digitized by Google

partemens, ont monté successivement les degrés qui conduisaient autour du bassin, et, dans un ordre déterminé par le hasard du rang alphabétique, ils se sont approchés de la coupe sainte de l'égalité et de la fraternité. En la recevant du président qui leur a donné le baiser fraternel, l'un lui disait : « Je touche aux bords de mon tombeau; mais, en pressant cette coupe de mes lèvres, je crois renaître avec le genre humain qui se régénère. » Un autre, dont les vents faisaient flotter les cheveux blanchis, s'écriait : « Que de jours ont passé sur ma tête ! ô Nature, je te remercie de n'avoir pas terminé ma vie avant celui-ci ! » Un autre, comme s'il eût assisté à un banquet des nations, et qu'il eût bu à l'affranchissement du genre humain, disait, en tenant la coupe : « Hommes, vous êtes tous frères ! Peuples du monde, soyez jaloux de notre bonheur, et qu'il vous serve d'exemple ! » « Que ces eaux pures dont je vais m'abreuver, s'écriait un autre, soient pour moi un poison mortel, si tout ce qui me reste de la vie n'est pas employé à exterminer les ennemis de l'égalité, de la nature et de la république ! » Un autre, saisi d'un esprit prophétique, en s'approchant de la statue : « O France ! la liberté est immortelle ! les lois de la république, comme celles de la nature, ne périront jamais ! » Tous, profondément émus par le spectacle qu'ils avaient sous les yeux, et par le spectacle qu'ils donnaient eux-mêmes, étaient pressés du besoin de répandre, par la parole, les sentimens dont leur âme était remplie. Chaque fois que la coupe passait d'une main dans une autre, les mouvemens électriques d'une joie solennelle se mêlaient au bruit des canons.

Telles sont les parades ridicules, les grossières momeries que les maîtres de la France offrent à

Digitized by Google

l'avide curiosité des Parisiens pour fasciner leurs esprits ! Jamais et nulle part jugea-t-on plus défavorablement un peuple? Mais aussi quel peuple avait été plus négligé dans sa culture sociale, plus éloigné de toutes notions politiques, plus enfoncé dans l'ignorance des choses propres à son amélioration morale, plus dédaigneusement repoussé dans la nullité, que le furent les plébéiens en France! C'était à ces résultats que tendait la politique de l'ancien gouvernement ; et des trois causes qui agissent sur l'esprit humain, le gouvernement, la religion et le climat, le gouvernement est toujours celle qui exerce le plus d'influence. Les injustices, les catastrophes, et les bouleversemens de 1791, 1792, 1793 dérivent d'abord du système établi dans l'ancienne monarchie: si le gouvernement n'avait pas dépouillé les citoyens de toute intervention dans leurs propres intérêts, ils se seraient bien moins égarés dans la recherche des moyens d'obtenir la possession de ces biens après lesquels ils s'élançaient avec tant d'ardeur.

12 août. La convention décrète en principe que les gens suspects seront arrêtés, et que les commissaires du peuple sont chargés de faire l'appel nominal dans leurs cantons (V. 11 septembre).

13 août. Carnot (directeur en 1795, 96, 97) entre au comité de salut public.

A la bataille de Luçon, livrée dans la Vendée, trente mille royalistes ayant à leur tête le généralissime d'Elbée, et Charette, attaquent avec la plus vive impétuosité cette place que défendent neuf mille soldats républicains aux ordres du général Tuncq; foudroyés par l'artillerie légère, dont pour

Digitized by Google

la première fois ils voient l'usage, les royalistes sont culbutés et mis en complète déroute, laissant plus de six mille des leurs avec très-grande partie de leur artillerie.

La convention déclare qu'elle ne paiera aucune des dettes de Louis XVI. 14 août.

Garat sort du ministère de l'intérieur. Il restera dans l'obscurité jusqu'au moment où, sous un autre gouvernement, il pourra se présenter à la tribune (V. 21 janvier 1798). Décrété d'accusation, amené à la barre de la convention, il doit son salut au zèle que mettent à le défendre ses deux amis Danton et Grégoire. Le premier déclare : « Garat a bien servi la chose pu- » blique ; il a de la philosophie ; il aime la révolu- » tion ; mais il n'a pas reçu de la nature cette fer- » meté de caractère, nécessaire dans une grande se- » cousse..... Je lui ai dit de rester à son poste, et » de prendre pour règle de sa conduite ses opinions » philosophiques..... Je crois que la convention, sa- » tisfaite des bonnes intentions de ce ministre, doit » rapporter son décret d'accusation. » On ne saurait guère mieux caractériser Garat. 15 août.

Plusieurs lois sur les levées en masse sont rendues sur le rapport de Barrère. « Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. La levée sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans enfans, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Il y aura une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre. Il sera frappé des contributions en nature pour former de grands appro- 23 août.

Digitized by Google

visionnemens. Tandis que les jeunes gens iront combattre, les hommes mariés transporteront des subsistances ou forgeront les armes ; les femmes feront des habits, serviront dans les hôpitaux; les enfans feront de la charpie ; les vieillards harangueront sur les places publiques, afin d'exciter le courage des défenseurs de la liberté, la haine des rois, et célébrer l'indivisibilité de la république. Les édifices nationaux deviendront des casernes; les places publiques, des ateliers d'armes. Les caves seront lessivées pour l'extraction du salpêtre. Les armes de calibre serviront à ceux qui seront en présence de l'ennemi; les fusils de chasse seront réservés pour le service intérieur contre les ennemis de la révolution. Il y aura une réquisition illimitée de chevaux. Danton a proposé de dévaster la France en cas d'invasion. « Si les ty-
» rans mettaient notre liberté en danger, nous les
» surpasserions en audace ; nous dévasterions le sol
» français avant qu'ils pussent le parcourir, et les
» riches seraient les premiers la proie de la fureur
» populaire. » Les Carnot, les Barrère, les Merlin (de Douai), auxiliaires de Robespierre au comité de salut public, trouvent, dans le départ de tous les jeunes gens, le double avantage d'opposer des multitudes à trois cent mille soldats disciplinés, et de dégarnir l'intérieur de cette population dont la bouillante ardeur pourrait, d'un seul élan inattendu, renverser leurs projets.

23 août. Les Anglais s'emparent de Pondichéri. A ce jour, les établissemens français au Bengale, sur les côtes de Coromandel et de Malabar, sont envahis.

24 août. Un décret ordonne la formation d'un grand livre

Digitized by Google

pour inscrire et consolider la dette publique non viagère, pour la remise et annulation des anciens titres de créance, sous peine de déchéance; l'accélération de la liquidation; la suppression des rentes dues aux fabriques; la reconnaissance des dettes des communes, départemens et districts, comme dettes nationales; la liquidation des annuités et des effets au porteur; le remboursement ou l'inscription de la dette sur le grand livre; le paiement annuel de la dette publique dans les districts; la faculté de convertir les assignats en une inscription sur le grand livre, à raison de cinq pour cent du capital; l'admission de la dette consolidée en paiement des domaines nationaux à vendre, et l'assujettissement de la dette consolidée au principal de la contribution foncière, etc. Le grand livre sera le titre unique et fondamental de tous les créanciers de la république. Le montant des sommes dues aux émigrés sera porté au crédit de l'union des créanciers desdits émigrés; et, après le parfait paiement des créanciers, les intérêts seront éteints au profit de la république. Les créanciers des émigrés seront admis à faire inscrire leurs créances sur le grand livre, etc., etc.

Un décret supprime la caisse d'escompte et toutes les associations dont les capitaux reposent sur des actions au porteur ou sur des effets négociables.

Le général et conventionnel Carteaux occupe Marseille, dont les habitans semblaient d'abord animés d'un esprit aussi généreux que les Lyonnais. (V. 29 mai). 25 août.

Toulon se rend aux Anglais. Fréron et Barras, délégués de la convention, avaient ordre de faire périr tous ceux qu'elle avait mis hors la loi, c'est-à-dire tous les membres des autorités, toute la force départemen- 27 août.

Digitized by Google

tale et tous les sectionnaires qui avaient pris part à ce qu'on appelait fédéralisme, et qui s'étaient élevés contre les résultats des journées du 31 mai et du 2 juin. Ces deux députés étaient trop féroces et trop dévoués à la faction de la Montagne, puisqu'ils comptaient parmi ses chefs, pour ne pas exécuter rigoureusement cette proscription. De nombreux échafauds allaient être dressés dans cette ville; déjà les subsistances lui étaient coupées du côté de la terre; elle ne pouvait s'en procurer que par la mer; mais les Anglais interceptaient l'arrivée de tout navire. Il fallait donc que les Toulonnais fléchissent devant la convention ou devant la flotte du blocus; ils devaient, ou se livrer à la merci des commissaires Barras, Fréron, ou se rendre à l'amiral Hood. Ceux-là venaient avec des échafauds; ceux-ci promettaient de les briser; ils amènent la famine et la mort, tandis que l'étranger s'engage à fournir des grains et à sauver toute la population; les commissaires apportent une constitution anarchique et sanglante qui semble avoir été dédiée au bourreau par Robespierre; l'amiral britannique propose de reconnaître l'ancien ouvrage de l'assemblée constituante. Les habitans préfèrent livrer la place à la flotte anglaise qu'accompagnent deux escadres espagnole et napolitaine. Louis XVII est proclamé par la population : mais le commandant de l'expédition proclame l'autorité du roi de la Grande-Bretagne. Les contre-amiraux Trogroff, de Grasse, remettent aux Anglais onze vaisseaux de ligne; le contre-amiral Saint-Julien échappe avec sept autres vaisseaux (V. 19 décembre). Le baron d'Imbert apprendra lui-même à la France, dans une brochure intitulée : *Précis historique sur les événemens de Toulon en* 1793 (brochure qu'il publiera et fera distribuer gratis en 1814); il nous apprendra

Digitized by Google

qu'au commencement de l'année 1793, il demanda de l'emploi au gouvernement conventionnel; que ce gouvernement lui confia le commandement d'une des escadres de la Méditerranée; et que, quelques mois après, il livra aux Anglais et à leur amiral Hood l'escadre et le port de Toulon; que lorsqu'il demanda de l'emploi et prêta serment de servir la république, il avait l'intention de la trahir, etc.; il dit : « ..... Je m'étais chargé » d'une grande et importante expédition, dans le but » d'en faire manquer les effets, ainsi que le portaient » mes ordres secrets, les seuls légitimes. Cette con- » duite m'était tracée par l'honneur et la fidéli- » té....., etc. »

Le général Custine porte sa tête sur l'échafaud, pour avoir laissé prendre Mayence (V. 23 juillet). Telle sera la destinée des généraux Houchard, Brunet, Beisser, Luckner, Biron, Miziorsinski, Arthur Dillon, Westermann, tous fervens serviteurs de la république. Deux des principaux délits énoncés dans le jugement de Custine sont : d'avoir donné pour mot d'ordre à son armée, Condorcet, Paris, constitution; d'avoir fait fusiller trois volontaires qui pillaient dans Spire. Ce premier exemple instruit les généraux du sort qui les attend dès que la victoire les abandonnera. Aussi leur tactique consistera, dorénavant, à sacrifier sans ménagement des milliers d'hommes à l'occupation de quelques lieues de terrain. Au surplus, Custine trahissait la république, et avait pratiqué des intelligences avec les généraux ennemis; il trahit ouvertement en livrant Francfort-sur-le-Mein à l'armée prussienne et hessoise. L'ouvrage publié à la Haye, par le général Vanhelden [1], commandant à

28 août.

[1] Il est intitulé : *Relation de la prise de Francfort-sur-le-Mein, par*

Digitized by Google

Francfort en 1793, établit, d'après les pièces officielles, d'après les propres ordres donnés par Custine, la trahison de ce général.

1er. sept. L'état des prisons de Paris porte le nombre des détenus à quinze cent quatre-vingt-dix-sept.

3 sept. La rédaction définitive du décret sur l'emprunt forcé est adoptée (V. 20 mai). Toutes les sortes de propriétés y sont sujettes; l'emprunt est progressif. La portion du revenu qui doit y être soumise se compose de la somme excédant mille livres, pour chaque individu tenant à la famille de celui qui possède le revenu. Cette portion passible de l'emprunt est taxée comme suit : un dixième pour chaque mille livres; au delà de neuf mille livres de revenu, la taxe sera, outre les quatre mille cinq cents livres dues pour ces neuf mille livres, la totalité de l'excédant. (V. 5 juin 1794).

5 sept. La convention, étendant de plus en plus le système de terreur dont elle fait son unique moyen de gouvernement (V. 12, 23 août), établit une armée révolutionnaire ambulante qui parcourra les départemens, traînant avec elle de l'artillerie et la guillotine. « Puisque notre vertu, notre modération, nos idées » philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons » brigands, dit un député, pour le bonheur du peuple; » soyons brigands..... Déclarons solennellement que » les hommes suspects répondront sur leur tête des » malheurs de l'état; que les comités révolutionnaires,

S. M. le roi de Prusse, et réponse du général Vanhelden aux déclamations calomnieuses du général Custine, etc. A la Haye, chez J. Vancleef, 1798. Cet ouvrage est accompagné de pièces officielles.

Digitized by Google

» en arrêtant un homme suspect, n'aient pas besoin » d'expliquer leurs motifs..... » Thuriot s'écrie : « Sen- » tons notre dignité ; point de fausse mesure. L'homme » qui combat à la face du monde pour une révolution » qui a pour but l'égalité, la justice, le bonheur des » hommes, veut qu'à l'instant où il prend les armes, » aucun être sur la terre n'ait le moindre reproche à » lui faire. Il faut que cette révolution, qui est l'ou- » vrage d'un génie extraordinaire, déifie tous les Fran- » çais. Il faut que la France s'honore de chacune de » vos actions ; qu'on lise dans l'histoire, avec tendresse, » les noms de ceux dont les votes énergiques ont fait » triompher cette révolution..... » Drouet s'explique plus clairement : « S'il faut, dit-il, être brigand pour » le bonheur du peuple, soyons brigands..... »

1°. L'armée révolutionnaire ambulante existera jusqu'au 27 mars 1794.

2°. Le tribunal révolutionnaire (V. 10, 11 mars) formera quatre sections. A cet effet, le nombre des juges sera porté à seize.

3°. Les municipalités sont expressément autorisées à faire des visites domiciliaires à toutes les heures.

4°. Les membres des comités révolutionnaires établis à Paris recevront un salaire.

5°. Il est accordé quarante sols par jour aux indigens de Paris, afin qu'ils puissent assister aux assemblées des sections. Cette mesure sera confirmée le 9. Le but qu'on s'y propose est d'avoir, à chaque instant, des groupes de furieux pour opérer le mouvement révolutionnaire commandé par la commune ou par les moteurs des sections. (V. 21 août 1794).

Des lois ordonnent l'arrestation, en France, de tous 6-7 sep
les étrangers nés sur le territoire des puissances avec

Digitized by Google

lesquelles la république est en guerre, et la confiscation de leurs biens.

6-7-8 sept. La bataille de Hondtschoot (deux lieues de Bergues, Nord) est gagnée par Houchard, Jourdan, Hédouville, Colaud, Vandamme, généraux de division. Le duc d'Yorck, généralissime; Freytag, Alvinzy, Autrichiens. Confédérés, soixante mille hommes; Français, quarante-huit mille hommes. Quatre mille tués, blessés ou prisonniers de part et d'autre. Cette rencontre est amenée par la politique anglaise qui, très-occupée de détruire la marine et la navigation de son ennemie, et dédaignant les intérêts généraux de la coalition, a exigé des Autrichiens qu'ils appuieraient l'attaque de Dunkerque, au lieu de marcher sur Paris, dont les chemins devenaient libres en réduisant, ou faciles en bloquant trois ou quatre places de Flandre.

A la suite de l'affaire de Hondtschoot, le duc d'Yorck lève le siége de Dunkerque, laisse cinquante-deux gros canons, ses munitions, ses bagages, et bat précipitamment en retraite sur Furnes. Le fils du roi d'Angleterre aurait été pris sans les courageux efforts des émigrés qui lui ont fait un rempart de leurs corps; et c'est lorsque le cabinet de Saint-James abuse leur espoir et trahit leur cause!! Au reste, rien de plus inepte que la conduite militaire du duc d'Yorck, et rien de plus honteux que sa fuite.

9 sept. L'état des prisons de Paris s'élève à dix-huit cent soixante détenus.

11 sept. Quesnoy (Nord) se rend au général autrichien Clairfait.

Digitized by Google

Un décret fixe un *maximum* du prix des grains, farines et fourrages, et prononce des peines contre l'exportation. (V. 4 mai, 29 septembre 1793; 24 février, 24 décembre 1794). 11 sept.

Une loi prescrit des mesures pour accélérer la vente des biens des émigrés, et faciliter aux chefs de famille indigens et aux défenseurs de la patrie les moyens d'en acquérir. Cette loi fut rendue sur la proposition de Cambacérès, qui en rédigea les dispositions. 13 sept.

Une loi ordonne que le tribunal révolutionnaire aura ses prisons particulières. 16 sept.

Une loi concernant les gens suspects est rendue. Elle est souvent citée sous la désignation de loi du 17 septembre. Merlin (de Douai), directeur en 1797, 98, 99, en est le rapporteur, au nom du comité de législation présidé par Cambacérès. 17 sept.

« Immédiatement après la publication du présent » décret, tous les gens suspects qui se trouvent sur le » territoire de la république, et qui sont encore en » liberté, seront mis en état d'arrestation. Sont réputés suspects ceux qui, soit par leur conduite, soit » par leurs relations, soit par leurs propres écrits, se » sont montrés les partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté; ceux qui ne » peuvent justifier de l'acquit de leurs devoirs civiques; » ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme; » ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les » femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, » et agens d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution. Les tribunaux civils et criminels pourront faire retenir en

Digitized by Google

» état d'arrestation, comme gens suspects, et envoyer » dans les maisons de détention ci-dessus énoncées, » les prévenus de délits à l'égard desquels il serait » déclaré n'y avoir pas lieu à accusation, ou qui se- » raient acquittés de celles portées contre eux. » Le vague immense de ces dispositions ne met au choix et au nombre des victimes d'autres restrictions que les caprices des tyrans subalternes. Ce décret amènera la détention de plus de trois cent mille individus. Les comités révolutionnaires sont établis juges des suspects, et ces comités existeront dans beaucoup de villages; Paris en comptera quarante-huit. On ne saurait éviter d'être suspect (si l'on n'appartient à une classe moyenne, et si l'on n'exerce pas un état mécanique) qu'en dénonçant des suspects; et, chose à peine croyable, des milliers de personnes, élevées dans des professions qui demandent une éducation cultivée [1], recherchent l'emploi de faire arrêter les gens suspects, dans l'espoir qu'ayant donné des gages aussi manifestes de civisme, elles ne seront pas elles-mêmes arrêtées. Les délateurs recevant un salaire, tous ceux que la misère, la domesticité rendaient dépendans, peuvent trouver dans la délation des moyens d'existence et de rapine.

L'on ne saurait omettre les particularités ou les faits personnels qui caractérisent cette époque de la révolution. Beaucoup de prêtres réfractaires ou insermentés étaient parvenus à demeurer en France, ou y

[1] On vit des nobles, des personnes d'un nom connu dans la haute société, dénoncer leurs amis, leurs camarades de collége, leurs parens, se glorifier d'être espions du comité de salut public, et arrêter eux mêmes les individus qu'ils dénonçaient. L'on pourrait citer plusieurs de ces délateurs, qui se sont montrés royalistes *purs* depuis 1814 : nous épargnons cette honte à leurs honorables familles; d'ailleurs l'histoire n'est pas un greffe judiciaire.

Digitized by Google

étaient rentrés en prenant toutes sortes de déguisemens : ces ecclésiastiques étaient, le jour, d'excellens jacobins, allaient dans les clubs, faisaient le service de la garde nationale, et portaient l'habit militaire; la nuit, ils célébraient le saint sacrifice de la messe dans les caves, et y administraient les sacremens. Les prêtres réfractaires affluaient principalement à Amiens, à raison du bon esprit qui animait en général les habitans de cette ville. Un de ces ecclésiastiques, qui se faisait distinguer par son civisme, fut chargé d'arrêter madame la comtesse de Choiseul-Gouffier. Revêtu du costume de garde national et portant les épaulettes de grenadier, il se rendit chez madame de Choiseul, lui intima l'ordre du proconsul André Dumont, et la mena dans les cachots : cet ecclésiastique, M. l'abbé de ***, est aujourd'hui évêque!!! Nous pourrions citer plusieurs ecclésiastiques (et dans ce nombre il en est qui ont occupé depuis des siéges épiscopaux et ont été élevés au cardinalat) qui poussaient le civisme au point de se servir des vases sacrés pour satisfaire des besoins profanes. Nous pourrions citer également des laïques, remplissant (depuis 1814) de hautes fonctions dans l'état, qui se livraient publiquement à d'aussi exécrables sacriléges : tous ces gens-là, royalistes purs depuis la restauration, dénonçaient alors, et envoyaient aux échafauds les partisans, les amis de la maison de Bourbon.

L'on ne saurait croire à quel point fut porté le système de dénonciation des gens suspects. C'est au génie froidement homicide, à l'infernale sagacité de Merlin (de Douai), de Cambacérès, d'Oudot, qu'appartient l'invention de cette arme révolutionnaire. Un autre monstre de la convention, Collot-d'Herbois, disait « que tout est permis à quiconque agit dans le sens

Digitized by Google

» de la révolution; que quiconque outre-passe le but, » souvent n'y est pas encore arrivé. » Enfin, on en viendra à ajouter aux gens suspects de Merlin (de Douai), des gens suspects d'être suspects.

18 sept. A Saint-Domingue, les troupes anglaises entrent à Jérémie, province du sud. Elles en prennent possession par suite d'une convention faite le 3, entre le gouverneur de la Jamaïque et Venant de Chamilly. Les habitans de la Grande-Anse ont invoqué la protection de l'Angleterre, afin d'échapper aux fureurs des nègres ainsi qu'aux mesures révolutionnaires des délégués de la convention, Santhonax et Polverel.

Cette ressource semble maintenant la seule au choix des malheureux colons. Mais pourquoi se sont-ils eux-mêmes réduits à cette extrémité par leurs constantes cruautés, leurs préjugés invétérés et leur funeste orgueil; en voulant gouverner l'île, et se rendre à peu près indépendans de la mère-patrie, à cette époque où les décrets de l'assemblée constituante ne brisaient pas les fers des esclaves, où ces décrets ne faisaient que les alléger, comme le demandaient l'humanité, la justice et la charité chrétienne? A peine les troubles éclatent au commencement de 1791, que plusieurs grands planteurs, aussi mauvais Français que politiques injudicieux, se rendent à Londres et y négocient. A la déclaration de guerre, en février dernier, ils y renouvellent leurs propositions et les font accueillir; le gouvernement britannique consent à les protéger en qualité de sujets, à prendre possession de la colonie, pourvu qu'il y exerce l'autorité souveraine en son nom, et en l'administrant à l'instar des colonies anglaises, sauf les priviléges de la communion catholique. (V. 9 mai 1798).

Digitized by Google

Dans la guerre de la Vendée, le jacobin Santerre, à la tête de trente mille hommes de la levée en masse, se fait complétement battre à Coron (près Doué) par des forces royalistes inférieures de plus de moitié. 18 sept.

A la bataille de Torfou (près Chollet), quarante mille royalistes, conduits par Lescure, Bonchamp, Charette, s'élancent avec furie sur vingt-cinq mille républicains, dont douze mille de vieilles troupes commandées par Kléber (V. 23 juillet) leur causent une perte considérable, et enlèvent leur artillerie. C'est à Lescure que les armes vendéennes doivent l'avantage de la journée : ce chef, voyant que les siens commençaient à reculer, met pied à terre et leur crie : « Y a-t-il quatre cents hommes assez braves pour venir périr avec moi ? » Le petit nombre d'hommes qui l'entourent jurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; et, à leur tête, il se maintint pendant deux heures dans la position qu'il occupait. 19 sept.

Des lois révolutionnaires portent : « Les galériens ne porteront plus le bonnet rouge, devenu l'emblème de la liberté. Les femmes se pareront de la cocarde nationale, sous peine de huit jours de détention, et, en cas de récidive, d'être regardées comme suspectes, et enfermées jusqu'à la paix. La cuisine du Temple est supprimée. Les détenus (le fils, la fille, la sœur de Louis XVI) seront réduits au strict nécessaire ; les femmes et valets de chambre seront renvoyés. » 21 sept.

L'an II de la république commence. De ce jour partent les dates et les dénominations de l'annuaire qui sera formé en exécution du décret du 5 octobre de cette année. 22 sept.

Digitized by Google

22 sept. A Saint-Domingue, les forces anglaises entrent au môle Saint-Nicolas. (V. le 18). Ce poste, nommé le Gibraltar des Antilles, tombé dans leurs mains sans coup férir, livre deux cents canons et deux cents milliers de poudre (V. 9 mai 1798).

23 sept. Une loi enjoint de remettre dans les caisses nationales les dépôts faits chez les notaires et autres officiers publics.

25 septemb. Un arrêté de la commune de Paris porte : « Il ne sera plus permis de parler aux suspects détenus (V. le 17); les lettres écrites ou reçues par eux seront lues par les surveillans. »

25 septemb. La bataille d'Entrames (entre Laval et Château-Gontier) est livrée. L'armée royaliste, réunie depuis peu sur la rive droite de la Loire, et commandée par La Rochejaquelein qu'appuie Stofflet, bat complétement les généraux de la convention, Westermann et Danican. Les Vendéens volent d'une victoire à l'autre; leur activité et leur intrépidité semblent miraculeuses; faisant tête à plus de soixante mille hommes de troupes réglées, ils ont, depuis le commencement du mois, dispersé et rendu nulle une masse prodigieuse de citoyens armés contre eux.

28 septemb. Un décret ordonne une émission de deux milliards d'assignats.

29 septemb. Une loi spécifie les denrées de première nécessité sujettes au *maximum* (V. 4 mai). Ce sont tous les comestibles et les combustibles d'un usage ordinaire, les matières premières qui servent aux fabriques, les mé-

Digitized by Google

taux usuels, les étoffes, les toiles, le tabac, les souliers, les sabots.

Au combat de Saint-Symphorien (près Mortagne), Bonchamp, l'un des chefs royalistes, quoique venant d'être abandonné par Charette (qui, en toute circonstance, montre une jalousie extrême), reste encore supérieur en nombre à Kléber, commandant la garnison de Mayence. Il attaque impétueusement ces vieux soldats ; il éprouve une perte considérable et se voit repoussé. 30 septemb.

L'état des prisons de Paris se porte à deux mille quatre cents détenus. 1er. octob.

Différens décrets sont rendus. 1er. Les congrégations des filles employées au service des pauvres ou des malades, ou à l'instruction des enfans, seront déchues de leurs fonctions, sur leur refus de prêter le serment civique. 3 octobre.

2e. En cas de partage d'opinions, dans les procès sur les délits contre-révolutionnaires, l'avis le plus doux ne doit pas prévaloir. En conséquence, toutes les fois que les juges d'un tribunal criminel seront partagés, ils seront tenus d'appeler un cinquième juge pour les départager.

3e. La convention accuse, comme étant prévenus de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français, quarante-un députés tenant au parti de la Gironde. Les plus distingués sont Brissot, Vergniaud, regardés comme les chefs, esprits systématiques, excessivement ambitieux de renommée et de pouvoir ; Carra, Fauchet (abbé), pamphletaires et journalistes

Digitized by Google

incendiaires; Condorcet, académicien, dont la conduite politique prouve que la culture de la haute philosophie est un bouclier aussi faible contre les passions de la domination et du despotisme, que les croyances religieuses qu'ont professées tant de princes absolus, depuis Philippe II d'Espagne jusqu'à Louis XIV. Philippe Égalité (duc d'Orléans), Sillery-Genlis, ami et confident de ce prince, sont du nombre des proscrits. Ces quarante-un députés seront traduits devant le tribunal révolutionnaire. Vingt-un autres députés, précédemment déclarés traîtres à la patrie, leur sont assimilés; parmi eux se trouvent Péthion, Buzot et le journaliste Gorsas, trois fauteurs remarquables des attentats de la commune au 10 août; on y voit aussi Lanjuinais que n'a cessé de distinguer sa vigoureuse opposition à toutes les mesures injustes et violentes, Lanjuinais, que les proscripteurs aiment à confondre avec leurs adversaires, sans doute parce qu'il est le seul honnête homme de l'assemblée qui développe du caractère. En outre, soixante-quatorze députés, signataires de protestations (mais de protestations secrètes) contre les journées du 31 mai, 1er. et 2 juin, sont décrétés d'arrestation. Ainsi, le même décret frappe cent trente-six députés. Cette minorité pourrait, en agissant avec quelque énergie, dès les premières menaces, en concertant une défense, en se serrant, ébranler l'égoïsme et réveiller de leur torpeur cette partie considérable de la convention qui, par sa nonchalance et son incurie, fait la force d'un petit nombre de tyrans : mais tous les députés inculpés cèdent sans essayer un quart d'heure de résistance; chacun d'eux n'envisage que sa sûreté personnelle, ne considérant pas qu'il l'expose bien plus gravement, en laissant le champ libre à cette poignée de jacobins

Digitized by Google

effrénés. On verra la même pusillanimité se reproduire à chaque crise dangereuse, à chaque circonstance indécise de la révolution, et même après ses dernières fureurs. Nulle part on ne trouvera quelque étincelle de courage civil, tant est forte la dépression exercée durant les derniers règnes, pendant près de deux siècles, sur le moral des Français, de ces Français qui ne sont plus, à la fin du dix-huitième siècle, que des scories privées également de chaleur et de cohésion !

4e. La convention enjoint au tribunal révolutionnaire de s'occuper sans délai et sans interruption du jugement de Marie-Antoinette. (V. 1er. août).

Un décret renvoie devant le grand tribunal révolutionnaire de Paris (V. 5 novembre) Philippe Égalité (duc d'Orléans), prisonnier à Marseille. (V. 9 avril). 5 octobre.

Un décret « abolit définitivement l'ère chrétienne (V. 21 septembre 1792), et porte le commencement de l'ère des Français au 22 septembre 1792. » L'année se divise en douze mois de trente jours ; les mois recevront des noms analogues aux saisons ; à ces douze mois seront ajoutés cinq à six jours, nommés complémentaires et aussi sans-culottides. (L'annuaire républicain sera supprimé le 9 septembre 1805, le calendrier grégorien remis en usage le 1er. janvier 1806.) 5 octobre.

Une loi porte : « Les propriétaires des parcs, jardins, enclos et édifices qui laisseraient voir des signes de royauté, seront tenus de les faire enlever ; faute de quoi, les parcs, jardins, enclos et bâtimens sur lesquels ces signes auront été conservés, seront confisqués. » 9 octobre.

Digitized by Google

9 10 octob. Le poignard des assassins encouragés par la convention n'atteignant pas le ministre anglais Pitt (V. 7 août), elle lance deux décrets sur l'Angleterre. L'un proscrit, sous peine de vingt ans de fers, l'introduction en France de toute marchandise manufacturée dans les pays soumis à la puissance britannique; l'autre décret ordonne de nouveau l'arrestation de tout sujet anglais, et met ses propriétés à la disposition de la nation. (V. 6 septembre).

Lyon est pris par les troupes de la convention, après un siége de soixante-dix jours. Kellermann, général en chef; Dubois-Crancé, Gauthier, commissaires conventionnels près l'armée. De Précy, de Virieu, Nervo, commandent les assiégés.

La courageuse résistance de la seule ville de France qui sache opposer à toutes les fureurs de la tyrannie toutes les forces de l'honneur et du désespoir, est un épisode qui signale à jamais la honteuse inertie de toutes les autres grandes villes. Mais une honnête et laborieuse industrie régna toujours à Lyon; le peuple s'y distinguait du peuple des autres cités par cet esprit d'ordre qu'inspire une suite régulière et non interrompue de travaux. Là, point de populace oisive, ou qui fût alternativement occupée et désœuvrée, comme à Paris; par conséquent point de populace malfaisante. L'influence délétère de la noblesse y disparaissait à côté des solides bienfaits du commerce, qui donnait à quatre-vingt mille ouvriers un salaire journalier. La morgue aristocratique d'un parlement ne se réservait pas une considération exclusive; elle ne dictait pas les préjugés, ne détournait pas les lumières, ne faussait pas les opinions du simple bon sens. Les lois municipales étaient des modèles de

Digitized by Google

sagesse ; les franchises dont jouissaient les habitans procuraient plusieurs avantages de cette liberté réservée aux petits états dont la constitution est mixte. A l'œil de l'étranger, Lyon ressemblait à une ville libre de l'Allemagne, vivant sous la protection d'un prince. On admirait des établissemens de bienfaisance qui remplissaient leur objet sans faste et sans ostentation. Il n'est pas étonnant que de meilleures habitudes que celles qui subsistaient dans les grandes villes de France, portassent les Lyonnais à rejeter les doctrines du jacobinisme, qui essayait de répandre les désordres au sein d'une population heureuse par l'observation de l'ordre ; aussi cette ville se montra-t-elle, plus que toute autre, opposée au système démagogique : elle résistait aux désorganisateurs (V. 4 février, 29 mai, 11 juillet), mais sans s'abandonner aux chimères des royalistes. A plusieurs époques, Lyon se distinguera par un esprit de sagesse : malgré les tentatives des fauteurs et des corrupteurs envoyés dans ses murs, il ne s'y commettra ni de ces excès ni de ces injustices dont on puisse rejeter une grande part sur les habitans ; et il est très-remarquable que dans les troubles passagers qui s'y déclareront jusqu'aux derniers temps, les principaux torts seront toujours au gouvernement ou à ses agens.

Noble et héroïque cité de Lyon ! tu seras à jamais illustre dans l'histoire ; les citoyens nés dans tes murs se glorifieront à juste titre du nom de Lyonnais ! Le siége de Lyon honorera jusqu'à la dernière postérité les habitans de cette ville : il flétrira d'un éternel opprobre les exécrables membres du comité de salut public et de sûreté générale, qui ordonnaient de sang-froid l'extermination de cent cinquante mille

Digitized by Google

individus, et la démolition de la seconde cité de France, comme si ces bourreaux-législateurs ne voulaient régner que sur des cadavres et des ruines. Par ordre des comités, les assiégeans ont dirigé de préférence les bombes sur les hôpitaux. Le quart de la ville a été consumé par le feu des batteries; la famine est à son dernier degré pendant les vingt derniers jours de siége. Les vainqueurs, plus terribles que la flamme et la faim, s'empressent de livrer au pillage les propriétés des notables, de dévaster les ateliers, d'achever la ruine des édifices. Les jours suivans, les habitans seront mitraillés par masses, hommes, femmes, enfans, riches, pauvres (V. 12 octobre). Plus de deux mille individus seront ainsi mis à mort et de sang-froid. (*Discours de Camille Jordan* au conseil des Cinq-Cents, le 4 juillet 1797.)

9 octobre et suiv. Dans les combats de Chatillon sur Sèvre, les royalistes, commandés par d'Elbée, Lescure et La Rochejaquelein, sont taillés en pièces par Westermann, général de la convention.

10 octobre. La convention, sur le rapport de Saint-Just, ajournant la mise en activité de la nouvelle constitution (V. 24 juin), déclare que « le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués, sont placés sous la surveillance du comité de salut public qui rendra compte à la convention. Les généraux en chef seront nommés par elle sur la présentation du comité. » Ces décrets sont rendus par moins de quatre-vingts votans.

Au moyen de cette seule combinaison, tous les

Digitized by Google

crimes se rattachent à un même principe et lient à la même chaîne tous ceux qui les commettent. Cette mesure consolide le grand système de terreur dont les prisons et les échafauds forment les bases. « Vous » n'avez plus rien à ménager, dit Saint-Just, contre » les ennemis du nouvel ordre de choses, et la liberté » doit vaincre à tel prix que ce soit..... Vous avez » beaucoup fait pour le peuple en ôtant dix-huit cents » millions de la circulation, vous avez diminué les » moyens de tourmenter la patrie. Le pain que donne » le riche est amer; il compromet la liberté. Le pain » appartient de droit au peuple dans un état sagement » réglé. Lorsqu'on a taxé les denrées au tiers, au » quart, à moitié du prix où elles étaient auparavant, il faut ôter de la circulation le tiers, le quart, » la moitié du signe ou de la monnaie..... L'administration de l'armée est pleine de brigands; on n'y » connaît point de subordination; presque tout le » monde vole et se méprise..... Le ministère est un » monde de papier; je ne sais pas comment Rome et » l'Égypte se gouvernaient sans cette ressource; on » pensait beaucoup, on écrivait peu... Il est impossible que l'on gouverne sans laconisme..... Il faut » donc rectifier le gouvernement tout entier..... » (V. 4 décembre).

Ces législateurs en démagogie se distinguent par un caractère qui ne fut jamais à d'autres, et qui supplée à la capacité. A force d'audace, ils ont rendu le génie inutile. Saint-Just a révélé tout leur art dans ce seul mot *Osez !* Le succès devient plus facile quand on s'est affranchi des lois positives, des devoirs de l'autorité, des droits de ses semblables, de tout sentiment d'humanité, de tout honneur et de toute justice : on paraît avoir du talent, lorsqu'on

Digitized by Google

n'a que de l'impudence, et l'abus de la force passe pour énergie.

Si Saint-Just s'exprimait avec tant d'audace à la tribune, il ne déployait pas moins de courage sur le champ de bataille. Envoyé aux armées en qualité de représentant du peuple, il se met à la tête d'une colonne chargée d'enlever une redoute extrêmement forte ; après l'action, les grenadiers lui disent : « F....., nous sommes contens de toi, citoyen re-» présentant ; ton plumet n'a pas remué un brin, » nous avions l'œil sur lui ; tu es un bon b.....; mais » avoue qu'il faisait diablement chaud à cette redou-» te. » Tous les représentans du peuple envoyés aux armées firent, au reste, preuve de courage.

Jamais on n'avait préconisé le crime comme un principe de révolution, ni l'oppression comme un principe de liberté ; c'est ce que viennent entreprendre les jacobins, monstres nouveaux dans l'ordre des monstres. Voici le jugement que portait, sur les principes, les doctrines et les actions des jacobins, un écrivain dont le témoignage est invoqué comme une autorité par les royalistes depuis la restauration de 1814 : « ..... On a beaucoup parlé des jaco-» bins, et peu de gens les ont connus. La plupart » se jettent dans des déclamations, publient les cri-» mes de cette société, sans vous apprendre le prin-» cipe général qui en dirigeait les vues. Il consistait, » ce principe, dans le système de perfection vers » lequel le premier pas à faire était la restauration » des lois de Lycurgue. Nous avons trop donné aux » passions et aux circonstances. Un trait distinctif » de notre révolution, c'est qu'il faut admettre la » voie spéculative et les doctrines abstraites pour in-» finiment dans ses causes. Elle a été produite en

Digitized by Google

» partie par des gens de lettres qui, plus habitans
» de Rome et d'Athènes que de leur pays, ont cherché
» à ramener dans l'Europe les mœurs politiques.....
» Parce que les jacobins ont commis des crimes,
» cela ne m'empêche pas de croire que la république
» est le meilleur de tous les gouvernemens, lorsque
» le peuple a des mœurs..... Que si par ailleurs on
» considère que ce sont les jacobins qui ont donné
» à la France des armées nombreuses, braves et dis-
» ciplinées (*Nota*. On voit que Saint-Just était à cet
» égard d'un avis tout-à-fait contraire); que ce sont
» eux qui ont trouvé moyen de les payer, d'appro-
» visionner un grand pays sans ressource et entouré
» d'ennemis; que ce furent eux qui créèrent une
» marine comme par miracle, et conservèrent par
» intrigue et argent la neutralité de quelques puis-
» sances; que c'est sous leur règne que les grandes
» découvertes en histoire naturelle se sont faites, et
» les grands généraux se sont formés; qu'enfin ils
» avaient donné de la vigueur à un corps épuisé, et
» organisé pour ainsi dire l'anarchie; il faut néces-
» sairement convenir que ces monstres, échappés de
» l'enfer, en avaient apporté tous les talens... » (*Essai historique, politique et moral sur les révolutions*, etc., par M. le vicomte de Châteaubriand, Londres, 1797; volume premier, pages 84 et 86.) Nous sommes bien loin de partager les opinions de M. de Châteaubriand sur les jacobins, et de croire, comme cet écrivain, « que la grande base de leur doctrine était le système » de perfection : » nous croyons, au contraire, et fermement, que la grande base de leur doctrine était l'assassinat et le brigandage.

C'est à l'établissement du gouvernement révolutionnaire que la France devra toutes les calamités qui,

Digitized by Google

les années suivantes, pèseront sur elle. Robespierre et ses complices ont à peine fait jurer le maintien de cette constitution de l'an premier, fabriquée en quinze jours, qu'ils lui substituent, avec une impudence inouie, une tyrannie sans exemple dans les annales de l'Europe, un régime de fer et de sang, sous l'absurde nom de gouvernement révolutionnaire. Nos tyrans s'embarrassent peu que ces mots, *gouvernement révolutionnaire*, emportent contradiction; ils connaissent cette triste vérité, qu'avec de l'audace, et surtout avec des mots qu'il ne comprend pas, on en impose au peuple français, on le musèle et on le conduit à volonté; ils savent aussi que c'est en comprimant les esprits par une terreur profonde, arme favorite des tyrans, qu'on parvient à tout subjuguer, à tout enchaîner.

12 octobre. Une loi révolutionnaire porte « qu'il sera nommé » une commission extraordinaire pour faire punir mi- » litairement, et sans délai, les contre-révolutionnaires » de Lyon. La ville sera détruite, tout ce qui fut ha- » bité par le riche sera démoli; il ne restera que la » maison du pauvre, les habitations des patriotes égor- » gés ou proscrits, les édifices spécialement employés » à l'industrie, et les monumens consacrés à l'hu- » manité et à l'instruction publique. Le nom de Lyon » sera effacé du tableau des villes de la république. La » réunion des maisons conservées portera désormais » le nom de Commune-Affranchie. Les biens qui ont » appartenu aux riches et aux autres contre-révolu- » tionnaires seront distribués aux patriotes pour les » indemniser. » Le rapporteur des ces dispositions, Barrère, s'est exprimé de la sorte: « Laisserez-vous » subsister une ville qui, par sa rébellion, a fait couler » le sang des patriotes? Qui osera réclamer votre in-

Digitized by Google

» dulgence pour cette ville infâme? Ce n'est pas une » ville celle qu'habitent des conspirateurs ; elle doit » être ensevelie sous ses ruines. Que devez-vous res- » pecter dans votre vengeance? la maison de l'indigent » persécuté par le riche ; la charrue doit passer sur tout » le reste. Le nom de Lyon ne doit plus exister; vous » l'appellerez Commune-Affranchie, et, sur les ruines » de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui » fera l'honneur de la convention et qui attestera le » crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce » seul mot dira tout : Lyon fit la guerre à la liberté ; » Lyon n'est plus. »

Les commissaires de la convention, Collot-d'Herbois, Fouché (de Nantes), exécutent les dispositions ordonnées avec une férocité raisonnée dont on ne trouve aucun autre exemple dans l'histoire moderne avant cette époque. Ils écrivent à la convention (*Moniteur*, nos. 57, 64) : « ..... La terreur est véritablement ici à » l'ordre du jour; elle dépouille le crime de ses vête- » mens et de son or..... La commission révolutionnaire » que nous venons d'établir remplit ses devoirs avec » une sévérité stoïque et une impartiale rigueur; c'est » sous les voûtes de la nature qu'elle rend la justice, » comme le ciel la rendrait lui-même.... Nous sommes » convaincus qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme » cité que celui qui fut opprimé et chargé de fers par » les assassins du peuple.... Nous sommes en défiance » contre les larmes du repentir.... Rien ne peut dés- » armer notre sévérité.... Cette mission est la plus » pénible et la plus difficile; il n'y a qu'un amour ar- » dent de la patrie qui puisse consoler, dédommager » l'homme qui, résistant à toutes les affections que la » nature et une douce habitude ont rendues chères à » son cœur, à toute sensibilité personnelle, à son exis-

Digitized by Google

» tence entière, ne pense, n'agit et n'existe que dans
» le peuple et avec le peuple; qui, fermant les yeux
» sur tout ce qui l'entoure, ne voit que la république
» s'élevant dans la postérité sur les tombeaux des
» conspirateurs et sur les tronçons de la tyrannie.....
» Les démolitions sont trop lentes; il faut des moyens
» plus rapides à la vengeance républicaine. L'explosion
» de la mine et l'activité de la flamme peuvent seules
» exprimer la toute-puissance du peuple : sa volonté
» ne peut être arrêtée comme celle des tyrans; elle
» doit avoir les effets du tonnerre.... Nous célébrons
» aussi des fêtes civiques; mais c'est en immolant à la
» justice du peuple, sans ménagement, sans exception,
» tous les ennemis de la liberté. Ces sortes de fêtes
» présentent, au premier coup d'œil, l'aspect funèbre
» des ruines et du néant; mais elles laissent à la mé-
» ditation cette pensée consolante, que les tombeaux
» de la domination du vice et du crime renferment les
» germes féconds, les matrices vigoureuses d'une gé-
» nération d'hommes libres..... Nous le jurons, le
» peuple sera vengé : notre courage sévère répondra
» à sa juste impatience; le sol qui fut rougi du sang
» des patriotes sera bouleversé; tout ce que le vice et
» le crime avaient élevé sera anéanti; et, sur les débris
» de cette ville superbe et rebelle qui fut assez cor-
» rompue pour demander un maître, le voyageur verra
» avec satisfaction quelques monumens simples élevés
» à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chau-
» mières éparses que les amis de l'égalité s'empresse-
» ront de venir habiter pour y vivre heureux des bien-
» faits de la nature..... » Fouché a l'honneur d'avoir rédigé cette lettre à la convention; il l'avoue avec orgueil dans la fameuse séance des jacobins, dont nous parlerons bientôt. En passant à Dijon (ville célèbre

Digitized by Google

par les grands hommes qu'elle a produits, et par les exemples de grand patriotisme qu'elle a donnés sous les ducs de Bourgogne, sous les rois de France), Fouché fait rassembler la garde nationale, et la harangue. Rien n'est plus froidement atroce que les phrases patriotiques débitées, dans cette circonstance, par le représentant du peuple! Il se rend, le soir, à la société populaire, et y prononce un discours dont les furies et les démons semblent avoir dicté chaque mot. Heureuse encore la ville de Dijon, que Fouché n'y ait pas établi sa résidence proconsulaire!! La conduite politique de cet oratorien est véritablement remarquable : en 1789, 1790, 1791, il professe le plus grand respect pour la constitution, et en 1792 il trahit la constitution ; en 1793 et 1794, il est l'admirateur le plus passionné et le défenseur le plus ardent de la montagne et de la terreur, et en 1795 il trahit la terreur et la montagne ; en 1795, il est le plus chaud partisan de la constitution de l'an III ou directoriale, et en 1799 il trahit cette constitution et le directoire ; il est, en 1800, le séide du gouvernement consulaire, et il trahit ce gouvernement en 1804 ; en 1805, il est le séide de Napoléon, et il trahit l'empereur en 1809 et en 1814 ; il trahit de nouveau Napoléon en 1815 ; mais, il faut être juste, si malheureusement Napoléon, vainqueur à Waterloo, eût ressaisi la tyrannie impériale, Fouché aurait trahi, en juin 1815, Louis XVIII en faveur de Napoléon! De forfaits en forfaits, et de trahisons en trahisons, Fouché mourra après avoir été trois ou quatre fois ministre! après avoir été ministre de Louis XVIII, et revêtu par ce prince d'une ambassade de famille!!! car l'on doit envisager comme telle l'ambassade de Saxe : le dauphin, père de Louis XVIII, ayant épousé une princesse de Saxe, Louis XVIII

Digitized by Google

était cousin-germain du roi de Saxe, auprès duquel le régicide Fouché déployait le caractère d'ambassadeur.

Collot-d'Herbois, Fouché, Laporte, Albitte, écrivent au comité de salut public : « Citoyens-collègues, » nous sommes arrêtés sans cesse dans la rapidité de » notre marche révolutionnaire par de nouveaux ob- » stacles qu'il faut franchir, par des complots toujours » renaissans qu'il faut étouffer. Notre pensée, notre » existence tout entière sont fixées sur des ruines, sur » des tombeaux où nous sommes menacés d'être ense- » velis nous-mêmes ; et cependant nous éprouvons de » secrètes satisfactions, de solides jouissances. La na- » ture reprend ses droits, l'humanité nous semble » vengée ; la patrie consolée, et la république sauvée » assise sur ses véritables bases, les cendres de ses » lâches assassins. Ah ! si une sensibilité aussi mal » conçue que dénaturée n'égarait la raison publique, » ne trompait la conscience générale ; si une sérieuse » et courageuse proscription contre tous les oppres- » seurs était prononcée avec la même énergie dans » toute l'étendue de la république, demain Toulon » serait évacué, tous les ennemis de la France se- » raient anéantis.... La terreur, la salutaire terreur est » vraiment ici à l'ordre du jour ; elle comprime tous » les efforts des méchans ; elle dépouille le crime de » ses vêtemens et de son or : c'est sous les haillons » honteux de la misère que se cache le riche royaliste » fumant encore du sang des républicains..... »

Fouché, Laporte, Méaulle écrivent au comité de salut public : « ..... Il nous paraît difficile de vous » exprimer combien nos cœurs sont attristés de l'ex- » cessive indulgence avec laquelle vous souffrez qu'on » vienne impunément, à votre barre, enlever la con- » fiance et le respect public aux hommes vertueux qui

Digitized by Google

» suivent avec le plus d'ardeur et de constance les » principes et la marche de la révolution..... Qu'on » vienne couvrir d'accusations impures la commission » révolutionnaire de Commune-Affranchie..... Ce tri- » bunal mérite toute votre estime..... Ses arrêts ras- » surent et consolent le peuple qui les entend et les » approuve..... C'est à tort qu'on pense nous faire » les honneurs d'un sursis ; nous n'en avons point ac- » cordé. Notre confiance est sans bornes dans l'austère » probité du tribunal, et nous n'oublierons jamais les » principes, au point de croire que nous ayons le droit » de suspendre le cours de la justice. On cherche en » vain, de toutes les manières, à intéresser notre sen- » sibilité, à affaiblir l'énergie de notre caractère. Nous » avons fait le sacrifice de nos affections personnelles : » nous nous enveloppons avec la justice; nous reste- » rons forts et impassibles avec elle. »

Fouché seul, écrivant au comité de salut public (*Moniteur*, n°. 180, an II) : « Le tableau qu'offrait, » dans la fête qui eut lieu hier, la commission révolu- » tionnaire suivie de deux exécuteurs de la justice na- » tionale, tenant en main la hache de la mort, a excité » les cris de la sensibilité et de la reconnaissance des » bons patriotes du peuple..... Ses édifices odieux » tomberont sous le marteau des républicains et seront » convertis en salpêtre tyrannicide..... (*Moniteur*, » n°. 224, an II). Le sang du crime féconde le sol de la » liberté et affermit sa puissance sur des bases iné- » branlables. »

Fouché à Collot-d'Herbois, son collègue et son ami (en mission à Toulon) : « Et nous aussi, mon ami, » nous avons contribué à la prise de Toulon (V. 19 dé- » cembre) en portant l'épouvante parmi les lâches qui » y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers

Digitized by Google

» de cadavres de leurs complices. La guerre est termi-
» née si nous savons mettre à profit cette mémorable
» victoire. Soyons terribles pour ne pas craindre de
» devenir faibles et cruels. Anéantissons dans notre
» colère, et d'un seul coup, tous les rebelles, tous les
» conspirateurs, tous les traîtres pour nous épargner
» la douleur et le long supplice de les punir en rois.
» Exerçons la justice à l'exemple de la nature; ven-
» geons-nous en peuple; frappons comme la foudre,
» et que la cendre même de nos ennemis disparaisse
» du sol de la liberté..... Adieu, mon ami, les lar-
» mes de la joie coulent de mes yeux, elles inondent
» mon âme. *Postscriptum.* Nous n'avons qu'une manière
» de célébrer la victoire. Nous envoyons ce soir deux
» cent treize rebelles sous le feu de la foudre [1];
» des courriers extraordinaires sont partis dans le
» moment, pour donner la nouvelle aux armées. »
Les principales lettres des conventionnels envoyés pour ensanglanter et détruire Lyon ont les dates des 27 brumaire, 5, 16, 22 frimaire, 7 nivôse, 25, 30 pluviôse, 21 ventôse an II. Les exécutions continuent pendant six mois. (V. 30 octobre).

» Les représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peu-

[1] Dans une brochure intitulée : *Le cri de vengeance des Lyonnais contre Collot-d'Herbois et Fouché*, publiée à Lyon en 1795, et envoyée à la convention nationale, on lit que Fouché fit exécuter, le 22 decembre 1793, cent quatre-vingt-douze Lyonnais durant un festin donné par Fouché à trente jacobins et vingt prostituées, qui furent témoins de cette boucherie, et la virent exécuter de leurs fenêtres donnant sur le quai. Les personnes jalouses de connaître les exploits révolutionnaires de Fouché et de Collot-d'Herbois, peuvent lire le rapport officiel de ce dernier, parlant au nom des deux à la convention, ainsi que la réponse de Collot-d'Herbois, en forme de rapport, dans les Moniteurs des 12 et 13 janvier 1794.

Digitized by Google

ple, etc., au comité de salut public, 11 mars 1794. (*Moniteur*, 16 mars 1794.)

» Citoyens-collègues, la justice aura bientôt achevé » son cours terrible dans cette cité rebelle. Il existe » encore quelques complices de la révolte lyonnaise : » nous allons les lancer sous la foudre. Il faut que tout » ce qui fit la guerre à la liberté, tout ce qui fut op- » posé à la république, ne présente aux yeux des ré- » publicains que des cendres et des décombres. C'est » sur les tombeaux de l'orgueil révolté et des priviléges » oppresseurs que nous venons de célébrer la fête de » l'Égalité. Dans la fête qui eut lieu hier, nous avons » observé tous les mouvemens; nous avons vu le » peuple applaudir à tout ce qui portait un caractère » de sévérité, à tout ce qui pouvait réveiller des idées » fortes, terribles ou touchantes. Le tableau qu'offrait » la commission révolutionnaire, suivie de deux exécu- » teurs de la justice nationale tenant en main la hache » de la mort, a excité les cris de sa sensibilité et de sa » reconnaissance. L'opulence, qui fut si long-temps et » si exclusivement le patrimoine du vice et du crime, » est restituée au peuple; vous en êtes les dispensa- » teurs. Les propriétés du riche conspirateur lyonnais, » acquises à la république, sont immenses, et elles » peuvent porter le bien-être et l'aisance parmi des » milliers de républicains. Ordonnez promptement » cette répartition. Ne souffrez pas que des fripons en- » richis enlèvent, dans des ventes scandaleuses, les » propriétés des sans-culottes, le patrimoine des amis » de la liberté. Ne faites rien à demi; osez le réaliser » en entier.

» *Signé*, Fouché, Meaule, La Porte. »

Les collègues de Fouché lui accordent le premier

Digitized by Google

rang d'honneur dans les mesures révolutionnaires exercées à Lyon; ils conviennent que Fouché était le rédacteur des lettres et rapports adressés à la convention nationale et au comité de salut public. On verra plus bas que Fouché s'honorait de son intimité avec les plus grands scélérats de 1793 et 1794. Voici un certificat de vertu et de civisme délivré à Fouché par le fameux Anaxagoras Chaumette, procureur de la commune, à Paris (*Moniteur* du 29 septembre 1793) : « Citoyen (écrivait-il au rédacteur de cette feuille of-
» ficielle), la plupart des journaux n'ayant pas rendu
» exactement le récit du voyage que je viens de faire,
» je vous prie d'y suppléer. La vérité me presse, et
» je dois la proclamer. On m'a donné tous les honneurs
» du bien qui s'est opéré dans mon pays natal, tandis
» que j'en ai nommé les auteurs; et j'avoue que le
» peu de bien que j'ai pu faire dans ma vie n'égalera
» jamais celui qu'ont fait, dans le département de la
» Nièvre, le représentant du peuple Fouché (de Nan-
» tes) et les sans-culottes de la société populaire de
» Nevers. J'ai indiqué quelque bien à Fouché, et le
» bien a été fait; mais ce pays de la Nièvre était déjà
» régénéré par ses soins paternels. Entouré de fédé-
» ralistes, de royalistes, de fanatiques, le représen-
» tant du peuple Fouché n'avait pour conseils que
» trois ou quatre patriotes persécutés, et avec ce fai-
» ble secours il a opéré les miracles dont j'ai parlé :
» vieillesse honorée, infirmité secourue, malheur res-
» pecté, fanatisme détruit, fédéralisme anéanti, fa-
» brication du fer en activité, gens suspects arrêtés,
» crimes exemplairement punis, accapareurs poursui-
» vis et incarcérés, tel est le sommaire des travaux du
» représentant du peuple Fouché; voilà ce que les
» journaux ont oublié de dire et que je dois publier

Digitized by Google

» hautement. Quant au bien que j'ai pu faire par moi-
» même, mes concitoyens le diront : ce n'est pas là
» mon affaire. »

Telle est la justice que l'infâme procureur de la commune de Paris et des massacres de septembre rend à Fouché. Croira-t-on cependant que Fouché, le même Fouché ait osé représenter, plus tard, son ami Chaumette « comme un scélérat, un conspirateur dont » l'ombre planait encore sur Nevers ? » A cette perfide apostasie en fait d'amitié, Robespierre lui-même s'écria avec indignation : « Il ne s'agit pas de jeter à pré-
» sent de la boue sur la tombe de Chaumette, lorsque
» ce monstre a péri sur l'échafaud ; il fallait lui livrer
» combat avant sa mort. » (V. *Moniteur,* 16 juin 1793, *club des jacobins,* Fouché (de Nantes), président.)

Fouché s'est long-temps honoré de ses relations intimes avec les plus grands scélérats de l'Europe. Dénoncé par Tallien, qui représentait « Babeuf
» un jouet entre les mains de Fouché occupé à corriger
» ses écrits incendiaires, » Fouché s'écrie orgueilleusement : « .... Un républicain ne doit compte de ses
» relations qu'à la loi. Je suis prêt à les faire connaître
» quand elle me l'ordonnera. Il n'en est pas une qui ne
» m'honore. Assez d'autres ont des relations avec la
» fortune et le pouvoir ; il n'est pas encore défendu
» d'en avoir avec le malheur opprimé. Oui, j'ai eu des
» relations avec Babeuf.... Au reste, les actions de
» toute ma vie défient les calomnies de mes ennemis. »
(*Moniteur,* 31 janvier 1795.)

Ces citations deviennent indispensables ; elles caractérisent les sanglantes années 1793, 1794, et les personnages qui se montraient en première ligne pendant cette époque d'exécrable mémoire.

Digitized by Google

Quelque temps après le supplice de Robespierre (V. 28 juillet 1794), lorsque l'horreur du public, appuyée sur des preuves manifestes, éclatera contre les bourreaux de Lyon, Fouché osera pallier de tels forfaits; mais ses apologies seront rejetées, même des plus vils factieux. Il entreprendra de se justifier auprès des jacobins de Paris et à leur tribune. Le 1er. août 1794, il leur dénoncera ces écrits que l'on publie contre lui, et qu'il appelle « des libelles, où » l'on présente froidement à l'imagination indignée » quatre mille hommes déchirés par la mitraille du » canon de Commune-Affranchie..... Cependant, » continue-t-il, il est constant que la commission » révolutionnaire n'a fait fusiller que seize cents » personnes en six mois, et jamais la foudre nationale » n'en a frappé plus de soixante à la fois. » A ces mots, ici même, dans l'antre des jacobins, Fouché est interrompu par des cris d'ordre du jour. « Je ne » rappelais ces faits, reprend le tigre, que pour en » tirer des réflexions sur le système de sensibilité fausse » et hypocrite qui se développe depuis quelque temps, » que pour démontrer la nécessité de rétablir la ter- » reur, et que toute pensée d'indulgence, de modé- » rantisme, est une pensée contre-révolutionnaire... » Fouché est encore interrompu par de violens murmures, et il se hâte de conclure en demandant que les auteurs de ces libelles se fassent connaître. La société des jacobins ne prononce rien sur cet objet : sans doute, craignant pour son existence même depuis le 9 thermidor, ne se voyant plus soutenue par les habitués de ses tribunes, cette sociéte n'aura ni voulu repousser entièrement les prières de l'un de ses plus chers affiliés, ni osé prendre son parti contre

Digitized by Google

l'opinion publique qui se développe d'une manière formidable [1].

Il serait impossible de se persuader à quel excès la cruauté, la cupidité et l'impudence ont été poussées par Fouché (de Nantes), si des témoignages irrécusables, officiels, ne venaient constater un si effroyable amas de crimes. Ce représentant du peuple, dans le département de la Nièvre (Nevers), fit des proclamations non moins épouvantablement atroces que ses proclamations et ses lettres datées de Lyon; il y disait : «... Les » ci-devant nobles, les ci-devant prêtres vous diront » qu'ils aiment la république; n'en croyez rien : ils » verseront même des larmes, en vous parlant de leurs » anciennes erreurs; méfiez-vous de ces larmes, ce » sont des larmes de crocodile..... Exterminez tout ce » qui n'est pas réellement et franchement sans-culotte; » la pitié, la sensibilité sont des crimes de lèse-li- » berté.... Tuez tous les ennemis-nés de la république, » si vous ne voulez pas qu'ils tuent la république, » la sainte et immortelle république..... Ce n'est pas » assez de guillotiner les conspirateurs, il faut guillo- » tiner les fortunes coupables..... Allez dans les mai- » sons des conspirateurs, vous en avez le droit; saisis- » sez leur or, et venez le déposer sur l'autel de la pa- » trie..... » Et un tel homme, investi du titre de duc, revêtu de cordons et de crachats, portera la croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, épousera une demoiselle Castellane! Il sera ministre de Louis XVIII et son ambassadeur près le roi de Saxe, et laissera à sa mort une fortune de douze à quinze millions!!!

Fouché écrit à la convention (V. *Moniteur*, 9 no-

[1] On est quelquefois obligé d'intervertir l'ordre des temps, et d'anticiper sur les évènemens; mais ces sortes d'anachronismes sont indispensables, lorsqu'il s'agit de peindre les époques et les hommes.

Digitized by Google

vembre 1793) : « Citoyens collègues, je n'avais plus » que des jouissances à recueillir dans le département » de la Nièvre : vous m'offrez des travaux pénibles à » Ville - Affranchie (Lyon). J'accepte avec cou- » rage cette mission : je n'ai plus les mêmes forces, » mais j'ai toujours la même énergie. Les offrandes » continuent d'abonder à Nevers, sur l'autel de la pa- » trie ; je vous fais passer un quatrième envoi d'or et » d'argent qui s'élève à plusieurs millions. Le mépris » pour le superflu est tel ici, que celui qui en possède » croit avoir sur lui le sceau de la réprobation. Le goût » des vertus républicaines et des formes austères a » pénétré toutes les âmes depuis qu'elles ne sont plus » corrompues par les prêtres. Quelques-uns de ces » imposteurs s'avisent encore de jouer leurs comédies » religieuses; mais les sans-culottes les surveillent, ren- » versent tous leurs théâtres, et plantent sur leurs dé- » bris l'arbre immortel de la liberté. *Signé* Fouché. »

Si l'on veut connaître l'énormité des déprédations et des vols commis par Fouché dans le département de la Nièvre, on n'a qu'à lire sa lettre à la convention, 11 brumaire (V. *Moniteur*, 1er. novembre 1793), et ses lettres postérieures, etc., etc. Les attentats commis par Fouché, dans les départemens de la Nièvre et de l'Allier, provoquèrent contre lui les dénonciations les plus fortes. La commune de Gannat (Allier), entre autres, écrivit à la convention (V. *Moniteur*, 14 juin 1795) : « Représentans, déjà nous avons dénoncé Fouché de » Nantes, le premier qui, dans notre département, » prêcha la dépravation des mœurs, démoralisa le peu- » ple, organisa la commission temporaire de Lyon ; » qui, sans jugement, fit égorger trente-deux détenus » de Moulins, et par suite ravit aux départemens de la » Nièvre et de l'Allier l'or et l'argent des particuliers.

Digitized by Google

« Représentans, croyez-en des hommes purs qui vous » demandent justice ; vous la leur devez, et à tous les » Français : que les chefs du terrorisme périssent ; que » leurs suppôts soient pour jamais déclarés incapables » d'exercer aucune fonction publique. Si vous êtes » sourds à nos réclamations, songez que de plus grands » dangers vous menacent..... »

Avant de faire ses adieux à la ville de Nevers, Fouché voulut encore signaler sa mission dans la Nièvre, par une fête en l'honneur de la nature, de la liberté et de l'égalité ; il s'érigea en grand-prêtre, et fit des mariages républicains. Voici un précis de cette auguste solennité. Fouché mit en réquisition un grand nombre de garçons et de filles nubiles ; ils eurent ordre de se rendre à Nevers. Le nombre de ces filles et garçons (tant des communes que du chef-lieu de département) compris dans cette battue matrimoniale, s'éleva à près de huit cents. Le représentant du peuple se rendit, avec le club des jacobins et les autorités constituées de Nevers, dans la plaine qui est au bas de la ville, de l'autre côté de la Loire ; un autel de la patrie y fut dressé ; les futurs conjoints se rangèrent autour, sur deux lignes, chacun selon son sexe. Après avoir harangué les spectateurs, Fouché ordonna à chaque garçon de choisir une fille, et à mesure que le couple arrivait à l'autel de la patrie, le représentant du peuple étendait la main sur les conjoints, et les déclarait mariés. Un festin fut donné, sous les voûtes de la nature, à tous ces mariés d'une nouvelle façon ; les vins, les viandes, les liqueurs, toutes les provisions nécessaires pour le banquet avaient été fournies et transportées dans la plaine du mariage, par voie de réquisition ; des hymnes patriotiques furent chantés au son d'une

Digitized by Google

musique sans-culotte : la fête terminée, les mariés se retirèrent, chacun de son côté, et devinrent ensuite ce qu'ils voulurent. Cependant, malgré tout son républicanisme, Fouché oublia une chose essentielle, en fait de mariage; aucun acte civil ne fut dressé pour constater ces trois cent cinquante mariages environ, faits sous les voûtes de la nature; en sorte que le département de la Nièvre renferme aujourd'hui un grand nombre d'individus, qui, ne pouvant prouver leur état civil, demeurent par conséquent bâtards.

12 octobre. Une loi révolutionnaire prescrit de retourner les plaques de cheminées chargées de signes de féodalité. On peut difficilement croire à ce délire de républicanisme qui fait pénétrer l'esprit de persécution dans les moindres détails des usages domestiques.

Le procès de la reine Marie-Antoinette commence (V. 1er août, 5 octobre). Elle subit un interrogatoire. *Demande.* « C'est vous qui avez appris à Louis » Capet cet art d'une profonde dissimulation avec » laquelle il a trompé le peuple français qui ne se dou- » tait pas qu'on pût porter à un pareil degré la scélé- » tesse et la perfidie? » — *Réponse.* « Oui, le peuple » a été trompé; il l'a été cruellement; mais ce n'est ni » par mon mari, ni par moi. » — *D.* « Par qui donc a- » t-il été trompé? » — *R.* « Par ceux qui y avaient » intérêt. » — *D.* « Quel intérêt mettez-vous aux ar- » mées de la république? » — *R.* « Le bonheur de la » France est celui que je désire par-dessus tout. » — *D.* « Pensez-vous que les rois soient nécessaires au » bonheur des peuples? » — *R.* « Un individu ne peut » pas décider de cette chose. » — *D.* « Vous regrettez » sans doute que votre fils ait perdu un trône sur

Digitized by Google

» lequel il eût pu monter, si le peuple, éclairé sur » ses droits, n'eût pas brisé ce trône? » — *R.* « Je » ne regretterai jamais rien pour mon fils quand mon » pays sera heureux. » — *D.* « Quelle est votre » opinion sur la journée du 10 août, où les Suis- » ses, par l'ordre de l'habitant du château, ont tiré » sur le peuple? » — *R.* « J'étais hors du château » quand on a commencé à tirer; je ne sais comment » cela s'est passé; je sais seulement que jamais l'ordre » n'a été donné pour tirer... » — *D.* « Vous intéres- » sez-vous au succès des armes de nos ennemis? » — *R.* « Je m'intéresse au succès de celles de la nation » de mon fils; quand on est mère, c'est la première » parenté. » — *D.* « Quelle est la nation de votre fils? » — *R.* « Pouvez-vous en douter? n'est-il pas Français? » — *D.* « Votre fils n'étant que simple particulier, » vous déclarez donc avoir renoncé à tous les privi- » léges que donnaient jadis les vains titres de roi? » — *R.* « Il n'en est pas de plus beau, et nous pensons de » même, pour le bonheur de la France. » — *D.* « Vous » êtes donc bien aise qu'il n'y ait plus ni roi ni royau- » té? » — *R.* « Que la France soit grande et heureuse, » c'est tout ce qu'il nous faut. » — *D.* « Vous devez » donc désirer que le peuple n'ait plus d'oppresseurs, et » que tous ceux de votre famille qui jouissent d'une » autorité arbitraire, subissent le sort qu'ont subi les » oppresseurs de la France? » — *R.* « Je réponds de » mon fils, de moi : je ne suis pas chargée des autres. » — *D.* « Comment votre fuite, au 20 juin 1791, s'ac- » cordait-elle avec la question que vous fîtes à la mu- » nicipalité la veille de votre fuite : « Eh bien! dit-on » toujours que nous voulons quitter Paris? » — *R.* « Ce » n'est pas à la municipalité de Paris que j'ai fait » cette question, c'est à un aide de camp de La Fayette;

Digitized by Google

» et devant suivre ceux qui partaient, jamais je n'ai » dû en avoir l'air. » — *D.* « Comment ayant tout pré- » paré pour votre fuite le 21, avez-vous pu répondre à » ceux qui vous invitaient d'assister à la cérémonie de » la Fête-Dieu, que vous y auriez assisté, et que vous » y assisteriez? » — *R.* « Je ne me rappelle pas; moi » personnellement, avoir fait cette réponse; je devais » suivre mon époux et mes enfans, je n'avais rien à » dire. J'observe que je tiens beaucoup à ce qu'on » ne croie pas que c'est à un corps que j'ai fait l'inter- » pellation relative à notre fuite : c'est toujours nous » qui avons donné, dans tous tous les temps, l'exem- » ple du respect dû aux autorités constituées... » — *D.* « De quelle nature sont les torts qu'on peut faire » à vos enfans? » — *R.* « De toute espèce quelcon- » que. » — *D.* « Il est impossible que vous ne regar- » diez pas plus particulièrement comme tels, ceux » qui auraient pu être faits d'après vos idées à votre » fils, relativement à l'abolition de la royauté : que » répondez-vous? » — *R.* « Si la France doit être heu- » reuse avec un roi, je désire que ce soit mon fils; si » elle doit l'être sans roi, j'en partagerai avec lui le » bonheur. » Ces fragmens d'un interrogatoire, que les greffiers ou les juges n'auront certainement pas embelli, suffisent pour donner une idée du calme et de la présence d'esprit avec lesquels cette princesse infortunée supportait des souffrances inouies et aussi prolongées. Pendant les jours qui ont précédé cet interrogatoire, on a essayé l'infâme projet d'amener ses enfans à déposer contre elle. On publie les prétendues imputations de son fils (Louis XVII), âgé seulement de huit ans, et l'on osera en faire usage au tribunal révolutionnaire (V. le 16) !!! Des personnes dévouées à la famille royale avaient formé le projet

Digitized by Google

de faire évader la reine des cachots de la Conciergerie ; Michonis et Jobert, administrateurs de police, chargés de la partie des prisons, avaient été gagnés, ainsi que trois individus employés dans l'intérieur : ils ne mettaient à l'exécution du projet d'autre condition que de pouvoir disposer d'une somme d'argent suffisante pour subvenir à l'existence de leurs familles qu'ils laissaient en France, et favoriser leur arrivée en pays étranger. Il fallait un demi-million ; on ne put se procurer que cent quatre-vingt mille francs, qui furent remis à Michonis. Le comte de Montgaillard fournit soixante-douze mille francs (peu de jours avant le 10 août 1792, il avait déposé aux pieds de Louis XVI une somme de cent mille francs, que ce monarque daigna accepter) ; le chevalier de Puyvert, dix mille ; Tournier-Vaillac, ex-conseiller au parlement de Toulouse, vingt-quatre mille ; divers particuliers de la bourgeoisie fournirent environ soixante-dix mille francs. La reine était instruite du projet : elle y donnait un plein consentement. Cette princesse transmettait au dehors ses intentions et ses ordres par l'intermédiaire de Michonis. Mais l'extrême réserve dont cet administrateur était forcé d'user dans ses entrevues avec la reine, l'obligeait de recourir à toute sorte de stratagèmes : un œillet, dans lequel était renfermé un billet contenant les dernières dispositions à prendre pour l'évasion fut présenté à la reine par un individu que Michonis introduisit dans la prison ; la reine répondit à ce billet, en marquant avec des épingles un carré de papier, qu'elle remit au gendarme qui était de garde auprès de sa personne ; mais ce gendarme, appelé Gilbert, trahit la confiance dont la reine daignait l'honorer, et dévoila ce qui se tramait dans l'intérieur par les soins de Michonis,

Digitized by Google

qui paya de sa tête le dévouement dont il n'avait cessé de donner des preuves à l'infortunée souveraine.

15 octob. Dans le combat de La Tremblaye (entre Chollet et Mortagne), les royalistes, conduits par d'Elbée, Lescure, Bonchamp, La Rochejaquelein, sont battus par la garnison de Mayence. Lescure reçoit une blessure mortelle. En le perdant, la cause vendéenne perd un des chefs les plus braves, les plus humains, et celui qui passait pour savoir le mieux former ses plans.

16 octob. La grande armée des royalistes, commandée par d'Elbée, et sous lui par Bonchamp, est complètement défaite à Chollet : le premier, grièvement blessé, se retirera dans la Basse-Vendée auprès de Charette. Bonchamp est frappé à mort ; La Rochejaquelein et Stofflet échappent de leurs personnes et sans blessures. La victoire décisive des républicains rejette sur la droite de la Loire les immenses débris de tous ces corps vendéens. Le sort de cette journée et de la précédente paraît surtout décidé par le défaut de coopération de Charette qui, soit jalousie de commandement, ou dissentiment sur le plan des opérations, expose et finit par ruiner la cause générale. Les jours suivans, l'armée catholique et royale passe le fleuve à Saint-Florent-le-Vieil, vis-à-vis Varades, entraînant une multitude confuse d'habitans non armés, de femmes, et d'enfans de Chollet, de Beaupréau et des cantons environnans, où de farouches commandans républicains promènent le ravage et l'incendie, égorgent sans distinction d'âge ni de sexe. Tels sont les ordres du comité de salut public, prescrivant de se conformer au décret du 1er. août, et, à mesure qu'on avancera, de brûler indistinctement toutes les villes, bourgs,

Digitized by Google

villages, hameaux, châteaux et chaumières; et, ce qui n'est pas moins insensé, toutes les forêts et tous les bois, pour si petits qu'ils soient (V. 14 et 15 novembre). Le brave, l'illustre Bonchamp, atteint d'une balle dans la poitrine, fut transporté mourant dans le village de La Meilleraye. Il passa vingt-quatre heures dans la plus douloureuse agonie, et rendit les derniers soupirs comme on le descendait de la barque dans laquelle on lui avait fait traverser le fleuve. Après avoir flétri d'un juste opprobre ces héros de la guerre civile qui, dans des partis opposés, ont semblé trop souvent avoir mis tous leurs soins à rendre plus insupportables, plus désastreux, les maux de la guerre, qu'il est doux et honorable pour l'humanité, d'attacher enfin nos regards sur un de ces êtres bienfaisans que la Providence se plaît à faire naître au sein des plus horribles calamités, comme pour rappeler au cœur des hommes son existence accusée par tant de crimes et de fléaux! Le plus noble hommage qu'il nous soit possible de rendre à la mémoire du généreux Bonchamp, est tout entier dans le récit des derniers momens de cet homme de bien. Instruit, presqu'à l'instant où il fut frappé, que les républicains, quoique vainqueurs, avaient laissé un grand nombre de prisonniers, et que l'armée vendéenne, dans l'excès de sa fureur, et croyant qu'elle laisserait toujours trop d'ennemis derrière elle, voulait exterminer près de cinq mille d'entre ceux-ci, qu'on avait déposés dans l'église de Saint-Florent et habitations adjacentes; informé que des pièces d'artillerie étaient déjà dirigées sur l'église pour mitrailler ces malheureux, Bonchamp, qui conservait à peine un souffle de vie, demanda, comme une dernière preuve d'obéissance, aux généraux, aux

Digitized by Google

officiers, aux soldats qui l'environnaient, d'épargner les jours des prisonniers. Les soldats se répétaient la dernière volonté de leur chef, et; contre toute attente, ce vœu fut enfin exaucé; tant était grande la vénération de l'armée pour le chef qu'elle allait perdre! Cette conduite formait, dans la conjoncture actuelle, un contraste remarquable avec celle du général Léchelle, qui venait de gagner la bataille dans laquelle le général Bonchamp perdait la vie, mais que les républicains payaient si cher. Léchelle, digne instrument des fureurs du comité de salut public, faisait impitoyablement fusiller les prisonniers vendéens le jour même où, à la voix de Bonchamp, ceux-ci sauvaient la vie aux prisonniers de l'armée républicaine.

Bonchamp, à son lit de mort, retrouva dans son amour pour l'humanité, dans son cœur tout français, dans son âme élevée et généreuse, assez de forces pour haranguer les officiers et quelques soldats qui s'opposaient encore à son vœu de grâce, et pour dire : « Si » l'armée se souille d'un pareil crime, je vais me don- » ner la mort à ses yeux, en déchirant l'appareil mis » sur mes blessures. » Sublime et rare amour de l'humanité, exemple presque unique dans le cours de notre impitoyable révolution! Et pourquoi hésiterions-nous à présenter ici, aux mânes de Bonchamp, un tribut d'éloges que la vérité seule vient dicter? Dévoué sans ostentation à la cause qu'il avait embrassée; n'ayant rien d'éclatant ni de séduisant en lui-même; ferme dans ses revers, comme il était modéré dans ses succès; n'excitant jamais l'enthousiasme, mais obtenant toujours l'approbation générale par la franchise de ses vues, la droiture connue de son caractère et la force de sa raison; ne se mêlant jamais

Digitized by Google

dans aucune intrigue; étranger à toutes les rivalités; en un mot, doux à ses ennemis, comme à ses propres soldats, Bonchamp parut souvent à des esprits violens, naturellement portés à des conseils rigoureux et à des mesures cruelles, servir avec tiédeur une cause qui ne lui inspirait, en effet, aucun enthousiasme, et dans laquelle il n'avait apporté qu'un sentiment profond de ses devoirs, uni à toute la modération du plus noble caractère, et à un amour de l'humanité qui ne s'est démenti dans aucune circonstance. Ces qualités avaient établi entre Bonchamp et la plupart des chefs vendéens, livrés à toute l'exaspération de leurs préjugés, à de violentes passions et à de vifs ressentimens, un intervalle immense, mais dont ces chefs vendéens eussent rougi de convenir, et dont plusieurs d'entre eux, et notamment Charette, conservaient une jalousie secrète et profonde. Les écrivains qui, depuis la restauration, ont prodigué toute leur admiration aux Stofflet, aux George Cadoudal et à plusieurs autres chefs vendéens ou chouans, qui le disputèrent en barbarie à quelques commissaires de la convention et aux agens du comité de salut public; ces écrivains ont presque oublié la vertu modeste et sublime de Bonchamp; mais elle vit dans le cœur de tous les Français dignes de ce nom. La mémoire de Bonchamp sera à jamais honorée dans la postérité; et, si les héritiers de cet homme illustre ne sont pas revêtus de titres éclatans, le nom de Bonchamp sera du moins pour eux un monument plus honorable que tous les titres fastueux que la restauration a prodigués à une foule de courtisans obscurs, qui ne furent jamais connus que dans les antichambres impériales et royales, qui ne brûlèrent pas une amorce en faveur de la royauté ou de la patrie, et qui ne servirent réellement ni la cause

Digitized by Google

des Bourbons, ni la cause de la révolution : mais ces courtisans servirent avec une constante fidélité la cause de leur vanité et de leurs vices !

16 octobre. Le roi de Naples déclare la guerre à la France.

15-16 octobre. Afin d'essayer l'opinion sur le sort qu'ils réservent à Marie-Antoinette, les membres des deux comités de salut public et de sûreté générale, ont laissé s'écouler plusieurs semaines, depuis son transfert de la tour du Temple à la Conciergerie, sans s'occuper de son jugement.

Amenée, le 12 octobre (V. cette date), dans la grande salle d'audience du tribunal révolutionnaire, devant Herman, président, et Fouquier-Tinville, accusateur public, elle subit un interrogatoire secret. Il est nuit, la salle est très-faiblement éclairée ; plusieurs personnes s'y trouvent, mais dans l'ombre : tout semble disposé pour effrayer une femme accablée de peines et de douleurs. Cependant, ce qu'on a jugé devoir publier sur cet interrogatoire fait connaître que l'auguste accusée a montré et du sang-froid et de la dignité.

Le 15, à huit heures du matin, Marie-Antoinette d'Autriche comparaît à l'audience publique du tribunal, où siégent Herman (Armand-Martial), président ; Foucault (Étienne), Douzé-Verneuil (Joseph-François-Ignace), Lane (Marie-Joseph), juges ; Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), accusateur public ; Fabricius, autrement Pâris (Joseph), greffier. Les jurés sont : Gannay, perruquier ; Nicolas, imprimeur ; Châtelet, peintre ; Grenier-Trey, tailleur ; Antonelle, ex-marquis, ex-maire d'Arles, ex-député à l'assemblée législative ; Gimond, tailleur ; Souberbielle, chirurgien

Digitized by Google

pour l'opération de la taille; Trinchard, menuisier; Jourdeuil, ex-huissier; Devèze, charpentier; Deydier, serrurier; Picard, profession non-désignée. L'acte d'accusation est un des plus révoltans que puisse offrir la perversité des jacobins. L'énumération des griefs comprend non-seulement tous les événemens importans, depuis 1789 jusqu'au 10 août 1792, journée dont les malheurs sont imputés à l'accusée; mais encore une multitude de faits qui se rapportent à sa vie privée ou à son interférence dans les affaires de l'état, depuis son arrivée en France. Quarante témoins comparaissent; les seuls remarquables sont, outre Manuel, ex-procureur-syndic de la commune, et Hébert, substitut actuel, Bailly, ex-maire de Paris; le comte de Latour-Dupin, ex-ministre de Louis XVI; le comte d'Estaing, lieutenant-général des armées de terre et de mer, commandant la garde nationale de Versailles, les 5 et 6 octobre 1789. Ce dernier, dans l'espoir de se voir ménagé par les jacobins, qui le retiennent cependant en prison, affecte de produire, dans les formes et dans les termes révolutionnaires, sa déposition qui, d'ailleurs, ne charge point la reine, quoiqu'on y découvre l'animosité qu'il lui a vouée [1].

[1] M. le comte d'Estaing, logé rue Sainte-Anne, assistait régulièrement, les quintidis et les décadis, aux assemblées de sa section (des Filles-Saint-Thomas); il y paraissait, pour l'ordinaire, coiffé du bonnet rouge. Se trouvant placé sur un banc, à côté d'une femme de la dernière classe du peuple, qui allaitait un enfant de cinq à six mois, il s'éloignait d'elle le plus qu'il pouvait, sans oser, néanmoins, laisser paraître le dégoût que lui causait la saleté de cette femme; elle se mit à nettoyer l'enfant, et déposant les langes pleins d'excrétions sur les genoux du comte d'Estaing, elle lui dit arrogamment: « Veux-tu donc m'aider, grand b..... de benêt; » est-ce que ça te ferait honte de toucher l'enfant d'un brave sans-» culotte? Allons, prends-moi vite ce linge, et frotte avec moi. » — « Tu me juges mal, citoyenne (répond le comte d'Estaing), je

Digitized by Google

Bailly, au contraire, ferme devant le tribunal qui l'interroge, respectueux envers l'illustre accusée, répond avec autant de calme que de dignité à des interrogations, qui ne sont pas moins dirigées contre lui que contre Marie-Antoinette. Interpellé de déclarer s'il connaît l'accusée, il s'incline devant elle, et d'un ton pénétré : « Ah! oui, je connais madame! »

Aux interrogatoires des témoins, s'entremêlent des questions captieuses et outrageantes à l'accusée. Elle y répond sans faiblesse, sans fierté, et même avec modération. Les questions qu'on lui adressait étaient préparées avec soin, et dans le dessein d'ajouter à son humiliation, de briser son âme! On a, peu de jours auparavant, essayé d'amener ses enfans à déposer contre elle (V. 12 octobre). Le procès verbal ne fait mention que très-imparfaitement de l'incident le plus odieux de cette monstrueuse procédure. Hébert, substitut du procureur général de la commune, attestant que Marie-Antoinette outrageait la nature en corrompant le jeune prince, elle a gardé le silence. Sommée de répondre à cette imputation, elle dit : « Si je n'ai pas

» suis bon et franc sans-culotte, et c'est avec plaisir que j'aide une » bonne mère comme toi. » Et M. le comte d'Estaing se met à nettoyer et à emmaillotter l'enfant. L'on a vu également, dans la même section, un marquis, M. de***, fils d'un duc, frère d'un émigré, déclarer, affirmer avec orgueil qu'il n'était pas gentilhomme, dénoncer son père dans l'assemblée générale du décadi, l'accuser de lui avoir donné une éducation au-dessus de son état, et de l'avoir empêché, ainsi, de rentrer dans la classe du peuple, dont son aïeul avait l'honneur de faire partie. Au reste, tant de bassesse ne doit pas surprendre, lorqu'un prince du sang, le duc d'Orléans (Philippe Égalité), n'avait pas rougi de calomnier sa famille, au point de dire, publiquement, qu'il était fils d'un palefrenier, auquel la princesse sa mère avait accordé ses faveurs.

Digitized by Google

» répondu, c'est que la nature se refuse à répondre » à une pareille inculpation faite à une mère (ici » l'accusée paraît vivement émue). J'en appelle à » toutes celles qui peuvent se trouver ici. » Réponse sublime, et digne de l'auguste épouse de Louis XVI, de l'auguste fille de Marie-Thérèse !!! Les spectateurs, quoique puisés dans la lie des jacobins, ne peuvent s'empêcher de frémir. En apprenant cette circonstance, Robespierre s'emporta contre Hébert : » Cet imbécile ! Je lui ai dit d'en faire une Messa- » line ; il faut qu'il en fasse encore Agrippine, et qu'il » lui fournisse, à son dernier moment, ce triomphe » public ! » Hors ce beau mouvement d'indignation, aucun mouvement de faiblesse humaine, ancune fierté, aucun emportement n'ont altéré l'âme ni la physionomie de cette princesse devant le tribunal. « Elle » a constamment montré (dit Chauveau-Lagarde) la » pénétration et la sagacité les plus extraordinaires » à relever sans amertume, et par la seule force d'une » raison supérieure et d'une mémoire imperturbable, » toutes les erreurs, tous les anachronismes, et toutes » les turpitudes dont son accusation était remplie. » Les juges, mêlant l'outrage et la dérision à la cruauté, retracent des Cannibales dansant autour du bûcher auquel est garottée la victime dont ils vont dévorer les chairs palpitantes.

Chaveau-Lagarde (avocat aux conseils), Tronçon-Ducoudray (déporté par suite du 18 fructidor, et mort à Sinnamari) sont les défenseurs désignés par le tribunal. Quelque superflus que leur paraissent les soins de ce triste devoir, ils le remplissent néanmoins avec zèle. Sans sortir du cercle très-resserré dans lequel on a renfermé le système de la défense, ils repoussent tous les chefs de l'accusation ; ils plai-

Digitized by Google

dent pendant trois heures. Le danger de leurs fonctions se découvre au moment où elles cessent : l'un et l'autre sont arrêtés à l'audience par ordre du comité de sûreté générale, *signé* Cambacérès ; mais le lendemain, ils se voient relâchés, la perquisition n'ayant rien fait découvrir dans leurs papiers qui puisse les compromettre ; et peut-être aussi que, tout puissans que sont les comités, ils craignent l'effet que recevrait l'opinion, s'ils enlevaient publiquement aux accusés jusqu'aux dernières formalités de la jurisprudence. L'arrêt de mort prononcé à quatre heures et demie du matin, le 16, Marie-Antoinette rentre à la Conciergerie. Les débats, commencés la veille à huit heures du matin, ont continué sans interruption jusqu'à près de quatre heures du soir. Suspendus pendant trois quarts d'heure, ils ont rempli toute la nuit ; ainsi, leur durée est d'environ vingt heures consécutives.

Avant le jour, on bat le rappel dans les sections ; à sept heures la force armée est sur pied. On place des canons sur les ponts, les places, les carrefours, depuis le Palais-de-Justice jusqu'à la place Louis XV. Marie-Antoinette sort, à onze heures, de la Conciergerie. Il lui a fallu recourir à la femme du geôlier pour avoir des vêtemens un peu convenables, car ses abjects persécuteurs, épuisant sur elle les raffinemens de la haine et de la barbarie, n'oubliaient aucune persécution de détail. Elle est vêtue toute de blanc, un bonnet de mousseline ordinaire, une camisole de coton, un jupon de la même étoffe. Elle est conduite au lieu de l'exécution dans une des charettes destinées aux condamnés, liée comme ils le sont, les mains attachées sur le dos, et faisant face à l'un des côtés. Auprès d'elle est un prêtre constitutionnel, vêtu en laïc,

Digitized by Google

qu'elle refuse d'entendre. De nombreux détachemens de gendarmerie à pied et à cheval forment l'escorte. L'infortunée semble voir avec indifférence la force armée faisant une double haie ; elle paraît affaissée sous le poids de ses douleurs ; ses regards sont fixes, ses pommettes sont colorées d'une vive rougeur : elle arrive sur l'échafaud à midi quelques minutes. Sa contenance est la même ; seulement, lorsque l'exécuteur lui ôte violemment le fichu de mousseline commune qui recouvre son sein, lorsqu'il rabat le haut de sa camisole, l'auguste victime secoue fortement la tête, et l'indignation anime ses traits. Sa tête tombe sous la hache !

L'exécution de la reine fit peu de sensation dans Paris. Si l'on en excepte la rue Saint-Honoré et celles adjacentes à la place de Louis XV, aucune affluence de spectateurs ne se fit remarquer dans les rues ou les lieux publics ; les habitans vaquèrent, comme à l'ordinaire, à leurs affaires ; et à voir la tranquillité et presque l'indifférence qu'on apercevait partout, l'on eût dit que la victime que l'on venait d'immoler était une victime ordinaire. Ah ! les Parisiens méritaient bien d'être décimés, broyés sans pitié par Robespierre ! Leur souveraine expire sur l'échafaud, et ils remplissent, au bout de quelques heures, toutes les salles de spectacle.

La vie politique de Marie-Antoinette ne sera peut-être pas exempte de fautes aux yeux d'une sévère postérité ; mais quoi qu'on ait faussement publié de sa légèreté et même de ses dissipations aux temps de sa splendeur ; quand on alléguerait qu'avant les troubles, le public avait plusieurs fois fait éclater le mécontentement en sa présence même ; quand l'on serait induit à la juger défavorablement, d'après l'opinion générale

Digitized by Google

déchaînée contre elle vers la fin de 1788 et au commencement de 1789; quand on scruterait sans ménagement les détails de sa participation aux affaires publiques, depuis le jour où Louis XVI la consulta et parut s'abandonner entièrement à elle; quand on réprouverait les moyens dont elle usa pour émousser les accusations de la non-sincérité de son adhésion à la constitution de 1791; enfin, ces divers griefs, les noires inculpations de ses assassins manifesteront à jamais leur ignominie : cette princesse vivra dans l'histoire, du jour où elle devint malheureuse; auparavant, elle ne vivait que pour les salons et les gazettes. Reine et brillante, elle possédait la confiance du roi dans un ordre de choses hors de sa sphère; laissant trop connaître l'ascendant qu'elle avait sur lui, mais hors d'état de le diriger, elle tomba dans des abîmes qu'elle ignorait.

Les charges produites contre Marie-Antoinette étant vagues et non prouvées, et la plupart inadmissibles, son supplice ne paraît cependant être le résultat d'aucune combinaison particulière, ni même être déterminé par des motifs d'animosité; mais l'on croyait assez généralement que, du sein de sa prison, la reine aspirait à la régence. S'il fallait s'en rapporter aux *Mémoires de M. Cléry,* cette princesse aurait même témoigné un vif désir d'y être appelée, dans le Testament de Louis XVI; il serait possible, d'un autre côté, que les régicides, dont la barbarie s'était hautement manifestée dans le procès de l'infortuné monarque, eussent sacrifié son auguste épouse à la crainte qu'ils avaient de ses vengeances, dans le cas où un événement imprévu lui rendrait sa liberté. En outre, le comité de salut public veut montrer à la coalition des souverains qu'il brave ses menaces et ses armes; il

Digitized by Google

veut frapper de terreur ces cabinets qui se flattaient de faire reculer les jacobins ; il annonce aux partisans des anciennes doctrines qu'il ne composera jamais avec eux ; il veut, par la nature même de ses derniers excès, obliger la France entière de s'identifier à la république. Depuis le jour où la voix de Danton fit retentir ces paroles : « Pour vaincre, pour atterrer nos » ennemis, que faut-il ? de l'audace, encore de l'au- » dace, et toujours de l'audace, » les anarchistes résolurent d'enfreindre toutes les lois de la morale et de mépriser toute considération politique, afin d'atteindre au faîte de la domination : c'est la tête d'Antoinette à la main, que Danton et Robespierre répondent au canon autrichien qui vient de foudroyer Valenciennes (V. 28 juillet). « La guillotine, » s'écrie Barrère, « a coupé là un puissant nœud de la diplo- » matie des cours de l'Europe. » Le même Barrère avait dit, avant l'instruction du procès : « Les aristocrates » demandent du sang : eh bien ! nous leur donnerons » celui de Marie-Antoinette et de Brissot ; ils seront » également satisfaits. » Un forcené jacobin, devenu depuis grand seigneur, et aujourd'hui l'un des plus fougueux partisans de l'ancien régime (nous taisons son nom, par respect pour ce nom même), disait à Robespierre : « Quand ordonneras-tu à Fouquier- » Tinville de faire danser *Toinette* sur la place de la » révolution ? Cela vaudra une victoire à la répu- » blique.... » Cet étrange rapprochement de la reine et d'un fameux démagogue vient, dans le sens de l'opinion généralement répandue, de ce que les partisans de l'ancien régime se persuadaient que le retour de ce régime devait être amené par les plus grands excès, par des proscriptions qui moissonneraient toute sorte d'individus ; d'ailleurs, l'imputation banale des jaco-

Digitized by Google

bins contre les chefs d'une faction républicaine autre que la leur, était les complots de ceux-ci avec la cour, et ce dire seul suffisait pour engager la stupide crédulité de la multitude. Comment le peuple ne se fût-il pas porté aux plus épouvantables attentats, lorsqu'il y était excité à chaque instant par les plus incendiaires publications? La vérité historique exige que nous conservions l'hymne suivant comme trait caractéristique de l'époque. L'assemblée générale de la section des Champs-Élysées, dans sa séance du 23 octobre 1793 (30 du premier mois de l'an II de la république), arrêta que cet hymne, de la composition du citoyen François Legail, serait imprimé, envoyé à toutes les autorités constituées, aux sections et sociétés populaires de Paris : *signé*, Lamaignère, président; Huet, secrétaire-greffier.

Voici un échantillon de cet hymne : *Marat aux Français, ou la Liberté universelle.* De l'imprimerie de J.-P. Brasseur, rue Saint-Honoré, n°. 431.

Des rois avides de carnage,
Des prêtres armés de poignards,
Des nobles guidés par la rage,
S'offrent partout à mes regards!
Français, lancez votre tonnerre!
Que ces brigands soient terrassés,
Et sur les trônes fracassés
Que Brutus gouverne la terre!
Tonnez, frappez, vengez l'humanité!
Au monde entier rendez la liberté.

. . . . . .

Eh quoi! cent peuples magnanimes
Seraient abrutis dans les fers,
Par des nobles pétris de crimes
Et l'opprobre de l'univers!

. . . . . .

Digitized by Google

Tournez contre ces rois perfides
Leurs couteaux encor tout fumans :
. . . . . .
Ciel ! pour affermir leurs couronnes,
Ils épuisent tous les forfaits.
. . . . . .

Voilà les jacobins de 1793 ; voilà les assassins de Louis XVI et de Marie-Antoinette ! ! !

La bataille de Wattignies et le déblocus de Maubeuge ont lieu. Jourdan, général en chef ; Clairfait, général autrichien. Les deux armées, à peu près d'égale force, perdent l'une et l'autre environ quatre mille hommes ; mais les Français obtiennent l'avantage en dégageant une place assiégée. 15-16 octobre.

Deux lois révolutionnaires portent : 1°. Sont punis de mort, dans les vingt-quatre heures, les prêtres sujets à la déportation (V. 26 août 1792) qui rentreront ; ceux qui, pris sur les frontières ou en pays étranger, seront convaincus d'avoir porté les armes contre la république. (V. 15 février 1794).

2°. Il n'y aura plus aucun établissement public dans les villes mises en état de rébellion. 22 octobre.

La ville de Laval est prise par La Rochejaquelein, chef des royalistes depuis les blessures graves de d'Elbée, de Lescure, et la mort de Bonchamp. (V. le 15 et le 16).

Une loi révolutionnaire porte : Il est enjoint au président du tribunal révolutionnaire, lorsqu'un procès aura duré plus de trois jours, de demander au jury, au commencement de la séance, *si sa conscience est suffisamment éclairée*, et sur l'affirmative, il sera tenu de procéder de suite au jugement. 29 octobre.

Digitized by Google

L'objet de cette disposition est de fermer la bouche à Vergniaud, député proscrit, dont l'éloquent plaidoyer vient de faire une si vive impression sur les juges et sur les auditeurs du tribunal, que l'impression et la publication en sont aussitôt défendues. (V le 31).

30 octobre. Une loi révolutionnaire autorise les représentans du peuple en mission à Lyon à prendre toutes les mesures jugées de nouveau nécessaires pour la prompte punition des contre-révolutionnaires (V. le 12). Leurs pouvoirs s'étendent aux départemens circonvoisins. Ces proconsuls rempliront avec un zèle toujours furieux la teneur de leurs mandats. Le 4 décembre suivant, les édifices en ruine de Lyon seront ébranlés par le retentissement des décharges d'artillerie qui foudroient sur une levée, aux Broteaux, soixante de ses habitans fugitifs et saisis à Roanne. Le lendemain paraîtra une proclamation signée Collot-d'Herbois, Fouché, Albitte, Laporte : « Républicains !..... on » effraie votre imagination de quelques décombres, » de quelques cadavres qui n'étaient plus dans l'ordre » de la nature et qui vont y rentrer; on l'embrase à » la flamme d'une maison incendiée, parce qu'on » craint qu'elle ne s'allume au feu de la liberté. Ré- » publicains ! quelques destructions individuelles, » quelques ruines ne doivent pas même être aperçues » de celui qui, dans la révolution, ne voit que l'af- » franchissement des peuples de la terre, et le bon- » heur universel de la postérité. De faibles rayons » s'éclipsent devant l'astre du jour. Eh ! n'est-ce pas » sur les ruines de tout ce que le vice et le crime » avaient élevé, que nous devons établir la prospérité » générale ? N'est-ce pas sur les débris de la monar- » chie que nous avons fondé la république ? N'est-ce

Digitized by Google

» pas avec les débris de l'erreur et de la superstition » que nous formons des autels à la raison et à la » philosophie ! N'est-ce pas également avec les ruines, » avec les destructions des édifices de l'orgueil et de » la cupidité, que nous devons élever aux amis de » l'égalité, à tous ceux qui auront bien servi la cause » de la liberté, aux braves guerriers retirés des com- » bats, d'humbles demeures pour le repos de leur » vieillesse ou de leur malheur? N'est-ce pas sur les » cendres des ennemis du peuple, de ses assassins, » de tout ce qu'il y a d'impur, qu'il faut établir l'har- » monie sociale, la paix et la félicité publiques ? Les » représentans du peuple resteront impassibles dans » l'accomplissement de la mission qui leur a été con- » fiée. Le peuple leur a mis entre les mains le ton- » nerre de sa vengeance ; ils ne le quitteront que » lorsque tous ses ennemis seront foudroyés ; ils au- » ront le courage énergique de traverser les vastes » tombeaux des conspirateurs, et de marcher sur des » ruines, pour arriver au bonheur des nations et à la » régénération du monde. »

Le lendemain 6, deux cent dix Lyonnais sont fusillés après une simple reconnaissance de la commission temporaire. Collot-d'Herbois, consulté sur ce qu'il y a excédant d'un condamné, répond : « Qu'importe qu'il y en ait un de plus? S'il meurt aujourd'hui, il ne mourra pas demain ; » mot qui rappelle celui de Caligula qui, dans une semblable difficulté, dit : « Qu'ils périssent tous les deux! l'un ne l'a pas mérité plus que l'autre. »

Le même jour, les proconsuls écrivent à la convention : « On ne conçoit pas aisément jusqu'à quel » point la mission que vous nous avez confiée est pé- » nible et difficile..... Une population immense à li-

Digitized by Google

» cencier, à répartir dans les divers départemens de
» la république, des patriotes à consoler, à soulager,
» à démêler du milieu de ce ramas de coupables, parmi
» lesquels on les a confondus, soit par un excès de scé-
» lératesse, soit dans l'espoir de couvrir le crime d'un
» respect religieux pour le patriotisme; enfin, citoyens-
» collègues, on emploie tous les moyens imaginables
» pour jeter des semences d'une cruelle pitié dans tous
» les cœurs, et pour nous peindre comme des hommes
» avides de sang et de destruction : comme si toutes
» nos mesures ne nous étaient pas impérieusement
» dictées par la volonté du peuple! Quelques efforts
» que l'on fasse, nous demeurons ses fidèles or-
» ganes, ses mandataires impassibles; notre courage
» et notre énergie croissent sous les difficultés.....
» Nos ennemis ont besoin de grands exemples, de le-
» çons terribles, pour les forcer à respecter la cause
» de la justice et de la liberté. La partie méridionale
» de la république est enveloppée, par leur perfidie,
» d'un poison destructeur : il faut en former le ton-
» nerre pour les écraser; il faut que tous les corres-
» pondans, tous les alliés qu'ils avaient à Commune-
» Affranchie tombent sous les foudres de la justice, et
» que leurs cadavres ensanglantés, précipités dans le
» Rhône, offrent sur les deux rives, à son embou-
» chure, sous les murailles de l'infâme Toulon, aux
» yeux des lâches et féroces Anglais, l'impression de
» l'épouvante et l'image de la toute-puissance du peu-
» ple français. *Signé* Fouché, Collot-d'Herbois, La-
» porte. »

Les proscriptions ne cesseront donc pas bientôt. Les fusillades continueront; le 12, cinquante-deux particuliers sont fusillés à la fois, trente-six le 16, quarante-deux le 18, et cinquante-un le 21, pendant que

Digitized by Google

la guillotine frappera successivement cent une personnes. Un comité, dit des sept, jugera sommairement.

Vingt-un conventionnels, désignés sous les noms de brissotins, girondins, fédéralistes et arrêtés par suite de la journée du 2 juin, sont exécutés. Leur procès s'instruit depuis quelque temps; ils sont marqués pour la mort par leurs implacables vainqueurs : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, » aime à dire Barrère; même avant leur chute, leur supplice était demandé par les jacobins et dans plusieurs sections. Mais, pour les frapper impunément, il fallait attendre que les troubles excités dans les départemens par cette proscription fussent apaisés, du moins affaiblis. La ville de Lyon conquise, les rassemblemens du Calvados dissipés, Marseille soumis, Bordeaux sans force agissante, les chefs jacobins n'ont plus de grands dangers à surmonter, et le comité de salut public dispose le grand dénoûment de cette affaire (V. le 3). Les plus remarquables de ces démagogues envoyés à l'échafaud par d'autres démagogues plus audacieux et plus perfides sont : Brissot, Vergniaud, Carra, Lasource, Gensonné, Guadet, Fauchet (évêque constitutionnel), Brûlart, Sillery-Genlis, confident de Philippe Égalité (duc d'Orléans), qu'une puissante sympathie de caractère et de mœurs rendit complice de ses lâches forfaits. Sillery-Genlis est l'époux de cette femme-auteur qui produisit d'abord quelques romans réprouvés des âmes honnêtes et généreuses; *les Chevaliers du Cygne, Alphonse, etc., etc.*, et qui plus tard a publié plusieurs ouvrages prétendus historiques : *Madame de Maintenon, mademoiselle de La Vallière*, etc., etc. Valazé entendant son arrêt s'est plongé un stylet dans

31 octobre.

Digitized by Google

le cœur; son cadavre est mis dans la charrette qui conduit ses collègues à la mort.

1er. nov. Une loi révolutionnaire prononce la confiscation des biens des Français qui sont sortis de France avant le 14 juillet 1789, et qui n'y sont pas rentrés.

La convention, qui fait exécuter par ses délégués les plus odieuses rapines, reçoit, pendant ses séances, l'or et l'argent qu'ils expédient. Fouché (de Nantes) envoie du département de la Nièvre dix-sept malles remplies d'espèces ou de matières métalliques. « L'or » et l'argent, s'écrie le Verrès de la Nièvre, ont fait » plus de mal à la république que le fer et le feu des » Autrichiens et des lâches Anglais. Je ne sais par » quelle imbécile complaisance on laisse encore ces » métaux entre les mains des hommes suspects. Avi- » lissons l'or et l'argent, traînons dans la boue ces » dieux de la monarchie. Il n'y a plus ici ni pauvre » ni riche... » Sept ans plus tard, le même Fouché adorera ces dieux de la monarchie, l'or et l'argent; il exercera toutes sortes de concussions; il vendra aux émigrés, aux hommes suspects, des radiations de la liste de proscription, des permis de résidence, des cartes de sûreté, il recevra deux mille francs par jour du fermier des maisons de jeu [1]; il percevra ce pot-de-vin pendant sept ans et neuf mois; il laissera, à sa

[1] Le préfet de police Dubois recevait du fermier des jeux douze mille francs par mois; d'autres employés reçevaient également des sommes de deux mille francs par mois, etc., etc. Pendant toute la durée de ses fonctions de préfet de police, M. Dubois a touché, aussi régulièrement, dix mille huit cents francs par an, pour gratification de tirages de loterie; il lui était attribué, par l'administration de la loterie, trois cents francs par tirage, pour son droit de présence au tirage, les 5, 15 et 25 de chaque mois.

Digitized by Google

mort, les terres de Pont-Carré, Ferrière, Génitois, etc., d'une valeur de sept à huit millions; de magnifiques hôtels, etc., etc.

C'est des confiscations, des emprunts forcés, des taxes arbitraires sur les suspects, des fouilles patriotiques pour la recherche du numéraire; c'est de toutes ces mesures d'extorsion et d'iniquité que se compose ce système dont l'esprit est, suivant l'expression en usage dans les tribunes des sociétés populaires, « de » faire disparaître la richesse du régime de l'égalité. »

Fouché fit une première expédition à la convention, le 12 octobre, de quatre-vingt-onze marcs d'or et d'argent; ensuite, de deux autres présens semblables; et, le 3 novembre, un quatrième envoi qu'il évaluait à plusieurs millions.

Dans cette mission à Nevers, Fouché avait fait périr (ainsi qu'on l'a vu plus haut) sans jugement trente-deux détenus de Moulins (*Moniteur*, N°. 266, an III). Une députation apporte à la convention (séance du 9 août 1795, *Moniteur*, N°. 327, an III) les procès verbaux des séances de différentes administrations; ces pièces contiennent les arrêtés pris par Fouché; on y lit ces mots qu'il adresse aux administrateurs de la Nièvre : « Que la foudre éclate par humanité! Ayons le » courage de marcher sur des cadavres pour arriver » à la liberté! » Là, comme à Lyon (V. *Moniteur*, séance du 7 novembre), ce délégué, usurpant tout pouvoir, avait introduit une peine nouvelle pour un délit qu'il avait créé. Il condamnait à une exposition sur l'échafaud les personnes, hommes ou femmes, qui s'opposaient, même par de simples propos ou seulement par des murmures, à ses arrêtés et à ceux du comité révolutionnaire : ces personnes restaient attachées, pendant plusieurs heures, aux deux montans

Digitized by Google

de l'instrument de mort teint de sang. S'il fut aussi cruel, il fut bien moins injuste ce Louis XI, à qui l'on reproche d'avoir fait placer les enfans d'un vassal révolté, d'un prince rebelle, du duc d'Armagnac, sous l'échafaud où leur père était décapité, afin qu'ils fussent arrosés de son sang!

Dans une lettre que Fouché avait écrite à ce comité de Moulins, il disait : « Je suis étonné de votre » embarras..... Il vous manque des blés : organisez » votre armée révolutionnaire, et mettez sur l'échafaud » les fermiers, les propriétaires, qui sont rebelles aux » réquisitions. Il vous manque des logemens, emparez- » vous des hôtels de vos détenus.... En un mot, mar- » chez de pied ferme à la régénération universelle. »

1er. novemb. L'état des prisons de Paris se porte à trois mille deux cent trois détenus.

3 novemb. Carnot, membre du comité de salut public (directeur en 1795, 96, 97), fait connaître à la convention l'importance des ateliers créés et des mesures improvisées, pour obtenir avec rapidité de nombreux et formidables moyens de défense contre l'ennemi, en exécution du décret du 23 août, par lequel ce comité se trouve immédiatement chargé de cette vaste entreprise. Tout était à créer, ouvriers, matériaux, outils. La poudre manquait aux armées ; on n'avait pas même la matière première; mais on obtint aussitôt d'abondantes ressources dans Paris, dont le sol recèle depuis tant de siècles les débris de tous les élémens terrestres et putréfiables. On fouille les caves, les cuisines ; on enlève les cendres des foyers, on soulève les pavés ; on cherche dans tous les décombres pour en extraire les parties

Digitized by Google

imprégnées de salpêtre; tous les murs sont dépouillés du sel qui s'y est attaché. Ces travaux, exécutés avec intelligence et activité, donnent de prompts et d'immenses résultats. Dans plusieurs quartiers de Paris, on lit ces mots sur les portes : « Pour donner » la mort aux tyrans, les citoyens logés dans cette » maison ont fourni leur contingent de salpêtre. » Ces inscriptions subsisteront pendant plus d'une année. (V. 22 septembre 1794).

Le duc d'Orléans est exécuté. On sait que ne se trouvant pas assez avili par l'opprobre dont il a flétri ce nom, ce prince s'est ignominieusement imposé le nom d'Égalité. 6 novemb.

Après l'appel nominal (15 janvier 1793) sur la question : « Louis est-il convaincu de conspiration? etc. » Louvet a manifesté son indignation d'avoir vu le matin le plus proche parent de Louis XVI voter contre lui. Manuel a parlé dans le même sens (V. 16, 17, 18 janvier). « Je ne vois pas ici, a-t-il dit, des juges; » car des juges ne se calomnient point, et surtout » ils ne souffrent pas parmi eux des parens des ac- » cusés; et vous avez permis qu'Égalité donnât son » avis sur la première question..... » — « ..... Une » nouvelle question m'a frappé, a dit Duprat (lors » de l'appel sur la seconde question), et je dis *oui* » avec d'autant plus de confiance que Philippe d'Or- » léans a dit *non*. » — « Il est temps, a dit Barba- » roux, que le peuple français reprenne l'exercice de » sa volonté suprême pour écraser une faction. Au » milieu, je vois Philippe d'Orléans que je dénonce » dans ce moment à toute la république. Je sais que » je m'expose à tous ses poignards; mais comme la » vie d'un homme est incertaine, j'ai dû faire cette

Digitized by Google

» déclaration. » Dans la séance du 16, au moment où l'on délibérait sur cette question : « Quelle » peine sera infligée à Louis, etc. ? » Salles a dit : « Il ne nous reste plus que le choix des maux de » la patrie ; heureusement que Louis nous laisse » de tous ses parens celui qui peut le plus dégoû- » ter de la royauté. » — « ..... Puisse le génie » tutélaire de ma patrie, a dit Louvet, la préserver » des maux qui la menacent ! Puisse sa main vengeresse » écraser les tyrans qu'on nous garde ! » ..... Duprat a demandé qu'il ne restât pas en France un seul rejeton de la famille des Bourbons. En votant la mort, Barbaroux a ajouté : « Dans quelques jours » je voterai aussi pour l'expulsion des Bourbons..... » (*Procès des Bourbons*, contenant des détails historiques sur la journée du 10 août 1792, les événemens qui ont précédé, accompagné et suivi le jugement de Louis XVI ; les procès de Marie-Antoinette, de Louis-Philippe d'Orléans, d'Élisabeth, et de plusieurs particularités sur la maladie et la mort de Louis-Charles, fils de Louis XVI ; l'échange de Marie-Charlotte, et le départ des derniers membres pour l'Espagne, etc. ; deux volumes in-8°. Hambourg, 1798.) Cet ouvrage renferme un grand nombre de pièces importantes ; il est fait dans un très-bon esprit, et se recommande par une exactitude et une impartialité entières ; l'auteur, parfaitement informé des faits principaux, appuie leur récit de preuves positives ; il ne commet aucune erreur, et rapporte les choses telles qu'elles se sont passées. Pour apprécier l'importance des matériaux rassemblés dans le *Procès des Bourbons*, etc., il suffit de savoir que le ministre de la police, Fouché, eut ordre exprès de Bonaparte de faire rechercher tous les exemplaires

Digitized by Google

qui pouvaient se trouver à Paris ; des perquisitions furent faites chez tous les libraires, et l'on fit jusqu'à quinze perquisitions de nuit et de jour chez un imprimeur soupçonné de faire une édition de l'ouvrage. Ce livre donnait des inquiétudes à Bonaparte, parce que l'auteur s'y montrait royaliste, et dévoilait la longue série des horreurs de toute espèce qu'on avait accumulées sur les membres de la famille des Bourbons.

Dès le 16 janvier 1793, le duc d'Orléans, effrayé des dangers que lui présageaient les flots d'ignominie répandus sur sa personne dans la journée du 15, dans la séance du 16 et dans celle du 18, publia sa profession de foi adressée à ses concitoyens. Il dit dans cette lettre qu'on calomnie son républicanisme; qu'il n'a aucune connaissance des projets ambitieux que ses ennemis lui attribuent; il ajoute : « ... J'estime » ceux des membres de la convention qui veulent la » république, qui la veulent une et indivisible, et qui, » contens d'établir la liberté, ne cherchent pas à envahir » le pouvoir ; j'ajoute que je n'estime que ceux-là. » Plusieurs d'entre eux ont prononcé à la tribune » qu'ils immoleraient le premier à qui ils verraient » des projets ambitieux : je pense comme eux, et » dans ce cas j'immolerais ce que j'ai de plus cher... » *Signé* L.-P.-J. ÉGALITÉ. »

La trahison de Dumouriez vint aggraver la situation politique du duc d'Orléans, et la rendit presque irrémédiable. Dans la séance du 4 avril, la convention décrète : 1°. la femme et les enfans de Valence, la citoyenne Égalité et son fils, la citoyenne Montesson, seront mis en état d'arrestation ; 2°. les citoyens Sillery et Égalité père ne pourront sortir de Paris, sous aucun prétexte. On fait ensuite lecture d'une

Digitized by Google

lettre datée du 30 mars, écrite par le duc de Chartres-Orléans (général Égalité) à son père : « .....
» L'armée (dit ce général) est dans un désordre ad-
» mirable ; je vois la liberté perdue ; la convention
» a oublié tous principes ; nos troupes de ligne sont
» détruites ; le régiment des Deux-Ponts est réduit
» à cent cinquante hommes. Peut-on, avec les volon-
» taires, lutter contre toute l'Europe ?..... Il m'est
» venu une ébullition sur tout le corps ; j'ai craint
» que ce ne fût une maladie de peau. Ma sœur vient
» à Saint-Amand, elle y sera plus tranquille. Je ne
» sais comment s'arrange l'affaire de l'émigration :
» si vous désapprouvez cette démarche, parlez, tout
» sera bientôt réparé. Je vous embrasse, cher papa... »

Le 6 avril [1], la convention rend le décret suivant : « Tous les membres de la famille des Bourbons se-
» ront mis en état d'arrestation, pour servir d'ôtages
» à la république. Le comité de sûreté générale est
» chargé de déterminer le lieu où ils seront détenus. » Le 7, le ministre de la justice, en vertu du décret de la veille, fait arrêter et conduire à la mairie le citoyen Philippe Égalité, et annonce qu'il attend la

[1] Pendant cette séance, il se passait au Palais-Royal une scène qui peint les hommes de cette époque. M. de Monville, homme d'esprit et de plaisir, vivait dans l'intimité du duc d'Orléans (Égalité). Cet épicurien, renommé par son amabilité non moins que par les délices de son intérieur, aimait le jeu avec passion : le duc d'Orléans le visitait souvent au Désert, maison de campagne dont M. de Monville avait fait un chef-d'œuvre de l'art et du goût. Ils jouaient depuis long-temps tête à tête, lorsque M. de Monville observa que l'heure du dîner avait sonné depuis long-temps ; on le servit sur la table même du jeu, mets par mets. Pendant ce repas, l'on discutait à la convention sur le sort du prince. Merlin (de Douai) vint le lui annoncer ; ce député allait et venait de la salle du Manége au Palais-Royal, pour rendre compte de la tournure que prenait la délibération. Merlin vient enfin annoncer que l'arrestation du

Digitized by Google

décision de la convention nationale à l'égard de ce député ; Philippe Égalité écrit à la convention, proteste de son républicanisme, se glorifie de son vote à mort contre Louis XVI : la convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'elle a entendu comprendre dans son décret Philippe Égalité ; il est conduit aussitôt à l'Abbaye. La convention décrète qu'elle fixe à Marseille le lieu de la détention des Bourbons, qui y seront conduits sans délai ; le 12, le conseil exécutif annonce que le décret sur les Bourbons est exécuté, à l'exception de ceux détenus au Temple, non compris dans le décret, et de la citoyenne Égalité qui est malade. Philippe Égalité est parti pour Marseille dans la nuit du 9 au 10 de ce mois.

Le duc d'Orléans et le prince de Conti disputèrent de civisme et de bassesses révolutionnaires pour éviter leur arrestation, et pour obtenir à Marseille quelques adoucissemens à leur situation. Le prince de Conti signala son ignominie dans l'interrogatoire qu'il subit, à Marseille, le 6 mai 1793..... *Demande.* « Quelle » part avez-vous prise à la révolution en 1789? » —

prince est décrétée, et sa perte résolue. « Grand Dieu ! (s'écrie le » duc Egalité en se frappant le front) est-il possible? Après toutes » les preuves de patriotisme que j'ai données, après tous les sacri- » fices que j'ai faits, me frapper d'un pareil décret ! quelle ingra- » titude! quelle horreur! qu'en dites-vous, Monville ? » Celui-ci dépouillait et assaisonnait une sole, il exprimait le jus d'un citron ; il répond au prince sans se déranger le moins du monde : « C'est » épouvantable, monseigneur, mais que voulez-vous? ils ont eu de » votre altesse tout ce qu'ils pouvaient en avoir ; elle ne peut plus » leur servir à quelque chose, et ils font de votre altesse ce que je » fais de ce citron dont tout le jus est exprimé. » M. de Monville jette dans la cheminée les deux moitiés du citron, et observe au prince que la sole doit être mangée bien chaude. Nous garantissons l'exactitude de cette petite anecdote.

Digitized by Google

Réponse. « Je suis parti de Paris le 13 juillet 1789, » ne pouvant reposer ma tête nulle part sans être » menacé du fer et du poison. Dès que j'ai pu me flat- » ter que ma vie et ma liberté seraient en sûreté, je » suis rentré volontairement et avec empressement » dans ma patrie, à l'époque du 2 avril 1790, après » avoir envoyé d'avance mon serment, que j'ai con- » firmé et signé de nouveau à ma section dès le len- » demain. Depuis mon retour en France, je ne me » suis mêlé de rien; j'ai mené une vie très-retirée, » allant seulement quelquefois au spectacle, et suis » resté à ma campagne de la Lande, avec très-peu de » monde, sans en découcher depuis le 11 juillet 1792 » jusqu'au 8 avril 1793, jour où l'on est venu m'y » arrêter, et que l'on m'a conduit en prison à l'Ab- » baye, à Paris, d'où l'on m'a fait partir le lende- » main, la nuit, pour me conduire au fort de Notre- » Dame-de-la-Garde de Marseille, où je suis en prison, » ne pouvant voir personne sans témoins, quoique le » décret de la convention nationale, article 3, qui » ordonne l'interrogatoire de la famille des Bourbons, » n'interdise toute communication qu'entre les indi- » vidus de cette famille, sans rien articuler de pareil » pour les autres individus que ceux de cette famille. » J'ai donné cent cinquante mille livres de dons pa- » triotiques; j'ai donné en 1792, pour la guerre, » soixante-seize chevaux, dont quarante-deux tout » équipés; j'ai donné aux volontaires partant des » lieux voisins de ma résidence; j'ai payé exactement » toutes mes impositions; j'ai donné à ma section » pour les pauvres plusieurs fois, et en dernier lieu » pour le recrutement; j'ai prêté le serment du 15 août » 1792, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de » mourir en les défendant : je réclame ma liberté,

Digitized by Google

» parce que je ne suis coupable de rien, que je n'ai » pas mérité de la perdre, et qu'accablé d'infirmités je » suis très-souffrant dans ma prison. » — *D.* « Les ci-» devant princes émigrés, vos parens, ne vous ont-» ils jamais écrit pour vous engager à émigrer, et » aller porter les armes contre votre patrie? » — *R.* « Je n'ai jamais reçu de leurs nouvelles depuis mon » retour en France, qui est de l'époque du 2 avril » 1790, et en vain m'en auraient-ils sollicité, je n'y » aurais jamais souscrit. » — *D.* « N'avez-vous jamais » eu le projet de favoriser la fuite du ci-devant roi? » — *R.* « Jamais, et je n'en ai été instruit que le lende-» main matin qui a suivi la nuit de son départ, par » des gardes nationaux qui sont venus me prendre » chez moi et m'ont conduit à ma section : j'ai toujours » eu la plus grande attention, depuis mon retour en » France, d'éviter toutes les occasions de parler en » particulier au ci-devant roi, et je lui ai toujours » répondu très-haut toutes les fois qu'il m'a parlé, » afin d'éloigner de moi des soupçons que je ne mé-» rite pas. » — *D.* « N'avez-vous point intrigué pour » empêcher le jugement de Capet? » — *R.* « Jamais, » je le répète, je ne me suis mêlé de rien. » — *D.* « Pourquoi ne vous êtes-vous mêlé de rien? Est-ce » par sentiment de haine pour la révolution, ou par » indifférence? » — *R.* « Ce n'est point par sentiment » de haine pour la révolution, mais parce que je suis » né sans autre ambition que de vivre tranquille chez » moi, ce que ma conduite a prouvé dans tous les » temps, même avant la révolution; je n'ai jamais » formé et ne forme d'autres vœux que de finir mes » jours paisiblement dans ma patrie au milieu de mes » concitoyens, et de mériter, par ma conduite, leur » estime et leurs suffrages. » — *D.* « Si vous preniez

Digitized by Google

» des précautions en parlant haut au ci-devant roi, » pourquoi cherchiez-vous si souvent l'occasion de lui » parler? » — *R.* « Je ne cherchais point l'occasion de » lui parler; je ne faisais que lui répondre. » — *D.* « Pourquoi alliez-vous si souvent chez lui? » — *R.* « J'étais quelquefois quinze jours sans y aller, ce qui est » arrivé très-souvent; et étant son parent, j'ai cru que » tant qu'il était sur le trône, il était de mon devoir de » lui rendre des visites....» Le prince de Conti ne perdit pas de temps pour solliciter la clémence de la convention; dès le 14 juin, il lui adressa une pétition, où il exposait aux citoyens représentans : « ..... Je ne puis » avoir d'autre tort à vos yeux que celui d'être né, il » y aura bientôt cinquante-neuf ans révolus, de la fa- » mille des Bourbons. Est-ce ma faute? Puis-je em- » pêcher que cela ne soit? Non..... : vous ne devez » plus me considérer comme Bourbon..... Les fautes » sont personnelles..... Puis-je faire que je sois né » dans la famille d'un autre plutôt que de la mienne? » Ai-je une alternative? Puis-je choisir? Non, je le » répète, citoyens représentans, vous êtes trop justes » pour m'en punir..... » A peine daigna-t-on entendre la lecture de cette pétition, et l'ordre du jour fut réclamé de toute part.

Le duc d'Orléans (Égalité) subit, le 7 mai, un interrogatoire à Marseille; il répondit avec adresse et sang-froid à toutes les questions qui lui furent adressées par le président du tribunal du département des Bouches-du-Rhône; niant qu'il eût jamais eu des rapports suivis avec Mirabeau, avec Dumouriez; rejetant loin de lui toute ambition, toute pensée qui aurait eu le trône pour but; assurant qu'il avait toujours eu aversion d'être sur le trône, déclarant que les députés avec lesquels il communiquait le plus dans

Digitized by Google

la convention étaient ceux qui siégeaient dans le côté qu'on appelle la Montagne, parce que ses opinions l'en rapprochaient, et niant formellement qu'il se fût jamais mêlé d'intrigues politiques, qu'il eût soudoyé aucun parti, assisté à aucun conciliabule, pris part à aucune intrigue contre la liberté et la république. Malgré toutes ses protestations de jacobinisme, le duc d'Orléans ne peut obtenir de la convention qu'elle accorde la moindre attention aux pétitions qu'il lui adresse; au bout de six mois, il est transféré des prisons de Marseille dans celle de la conciergerie du Palais, à Paris; il comparaît au tribunal révolutionnaire, et se voit aussitôt conduit à ce même échafaud, où ses parricides machinations et son vote dénaturé ont porté Louis XVI, le chef de sa famille.

Le duc d'Orléans (Égalité) montra beaucoup de calme pendant sa comparution au tribunal; il nia positivement avoir eu des liaisons avec les députés conspirateurs (les girondins), ni avec Dumouriez.

Demande. « N'avez-vous pas assisté à des conci-» liabules tenus chez Péthion? » — *Réponse.* « Non. » — *D.* « Comment avez-vous pu consentir à livrer votre » fille entre les mains de ce traître, de la Genlis, » femme adroite et perfide, qui depuis a émigré? » — *R.* « J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille à la » femme Sillery, qui ne méritait pas ma confiance; » elle s'est associée à Péthion; je lui ai donné, sans » dessein, mon approbation pour qu'il l'accompagnât » en Angleterre. » — *D.* « Mais vous ne deviez pas » ignorer que la Sillery était une intrigante, une » femme immorale. » — *R.* « Je l'ignorais absolu-» ment. » — *D.* « N'est-ce pas par suite d'une com-» binaison que vous, accusé, avez voté la mort du » tyran, tandis que Sillery, qui vous était attaché, a

Digitized by Google

» voté contre? » — *R.* « Non, j'ai voté en mon âme et » conscience. » — *D.* « Avez-vous connaissance que » Péthion ait été lié avec quelqu'un de votre famille? » — *R.* « Non. » — *D.* « Vous n'avez sans doute pas » ignoré que Péthion entretenait une correspondance » très-suivie avec votre fils qui était à l'armée de Du- » mouriez que vous-même appelez infâme? » — *R.* « Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres. » — *D.* « Avez-vous eu connaissance des manœuvres de » Dumouriez, avant que sa trahison eût éclaté? » — *R.* « Non. » — *D.* « Comment pouvez-vous faire croire » aux citoyens-jurés que vous ignoriez les manœuvres » de ce scélérat, lui qui était votre créature, vous » dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui » avec lui en partageant sa trahison envers le peuple » français; vous qui aviez votre fille près de lui, et » qui entreteniez des correspondances avec lui? » — *R.* « Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois let- » tres qui ne roulaient que sur des choses indiffé- » rentes..... etc. »

Le duc d'Orléans (Égalité) entendit son arrêt de condamnation à mort, sans que sa physionomie laissât apercevoir le moindre trouble. Reconduit dans sa chambre, qui faisait partie de l'appartement du concierge, il déjeuna non-seulement avec tranquillité, mais avec gaîté : il mangea des huîtres et deux côtelettes; il but les deux tiers d'une bouteille de vin de Bordeaux. Sur les trois heures, un des juges du tribunal révolutionnaire fut introduit dans sa chambre, et lui demanda, au nom du tribunal, quelques éclaircissemens sur des points secrets qui importaient à la sûreté de la république; le duc d'Orléans lui répondit avec sang-froid, « qu'étant condamné à mort, il ne devait aucune espèce d'éclaircissemens au tribunal;

Digitized by Google

que, cependant, dans l'intérêt de la liberté, il voulait bien entendre les questions qu'il lui adresserait, lui personnellement. » Le prince s'avança vers la cheminée, et y parla, à voix basse, pendant vingt minutes environ, avec le délégué du tribunal. Il dit ensuite, de manière à être entendu des personnes qui étaient dans la chambre : « Au reste, monsieur, je n'en veux » nullement au tribunal ; je n'en veux pas davantage » aux républicains de la convention, aux jacobins, aux » véritables patriotes ; ce n'est pas eux qui veulent ma » mort : ma condamnation vient de plus haut et de » plus loin. » Le membre du tribunal, qui reçut les derniers avis du duc d'Orléans, vit encore, et cette considération seule nous empêche de le nommer.

Le duc d'Orléans est placé dans la charrette où le général Coustard, condamné à mort en même temps que le prince, et trois autres individus obscurs devaient être conduits à l'échafaud. Un de ces derniers, nommé Labrousse, serrurier de profession, refusait obstinément de monter dans la charrette ; il ne cessait de dire : « Je suis condamné à mort, c'est vrai ; mais » le tribunal ne m'a pas condamné à aller à l'échafaud » dans la compagnie et dans la même charrette que » cet infâme scélérat d'Orléans. » On fut obligé d'user de violence envers le serrurier pour le jeter dans le tombereau révolutionnaire. Le prince est accablé d'injures, d'imprécations, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place du Palais-Royal. Le tombereau s'arrête près d'un quart d'heure devant la grille du Palais-Royal, afin de laisser à son ancien propriétaire le loisir de contempler cette résidence, le théâtre de ses premiers égaremens, le repaire du vice et le foyer des crimes révolutionnaires. On avait placé sur la façade du palais, en énormes caractères, et aux trois couleurs, les

Digitized by Google

mots suivans : *Liberté, Égalité, Fraternité. Unité et Indivisibilité de la République, ou la Mort.* PROPRIÉTÉ NATIONALE. En apercevant cette inscription, le duc d'Orléans (Égalité) fit un mouvement convulsif, ses yeux étincelèrent, et il prononça un seul mot : F....., avec le ton le plus expressif. La femme Buffon, maîtresse en titre du prince, épouse du fils de l'illustre Buffon, si justement surnommé le Pline français, est à une des croisées du palais, au pavillon formant le coin de la rue des Bons-Enfans ; elle contemple froidement la victime allant à l'échafaud. Le prince est vêtu d'un frac vert, gilet de piqué blanc, culotte de peau, bottes parfaitement cirées; il est coiffé et poudré avec une sorte de recherche. Son visage, couvert de boutons d'un rouge très-vif, est assuré et même fier ; il paraît voir, avec l'indifférence du mépris, la foule immense qui lui prodigue toutes les sortes d'outrages. Enfin (l'histoire exige ces détails, relativement à un homme si fameux dans notre révolution), à ces derniers momens qui dissipent toutes les illusions et réveillent ordinairement tous les bons principes d'une première éducation, le duc d'Orléans ne semble éprouver ni regrets ni remords. Il restera impassible jusque sous le fer qui lui abattra la tête, tandis que tous ces abjects prolétaires, spectateurs volontaires ou salariés des exécutions de chaque jour, en applaudissant à la chute de cette tête, révèlent les motifs de leur satisfaction. Madame de Lamballe ! dix-huit janvier ! vingt-un janvier ! s'écrient à la fois mille bouches immondes; la nature agissant encore sur ces êtres les plus dégradés d'une société pervertie, les force à témoigner en faveur des premières et des plus saintes lois de la morale.

Le duc d'Orléans fit preuve du plus rare courage, en montant sur l'échafaud ; aucune des victimes du

Digitized by Google

tribunal révolutionnaire ne déploya autant de fermeté, autant d'héroïsme contre la mort. Pendant que l'exécuteur lui ôtait son habit, les valets à qui appartenaient les dépouilles des suppliciés se mirent en devoir de débotter le prince; il leur dit, d'un ton de voix ferme et tranquille : « C'est du temps et des soins » perdus; laissez cela, vous débotterez bien plus fa- » cilement le cadavre, dépêchons-nous. » Nous garantissons tous les détails relatifs à la condamnation et au supplice du duc d'Orléans (Égalité), aussi positivement que si nous en avions été témoin auriculaire et oculaire.

Ce prince était brave et très-brave de sa personne; il le prouva à Ouessant (quelques calomnies que la cour ait fait répandre contre lui, dans le temps), ainsi que dans plusieurs circonstances de sa vie privée. Mais, si le duc d'Orléans possédait le courage physique, il était entièrement dépourvu de caractère, de force dans l'esprit. Ce malheureux prince fut l'automate le plus flexible qui ait figuré dans aucune révolution. Épicurien, insouciant, ses conseillers l'induisirent à des démarches dont il entrevoyait à peine les suites; démarches qu'il abandonnait, dès que ses goûts et ses habitudes de dissipation en étaient interrompus. Pendant cinq années, la France et l'Europe retentiront des mots : « Parti d'Orléans! » A cette désignation, répétée sans cesse par des écrivains politiques, des pamphlétaires, des gazetiers, des compilateurs, on s'attendrait à trouver une coalition bien liée de factieux qui, d'accord sur un plan de conduite, agissant dans un esprit semblable, tendent au même but, sous la direction ou avec l'appui du duc d'Orléans. Il paraîtra trois volumes d'un certain Montjoie, sous le titre : *Conjuration du duc d'Orléans*. Là,

Digitized by Google

tous les mouvemens désordonnés, toutes les catastrophes, depuis les premiers notables jusqu'à la mort de Louis XVI, sont les effets des combinaisons de ce grand factieux; lui seul a tout préparé, tout disposé, tout déterminé, tout fait et tout consommé. L'auteur, en composant son ouvrage qu'il décore du titre d'*histoire*, ne voit pas d'autre cause d'agitation en France; de même que dans une de ses productions postérieures, *Conjuration de Robespierre*, toutes les calamités sont imputées à l'avocat d'Arras. Cependant, qui douterait aujourd'hui (après trente et quelques années) que Philippe d'Orléans, d'un caractère excessivement faible, était dépourvu et de génie et d'esprit de conduite; qu'il était incapable de former une faction, de la diriger, de la soutenir? Celui-là serait ou très-mal au fait des choses, ou de très-mauvaise foi. Cette altesse s'élevait par son excessive opulence (opulence qui est d'un grand danger dans un gouvernement monarchique) et par ses avantages extérieurs, au-dessus de la famille royale. Sa qualité de premier prince du sang en faisait, comme de droit, le chef de l'opposition, puisque les frères du roi renonçaient à ce rôle. Rarement vit-on, dans quelque monarchie que ce soit, le prince placé sur le premier degré du trône, ou, à son défaut, le prince qui marche après, rester sujet soumis, sans prétentions, étranger à la cabale et à l'intrigue. Les frères, les enfans du souverain furent, presque sans exception, ou les adversaires de ses ministres, ou les objets de ses inquiètes précautions. Louis XIV, lui-même, monarque d'un caractère si fier, d'une volonté si permanente, lui dont l'ascendant était prodigieux, se confia-t-il à son frère, à son fils Monseigneur, puis au second dauphin le duc de Bourgogne? Et Louis XV, quelle ja-

Digitized by Google

lousie, quelle surveillance n'exerçait-il pas sur son fils, et ensuite sur son petit-fils devenu son héritier immédiat !

Il était donc dans la tradition des cours, qu'au début des troubles, Philippe d'Orléans devint le chef ostensible des antagonistes de la cour. Égaré par ses liaisons, atteint de la dépravation qui signalait les hautes classes, la faiblesse de son caractère donnait aux flatteurs un grand empire sur lui ; mais souvent aussi agissaient-ils en son nom, quoique à son insu. Une foule de factieux, depuis Mirabeau jusqu'à Danton, Barrère et Marat, allèrent recevoir l'or du Palais-Royal, mais ne tardèrent guère à s'en éloigner, soit qu'ils fussent déterminés par la nullité de l'homme, ou que leur cupidité du moment fût satisfaite. Ses courtisans et tous ceux qui, de temps à autre, semblaient agir pour lui, ne parvinrent jamais à se donner la consistance d'un parti, ni le prince pour chef; ils ne firent que des tentatives incohérentes. Lui-même, tout en montrant le désir de s'élever dans la nouvelle France, n'entretenait là-dessus qu'un espoir vague et confus. Mécontent, il entra sans desseins raisonnés dans les rangs du tiers état, et, en premier lieu, pour se venger de la cour ; il avait des prétextes plausibles et même de justes griefs à produire (V. 19-20 novembre 1787) : mais on peut douter qu'aucun démagogue doué de quelque sens, jouissant de quelque influence, ait voulu s'unir à ce personnage qui, dès 1789, délaissé de tous les hommes un peu jaloux de ne pas perdre tout droit à l'estime publique, commençait à se voir abandonné de ceux que son nom et son importance de situation avaient séduits. Il faut donc avouer que ce qu'on nomme le parti d'Orléans n'exista point, si l'on conserve au mot parti sa véri-

Digitized by Google

table acception; tous les hommes judicieux et de bonne foi doivent en être convaincus. Il est vrai, néanmoins, que lors des premières discussions à l'assemblée constituante, plusieurs novateurs étaient d'avis que les améliorations ne pouvaient résulter que d'un changement de dynastie. Mais, cette idée, successivement adoptée par quelques agitateurs éphémères, ne réunit jamais un certain nombre de conjurés agissant avec suite et d'après un plan arrêté; or voilà ce qui constitue une faction, un parti.

Ce qu'il y a de certain, à l'égard de ce prince, c'est qu'atteint d'un vice trop souvent remarqué chez les descendans de Hugues Capet, pour ne pas sembler héréditaire, d'une certaine faiblesse d'âme qui ne permet ni de faire ni d'empêcher le mal, il ne montra de la fermeté qu'en entrant dans sa prison et en montant à l'échafaud.

En définitive, quoique le duc d'Orléans se reconnût incapable de se mettre à la tête d'un parti, que peut-être il ne le voulût pas, on ne saurait douter qu'à la naissance des troubles il n'ait été le but ou l'instrument des projets incohérens de quelques êtres corrompus (Mirabeau, Chauderlos-Laclos, Lusignan, Syeyès, Barrère, Sillery-Genlis, Dumouriez, etc., etc., etc.), cherchant à former une faction ou une spéculation dont il serait ou paraîtrait le chef. Les premiers moteurs du renversement de l'ancien ordre ne songeaient certainement pas à l'établissement d'une république; ce mot ne se prononça qu'à l'époque du voyage de Varennes. Mais, dès 1789, parmi les spéculateurs de constitution, il y en eut qui, désirant tempérer et régulariser la monarchie, et croyant qu'un monarque investi du pouvoir absolu par le droit d'une filiation incontestable, droit qu'étayait le droit divin, ne consentirait

Digitized by Google

jamais à faire de bonne foi tous les sacrifices nécessaires, purent supposer qu'un accord avec une autre famille serait plus sûr, parce que cette famille n'ayant rien à réclamer, ne pouvant rien exiger, se contenterait de la faible portion d'autorité qu'on lui remettrait. En effet, cette considération politique avait été l'une des principales causes qui firent appeler, en 1688, le stathouder au trône d'Angleterre.

Voilà, nous pensons, ce qu'il y a de plus vrai, de plus raisonnable à dire relativement à la faction du duc d'Orléans. Nous avons étudié avec la plus grande attention les événemens et les hommes de la révolution; nous avons pratiqué plusieurs des personnages qui y ont joué de grands rôles; nous avons recherché avec un soin minutieux tous les éclaircissemens qu'il était en quelque sorte possible de se procurer sous un prince dont nous avons constamment suivi les mouvemens : c'est d'après toutes ces données que nous énonçons notre opinion, et nous la croyons fondée. Nous n'ajouterons plus qu'une observation (nous croyons utile de nous répéter) : c'est une faute, ou tout au moins une très-grande imprudence politique, que de laisser à un prince placé près du trône, et qui n'a pas l'espoir d'y monter d'après l'ordre de la nature, une fortune aussi immense que l'était celle du duc d'Orléans : à l'époque de 1789, il jouissait, en effectif ou en réversibilités, d'un revenu de quatorze millions; comment, dans une telle situation, un prince ne serait-il pas tenté, soit par son ambition, soit par celle de ses courtisans, de renverser la branche régnante et de se placer sur le trône?

L'abjuration du culte catholique et du christianisme 7 novemb.
est faite, au sein de la convention, par l'évêque de

Digitized by Google

Paris, accompagné d'une partie de son clergé, plusieurs autres évêques constitutionnels, et Julien, dit de Toulouse, ministre du culte protestant, tous conventionnels. Grégoire seul refuse et avec le plus grand courage de renoncer à son caractère ecclésiastique et aux croyances du catholicisme. Dans la séance de ce jour, des sans-culottes ivres, conduisant des baudets et des mulets couverts d'ornemens sacerdotaux, chargés des vases et des ustensiles d'or et d'argent dont on a dépouillé les églises, servent de cortége aux profanateurs; ils traversent plusieurs grandes rues de Paris, traînant les calices et les saints ciboires dans les ruisseaux, et proférant les plus horribles imprécations contre notre divin Sauveur; ils arrivent à la barre de la convention, y font entendre leurs chants de cannibales, dansent et défilent aux applaudissemens des députés et des tribunes. Les abjurations à la tribune, à la barre ou par écrit se succèderont en si grand nombre pendant plusieurs jours, que Robespierre et Danton, s'élevant contre cet autre genre de mômeries, feront décréter qu'elles ne seront plus reçues qu'au comité d'instruction publique! Ce comité est chargé de présenter un projet de décret tendant à substituer un culte raisonnable et civique au culte catholique.

8 novemb. Une loi révolutionnaire porte que les enfans dont les pères et mères auront subi un jugement emportant la confiscation de leurs biens, seront reçus dans les hospices destinés aux enfans abandonnés!!!

10 novemb. Le délire irréligieux est à son comble; la convention décrète que : « le culte catholique sera remplacé par » le culte de la Raison, » auquel l'église Notre-Dame

Digitized by Google

de Paris [1] est dédiée. On verra, aux jours consacrés, une prostituée assise sur l'autel figurer la déesse du lieu; l'on entendra l'académicien Laharpe nier l'existence de Dieu; ce littérateur, perché sur le maître-autel de Notre-Dame, un bonnet rouge à la main, anathématisera Jésus-Christ, et le défiera de faire éclater sa puissance. Les autres églises de Paris sont mises sous l'invocation d'êtres métaphysiques, de la liberté, de l'amour conjugal. Les sectaires de la déesse de la Raison, renouvelant les fureurs des iconoclastes, briseront les statues, déchireront les tableaux qui retracent, de quelque manière, le catholicisme ou la royauté. (V. 7 mai 1794).

Madame Roland, femme d'un très-grand caractère, du républicanisme le plus prononcé, et particulièrement dévouée à la faction des girondins, est exécutée. Elle laisse des *Mémoires*, qui jettent un grand jour sur plusieurs époques importantes de la révolution. Son époux se suicidera le 15 novembre. 10 novemb.

Bailly, ex-constituant, ex-maire de Paris, bien plus connu par sa conduite politique que par ses travaux littéraires ou scientifiques, quoique sociétaire des trois académies, est exécuté. La haine que les juges lui portent leur fait joindre à l'exécution de la sentence des 11 novemb.

[1] L'église Notre-Dame et l'archevêché de Paris servirent de théâtre aux profanations du culte et aux spoliations du clergé. C'est dans un grand dîner donné à l'archevêché, dîner dont l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, faisait les honneurs, que fut décidée la spoliation des biens de l'église et du clergé catholique. Le prélat d'Autun se distingua, entre tous les convives, par la profondeur de ses vues politiques et l'exactitude de ses estimations du produit net de la vente des biens du clergé.

Digitized by Google

cruautés de détail dont le récit nous a été conservé comme un monument de l'horreur que doit inspirer ce tribunal, ainsi que l'époque actuelle. Le patient est conduit à l'ouverture du Champ-de-Mars, vers la rivière, parce que ce fut par là qu'il entra le 17 juillet 1791, pour publier la loi martiale et dissiper les séditieux. Pendant ce long trajet, il est en butte aux grossiers outrages d'une populace vindicative et ameutée contre lui; on crache sur sa personne; on brûle un drapeau sous sa figure; des hommes furieux s'approchent pour le frapper, malgré les bourreaux indignés eux-mêmes; on le couvre de boue; dépouillé de son habit, il est laissé, près d'une heure, à une pluie glaçante qui tombe à verse. Obligé de ravaler l'humeur qui s'écoule de son nez, il demande quelquefois le terme de tant de maux, mais c'est avec le calme d'un vrai philosophe. Il répond à un misérable qui, le voyant frissonner, lui dit : « Tu as peur, Bailly? » Tu trembles? » — « Mon ami, c'est de froid. »

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Esquisses de la révolution française*, par Dulaure, 1824, tom. III, pag. 36 : «... Il allait monter sur l'échafaud lorsqu'un » des barbares assistans s'écrie que la terre sacrée du » champ de la fédération ne devait pas être souillée par » le sang d'un scélérat. Cette proposition est accueillie » par la multitude. On démonte lentement l'échafaud, » on en transporte les pièces dans un fossé qui se » trouve du côté de la Seine, où on le remonte. Par » cette opération, le supplice du patient fut prolongé » de trois heures, pendant lesquelles, conspué, ac- » cablé de coups, d'outrages de toute espèce, et » couvert de boue, il tombe évanoui. Des coups le » rappellent à la vie... »

Malgré les accusations intentées par Fouquier-Tin-

Digitized by Google

ville et malgré les vociférations de la populace au Champ-de-Mars, ce n'était pas le maire du 17 juillet 1791, mais le président du 17 juin 1789, que les ordonnateurs du comité de salut public et de sûreté générale envoyaient à l'échafaud; Bailly n'était pas condamné pour avoir proclamé la loi martiale, mais pour avoir proclamé le serment du jeu de paume. Les comités faisaient exécuter contre lui la sentence, mais elle avait été prononcée en pays étranger! L'on a vu, entre les mains de Camille-Desmoulins, alors fanatique admirateur et complice de l'incorruptible Robespierre, l'on a vu une liste de proscription envoyée à ce dernier par un personnage de l'émigration. Les noms les plus respectables y étaient dénoncés; les personnes les plus remarquables par leur attachement aux principes constitutionnels y étaient inscrites! Deux condisciples de Camille-Desmoulins au collége de Louis-le-Grand, qui existent encore, et qui jouissent d'une haute réputation de loyauté, ont vu aussi ces listes de proscription expédiées de l'étranger, et l'on pourrait ici invoquer leur témoignage, si l'honneur ne faisait un devoir de taire leurs noms : il est d'ailleurs des considérations tellement honorables et sacrées que l'intérêt de la vérité et de l'histoire ne peut autoriser à les violer; mais l'on ne craindra pas d'affirmer qu'il fut trouvé, dans les papiers de Robespierre, un grand nombre de lettres écrites de l'étranger, soustraites par le conventionnel Courtois, chargé de l'examen des papiers de Robespierre. Ces lettres sont perdues pour l'histoire; elles eussent jeté un grand jour sur la tyrannie de Robespierre, sur le règne de la terreur, et sur plusieurs grands événemens survenus en France et hors de France, depuis le 10 août 1792, jusqu'au mois de juillet 1794.

Digitized by Google

Bailly fut une victime sacrifiée au pouvoir absolu et aux priviléges de l'ancien régime; c'était un homme vertueux, éclairé, savant, mais entièrement dépourvu des qualités qui constituent l'homme d'état : il fut guidé par l'amour du bien; mais, séduit par de spécieuses théories, il sema hasardeusement d'incertaines doctrines, et dut s'attendre à en recueillir les fruits. Beaucoup d'autres moteurs de la révolution, qui réclamèrent imprudemment le secours des passions populaires, seront perdus comme Bailly, et seront consumés par les feux qu'ils allumèrent; malheureux sans doute de n'avoir pas prévu les effroyables ravages de l'incendie! Si, dès 1789, ils eussent pressenti les excès qu'entraînerait cette réformation qu'ils appelaient de leurs vœux, ils l'eussent repoussée, satisfaits d'obtenir les améliorations les plus urgentes et les moins difficiles dans l'exécution : trop épris de leurs systèmes, ils crurent à la possibilité de régénérer soudainement un peuple, encore moins décomposé par ses vices que par cette pusillanimité née de l'égoïsme et de la servitude. Si la France parvient après de longs malheurs à se reposer dans la liberté, ces générations appelées à jouir d'institutions favorables s'informeront-elles de quel prix les payèrent leurs aïeux?

14 novemb. Le général autrichien Wurmser fait une proclamation en Alsace : « Alsaciens....., jetez vos regards sur » les autres peuples d'Allemagne; voyez comme ils » se réjouissent... de pouvoir vous nommer de nou- » veau leurs frères. Réjouissez-vous avec eux. Il n'est » pas un de vous, pas un, je le sais, qui se refusera » au bonheur d'être un Allemand. » Ce peu de mots échappés à un vieux militaire présentent d'une ma-

Digitized by Google

nière explicite les desseins de l'Autriche qui, comme les autres puissances hostiles envers la France, ne fut d'abord dirigée que par des motifs particuliers d'agrandissement, de récupérations, de conquêtes; c'est-à-dire, de spoliation ou de destruction (V. 20, 28 juillet).

Les royalistes, dispersés à la droite de la Loire (V. 16 octobre), ont repris de la consistance. Leurs forces s'augmentant en Bretagne, ils essaient, par un coup de main, de se mettre en communication avec les Anglais dont ils attendent des secours abondans et efficaces. Ils échouent dans l'attaque de Granville, place maritime, et perdent beaucoup de monde (V. 22 décembre). 14-15 nov.

Un décret supprime la loterie de France, comme institution immorale (V. 30 septembre 1797, 26 septembre 1800). Cet acte de la convention met dans un plus grand jour la honte de ces législateurs ou de ces gouvernemens qui rétabliront, soutiendront, favoriseront une institution si fortement et si lucidement réprouvée par la morale et la raison!!! 15 novemb.

Un arrêté du comité de salut public porte: « Considérant que les sociétés populaires sont nécessaires à la propagation des bons principes, il leur sera donné une somme de cent mille livres. *Signés* Billaud-Varennes, Robespierre, Carnot, Robert-Lindet. » 15 novemb.

Le comité de salut public adresse une lettre à Lebon, envoyé à Arras: elle est signée Barrère, Carnot, Billaud-Varennes. « Le comité, citoyen-collègue, vous 17 novemb.

Digitized by Google

» fait observer, qu'investi de pouvoirs illimités, vous » devez prendre dans votre énergie toutes les mesures » commandées pour le salut de la chose publique. » Continuez votre attitude révolutionnaire ; l'amnistie » prononcée lors de la constitution captieuse (V. 13 » septembre 1791) et invoquée par tous les scélérats, » est un crime qui ne peut en couvrir d'autres. Les » forfaits ne se rachètent point contre une république ; » ils s'expient sous le glaive. Le tyran l'invoqua, le » tyran fut frappé.... Secouez sur les traîtres le flam- » beau et le glaive. Marchez toujours, citoyen-collè- » gue, sur cette ligne révolutionnaire que vous décri- » vez avec courage ; le comité applaudit à vos tra- » vaux. »

Les instructions du comité seront remplies. Un jour Lebon fera saisir tous les riches négocians d'Arras et de Cambrai, ainsi que les plus riches laboureurs des campagnes voisines, disant, que si les circonstances ne les ont pas amenés à prendre une part active dans les conspirations contre la république, ils n'en sont pas moins contre-révolutionnaires dans le fond de leur cœur. Les enfermant dans des cachots malsains, il en fera périr le plus grand nombre de diverses manières. Une femme désolée ayant suivi son mari jusqu'au lieu du supplice, Lebon la condamne à rester pendant une heure sous le fatal couteau qui répand sur elle, goutte à goutte, le sang de son mari dont le cadavre gît auprès d'elle, sur l'échafaud même ! Les actes de Lebon (V, 27, 28 juillet 1794) sont empreints d'une férocité telle, qu'ils ne peuvent se comparer qu'aux actes de Carrier (V. 16 décembre 1794, 13 octobre 1795).

19 novemb. Une loi révolutionnaire porte : « Les biens de tout

Digitized by Google

individu décrété d'accusation, ou contre lequel l'accusateur public du tribunal révolutionnaire aura formé l'acte d'accusation, et qui se donnera la mort, sont acquis et confisqués au profit de la nation, de la même manière et dans les mêmes formes que s'il y avait été condamné. » Le présent décret aura son exécution, à compter du 10 mars 1793, jour de la formation du tribunal révolutionnaire. Les tyrans de Rome avaient introduit, il est vrai, la rétroactivité des lois pénales; mais sous Tibère, Caligula, Néron, Domitien, Commode, les proscrits qui, par une mort volontaire, évitaient leur sentence, évitaient de même la confiscation de leurs biens; et ce fut peut-être dans ces temps-là que la poésie imagina l'allégorie du pélican. Les jacobins Robespierre, Barrère, Billaud-Varennes, Vadier, Carnot, Couthon, Collot-d'Herbois, Merlin (de Douai), Cambacérès, qui siégent aux comités de salut public, de sûreté générale, de législation, connaissent la retenue qu'eurent les monstres romains; et ils enlèveront cette déplorable ressource aux infortunés qui meurent en pensant à leurs familles!

Un décret fixe la nomenclature, les dénominations et les dispositions de l'annuaire républicain (V. 5 octobre). On affecte à chaque jour de l'année le nom d'une production végétale, celui d'un animal, ou celui d'un ustensile d'agriculture. Exemple : 24 novemb.

1re. décade du premier mois.		mois de vendémiaire.
Primidi.	1	*Raisin.*
Duodi.	2	*Safran.*
Tridi.	3	*Châtaigne.*
Quartidi.	4	*Colchique.*
Quintidi.	5	CHEVAL.

Digitized by Google

Sextidi.	6	*Balsamine.*
Septidi.	7	*Carotte.*
Octidi.	8	*Amaranthe.*
Nonidi.	9	*Panais.*
Décadi.	10	Cuve.

La suppression de l'annuaire républicain sera déclarée le 9 septembre 1805, et l'usage du calendrier grégorien sera repris le 1er. janvier 1806.

1er. décemb. L'état des prisons de Paris se porte à quatre mille cent trente détenus.

4 décemb Une loi organise un gouvernement révolutionnaire provisoire, conformément au décret du 10 octobre précédent.

La convention nationale est le moteur unique du gouvernement. Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du comité de salut public, pour les mesures de gouvernement, et du comité de sûreté générale pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure. Au comité de salut public appartient le changement des autorités. Il fait ou approuve toutes les nominations d'agens dans les départemens, aux armées et chez l'étranger. Il est particulièrement chargé de la direction des affaires diplomatiques.

« Presque tous les siècles, dit Mallet-Dupan, » avaient vu de grands crimes ; mais nul encore, la » théorie des crimes publics et privés érigée en sys- » tème d'état et en droit public universel, parlant au » nom de la raison et de la nature. Ce nouveau genre » d'hypocrisie et de fanatisme était inconnu. Il fallait » l'alliance des doctrines du temps avec les mœurs de

Digitized by Google

» ses professeurs pour produire ce tableau d'un peuple » régénéré par l'athéisme, par l'assassinat, par l'in- » cendie, le brigandage et le sacrilége ; ce tableau d'un » peuple dont les représentans et les chefs successifs » ne commettent point le crime dans le paroxisme de » la fureur, mais le discutent didactiquement, le pré- » conisent avec éloquence, l'applaudissent à l'appro- » che de ses succès, le prononcent avec solennité, » l'exécutent de sang-froid, et répondent par des » éclats de rire aux lamentations de leurs victimes. »

Une loi relative aux arrestations d'individus non compris littéralement dans la loi du 17 septembre, sur les gens suspects, autorise les comités révolutionnaires et de surveillance à faire exécuter provisoirement les mesures de sûreté qu'ils auront prises. 7 décemb.

Une autre du même jour séquestre les biens des pères et mères des émigrés.

Dans les combats du Mans, les royalistes de l'armée battue sous Granville (V. 14, 15 novembre) sont mis en déroute complète, malgré les efforts de La Rochejaquelein, leur chef. 10 12 décemb.

Toulon (V. 27 août) est repris. Dugommier, général en chef; Victor, Lapoype, généraux d'infanterie; Marescot, commandant du génie; Bonaparte, commandant en deuxième l'artillerie; Salicetti, Barras, Ricord, Robespierre jeune, commissaires conventionnels. Forces anglaises : Hood, vice-amiral; Sydney-Smith, commodore; O'Hara, général en chef. Le magasin de la mâture est incendié; vingt bâtimens de guerre sont brûlés, dont onze vaisseaux de ligne, six frégates; quinze emmenés, savoir, un vaisseau à trois ponts, 19 décemb.

Digitized by Google

deux *dito* de ligne, cinq frégates et sept autres bâtimens de moindre dimension; trente-huit sont conservés.

Les Anglais agissent à Toulon comme ils agirent en Flandre (V. 6, 9 septembre), comme ils se conduiront en Corse (V. 19 juin 1794), à Quiberon (V. 21 juillet 1795), dans la Vendée (V. 29 mars 1796), à Saint-Domingue (V. 9 mai 1798); partout, et dans tous les temps, ils montrent la même déloyauté, la même rapacité, les mêmes perfidies. Ils pénètrent à Toulon en s'annonçant comme libérateurs, en promettant d'être de fidèles dépositaires des propriétés du roi de France; ils s'y conduisent en flibustiers; ils l'abandonnent en laissant les habitans à la merci des bourreaux. Si le ministre Pitt avait eu le dessein d'appuyer la maison de Bourbon, n'aurait-il pas admis l'offre des émigrés qui demandèrent à faire partie de la garnison de cette place? Il refusa leur concours dans leur propre cause, parce qu'il voulait détruire ce port. Le désespoir et la haine contre des tyrans domestiques avaient fait ouvrir les portes à l'étranger; car les Toulonnais n'avaient admis les pavillons espagnol et britannique que sous condition de protéger le roi-enfant, Louis XVII, avec la constitution de 1791; de laisser aux magistrats, agissant au nom et sous l'autorité de Monsieur (comte de Provence), la direction des affaires générales. Les Espagnols avaient adopté ces propositions, les Anglais de même, avant d'être introduits; ceux-ci ne tardèrent pas à les enfreindre, et secondés dans leurs projets de désorganisation et de rapine, par des Français dont le nom restera à jamais flétri, ils se conduisirent en révolutionnaires, en pirates, en véritables brigands, volant et incendiant les propriétés du roi de France, dont ils évitaient avec soin de proclamer les droits!!!

Digitized by Google

Fréron et Barras, délégués de la convention, dignes émules de Collot-d'Herbois et de Fouché, commettent à Toulon des actes de destruction et de barbarie semblables à ceux commis à Lyon (V. 12, 30 octobre). Une proclamation ordonne, sous peine de mort, aux citoyens propriétaires, de se rendre au Champ-de-Mars pour recevoir des communications importantes. Environ trois mille personnes arrivent et se placent de la manière qui leur est indiquée. Une batterie, démasquée tout à coup, tire sur eux à mitraille. Ceux que le canon n'a pas atteints se jettent à terre, feignant d'avoir perdu la vie. Un moment après, l'un des commissaires (Isnard dit que c'est Fréron) s'écrie : « Que » ceux qui ne sont pas morts se lèvent, la république » leur fait grâce. » Trompés pour la seconde fois, ceux qui respirent encore se lèvent : aussitôt une décharge de mousqueterie les renverse ; le sabre et la baïonnette achèvent les mutilés. On lit dans les *Mémoires de Fréron* (éclaircissemens historiques, pièce intitulée *Isnard à Fréron*) : « ..... Par obéissance, nous » allons au Champ-de-Mars ; trois mille citoyens s'y » rendent comme nous... Fréron dit à ses bourreaux : « Entrez dans la foule ; séparez-en tous ceux que vous » voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur..... On » entraîne deux cents victimes..... Fréron donne le » signal : de toutes parts le feu tonne. ... Le crime est » consommé ! ! ! » Il est juste d'observer qu'Isnard attribue tous les désastres de Toulon à Fréron : « Qui a fait cela ? C'est Fréron, et toujours Fréron, » dit Isnard.

On enveloppe dans la proscription générale un grand nombre d'habitans de la campagne, accourus pour se réjouir de la retraite des Anglais : on les fusille avec les Toulonnais. Les fusillades continuent plusieurs jours, et la guillotine sacrifie des femmes

Digitized by Google

et des enfans. Un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans (Beaussier) est porté dans une chaise à bras sur l'échafaud. Une femme vient d'accoucher : elle est arrachée de son lit et traînée au supplice. Le sieur Clérin, maître mâteur de vaisseaux qui, quoique âgé de soixante-dix ans, rendait encore les plus grands services à l'arsenal par ses connaissances ; un officier retiré, le citoyen Delor, qui avait perdu un bras au service, et le fils de ce dernier ne voulant pas quitter son père, sont fusillés tous trois. On comptait à Toulon vingt-huit mille quatre cents habitans ; après quelques semaines, la population ne s'élèvera qu'à sept mille. Barras écrit au comité de salut public, le lendemain même, 30 frimaire : « Chers collègues..... Les » seuls honnêtes gens que j'aie trouvés à Toulon sont » les galériens..... Tout ce qui est étranger est fait pri- » sonnier, tout ce qui est français est fusillé. La jus- » tice nationale s'exerce journellement..... » Les conventionnels commissaires écrivent le même jour:.... « La » vengeance nationale se déploie, l'on fusille à force ; » déjà tous les officiers de la marine sont exterminés ; » la république sera vengée d'une manière digne d'elle ; » les mânes des patriotes seront apaisées..... *Signé* Sa- » licetti, Fréron, Ricord, Robespierre jeune, Barras. » Leurs lettres des 16 et 19 nivôse, ou 5 et 8 février 1794 portent : « La majeure partie des habitans s'est embar- » quée, et la justice nationale n'est pas assouvie comme » elle devrait l'être... On avait ouvert l'avis de dé- » truire la ville par l'effet des mines ; on ne le pouvait » pas sans risquer de brûler les magasins et l'arsenal. » Il a été décidé que tous les maçons des six départe- » mens environnans seront requis d'accourir avec leurs » outils, pour une démolition générale et prompte. » Avec une armée de douze mille maçons, la besogne

Digitized by Google

» ira grand train, et Toulon doit être rasé en quinze » jours..... Tous les jours, depuis notre entrée, nous » fesons tomber deux cents têtes. Il y a déjà huit cents » Toulonnais fusillés..... Les fusillades sont ici à l'or- » dre du jour..... Fusillades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus » de traîtres. » La reprise de Toulon exerce beaucoup d'influence sur l'ensemble des opérations militaires, en rompant toutes les combinaisons auxquelles la possession de cette forteresse par les Anglais servait de base, et dont l'objet était d'amener les hostilités dans le midi de la France. L'importance de cet événement est considérable par l'enthousiasme qu'il répand dans toutes les armées républicaines. Du Var à Brest, des Pyrénées aux bords du Rhin, au cri qui s'élève de toutes parts, « Tou- « lon est pris, les Anglais sont en fuite, » une nouvelle ardeur anime les soldats. Les vainqueurs de Toulon volent en Roussillon, et refoulent les Espagnols en Catalogne. Masséna prélude aux grands succès de l'armée d'Italie (V. 17-28 avril 1794). Sur le Rhin, Pichegru fait lever aux Prussiens le siège de Landau. Vers la Flandre, l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres de Jourdan, prend une meilleure attitude. Les royalistes de l'ouest sont mis hors d'état d'entreprendre. On pourrait donc assurer que la reprise de Toulon, qui vient d'immortaliser Dugommier, est la cause indirecte de tous les succès qui signaleront la campagne de 1794.

Le combat de Savenay est livré aux Vendéens par Westermann, Marceau, Kléber, généraux républicains. Après plusieurs rencontres, dont presque toutes sont au désavantage de l'armée des royalistes jetée à la droite de la Loire (V. 16 octobre, 14, 15 novembre), cette armée voudrait se reporter de l'autre côté; mais, 22 décemb.

Digitized by Google

à la vue des difficultés de ce passage, les soldats n'osent entreprendre de le forcer, malgré les instances et l'exemple de leur chef, La Rochejaquelein, qui, se jetant dans une petite barque, gagnera la rive opposée. Plus intimidés encore depuis son absence et celle de Stofflet, ils fuieront de toutes parts : ces jours verront l'entière dispersion de ces bandes naguère si redoutables. Chefs, officiers, soldats, presque tous périront par la mitraille, le fer, dans les eaux du fleuve[1]. Ainsi se fond cette armée de quarante mille hommes environ, qui l'avait passé à Saint-Florent. Ils seront impitoyablement mis à mort; et les populations dont la complicité sera présumée par les délégués de la convention, Carrier, Lequinio, hommes dont les noms font frémir, seront presque anéanties.

D'abord, on avait cru retrouver dans ces paysans le courage des Gaulois qui se précipitaient nus et à peine

[1] On se ferait difficilement une idée de la confusion et des désordres qui régnaient à cette époque dans l'armée royale; ils étaient, en très-grande partie, l'effet des intrigues, et des prétentions des émigrés arrivant, de Londres, dans l'ouest et en Bretagne; ils voulaient tous diriger le plan des opérations, et commander en chef. De leur côté, les anciens chefs vendéens voulaient, et avec raison, conserver leur commandement, tandis que les grands seigneurs de l'ancien régime se targuaient, dans la Vendée comme à Londres et en Allemagne, de la supériorité de leur rang et des droits de leur naissance. Parmi ceux-ci, le prince de*** fut un des personnages les plus nuisibles aux succès de l'armée royale. Après la déroute complète de Savenay, le prince de*** se lamentait sur les bords de la Loire, ne sachant comment traverser le fleuve, et n'osant s'exposer à le passer au gué. Stofflet, indigné des questions que lui adressait le prince, lui applique deux coups de plat de sabre sur la figure, en lui disant : « Tiens, voilà comme on passe la Loire. » Le prince se réfugie dans les bois avec son jockei, est traqué et pris par les républicains, et condamné à mort. Il montra peu de courage en montant à l'échafaud. Nous tenons ces faits de témoins oculaires dignes de foi.

Digitized by Google

armés sur les légions romaines ; mais cette bouillante ardeur s'est bientôt amortie ; et aujourd'hui, au lieu de courir sur les canons des républicains, ils abandonnent les pièces qu'ils enlevèrent. Il semble qu'ils ne sachent plus attaquer depuis qu'ils peuvent se défendre. De leurs audacieuses entreprises il n'est résulté que des meurtres, des incendies, des ravages, et pas le moindre progrès vers le rétablissement de l'ordre ou de la monarchie.

Une déroute aussi complète va développer la férocité des émissaires du comité de salut public : à Nantes, on fusillera cinq cents royalistes quoiqu'ils aient jeté leurs armes, et se soient rendus en demandant grâce. A Rennes, deux cents périront sur l'échafaud ; quatorze cents seront fusillés ou précipités dans la Loire, à Angers, à Ancenis. On ne fera plus de quartier à personne. Carrier annoncera ses mariages républicains et ses baptêmes patriotiques commes des gentillesses (V. 16 décembre 1794) à la convention, et la convention y applaudira ! Cependant les victimes ne sont pas toujours des ennemis pris les armes à la main ; ce sont des femmes, des jeunes gens, des vieillards, des prêtres de plusieurs départemens à qui l'on aura fait descendre la Loire pour les déporter au delà de l'Atlantique. De telles atrocités vont accroître les forces de Charette. Tout ce qui peut craindre les persécutions et la mort, et qui pourra s'échapper accourra près de lui dans le Bocage, dans cette contrée difficile du Bas-Poitou où ce chef se défendra long-temps encore.

Le fort Saint-Elme, Collioure, Port-Vendre (Pyrénées-Orientales), sont livrés aux Espagnols. 22 décemb.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

ANNÉE 1794.

3 janv. Une loi approuve toutes les mesures adoptées par les représentans du peuple, avant et après la reprise de Toulon (V. 19 décembre 1793).

4 janv. L'île de Noirmoutiers est reprise par les troupes républicaines. Quand Charette s'en rendit maître, il avait le dessein d'en faire une place d'armes, un moyen de communication avec les Anglais, et aussi un lieu de refuge pour les détachemens trop vivement pressés par l'ennemi. D'Elbée, languissant depuis la blessure mortelle qu'il a reçue au combat de Chollet (V. 16 octobre 1793), y est fait prisonnier et fusillé avec douze cents royalistes par l'ordre exprès de Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, un des hommes les plus sanguinaires et les plus atroces qu'aient vu les contrées de l'ouest. D'accord avec les farouches commissaires de la convention qui viennent sur les lieux, et sans égard aux promesses de clémence faites par le général Haxo, commandant cette expédition, Turreau crée une commission pour juger révolutionnairement les prisonniers dont le nombre s'élève à quinze cents. Partout où, depuis l'arrivée de ce commandant supérieur, pénètrent les bataillons de la convention, on se livre aux derniers excès de la barbarie. On porte des

Digitized by Google

enfans au bout des baïonnettes ; on en brûle d'autres dans leurs berceaux ; on viole des femmes sur les autels, on les égorge avec la pointe des sabres, et ces actions sont gravées sur la pierre teinte du sang des victimes ! Mais, il faut l'avouer, un prêtre, l'abbé Bernier, curé de Saint-Lô d'Angers, avait donné l'exemple des plus épouvantables atrocités ! Cet ecclésiastique, l'un des membres les plus influens du conseil supérieur des armées catholiques et royales, attisait le feu de la révolte par les plus fanatiques prédications, et répandait le sang de ses propres mains. Le croira-t-on? Bernier fit construire un autel, en amoncelant et équarissant des cadavres de républicains, et sur cet autel il célébra les saints mystères. Plus tard, il trahit le général Stofflet, qui lui avait donné une entière confiance, et le livre au général Hoche. Ce prêtre exécrable fera bassement sa cour à Bonaparte, lorsque ce général sera placé à la tête du gouvernement; il lui vendra, pour de l'argent et pour une croix épiscopale, la soumission de plusieurs chefs vendéens, et sera nommé évêque d'Orléans ! Un autre prêtre (il vit encore) rivalisa de cruautés et de sacriléges avec l'infâme Bernier : ce prêtre avait toujours dans un brasier deux crucifix de fer; lorsque les prisonniers républicains lui étaient amenés, il leur faisait baiser un crucifix brûlant, et le leur appliquait ensuite sur la poitrine. Un officier, sur qui le prêtre avait voulu exercer ce supplice (mais qui avait eu le bonheur de s'évader) le rencontrant à Paris après le concordat, 1801, le brisa de coups et lui cassa les reins.

Une loi révolutionnaire a déclaré la ville de Mar- 16 janv.
seille rebelle et sans nom, pour la punir d'avoir

Digitized by Google

voulu s'opposer aux excès du jacobinisme (V. 25 août 1793). Barras et Fréron y paraissent, après avoir assouvi les fureurs de la vengeance à Toulon. Ils rendent un arrêté, portant que tous les lieux qui servirent de rassemblement aux sections seront rasés. Aussitôt le marteau frappera le portique de Saint-Féréol, et cette ville verra détruire plusieurs de ses beaux édifices, après avoir vu tomber les têtes de ses plus riches armateurs. On forme une compagnie qui, fouillant les bois et les rochers entre Toulon et Marseille, fait la chasse aux hommes ainsi qu'on fait la chasse aux sangliers et aux loups. Les deux proconsuls iront ensuite dans une bastide se livrer aux débauches; et Barras régnera six mois entiers sur les décombres des cités et sur les échafauds des ses compatriotes !!! Trois cents sociétés populaires des départemens méridionaux adresseront aux jacobins de Paris leurs dénonciations contre les représentans du peuple envoyés dans ces contrées, et Barras et Fréron seront seuls exceptés de ces dénonciations; et la société-mère de Paris ne trouvera pas matière à élever la moindre improbation contre ces deux représentans du peuple, tant ils marchent avec intrépidité dans la voie du sang; et Barras proposera froidement à la convention de décréter que l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI soit désormais célébré comme fête nationale, d'une manière solennelle; et deux ans plus tard, assis sur un trône de boue et de sang dans le palais du Luxembourg, Barras trahira ses complices (1796); et après s'être créé à coups d'échafauds et par toutes sortes de concussions une fortune qu'il dilapide dans de continuelles débauches, il se vendra pour de l'argent à Louis XVIII !!!

Digitized by Google

La convention en corps se joint aux membres des sociétés populaires de la commune, et à tous les sans-culottes de Paris, pour célébrer sur la place de la Révolution (de Louis XV) l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Au milieu des chants et des danses, le bourreau fait tomber quatre têtes sous la hache de la guillotine. 21 janv.

Une loi ordonne la démolition de tout château fort, tour ou tourelle garnis de créneaux, qui existent dans la république, à l'exception des postes militaires. Il est dit que les pavillons construits dans les angles des jardins seront conservés, à moins que, par leur forme ou par leur construction, ils ne puissent offrir aux malveillans des moyens d'attaque ou de défense; mais il arrivera que les autorités des campagnes, interprétant arbitrairement cette loi, détruiront toutes les fabriques d'agrément appartenant aux personnes qu'elles proscrivent comme aristocrates. 1er. février.

Une loi porte l'abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises, et admet tous les nègres à l'exercice des droits de citoyen français. 4 février.

La convention rend à Marseille son nom. (V. 16 janvier). 12 février.

Un décret porte : « Le pavillon décrété par l'assemblée constituante est supprimé. Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, posées verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gaule 15 févr.

Digitized by Google

du pavillon, le blanc au milieu, et le rouge flottant dans les airs. »

15 févr. Une loi déclare sans appel ni recours en cassation les jugemens rendus contre les prêtres, en exécution de la loi du 20 octobre 1793.

16 févr. L'ex-archevêque-cardinal-ministre Brienne [1] s'empoisonne pour ne point aller à Paris, mourir sur l'échafaud avec toute sa famille (V. 30 avril, 1er. août 1787 et 24 août 1788). Ayant adhéré à la constitution civile du clergé (V. 12 juillet 1790), ce prélat se vit admonesté par le pape Pie VI. Il est à propos de remarquer ici que Pie VI offrira, dans la suite, de déférer à la demande du directoire, en sanctionnant cette constitution, moyennant la restitution des trois légations pontificales. Le saint Père aurait alors, pour recouvrer ses domaines temporels, apostoliquement effacé la tache de l'hérésie ou du schisme qui couvrait le royaume très-chrétien ! « La crainte, » observe Duclos, est le principe et le ressort de la » politique romaine, depuis que la raison a éteint les » foudres du Vatican. » Brienne était d'une immoralité profonde; il se faisait gloire d'être athée. A

[1] Les Brienne ne sont pas de cette ancienne famille de Brienne qui, dès le douzième siècle, était, ainsi que les Rieux, les Melun, etc., l'une des plus illustres de France; ils sont Loménie, et sont issus d'un procureur qui exerçait sous François Ier. Ses descendans entrèrent dans l'administration et furent employés dans les conseils du roi; la grande fortune de cette famille provient de la fille d'un traitant, appelé Poisson; d'abord marchand contrebandier de toiles et dentelles de Flandres, il fit des bénéfices considérables, et devint ensuite entrepreneur de fournitures aux armées; il acquit alors de grandes richesses, et un Loménie épousa sa fille. C'est avec la dot de la demoiselle Poisson que fut achetée la magnifique terre de Brienne, dont les Loménie ont pris le nom.

Digitized by Google

force d'intrigues et de déclamations, tantôt religieuses, tantôt philosophiques, l'archevêque était parvenu à passer pour un homme de génie, pour un homme d'état; mais celui à qui on avait accordé une haute réputation dans les affaires, celui qui avait brillé dans quelques cercles de Paris et dans le cabinet de la reine Marie-Antoinette, en parlant d'administration, n'eut pas plus tôt le timon de l'État entre les mains, qu'il montra son incapacité à le conduire. Il serait impossible d'expliquer les inconséquences extraordinaires de sa conduite. On ne pouvait lui refuser beaucoup d'esprit; il avait des connaissances théoriques en divers genres, mais ces connaissances étaient mal dirigées. Arrivé au ministère, il se montra sans suite dans les idées, sans ressources pour imaginer, sans persévérance pour exécuter. Chacune de ses opérations fut mal combinée, entreprise mal à propos, ou abandonnée sans motif. A chaque instant, il compromettait l'autorité; et, dans sa marche incertaine, il ne cessa de manifester un mélange incohérent de traditions despotiques et de projets de réformations et d'innovations. Enfin, des demi-mesures, des actes alternatifs de violence et de faiblesse, forment le tableau de sa courte, mais encore trop longue administration.

Hermini d'Auribeau, qui a succédé au capitaine 9 févr.
d'Entrecasteaux dans le commandement des corvettes la Recherche et l'Espérance, parties de Brest, le 28 septembre 1791, pour découvrir le sort de Lapeyrouse, touche à Sourabaya, dans l'île de Java, et livre les deux bâtimens aux Hollandais. Les papiers relatifs à ce voyage sont sauvés et recueillis par Rossel, officier de l'expédition (de l'Institut en 1815).

Digitized by Google

Il en a publié, en 1809, la relation qui forme un monument précieux d'astronomie nautique. Honneur à Rossel, il s'est montré bon Français!

24 févr. Une loi révolutionnaire, faisant suite à celle du 29 septembre précédent, régularise le système et dispose les tableaux d'un maximum général sur le prix des denrées et objets spécifiés denrées ou objets d'un usage ordinaire.

26 févr. Une loi porte : Le comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. Toute personne qui réclamera sa liberté rendra compte de sa conduite, depuis le premier mai 1789. Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. Les biens des personnes reconnues ennemies de la révolution seront séquestrés au profit de la république (V. 3 mars.) Ces personnes seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité.

1er. mars. L'état des prisons de Paris se monte à six mille détenus.

2 mars. Un arrêté de la commune de Paris défend de louer des appartemens à tout citoyen non pourvu d'une carte de sûreté. (V. 29 mars 1793.)

3 mars. Une loi révolutionnaire porte que les biens des ennemis de la révolution détenus (V. 26 février), serviront à indemniser les patriotes indigens.

10 mars. Un arrêté du comité de salut public porte que le

Digitized by Google

Théâtre-Français sera consacré aux représentations par et pour le peuple.

Une loi révolutionnaire déclare acquis au profit de la nation les biens des ecclésiastiques déportés par la loi, ou absens de leur propre volonté, des vieillards ou infirmes en réclusion. 12 mars.

Une autre loi déclare traîtres à la patrie, et punit comme tels, ceux qui seront convaincus d'avoir, de quelque manière que ce soit, favorisé, dans la république, le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public; d'avoir excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris; d'avoir donné asile aux émigrés; ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons; ceux qui auront introduit des troupes dans Paris avec le dessein d'assassiner le peuple et la liberté; ceux qui auront tenté d'ébranler ou d'altérer la forme du gouvernement républicain; de même que ceux qui recèleront les conspirateurs et les individus mis hors de la loi. (V. 10 avril 1795). 13 mars.

Ces dispositions sont prises à la suite d'un très-long rapport de Saint-Just, dans lequel il est déclaré que : « Il y a dans la république une conjuration » ourdie par l'étranger, dont le but est d'empêcher par » la corruption que la liberté ne s'établisse. Le but de » l'étranger est de créer des conjurés de tous les » hommes mécontens, et de nous avilir, s'il était pos- » sible, dans l'univers par le scandale des intrigues. » On commet des atrocités pour en accuser le peuple » et la révolution. C'est encore la tyrannie qui fait » tous les maux que l'on voit, et c'est elle qui en accuse » la liberté. L'étranger corrompt tout. » Robespierre,

Digitized by Google

Saint-Just, Couthon, dominateurs au comité de salut public, comité dominant la convention, multiplient de la sorte les accusations vagues, les inculpations sans caractère contre leurs rivaux, afin d'arriver eux-mêmes au faîte du pouvoir. En assurant que les troubles, les désordres, les maux qui déchirent la France sont l'ouvrage des puissances étrangères (ce qui était vrai, en très-grande partie) [1], ils se donnent dans les craintes et dans l'inépuisable crédulité du peuple des prétextes pour accuser et perdre leurs rivaux. (V. 24 mars, 5 avril.)

22 mars Les Anglais achèvent la conquête de la Martinique. Le général Rochambeau, attaqué au fort Royal par des forces nombreuses, obtient une capitulation honorable après quarante-neuf jours de siége, et sort avec trois cents hommes sains, malades ou

[1] Entre plusieurs faits qui tendent à le prouver, on citera le fait suivant : Un émigré rentré, après la campagne de 1792, établit le centre de ses intrigues dans le département des Bouches-du-Rhône et dans celui du Var; il parvient à se donner toutes les apparences d'un jacobin exalté, pousse au dernier degré la fureur révolutionnaire, pérore dans les clubs et y fait les motions les plus incendiaires; il fait arrêter plus de trois cents individus et entraîne la condamnation à mort d'une soixantaine d'autres. Après la restauration de 1814, ce personnage ose demander le prix de ses services; il dit : « J'ai exécuté les ordres que l'on m'a donnés, je me suis » sacrifié pour le salut de la monarchie; j'avoue ce que j'ai fait, et » je m'en glorifie, parce que tous les moyens sont légitimes quand » il s'agit de servir une cause sacrée. J'ai joué le rôle d'un forcené » jacobin; lorsqu'on criait : *arrête*, je criais : *tue*. Il le fallait, pour » tout désorganiser. J'ai rempli loyalement, et au péril continuel » de mes jours, la mission qui m'avait été donnée; j'en demande » la récompense; etc. » Ainsi s'exprimait, en 1814, M. le chevalier de M***, et il appuyait son dire, de pièces qu'il prétendait authentiques, mais qu'il avait sans doute fabriquées.

Digitized by Google

blessés, seuls restes de la garnison. Le général ennemi déclare l'île *possession de son souverain.*

On exécute plusieurs cordeliers. Ronsin, l'un des commandans de l'armée révolutionnaire; Hébert, autrefois garçon de théâtre, laquais, aujourd'hui substitut-procureur-syndic de la commune, rédacteur de la feuille anarchique *le Père Duchêne*, où la trivialité des expressions le dispute au dévergondage des doctrines; cette feuille, lue avec avidité par la populace, exerce depuis quelque temps une déplorable influence sur les événemens de Paris. Là, ce misérable, quoique magistrat du peuple, se sert chaque jour de l'argot des prostituées et des filous pour former ses lecteurs à l'assassinat des aristocrates et des citoyens paisibles. Anacharsis Clootz, aventurier prussien, espèce d'insensé, se proclamant l'orateur du genre humain périt aussi; ayant proposé un plan de république universelle, il faillit être pris au mot et cru sur parole par la convention, où, quoique étranger, il siégeait ainsi que l'Américain Thomas Payne. 24 mars.

Robespierre proscrivant d'anciens auxiliaires dont maintenant il redoute l'influence, va terminer la lutte des deux grands pouvoirs, la convention et la commune de Paris. Chacune d'elles entraînait, depuis près de deux ans, son satellite : le club des cordeliers suivait la commune; le club des jacobins roulait son aberration dans l'orbite des représentans du peuple; mais on voyait des représentans tenir à l'une et à l'autre société. La commune, qui fondait ses droits au partage de la domination suprême sur ses grands services au 20 juin, au 10 août, aux 2 et 3 septembre 1792, au 31 mai 1793, ne reprenait jamais qu'à regret le second rang après la mêlée : ayant renversé

Digitized by Google

le trône, sauvé l'assemblée législative, et marché son égale; ayant abattu les girondins et procuré tant de force aux montagnards, elle n'a pas craint de défier ceux-ci : mais elle est défaite; l'échafaud reçoit les Hébert, les Chaumette ses principaux chefs avec plusieurs de leurs complices, ramas d'hommes perdus de débauche et de crimes, capables des plus horribles forfaits pour assouvir leurs fureurs démagogiques. C'était contre eux que se dirigeait le rapport meurtrier de Saint-Just (V. le 13); en le terminant, il avait dit : « L'intérêt du peuple et de la justice » ne permet pas qu'on vous en dise davantage, et » ne permettait pas qu'on vous en dît moins. » Dans la nuit même, Hébert, Ronsin, Clootz, Vincent, etc., furent arrêtés. La même proclamation annonce leur conjuration et leur condamnation.

24 mars. Une loi révolutionnaire porte : Nulle femme ou fille d'émigré, soit qu'elle soit divorcée ou non, ne pourra épouser un étranger, ni sortir du territoire de la république, ni vendre ses biens, sous peine d'être traitée comme émigrée.

27 mars. Un décret licencie l'armée révolutionnaire créée le 5 septembre 1793.

1er. avril. Un autre décret supprime le conseil exécutif (V. 11 août 1792), et le remplace par douze commissions prises dans la convention. Ces douze commissions correspondront avec le comité de salut public, auquel elles sont subordonnées; elles lui rendront compte de la série et des motifs de leurs opérations respectives. Chacune des commissions remettra, jour par jour, au comité l'état sommaire de son département. Les membres de chacune des commissions sont solidaire-

Digitized by Google

ment responsables. Les membres des commissions seront nommés par la convention, sur la présentation du comité. Tous les emplois, tant civils que militaires, seront donnés au nom de la convention et délivrés sous l'approbation du comité.

L'état des prisons de Paris se monte à sept mille deux cents détenus. 1er. avril.

Cette époque est celle du maximum de la terreur! La France est couverte de prisons; il n'est pas un seul individu, royaliste ou républicain, patriote ou aristocrate, qui ne tremble d'être arrêté et conduit à l'échafaud! L'infatigable surveillance qu'exercent, en tous lieux, les délégués, les espions, les bourreaux des comités de salut public, de sûreté générale, de législation; cette surveillance des comités, qu'on appelle police générale, pèse indistinctement sur toutes les classes et sur tous les individus : les membres de la convention y sont, eux-mêmes, plus exposés que les autres citoyens; aucune de leurs démarches ne reste ignorée; leurs actions, ainsi que leurs propos, ont tous un espion invisible qui ne les quitte jamais : le prétexte d'une conspiration permanente contre le peuple est l'excuse de toutes les violences, et le prétexte de ces visites domiciliaires qui accablent, sans relâche, les villes et les campagnes. Il n'est pas un seul homme, député, administrateur, agent, simple citoyen, jacobin, suspect, ci-devant noble, ci-devant roturier, qui soit assuré de jouir d'une nuit tranquille, qui n'en voie approcher les ténèbres avec crainte. Sur toute l'étendue de la France, il n'est pas une chaumière où la pauvreté elle-même ne redoute un dénonciateur : l'esprit humain ne fut jamais aussi loin

Digitized by Google

dans l'art d'effrayer les imaginations et de perpétuer les terreurs !!

Ce n'est qu'avec des difficultés presque insurmontables qu'on peut voyager, intérieurement, d'un canton à l'autre ; tout homme qui s'éloigne un instant de son domicile est sûr de rencontrer, à chaque pas, les suppôts de la tyrannie révolutionnaire : ce n'est plus qu'à l'aide de formalités, aussi difficiles à obtenir que fréquemment renouvelées et changées, selon les caprices du premier fonctionnaire venu, qu'un citoyen parvient à se déplacer sans exposer également sa propriété et sa liberté. Toutes les affections du cœur sont dissoutes, toutes les relations de société suspendues : l'égoïsme le plus absolu est partout l'effet d'une oppression, d'une terreur aussi générales. L'ami le plus intime, le parent le plus cher, le bienfaiteur le plus respectable, sont oubliés, trahis, abandonnés, sur la première suspicion qui effleure leur civisme ou affecte leur personne ; et une telle suspicion laisse l'accusé sans défenseurs en lui donnant des juges ; et il devient alors aussi dangereux d'être l'ami que l'ennemi d'un député, ou d'un administrateur !

Dans la capitale, la tyrannie révolutionnaire s'exerce jusque sur les besoins de première nécessité ; l'on ne peut plus se procurer de la chandelle, du savon, du bois, etc., sans un bon de sa section, et ce bon n'est délivré qu'au bout de vingt-quatre heures, et après que le demandeur a été vérifié pour civisme par le comité révolutionnaire, qui déclare qu'il n'existe aucune dénonciation contre l'individu. Chaque jour, des charrettes chargées de cadavres de suppliciés traversent les rues ; nous avons vu, dans une de ces charrettes, une femme marchant sur les cadavres encore

Digitized by Google

palpitans, appuyée sur une épée dont elle se servait comme d'une canne, perçant les restes des malheureux qu'elle suivait ainsi jusqu'à la fosse où ils devaient être jetés! Nous avons vu des enfans de dix à douze ans sucer le sang qui découlait de l'échafaud!!!

Au milieu de tous les chagrins domestiques et de toutes les calamités publiques, au milieu des scènes de désolation et de carnage qui ensanglantent Paris, chaque individu qui n'est pas criminel, c'est-à-dire qui n'est pas encore dénoncé comme suspect, trouve maintenant son existence si douloureuse ou si pénible, que la mort perd chaque jour de son horreur à ses yeux; une étroite captivité l'effraie plus que l'échafaud qui doit en être le terme. Mais cette stupeur, cet engourdissement total produits par une terreur dont personne n'est exempt, ont tellement énervé les âmes et glacé les cœurs, que l'homme qui ne craint plus la mort et qui même la désire, n'a pas le courage de la provoquer, en immolant un de ces monstres des comités de salut public, de sûreté générale, de législation, des comités révolutionnaires des sections, dont tant de vengeances réclament le supplice. Dans cette vaste et lugubre enceinte de Paris, chacun ne vit encore un jour qu'en consentant à mourir au premier ordre que lui intimera un sans-culotte!

Et néanmoins, au premier rayon d'un beau jour, et à chaque pièce nouvelle, la foule inonde les théâtres et les promenades. Les gens riches, les gens aisés conservent leurs habitudes de dissipation, leur manière de vivre. On ne renonce à aucun de ses projets, à aucun de ses vices. Les maisons de jeux, les hauts lieux de prostitution sont fréquentés comme dans les temps prospères, dans les jours tranquilles; la légèreté et les modes exercent toujours leurs droits; l'ar-

Digitized by Google

deur des spéculations, la soif des richesses deviennent de plus en plus ardentes; de nouvelles maisons se construisent de toutes parts avec la même célérité que les crimes se commettent à la convention nationale et dans les comités; les ameublemens les plus recherchés décorent les demeures des nouveaux enrichis; une dénonciation vient tout arracher au propriétaire impatient, dont la catastrophe n'arrête pas un acquéreur plus imprudent encore : jamais on ne vit autant d'avidité, et jamais l'avidité n'exposa à de si grands dangers.

Les guinguettes des faubourgs et des barrières sont remplies, aux jours ordinaires, de bourgeois et d'artisans; on y boit, on y chante, on y danse. Dans l'intérieur de la capitale, les salons des restaurateurs qui ont de la renommée, les cafés dont la réputation est faite, sont toujours remplis; une chère délicate, les vins les plus précieux, les liqueurs du Levant et celles de l'Amérique y sont recherchés avec empressement. On se hâte de jouir encore un moment, de donner quelques heures à ses plaisirs. On voit froidement des malheurs, des désastres auxquels on s'est résigné; et à peine l'opulent égoïste cesse-t-il de contempler la victime qu'on traîne à l'échafaud, qu'il court à l'une de ces vingt salles de spectacle que la foule remplit chaque jour, oublier, pour quelques instans, les terreurs et les périls qui l'environnent sans cesse. Rentré chez lui, où l'attendent les scellés et les sbires des jacobins, il a déjà expié la distraction passagère qui vient de suspendre ses tourmens.

L'on n'aurait encore qu'une idée imparfaite du degré de lâcheté, d'abjection dans lequel est plongée la population de la capitale; elle s'honore de sa lâcheté et de son abjection! Dans leur appartement, tous ces ci-

Digitized by Google

tadins ont le portrait de Marat exposé dans l'endroit le plus apparent : une énorme cocarde tricolore et un bonnet rouge sont devenus l'ornement des salons, des chambres à coucher. Dans les ministères, dans toutes les administrations publiques, on lit cette légende tricolore : « *Liberté, Égalité, Fraternité,* OU LA MORT. » Les bureaux des fonctionnaires publics sont ornés de bonnets rouges et de bustes de Marat. On y distingue principalement des estampes représentant la guillotine et un contre-révolutionnaire ou suspect subissant le supplice. Un drapeau tricolore flotte nuit et jour aux croisées des maisons. De riches propriétaires, des républicains (dont la plupart se sont dits, en 1814, les plus invariables, les plus purs royalistes) ne paraissent, dans les promenades publiques et aux spectacles, qu'avec les insignes de la sans-culotterie : une veste appelée *carmagnole,* un pantalon d'étoffe grossière, le cou entièrement découvert, ou garni d'un mouchoir de couleur tranchante en guise de cravate ; un petit bonnet rouge à la boutonnière et une guillotine en or, soit à leurs oreilles, soit à leurs doigts. Nous pouvons citer d'excellens patriotes de 1814 qui se promenaient, en 1794, dans les départemens, avec la guillotine, qui faisaient arrêter l'instrument de mort dans un chemin et y jetaient le passant dont la figure annonçait un homme suspect ; il est même tel de ces excellens royalistes de 1814 que nous pourrions nommer, qui, plus féroce encore que son père dévoué sans réserve aux clubs révolutionnaires, ne permettait pas qu'on servît sur table une volaille qui n'avait pas été guillotinée. L'on a vu l'inscription suivante à la boutique d'un libraire (royaliste pur en 1814) : *A Notre-Dame de la Guillotine.* Enfin, pour dernier trait d'une aussi horrible époque, on voyait (le croira-t-on ?) de petites

Digitized by Google

guillotines en bois d'acajou placées avec orgueil sur la table des festins, en remplacement des surtouts. Voilà la liberté, l'égalité de 1793 et de 1794!

5 avril. Robespierre, qui décime par intervalles la convention (V. 31 octobre 1793, 24 février 1794), envoie au supplice le fougueux Danton, dont il redoute l'éloquence populaire et l'audace; Chabot, ex capucin; Bazire, Lacroix, Camille Desmoulins, tête exaltée, démagogue des plus fanatiques, écrivain en délire et qui s'intitulait : *Procureur-général de la lanterne;* Hérault de Séchelles, le poëte Fabre d'Églantine, et plusieurs autres de ces anarchistes désignés sous le nom de cordeliers. L'aspect de ces hommes qui furent si pleins d'énergie et d'audace, intimidant les juges, et leur proscription faisant craindre un mouvement populaire, la convention a rendu la veille un décret portant que les accusés, traduits au tribunal révolutionnaire, qui résisteront ou insulteront à la justice nationale, seront mis hors des débats et jugés de suite.

Robespierre était au pont Tournant lors de l'exécution, sur la place Louis XV, de Danton et consorts. Le témoin oculaire qui rapporte ce fait et dont le témoignage est digne de foi, était auprès de Robespierre qu'il reconnut : il le vit immédiatement après l'exécution entrer dans le jardin des Tuileries et se frotter les mains en signe de victoire.

Dès ce jour, le parti de Robespierre, c'est-à-dire ce qui aura paru de plus inique et de plus atroce, dominera sans opposition. Barrère, Merlin (de Douai, directeur en 1797, 98, 99), Saint-Just, Couthon, Cambacérès, Collot-d'Herbois, Fouché (de Nantes), Vadier, Carnot (directeur en 1795, 96, 97), secon-

Digitized by Google

dent Robespierre de tous leurs efforts. Danton, naguère si terrible, n'a pas compris l'hypocrisie de son rival en scélératesse; il n'a vu les filets qui l'enveloppent que lorsqu'il ne peut plus s'en dégager. La nature l'avait fait pour haranguer la populace, pour tonner sur une borne dans un carrefour. Il avait cette sorte de voix mugissante d'un crieur public, qui tient de la voix humaine et du beuglement du taureau, et qui se fait entendre sur les toits; il possédait l'éloquence des charlatans des rues, et la logique des voleurs de grand chemin. Ayant pris part aux massacres de septembre, il savait que sous un gouvernement réglé d'une manière quelconque, sous un gouvernement autre que le sien, il ne pouvait éviter le châtiment de ses crimes. Il courait à l'impunité par toutes les voies; il était forcément ambitieux pour sa propre sûreté. Puissance de tribune, Danton avait acquis une grande popularité; mais, esclave de ses habitudes dépravées et de ses passions sordides, homme indolent, orateur par saccades, il n'était entreprenant, il ne s'agitait que pour mieux s'assurer les jouissances de la mollesse. C'était un composé d'audace et de mollesse, d'activité et d'insouciance; donnant l'exemple de la concussion, du pillage et de la mauvaise foi, son âme était aussi le foyer d'une infinité de vices. Presque toujours il s'était fait voir au-dessous ou au-delà des circonstances révolutionnaires; bien plus hardi qu'habile, plus ambitieux que politique, capable de former d'affreux complots et non de conduire des desseins soutenus, il se voit terrassé par un rival que rien ne saurait distraire de ses projets.

Ici finit cette succession directe des défaites d'une faction par une autre faction d'une formation plus ré-

Digitized by Google

cente. Les jacobins proprement dits supplantent les cordeliers, comme ceux-ci jetèrent les girondins sur les constitutionnels, comme les girondins ont renversé les constitutionnels sur les aristocrates ou partisans de l'ancien régime qui, les premiers furent abattus par les chefs de la révolution de 1789, interprètes de l'opinion nationale.

8 avril. Oneille est pris par le général Masséna ; c'est le premier succès de l'armée d'Italie.

11 avril. Une loi révolutionnaire punit de la déportation le recéleur d'un ecclésiastique sujet à la déportation ou à la réclusion.

16-17 avril. Des lois révolutionnaires sont rendues sur la proposition de Cambacérès aux comités de législation et de sûreté générale. Les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la république, au tribunal révolutionaire de Paris. Aucun ex-noble, aucun étranger des pays avec lesquels la république est en guerre ne peut habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes. Les exceptions relatives aux nobles et aux étrangers militaires sont renvoyées au comité de salut public comme mesure de gouvernement. Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la révolution, vivait sans rien faire, et n'était ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyane. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires. Sont assimilés aux nobles ceux qui, sans être nobles suivant les idées ou les règles de l'ancien régime, ont usurpé ou acheté les titres ou priviléges de la noblesse, et ceux qui auront plaidé ou fabriqué de faux titres, pour se les faire attribuer.

Digitized by Google

Masséna, tenant le commandement de l'armée d'Italie, s'empare d'Ormea, de Bagnasco, de Garesio, et paraît au moment d'envahir la plaine du Piémont (V. le 28). 17 avril.

Le traité de La Haye entre les rois d'Angleterre, de Prusse et les états-généraux des Provinces-Unies est conclu. Art. Ier. « La Prusse s'engage à fournir une armée de soixante-deux mille quatre cents hommes, pourvue de tout ce qui est nécessaire pour agir en campagne. Elle sera employée d'après un concert militaire entre les trois parties contractantes, là où il sera jugé le plus convenable aux intérêts des puissances maritimes. III, IV, V. La Prusse recevra en subsides fixes la somme de dix-huit millions huit cent mille livres de France, et, en outre, les frais du pain et du fourrage. VI. Toutes les conquêtes faites par l'armée prussienne le seront au nom de l'Angleterre et de la Hollande, et resteront à leur disposition. » 19 avril.

La Guadeloupe est prise par les Anglais (V. 14 juin). 22 avril.

Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes, ex-ministre de Louis XVI et son défenseur, âgé de soixante-douze ans et quatre mois, est conduit au supplice avec sa sœur, sa fille, son gendre, sa petite-fille et l'époux de cette jeune personne.

Malesherbes fut le meilleur citoyen, l'homme le plus vertueux, le plus intègre à la fois, et le plus éclairé qui se soit montré à la cour des rois de France. On ne saurait du moins mettre auprès de lui que L'Hôpital, Sully, Fénélon et Catinat.

Malesherbes défendit les droits du peuple, dans un temps où ce n'était pas un rôle qui conduisît à devenir une des puissances de l'état. De l'aveu même

Digitized by Google

de ses détracteurs, il les défendit avec franchise, et sans mêler aux attaques publiques des négociations secrètes. Quoique magistrat, jamais il ne réclama pour la magistrature aucune prérogative qui pût faire ombrage aux autres citoyens. C'est lui qui disait à Louis XVI, au sujet des dons faits à des personnes d'un rang élevé, que la justice est la vraie bienfaisance des rois. Parlant au nom de la cour qu'il présidait, il demandait à ce prince, bien long-temps avant tout autre, d'entendre la nation elle-même sur ses plus grands intérêts : à cette époque, c'était un moyen assuré de sauver l'état et de le régénérer en prévenant toutes les secousses. Rentré au conseil royal, en 1787, lorsqu'on pouvait aisément prévoir qu'il allait y avoir une convocation d'états généraux, il avertissait le roi que l'anciennne forme des états ne devait pas subsister, parce qu'elle introduirait une aristocratie également funeste à l'autorité royale et à la nation. Il est le premier qui se soit élevé contre cette aristocratie, dont le nom est ensuite devenu si odieux, que la haine contre les aristocrates a été le continuel prétexte mis en avant pour commettre tous les crimes. Pendant qu'il combattait les différentes aristocraties dont la France avait été menacée, il aurait pu céder à des préjugés de naissance et d'état, pour s'intéresser à cette forme de gouvernement. Dans le temps qu'il avertissait, qu'en réservant exclusivement aux parlemens, depuis deux siècles, la fonction de stipuler les droits du peuple, on avait établi une aristocratie parlementaire; il parlait contre des corps dans lesquels sa famille et beaucoup de ses parens occupaient depuis long-temps les premières places, et où lui-même avait passé une partie de sa

Digitized by Google

vie. Il avait aussi prévenu le roi que l'ancienne constitution d'états généraux introduirait une autre aristocratie encore plus dangereuse, celle de la noblesse et du clergé, qui, au fond, était le même corps, puisque le haut clergé se composait principalement de la haute noblesse. Il avait représenté que ce vice de constitution, peu important lorsque les assemblées nationales ne faisaient que des doléances, serait la perte de l'État, lorsqu'elles auraient acquis une autorité réelle. Or, Malesherbes était né dans l'ordre de la noblesse; sa famille (Lamoignon) y avait toujours été depuis qu'elle avait été connue; ses parens de son nom (Malesherbes) avaient quitté, sous Louis XV, la magistrature pour entrer dans la carrière presque générale de la noblesse; tous ceux à qui il appartenait, et la plupart des amis avec lesquels il vivait, étaient aussi de cet ordre. Immédiatement après avoir donné cette déclaration de ses sentimens, cet homme d'une si haute vertu, d'une si rare simplicité, se retira du conseil, et ne songea nullement à entrer dans aucune assemblée nationale. Quel est celui de ses contemporains avec lequel on le mettrait en parallèle? Ne voit-on pas, dans cette notice, l'explication du silence auquel son nom semble condamné depuis le retour de nos anciens princes? Les aristocrates d'autrefois voudraient-ils lui rendre hommage? On n'est plus embarrassé d'expliquer pourquoi sa mémoire attend encore (en 1824) un monument. Ce grand citoyen fut également l'ennemi du despotisme royal et du despotisme populaire; exilé pour s'être élevé contre le premier, il est assassiné pour s'être déclaré contre le second.

Un proscrit échappé à la mort (Alexandre de Sé-

Digitized by Google

gur) s'exprime ainsi, dans une pièce de vers, intitulée ma prison :

Quel est donc ce vieillard.... et par quelle injustice... ?
Quoi ! Malsherbes ! c'est toi qu'on entraîne au supplice!
Ta fille y marche aussi ! son époux, leurs enfans,
Sont frappés à la fois, l'un sur l'autre expirans!
Trois générations s'éteignent comme une ombre!
Homme pur, calme-toi dans la demeure sombre :
Qui connut tes vertus pour toujours est en deuil;
La tendre humanité gémit sur ton cercueil;
Tes bourreaux sont flétris, ta mémoire est chérie,
L'honneur de ton supplice a couronné ta vie.

28 avril. L'armée d'Italie (V. le 17) chasse les troupes piémontaises de Sargio, et s'empare des hauteurs qui commandent les passages en Italie.

30 avril. Landrecies est pris par les armées de la coalition.

1er. mai. L'état des prisons de Paris se monte à huit mille détenus. Le tribunal révolutionnaire livre chaque jour, depuis deux mois, plusieurs têtes à l'exécuteur.

7 mai. Après un très-long discours de Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales; discours fastidieux, dans lequel cet exécrable fourbe se donne à lui-même de grands éloges : « La convention reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. » Elle substitue au christianisme un culte national, une sorte de paganisme épuré, qui ne rend honneur qu'aux vertus humaines (V. 7, 10 novembre 1793; 8 juin 1794).

Inepte novateur qui pense qu'on fait une religion comme un code civil en politique ! Il ne comprend pas que si la force des lois vient de ce qu'on les

Digitized by Google

craint, la force d'une religion vient de ce qu'on la croit, et qu'il est impossible de commander la foi. Sans doute, dans des âges d'ignorance et de barbarie, aux premières lueurs de la civilisation, des hommes extraordinaires et subtils ont pu se dire inspirés, et, reproduisant en apparence la fable de Prométhée, faire descendre le feu du ciel pour animer un monde nouveau; ou bien, à l'exemple de Numa, se dire conseillés par un être mystérieux, envoyé par la divinité même, afin de tempérer les mœurs d'une tribu farouche. Mais le résultat qu'on peut obtenir d'un peuple naissant, on ne saurait l'amener chez des nations exercées par une longue expérience, que le temps a dépouillées de plusieurs préjugés, en leur donnant des vices qui ajoutent à leur perspicacité.

Robespierre voyant poindre une lueur de mécontentement parmi quelques membres de la convention, commençait à se méfier de deux ou trois de ses collègues au comité; afin de prévenir les complots dont il craignait d'être l'objet, il marquait déjà en lui-même, pour le supplice, ceux dont l'audace ou l'astuce lui semblaient plus dangereuses : Tallien, Fouché, Fréron, Billaud-Varennes, Barrère, etc.; il craignait que les ressorts du gouvernement ne vinssent à se détendre, avant qu'on pût lui reconnaître le mérite d'en être le modérateur : car cet homme, aussi fourbe qu'atroce, avait conçu le dessein d'être le réparateur des excès qu'il avait fait commettre, se flattant de se faire absoudre de la conception de tant de crimes quand il livrerait à la vengeance publique ses coopérateurs et ses agens les plus fidèles; il se proposait alors d'instituer un code de modération et d'établir un régime de liberté. Il fût resté le chef de ce nouvel ordre de choses; car il méditait de faire plus que Sylla, et ne

Digitized by Google

prétendait pas imiter Lycurgue qui se bannit lui-même éternellement après avoir fait jurer l'observation de ses lois jusqu'à son retour.

8 mai Le célèbre chimiste Lavoisier et vingt-sept fermiers généraux sont exécutés. Plusieurs autres seront aussi mis en jugement et condamnés à mort comme « coupables d'avoir mis dans le tabac, de » l'eau et d'autres ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens. » Lavoisier demandant un sursis de quinze jours « afin (disait-il) de pouvoir terminer des » expériences salutaires pour l'humanité ; alors je ne » regretterai point la vie. » Le président du tribunal révolutionnaire, Coffinhal, répond froidement : « La » république n'a pas besoin de savans et de chimistes ; » le cours de la justice ne peut être suspendu. » Dupin jeune, député de l'Aisne, avait fait un premier rapport à la convention sur l'accusation intentée aux fermiers généraux. Après le neuf thermidor, essuyant le reproche d'avoir immolé à sa cupidité et à celle des proscripteurs des citoyens innocens, il voudra se justifier en alléguant qu'il n'avait été chargé que de vérifier leurs comptes, mais que soumis aux comités du gouvernement, et suspecté de partialité en faveur des proscrits, il avait dû les sacrifier pour ne pas périr lui-même. En apprenant l'arrêt du tribunal, le célèbre mathématicien Lagrange s'écrie : « Il ne leur a fallu » qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent » années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire » une semblable. »

10 mai. La princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, comparaît avec un air plein de douceur et de dignité, que ne sauraient altérer les outrageantes et grossières

Digitized by Google

expressions de l'interrogatoire. On a prétendu qu'elle répondit au président du tribunal : « Si mon frère « eût été un tyran, ni vous ni moi ne serions à la place » que nous occupons en ce moment. » Sa condamnation étonne d'autant plus, que ses vertus semblent en avoir imposé aux plus grands scélérats, qui n'ont jamais demandé sa mort. On affecte de la conduire au supplice sans aucune distinction, en l'associant, sur le fatal tombereau, à vingt-quatre autres victimes; plusieurs femmes de la cour sont de ce nombre; l'une d'elles, quoique enceinte, a refusé de se soustraire, par sa déclaration, au sort commun. Élisabeth fait avertir les juges, et la sauve. Exécutée la dernière, elle porte sur l'échafaud, couvert de sang et de cadavres, cette angélique sérénité qui ne l'a pas abandonnée un seul instant de sa vie. On ne saurait passer sous silence un fait qui prouve à quel point les êtres les plus susceptibles de faiblesse peuvent braver la mort, lorsque leur âme est pleine de sentimens. La marquise de Crussol-d'Usez d'Amboise faisait habituellement coucher deux de ses femmes dans sa chambre : une souris, une araignée l'effrayait; l'approche du moindre danger la remplissait de crainte; elle était sans courage contre un péril, même imaginaire. Cet être si faible en apparence déploie le plus grand héroïsme dans les fers, au tribunal de sang, en face de l'échafaud. La marquise de Crussol était du nombre des vingt-quatre victimes, et fut exécutée la première; elle s'honora, sur l'échafaud même, de son profond dévouement à la maison royale. Dans l'affreux trajet de la prison au lieu des exécutions, la marquise de Crussol témoigna hautement le respect et l'amour que lui inspirait madame Elisabeth, et se fit un devoir de lui exprimer ses sentimens. Arrivée

Digitized by Google

au pied de l'échafaud, l'auguste princesse remercia, avec cette expression d'affabilité qui lui était si naturelle, la marquise de Crussol du vif intérêt qu'elle lui avait montré; les larmes aux yeux, madame Elisabeth daigna lui dire qu'elle était mortifiée de ne pouvoir reconnaître ses soins comme ils le méritaient. « Ah! madame, si votre altesse royale daignait m'embrasser, je serais au comble de mes » vœux. » — « Bien volontiers, marquise de Crussol, » et de tout mon cœur. » Et la céleste victime, avançant son visage, embrasse madame de Crussol, et lui donne le baiser d'adieu, de paix et de gloire!!! La marquise de Crussol-d'Usez d'Amboise avait donné sa nièce et son héritière en mariage au marquis de Montgaillard.

11 mai. Bédouin (trois lieues Est de Carpentras) est incendié. Le représentant Maignet surpasse (si toutefois cela est possible), dans le département de Vaucluse, les cruautés exercées à Lyon par Fouché (de Nantes) (V. 12 octobre 1792), et par Barras à Toulon (V. 19 décembre 1793). Ce monstre est plus féroce encore que Jourdan-Coupe-Tête, qu'il a remplacé. (V. 16 octobre 1791 et 19 mars 1792.)

Un arbre de la liberté a été coupé, pendant la nuit, à Bédouin, bourg de cinq cents maisons, l'un des plus florissans et des plus industrieux du département. Les auteurs de ce fait conviendront eux-mêmes, dans la suite, qu'ils avaient à leur tête le président de la société populaire. Il paraît constant que celui-ci n'agissait que par ordre de Maignet, délégué de la convention. Aussitôt les autorités constituées, les nobles, les parens d'émigrés, les prêtres, les gens suspects, sont enfermés dans Bédouin, qui est tout entier con-

Digitized by Google

sumé par les flammes, afin, dit Maignet, de détruire jusqu'au nom de ce lieu infâme. Un bataillon de volontaires nationaux de l'Ardèche, commandé par un chef qui sera promu, sous l'empire, aux premières dignités, et précédé par la commission révolutionnaire, exécute l'horrible sentence prononcée par Maignet, met le feu aux maisons, poursuit et fusille un grand nombre d'habitans jusqu'aux pieds des montagnes où ils se réfugient, en voyant les flammes dévorer leurs habitations.

Maignet défend, sous peine de mort, de visiter les ruines de Bédouin, et condamne à la stérilité ce fertile territoire. Les auteurs de l'amputation de l'arbre se glorifieront publiquement d'avoir marché sous les ordres du président de la société populaire. Bédouin a été pillé avant d'être brûlé.

Maignet obtient l'établissement, à Orange, d'une commission populaire pour juger les ennemis de la révolution qui seront trouvés dans les départemens environnans. L'instruction adressée par le comité de salut public porte : « La peine due à ce crime (un arbre » de la liberté coupé) est la mort ; les preuves acquises » pour la condamnation sont tous les renseignemens, » de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent con- » vaincre un homme raisonnable et ami de la li- » berté, etc. *Signé*, Carnot, Barrère, Billaud-Va- » rennes. » La commission d'Orange fera périr quinze mille personnes en deux mois : le rapport accuse ce nombre. Au cri d'horreur qui s'élève, le comité de salut public répond qu'il est satisfait de la conduite de Maignet ; et la convention nationale approuve la réponse du comité de salut public. Un autre représentant de la convention, Goupilleau, confirme devant elle, au mois de novembre suivant (V. *Moniteur*, an III,

Digitized by Google

nos. 65, 67), la réalité des actes dont on taxe Maignet, et dont elle entend la dénonciation. Goupilleau déclare avoir fait combler une fosse contenant cinq cents cadavres qui y avaient été jetés par la commission d'Orange, et avoir fait combler six autres fosses destinées à recevoir douze mille victimes. « Déjà, » remarque-t-il, « on avait fait venir quatre milliers de » chaux pour les consumer. » Goupilleau n'est pas contredit. Aucun des membres du comité de salut public, soit Barrère, Carnot, Couthon ou Billaud-Varennes, pouvait-il ignorer des faits directement transmis par Maignet, qui s'exaltait dans leur accomplissement? D'ailleurs, Bédouin est brûlé sur l'ordre même du comité auquel Maignet s'est adressé pour en obtenir l'autorisation : voilà ce que déclare l'apologiste de ce député, le député Merlin (de Douai) (V. *Monit.*, an III, no. 110). Enfin Maignet, éprouvant l'indulgence de la convention, ne subira pas sa condamnation, ainsi que Carrier et Lebon (V. 16 octobre 1794, 13 octobre 1795); il ne sera pas même mis en accusation comme Fouché (de Nantes) et Collot-d'Herbois (V. 2 mars 1795).

11 mai. Une loi révolutionnaire condamne tous les prêtres insermentés, infirmes et sexagénaires, à la réclusion dans le chef-lieu de leur département.

15 mai. Suivant le rapport du comité des finances, il y a en circulation six milliards d'assignats.

18 mai. La victoire de Turcoing (Nord) est remportée. Pichegru, général en chef (absent); Moreau, commandant; Souham, Macdonald, généraux de division; soixante-dix mille Français. Armées alliées, quatre-

Digitized by Google

vingt-dix mille hommes; l'empereur François II, le duc d'Yorck, présens; le prince de Cobourg, général en chef; l'archiduc Charles, Clairfait. Soixante canons pris, et trois mille tués, blessés ou prisonniers. Cette journée amène la délivrance de la France, et prépare la seconde conquête de la Belgique.

Les Anglais appelés en Corse, par Pascal Paoli et Pozzo di Borgo, y opèrent un débarquement. (V. 26 mai 1793, 19 juin 1794.) 22 mai.

La convention entraînée par Barrère, qui reproche au gouvernement britannique de nombreux actes de perfidie, enjoint de ne faire aucun prisonnier anglais ou hanovrien. Les militaires français refuseront toujours d'exécuter cet ordre. (V. 30 décembre.) 26 mai.

Dans ses progrès durant les derniers siècles, la civilisation avait amené pour les nations de l'Europe un droit des gens qui dépouillait la guerre de ses plus grandes horreurs; partout, depuis la Baltique jusqu'à l'Adriatique, de la Vistule au Guadalquivir, la vie d'un ennemi était en sûreté dès qu'il était prisonnier; nulle part la prison n'était un esclavage, et souvent la bienfaisance des particuliers adoucissait l'infortune des vaincus; même avant la paix, l'humanité tempérait les maux causés par les batailles. Et c'est du milieu d'une république qu'on assure avoir été créée pour le bonheur universel, qu'on proclame une loi qui refuse toute grâce aux prisonniers, qui prescrit de tuer encore après qu'on ne se bat plus; qui fait des théâtres de la victoire de grands échafauds où les vainqueurs se transformant en bourreaux devront donner la mort à ceux qui leur auront rendu les armes! C'est au nom de la liberté qu'on outrage de la sorte l'humanité!

Digitized by Google

les militaires français refuseront d'exécuter cette loi sanguinaire. (V. 18 juillet.)

1er. juin. Un combat est livré dans l'Océan, à cent lieues environ des côtes de France, entre la flotte française de vingt-cinq vaisseaux, dont trois à trois ponts, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, et la flotte anglaise de vingt-sept vaisseaux, dont neuf à trois ponts, aux ordres du vice-amiral Howe. L'action est continue de sept heures du matin à six heures du soir. Jean-Bon-Saint-André, commissaire conventionnel, en ordonnant précipitamment la retraite, est la principale cause du désastre des Français. Six de leurs vaisseaux sont pris; deux (le *Vengeur* et le *Jacobin*) sont engloutis; le *Vengeur*, par la résolution unanime de l'équipage refuse d'amener et, après avoir cloué le pavillon et déchargé la batterie basse, déjà à fleur d'eau, s'enfonce aux cris de vive la république, la liberté!

Captifs!..... la vie est un outrage.
Ils préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux.
L'Anglais en frémissant, admire leur courage;
Albion pâlit devant eux. (Lebrun.)

Barrère aura l'impudence d'annoncer à la tribune que les six vaisseaux pris sont à la poursuite de l'ennemi. « Qu'ils viennent, dit-il, les lâches Anglais, » nous vanter leurs prouesses; ils ont appris à leurs » dépens que les républicains savent, comme sur terre, » les exterminer sur l'élément qu'ils tyrannisent. » Il n'y a pas un vaisseau anglais qui n'ait éprouvé des avaries considérables; deux sont désemparés et mis hors de service; leur amiral établit le nombre de ses tués ou blessés à mille.

Digitized by Google

A la suite de ce combat, un convoi très-considérable de bâtimens marchands, chargés de grains et venant des États-Unis, entre dans les ports de France et prévient la famine, ou plutôt les craintes excessives de famine qu'il était du plus grand intérêt des tyrans Robespierre, Barrère, etc., d'éloigner, afin de ne pas exposer leur pouvoir. On doit remarquer, à cette occasion, que le gouvernement anglais étendant au delà de tout ce qui se pratique les rigueurs de la guerre, déclare le commerce des grains avec la France crime de haute trahison, intercepte les farines d'Amérique destinées pour les ports français, contraint le divan de Constantinople à prohiber les importations ordinaires des blés du Levant. Les ministres d'un prince qui régit une nation civilisée, qui règne sur des hommes libres, avancent que l'humanité ne leur interdit pas d'agir comme un général investissant une place fortifiée, et qu'ils ont le droit d'affamer vingt-cinq millions d'hommes, s'ils s'en donnent les moyens.

Le Port-au-Prince se rend aux Anglais, par capitulation. Des colons français, enrégimentés dans la légion de Montalembert, à la solde de l'Angleterre, occupent d'abord cette place, où ils se portent à des excès révoltans sur plusieurs blancs qui n'ont pu fuir (V. l'*Annual Register*). Par l'effet des mesures des commissaires Santhonax et Polverel, la colonie est irrévocablement livrée à la guerre civile et à l'invasion étrangère. 4 juin.

Un décret porte « qu'il sera établi, pour cette année seulement, une contribution extraordinaire de guerre, laquelle sera du dixième des sommes portées 5 juin.

Digitized by Google

aux rôles de l'emprunt forcé établi par la loi du 3 septembre dernier.

8 juin. A Saint-Domingue, les blancs sont massacrés au fort Dauphin. Les Espagnols, maîtres d'une partie de la province du Nord, ont invité par des proclamations la population créole, qui s'est enfuie aux États-Unis, à rentrer dans ses foyers. A peine y est-elle de retour que Jean-François, premier chef des noirs, et général au service de S. M. catholique, arrive dans la place avec ses bandes qu'il range à côté de la garnison espagnole. L'office divin célébré, un prêtre espagnol sort de l'église en habits sacerdotaux, et bénit les troupes noires et espagnoles. Un coup de sifflet perce aussitôt les airs. A ce signal usité chez les brigands, en tout pays, les troupes se divisent en pelotons mi-partis, vont jusqu'au fond des maisons poignarder, en silence et de sang-froid, les blancs français : aucun n'est épargné; hommes, femmes, enfans, vieillards, ils périssent tous au nombre de plus de mille; ils sont tous, disent les chefs, et les chefs espagnols comme les chefs noirs, ils sont tous des mécréans, des juifs, des tueurs de rois. Il serait difficile de ne pas reconnaître dans ceux des assassins qui sont d'origine européenne, les descendans ou les imitateurs des Castillans qui, sous la conduite de Cortez et de Pizarro, exterminèrent les naturels du continent américain. Ces massacres, que les Espagnols ne sauraient justifier par aucun motif de crainte pour eux-mêmes, offrent un caractère de barbarie qu'on ne trouve pas même dans les horribles journées de septembre 1792, à Paris.

8 juin. On célèbre une fête en l'honneur de l'Être suprême.

Digitized by Google

Robespierre apparaissant sur une estrade appuyée au palais des rois de France, élevée au milieu des députés à la convention, remplit les fonctions de grand-prêtre du culte de la Raison (V. 7-10 novembre 1793, 7 mai 1794). Ce parodiste du législateur de la Mecque est de tous les novateurs connus le plus dépourvu de génie, le plus dénué de moyens de séduire, le plus stérile en ressources. Se jugeant néanmoins capable de jouer le rôle du célèbre Arabe, il prétend réintégrer la divinité dans ses honneurs et ses droits. A cet effet, il prononce un long discours métaphysique qu'écoute sans y rien comprendre la grossière multitude accourue dans le jardin des Tuileries. Le sermon fini, le pontife met le feu à deux mannequins représentant l'athéisme et le fanatisme. Armé d'un gros bouquet, il donne un signal : aussitôt un char immense, de forme antique, promène dans les allées un orchestre rempli d'aveugles-musiciens qui chantent des hymmes en l'honneur de l'Être suprême. La cérémonie n'intéresse nullement les spectateurs qui n'y voient aucun rapport avec le titre pompeux qu'on lui a donné ; c'est cependant le grand peintre David, ce membre de la convention si dévoué à Robespierre, si vivement épris de sa renommée, admirateur si passionné de son mérite et de ses talens, qui dessina l'ordonnance et dirigea l'exécution de cette féerie d'un genre inconnu jusqu'à ce jour; oui, c'est David, le même David, qui, le 27 juillet, dans la salle des jacobins, embrassant le tyran dont la défaite commence, lui dira : « Mon ami, si tu » bois la ciguë, je saurai la boire avec un autre So- » crate. » ..... Pourrait-on supposer qu'en solennisant une aussi grotesque parade, Robespierre, ignoble imposteur, eût un dessein profond et d'un ordre élevé (V. 7 mai)? Mais sa démarche est trop marquée : le

Digitized by Google

tyran se montre tout à coup trop peu semblable à lui-même, pour ne pas éveiller le soupçon et exciter l'inquiétude, pour échapper à l'attentive surveillance de ses ennemis jurés et déjà disposés à s'élancer sur lui, pour éviter les regards inquiets de tous ces lâches députés qui se sont laissé opprimer, mais qui, à cette heure, ne redoutent rien tant qu'une plus longue durée de sa domination. Presque assis sur ce trône qu'il relève, en faveur de la divinité, il peut remarquer la morne surprise des uns, l'indignation concentrée des autres; il peut, au milieu des chants adressés à l'Être suprême, distinguer les sinistres rumeurs, indices assurés de sa chute prochaîne. Aussi, ne tardant guère à pressentir le sort qui l'attend dans treize jours, où, à dater du 21, il cessera de paraître au comité de salut public, laissant le champ libre aux ennemis qui s'y trouvent, donnant à ceux de ses collègues dans la convention, dont la docilité provient de la frayeur qu'il leur inspire, le temps de réfléchir sur les moyens de cet oppresseur; ils s'assurent, non sans confusion, qu'il n'est fort que de leur faiblesse, et qu'il n'étaie son pouvoir que sur leur servilité. Le vertueux Louis XVI, se laissant trop facilement entraîner hors des Tuileries, a perdu son trône; le plus sinistre fourbe qu'aient vomi les flancs impurs de la convention, l'exécrable Robespierre s'exilant du comité perdra la vie au même instant que sa dictature. Double exemple confirmant encore cette vérité mille fois reconnue, que celui qui se retire avant la fin du combat est infailliblement vaincu.

Les jours suivans, on lira sur les murs de Paris : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être » suprême et l'immortalité de l'âme. » Ces inscriptions subsisteront encore long-temps après le supplice

Digitized by Google

du grand-prêtre. Ainsi, les habitans de Paris et de la France honorent comme souverain pontife de leur nouvelle religion celui qui, chaque jour, trempe ses mains dans leur sang ! Les nations soumises au paganisme eurent aussi des sacrificateurs comme prêtres ; mais, dès les premières lueurs de la civilisation, ces sacrificateurs ou bouchers n'égorgeaient plus de victimes humaines ; leurs autels n'étaient pas des échafauds.

On permet aux Français de croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme ! Il paraîtra plus tard un poëme intitulé : L'*Immortalité de l'âme*, par le citoyen Joseph Michaud (aujourd'hui lecteur du roi, membre de l'Académie française, officier de la Légion-d'Honneur). Cette pièce, qui contient de beaux vers, est empreinte de sentimens républicains ; on y trouve ces vers :

» Oh ! si jamais des rois et de la tyrannie
» Mon front républicain subit le joug impie,
» La tombe me rendra mes droits, ma liberté,
» Et mon dernier asile est l'immortalité.
» Oui, si le despotisme opprime encor les hommes,
» Rappelle-moi, grand Dieu : de la terre où nous sommes,
» Et parmi les Caton, les Sidney, les Brutus,
» Fais-moi goûter encor le charme des vertus [1].....

[1] « M. Michaud composera de très-belles stances sur la naissance » du roi de Rome (1811).

. . . . . .
» Les temps sont accomplis, et la France a vu naître
» L'enfant qu'à notre amour ont promis les destins.
. . . . . .
» Mais nos vœux sont remplis, ô trop heureuse France !
. . . . . .

Digitized by Google

10 juin.

Une loi révolutionnaire établit qu'il y aura un tribunal révolutionnaire composé d'un président et quatre vice-présidens, de douze juges, d'un accusateur public et de quatre substituts. Les jurés seront au nombre de cinquante. Sont nommés : président, Dumas (de Lons-le-Saulnier); vice-présidens, Coffinhal, Sellier, Naulin, Raymey; accusateur public, Fouquier-Thinville; substituts, Gribauval, Royer, Liendon, Givois; juges, Deliège, Foucault, Verteuil, Maire, Bravet, Barbier (de Lorient), Harny, Garnier-Launay; Paillet, professeur de rhétorique à Châ-

» Renouvelle tes chants, riche et belle Ausonie ;
» Peuple de Romulus, noble cité de Mars !
» Levez-vous, saluez l'héritier des Césars !
» Du grand Napoléon il aura le génie ;
» Comme lui de l'empire il maintiendra les droits,
» La victoire a juré de lui rester fidèle.
» . . . . . Aux lévites sacrés
» La victoire elle-même, en sa pompe éclatante ;
» Vient présenter des rois l'auguste rejeton ;
» Et la religion le montrant à la terre,
» Sous un dais, entouré des enfans de la guerre,
» Aux pieds des saints autels va consacrer son nom.
» Sion, réjouis-toi, la voix de tes prophètes
» Vient t'annoncer encor les jours de l'Éternel ;
» Devant un jeune enfant, cher espoir d'Israël....
» Quand d'un autre David, son glorieux modèle,
» Cet enfant adoré connaîtra les exploits.
. . . . . .
» Tous les arts, enfantant des prodiges nouveaux,
» Orneront des palais et des cités nouvelles
» Et, le front couronné de palmes immortelles,
» Du grand Napoléon rediront les travaux,
. . . . . .

L'auteur de ces stances écrira l'*Histoire des croisades*, ouvrage qui mérite l'estime des littérateurs, et range M. Michaud au nombre des plus savans historiens.

Digitized by Google

lons; Laporte, membre de la commission militaire à Tours; Félix; *idem*; Loyer. Le tribunal révolutionnaire se divisera par sections, composées de douze membres, savoir, trois juges et neuf jurés, lesquels ne pourront juger en moindre nombre que celui de sept. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à avilir la convention et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre; à égarer l'opinion et empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience du peuple; enfin, à altérer la pureté des principes révolutionnaires. La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort! La preuve pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de documens, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugemens est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer, dès qu'il les connaît. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la convention, les comités de salut public et de sûreté générale, les représentans du peuple commissaires de la convention, et l'accusateur public du tribunal révolutionnaire. L'accusé sera interrogé à l'audience et en public; la formalité de l'interrogatoire qui pré-

Digitized by Google

cède est supprimée comme superflue. S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, il ne sera point entendu de témoins. Toutes les dépositions seront faites en public et verbalement. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs. Couthon, rapporteur de ce décret, a traité d'absurde, d'immorale, d'impolitique l'institution des défenseurs officieux.

Jusqu'à présent ce tribunal de sang ne s'était point affranchi de certaines formes judiciaires. Il n'impliquait pas dans la même procédure soixante à quatre-vingts personnes ; il ne les jugeait pas dans quelques heures, sans instruction préalable (V. 6 mai 1795) ; les accusés croyaient voir dans l'appareil de la justice, sinon des motifs d'entière sécurité, du moins quelque lueur d'espérance ; on dressait un acte d'accusation, une liste de jurés ; des témoins à décharge et des défenseurs officieux pouvaient être accordés. Les prévenus, descendant dans leur conscience, se flattaient encore d'obtenir leur acquittement ou la remise de la peine capitale. Cette illusion était générale parmi les accusés envoyés des départemens éloignés, qui s'en remettaient avec confiance à la discussion de leur cause. Ainsi l'on vit comparaître vingt-cinq membres du parlement de Toulouse, tous chargés de liasses renfermant, assuraient-ils, les preuves irrécusables de la légitimité de leur conduite. Un vieux conseiller déclara même, avant de monter à l'audience, qu'il ne voudrait pas être à la place des juges. Que montrent de tels faits ? que les magistrats d'autrefois étaient, comme les nobles et les hommes de cour, dépourvus de notions politiques. Ni les uns ni les autres ne comprirent

Digitized by Google

le moins du monde ce qui se passait autour d'eux : triste et déplorable résultat de ce long arbitraire de l'ancien gouvernement, et de son système de clandestinité ! Les hommes des premières classes, laissés dans l'ignorance des affaires publiques, devaient aussi peu distinguer l'influence de l'opinion générale, pressentir la tendance et comprendre la violence d'une révolution sociale, qu'un cénobite jeté tout à coup dans le monde saurait en apercevoir les écueils.

La Guadeloupe est reprise aux Anglais. (V. 22 avril). 14 juin.

La première bataille de Fleurus (cinq lieues ouest de Namur) est livrée. L'armée de Sambre-et-Meuse est forte de quatre-vingt mille combattans : Jourdan, général en chef ; Marceau, Lefebvre, Championnet, Kléber, généraux de division. L'armée austro-hollandaise compte environ cent mille hommes : le prince de Cobourg, généralissime ; le prince d'Orange, l'archiduc Charles, Latour, Beaulieu, généraux. L'action reste indécise ; les pertes sont à peu près égales de part et d'autre. Les deux armées reprennent leurs positions. 16 juin.

Ypres est pris après un siége de douze jours. La garnison, forte de six mille hommes, est prisonnière de guerre. On y trouve beaucoup de munitions, de grands magasins. Le général Moreau commande les troupes de siége ; le général Songis dirige l'artillerie ; le chef de bataillon Dejean, le génie. 17 juin.

Un décret porte création de douze cent cinq millions d'assignats. 19 juin.

Digitized by Google

19 juin. Une consulte générale s'assemble à Corte ; elle a pour président Pascal Paoli (V. 26 mai 1793) ; pour secrétaire, Charles-André Pozzo di Borgo, né dans la classe plébéienne, d'une famille obscure et pauvre, ex-député à l'assemblée législative, général au service de la Russie. On offre au roi d'Angleterre le titre de roi de Corse ; il l'accepte, et l'union de la Corse à la Grande-Bretagne est effectuée. Paoli, qui a réclamé la présence des Anglais pour soutenir le pouvoir dont il s'est emparé (V. 22 mai), voit ses espérances déçues. Il est réduit à accepter une pension alimentaire des auxiliaires qui l'ont dépossédé.

25 juin. Charleroi est pris par l'armée de Sambre-et-Meuse (Jourdan), après sept jours de tranchée et d'un bombardement continu. Le 22, un officier du génie français, élevé dans un ballon, semble reconnaître le mouvement des assiégés, le nombre et la position de leurs batteries. Ce ballon en impose assez aux Autrichiens pour les déterminer à se rendre.

25 juin. A Saint-Domingue, Toussaint-Louverture apparaît comme chef indépendant. Ce noir dont le nom ne cessera de retentir sur les rivages du golfe mexicain, n'a point l'obscur fanatisme de ses pareils ; s'il se montre sanguinaire, c'est à défaut d'un autre moyen de succès. Il est si profondément dissimulé, qu'on ne saurait trouver dans l'histoire moderne que Cromwell qui possédât aussi bien l'art d'envelopper dans les replis de l'âme cette passion commune à tant d'hommes, d'envahir le pouvoir suprême. Toussaint se rend impénétrable jusqu'au jour témoin de son exaltation ; il domine avant qu'on ait soupçonné qu'il pourrait obtenir quelque importance. Se jetant dans la rébel-

Digitized by Google

lion dès qu'elle prit une couleur politique, et déjà vieux, il s'y produisit avec la circonspection de son âge, avec la défiance d'un esclave émérite, et s'y dévoua pourtant avec l'impétueuse ardeur de la jeunesse. Il étudia silencieusement les diverses fortunes qu'elle éprouva dans les premiers temps; mais il en vit avant tout autre les résultats. Sentant en lui-même tous les moyens de s'en saisir et de la faire servir à son élévation personnelle, Toussaint dit: « Moi, je serai ce Spartacus du Nouveau-Monde, » annoncé par Raynal! »

Aujourd'hui, dépendant des Espagnols, il semble épouser les principes avancés par la coalition des monarques d'Europe, et comme eux, sous prétexte d'aider à la contre-révolution, il n'a d'autre dessein que de se ménager des avantages personnels. Adoptant la cocarde blanche, admis au service de S. M. Catholique, il séduit par ses dehors religieux les autorités de San Domingo; mais on rejeta plusieurs fois ses plans d'opérations, et il reste simple colonel, tandis que les grâces s'épanchent en abondance sur d'autres noirs insurgés de la partie française. Il voit avec un sombre dépit que Jean François, leur chef principal, obtienne le grade de capitaine général et la distinction de grand d'Espagne. Il pénètre le machiavélisme des ministres anglais, qui, déjà maîtres d'une riche portion de Saint-Domingue, sentent le besoin ou l'avantage d'y porter des cargaisons de nègres. Il ne lui échappe pas que le parlement vient d'ajourner indéfiniment la discussion si souvent et si perfidement agitée de l'émancipation des esclaves, et que Pitt a fini par déclarer que le parlement ne peut rien déterminer, à cet égard, sans le consentement des planteurs des colonies britanniques. Ce noir n'ignore pas non plus que

Digitized by Google

les gouvernemens anglais et espagnol, prématurément d'accord sur un partage, sont convenus que le roi d'Angleterre prendra sous sa protection les provinces du sud et de l'ouest avec l'inexpugnable position du môle Saint-Nicolas, et que l'Espagne couvrira le nord de la colonie. Toussaint a très-bien observé que si le gouvernement espagnol secourut, dès 1791, au premier jour de leur insurrection, les nègres français; s'il a souffert que les créoles espagnols livrassent les blancs réfugiés sur son territoire, aux chefs insurgés qui les égorgeaient; s'il a toléré l'échange des munitions de guerre avec les meubles, les bestiaux et les enfans noirs enlevés sur les habitations françaises, ce n'est qu'afin de détruire la prospérité d'une colonie rivale. A la lecture du décret du 4 février (V. cette date), Toussaint, persuadé que la puissance qui, la première, mettant en arrière-ligne les intérêts locaux, proclame l'affranchissement général des esclaves, est la seule de bonne foi, Toussaint a secrètement négocié avec le général de la république, Laveaux, qui résiste encore sur une langue de terre au fort de Paix. Reconnu pour chef de brigade, le chef insurgé part le 25 juin, de la Marmelade, avec un gros de noirs à ses ordres, faisant main-basse sur les Espagnols, et se rend auprès de Laveaux. Cette défection change aussitôt la face des affaires; et un nègre, qui vécut cinquante ans dans l'esclavage et l'isolement, qui, sachant à peine lire, n'a pu recevoir des idées étrangères, vient commencer sa carrière et surprendre le monde par ses succès, par ses talens militaires, politiques, administratifs. Il règnera plusieurs années, non sans doute exempt de reproches ni étranger à la perfidie, mais sans commettre de fautes, jusqu'à ce qu'un autre fourbe, possesseur, dans la métropole, d'une immense

Digitized by Google

puissance, l'accable du poids de ses forces, l'écrase sous le nombre de ses soldats et l'étouffe dans de perfides embrassemens.

La deuxième bataille de Fleurus (V. au 16) a lieu. 26 juin.
L'action dure quinze heures. La perte des Français s'élève à sept mille morts ou blessés; celle des alliés à dix mille tués ou blessés et trois mille prisonniers, dont la majeure partie s'est rendue au chef de brigade Bernadotte, qui fait tellement remarquer sa bravoure et sa conduite, qu'aussitôt, et sur le témoignage du général Kléber, le héros de Sambre-et-Meuse, le grade de général de brigade devient sa récompense. Un aérostat élevé à une assez grande hauteur, mais retenu, y facilite la connaissance des positions de l'ennemi. Cette victoire ouvre une seconde fois la Belgique aux armées françaises, et, retraçant le souvenir de l'une des victoires les plus distinguées de la monarchie, révèle à l'Europe étonnée que les armées naissantes de la république dirigent déjà leur courage avec tous ces secrets de l'art et ces profondeurs de la science que la guerre exige dans les grandes batailles. Le nom de Jourdan sera désormais inséparable de celui de Fleurus; ce général s'y couvrit de gloire, et se plaça au rang des grands capitaines de France.

L'état des prisons de Paris se monte à onze mille 1er. juillet.
quatre cents détenus. Dans plusieurs de ces trente-deux bâtimens servant de prisons, et qu'une lâche population voit et laisse remplir, les derniers venus sont tellement entassés qu'ils souffrent de besoin d'air, sont privés de tout exercice et presque de mouvement; semblables aux malheureux Africains enfouis dans les bâtimens de traite. Mais, pour peu que cette excessive

Digitized by Google

gêne s'adoucisse, nos captifs soutiennent leur sort bien moins avec patience et résignation qu'avec une insouciance et une sorte d'anéantissement moral impossible à concevoir. Dans ces enceintes obstruées et fétides, dans ces sombres demeures, les jeux et la dissipation semblent leurs seules consolations et les seuls objets de leurs soins : tant les ressources qu'ils puiseraient en eux-mêmes sont faibles, et tant ils ont besoin de se fuir. Croira-t-on le fait suivant? il est cependant de la plus exacte vérité. Au Luxembourg, les dames des ci-devant nobles faisaient journellement des répétitions de guillotine. Voici ce qu'elles avaient imaginé : on plaçait trois chaises dans un bout de la salle, l'une au milieu et les deux autres sur le côté; chaque dame penchait à son tour sur le dos de la chaise du milieu, arrangeant son col sur la traverse d'en haut; elle s'inclinait ensuite, pour imiter la bascule que le patient fait sur la planche de la guillotine; les deux chaises de droite et de gauche s'abattaient alors, et la dame se laissant choir tombait sur le carreau. Quand l'expérience était bien faite, c'est-à-dire quand la dame tombait avec souplesse et avec grâce, les spectateurs formant cercle derrière les chaises battaient des mains et prodiguaient les *bravo! bravo!* Si la pudeur en souffrait quelquefois, les ris des spectateurs en étaient plus bruyans. C'est ainsi que des dames titrées s'exerçaient à monter sur l'échafaud! Au reste, les détenus de cette classe dépensaient en frais de tables les sommes qu'ils purent encore recueillir, jusqu'à ce que les geôliers de plusieurs prisons eussent imaginé de rassembler tout le monde à des tables communes, qui ne se chargent plus que d'alimens grossiers et de mauvaise qualité. Alors les détenus de toutes classes, faisant assaut

Digitized by Google

d'abnégation ou plutôt de frivolité, croient se dérober à leur position s'ils en détournent les yeux : c'est le fatalisme des Musulmans; mais, attendu qu'il n'émane d'aucun sentiment d'exaltation, et qu'il ne s'y rattache aucune espérance, ne doit-on pas en conclure que les Français étaient parvenus, en 1788, au dernier état de décomposition? Ne faut-il pas en induire que le gouvernement qui les avait plongés dans cet état, que ce gouvernement si prôné de Richelieu et Louis XIV avait dégradé les âmes, détendu les ressorts qui les élèvent? Une nation vive, impétueuse, hardie, impatiente du joug, est maintenant aux pieds de quelques misérables dans lesquels on ne saurait trouver même une seule de ces brillantes qualités qui firent le succès des célèbres imposteurs. Sa soumission n'a pas non plus l'excuse de la surprise; les tyrans n'ont pas assujetti les Français par une attaque subite, imprévue; et cependant ils disposent arbitrairement des propriétés, du repos, de la vie des citoyens; ils les dépouillent, les emprisonnent, les égorgent en détail et en masse, de cent manières; par la mitraille du canon et par les fusillades, comme à Lyon, à Toulon et ailleurs; par les flammes, comme à Bédouin et dans la Vendée; en les abîmant dans les eaux, comme à Nantes; en les faisant expirer par le sabre, la baïonnette et la guillotine; en les étouffant dans les cachots; en les poussant dans l'exil avec l'extrême misère pour compagne! Ces oppresseurs emploient toutes les sortes de proscription mises en usage par les plus odieux proscripteurs, Sylla et Marius, par les triumvirs et les empereurs de Rome, par Domitien et Caracalla, par les empereurs de Constantinople, Théodose et Justinien, par Philippe le Bel et Pierre le Cruel, par Louis XI, le Tibère de la France; Chris-

Digitized by Google

tiern II, le Néron du Danemarck, ainsi que par une douzaine de monstres couronnés d'Angleterre; par Ferdinand d'Aragon, dit le Catholique; par François 1er., par la Catherine de la Saint-Barthélemi, par Philippe III d'Espagne, qui chasse cinq cent mille Maures aussi soumis qu'industrieux; par le cardinal de Richelieu, et enfin par les fanatiques conseillers du dévot et orgueilleux Louis XIV. Les oppresseurs de la France actuelle commettent, développent tous leurs actes iniques et sanguinaires sans entendre un murmure, sans apercevoir un mouvement de résistance, depuis le 10 octobre qu'ils déclarèrent leur gouvernement révolutionnaire! Tant les Français sont détrempés par les institutions de l'ancien régime! Horrible singularité dans les annales de l'Europe! Une autre singularité non moins caractéristique, c'est que, parmi ces détenus tous résignés à l'échafaud, les nobles, hommes ou femmes, observaient scrupuleusement l'étiquette et les formes de la vanité nobiliaire : M. le comte, madame la marquise ne s'adressaient pas la parole, en particulier, sans se donner leurs titres; on y tenait, dans les prisons, comme au faubourg Saint-Germain! Paraissait-il un porte-clefs, et à plus forte raison un agent de la police révolutionnaire, les mots citoyen et citoyenne étaient prononcés à tue tête. Dans ces prisons, appelées si justement les vestibules de la mort, les courtisans, les gens titrés faisaient société à part et ne se confondaient avec les roturiers, les gens du peuple, que lorsqu'ils y étaient forcés par la localité, la circonstance du moment ou le désir d'obtenir quelque faveur, quelque adoucissement à leur sort; et, dans ce dernier cas, il y avait fraternité complète et sans-culottisme parfait. Admirable lâcheté de gens comme il faut, et qui ne

Digitized by Google

saurait être comparée qu'à leur vanité. Un détenu était-il trop pauvre pour subvenir à sa subsistance, le concierge prévenait presque toujours une demande qui pouvait l'humilier, et chargeait un ci-devant d'y pourvoir : une chose assez plaisante, c'est que ces messieurs (quelques nobles) estimaient leur fortune réciproque dans la prison par le nombre des sans-culottes qu'ils nourrissaient, comme ils faisaient jadis dans le monde, par le nombre de leurs chevaux, de leurs maîtresses, de leurs chiens et de leurs laquais.

Voici à cette époque la situation militaire de la France : quatorze armées embrassent le territoire d'une ceinture d'acier. De ces soldats de la nouvelle France, les premiers se précipitèrent aux frontières à la première menace de l'étranger (V. 11 juillet 1792). Trois cent mille autres, forts de jeunesse et d'enthousiasme, appelés par un simple décret (V. 24 février 1793), accoururent sous le drapeau tricolore. Ces âmes neuves, éprouvant le premier sentiment de la gloire nationale, s'enflamment aux prédictions de triomphes dont on présentait à leur naissante bravoure le magique tableau, s'élancent en bataillons serrés (V. 1er. mars, 9 avril 1793). Inutile dévouement! les désordres de l'administration, la confusion dans les armées, les collisions des commissaires conventionnels et des généraux, les complots désorganisateurs des jacobins, étouffent l'ardeur civique, suspendent l'élan belliqueux de cette milice adolescente, et lui dérobent les occasions d'acquérir assez d'expérience pour se mesurer avantageusement avec les soldats exercés qu'elle est venue affronter. Les revers succèdent aux revers. Le champ de Nerwinde qui vit triompher Luxembourg, voit fuir le présomptueux et intrigant Dumouriez (V. 18 mars 1793). Les défenseurs de

1er. juillet.

Digitized by Google

Mayence la Forte sont réduits à capituler (V. 23 juillet 1793). L'Alsace semble, ainsi que la Flandre, une proie facile à l'avide Autrichien (V. 14 novembre 1793). Le Roussillon éprouve les ravages de l'Espagnol. Les Piémontais osent entamer les vallées du Dauphiné, tandis que les Savoisiens repoussent une alliance qui leur est odieuse depuis le débordement de l'anarchie. L'action agressive des puissances est uniforme et directe, pendant que les factions occupées de querelles intestines noient leurs dissensions dans le sang, s'immolent l'une par l'autre, pavent de cadavres la route de leurs armées, et à l'envi dévastent la France pour s'emparer de ses débris! Enfin, les jacobins l'emportent, et la convention, loin de céder à ses défaites multipliées a l'audace de proclamer une levée en masse (23 août 1793). Soudain un guerrier sort de chaque porte! Mais déjà l'enthousiasme n'est plus le seul mobile de la jeune population, l'enthousiasme seul ne lance pas ce million de citoyens hors de leurs foyers; un grand nombre les abandonne parce qu'il manque de moyens de subsistance, ou pour se soustraire au système de terreur étendu sur tous les Français, sur l'artisan pauvre et l'obscur citoyen ainsi que sur le bourgeois jouissant d'une modeste aisance, ainsi que sur le négociant naguère accrédité et maintenant oisif, et sur le capitaliste qui l'est encore.

Cependant, rangés sous les drapeaux, ces hommes que la crainte y conduisit, éprouvent une transformation complète, comme si Bellone agitait sur eux la baguette de Circé : gloire! patrie! liberté! voilà désormais leurs affections et les mobiles de leur conduite. Oubliant aussitôt les oppresseurs de leurs familles, les dévastateurs de leurs toits héréditaires, ils ne songent qu'à repousser les perfides alliés. «Pitt

Digitized by Google

et Cobourg ! » s'écrient d'une voix tous ces jeunes braves! leur âme s'allume de cette ardeur de vaincre dont jamais les mercenaires qu'ils viennent défier ne sentirent la noble influence : « Quel était donc ce » système de tyrannie (dit Montesquieu, à propos » du gouvernement des décemvirs), produit par des » gens qui n'avaient obtenu le pouvoir politique et » militaire que par la connaissance des affaires ci- » viles, et qui, dans les circonstances de ces temps » là, avaient besoin au dedans de la lâcheté des ci- » toyens pour qu'ils se laissassent gouverner, et de » leur courage au dehors pour se défendre? On ne » conçoit pas (dit-il ailleurs) comment ce peuple dont » la moitié égorgeait l'autre, put être dans ces temps- » là (ceux des grandes proscriptions) le vainqueur de » tant de rois. » La France va reproduire ce phénomène d'une nation foulée qui porte au dehors sa propre servitude sous le nom d'indépendance. Étrange ressort que cette peur née dans l'âme des gouvernans, et qu'ils ont refoulée dans la masse des gouvernés! Mais, pour être juste, il faut avouer aussi, que les puissances étrangères avaient hautement annoncé le dessein de démembrer la France ; que les Anglais avaient commis à Toulon, et sur tous les points du territoire français où ils avaient pu pénétrer, des déprédations et des perfidies qui irritaient au dernier degré tous les esprits; et que, malheureusement, les émigrés avaient annoncé des projets de vengeance contre lesquels se révoltait l'esprit national ! Ces diverses causes réunies avaient provoqué une résistance générale, et n'avaient pas peu contribué à accroître, à consolider la tyrannie de la convention ; elle se servait avec autant d'habileté que d'audace de toutes les fautes que commettaient les puissances

Digitized by Google

étrangères, pour armer contre elles la population entière de la France; cette population obéissait aux ordres du comité de salut public, et, une fois en présence de l'étranger, les Français n'entendaient plus que la voix de l'honneur qui leur ordonnait, au nom de la patrie et de la liberté, de vaincre, de terrasser leurs ennemis. On doit convenir que les Français ont dignement rempli, pendant vingt ans, le mandat que leur avaient imposé la liberté, la patrie, l'honneur national.

Les brigades républicaines courent aveuglément remporter des triomphes et se charger de trophées: mais la composition de ces brigades n'est pas celle des régimens de l'ancien régime qui, mêlant des recrues faites d'autorité, des prolétaires couverts de vices, et de jeunes citadins que de méprisables recruteurs firent tomber dans des piéges honteux, leur interdisait à tous l'espoir d'avancer par le mérite, et condamnait ceux qui se distingueraient à vieillir et s'éteindre dans les grades obscurs. Cette extraordinaire valeur des nouveaux combattans imprime sur l'époque actuelle un caractère ineffaçable d'héroïsme militaire, qui, recouvrant la flétrissure des crimes politiques, voile les fureurs de l'anarchie, et, déguisant la servile soumission des citoyens, fera l'éternelle admiration du monde. L'éclat du bonnet de grenadier efface l'opprobre du bonnet rouge! Tous les noms guerriers de la vieille France ont cessé de paraître: la révolution les a dévorés, et de nos rangs à peine formés l'Europe voit sortir des noms impérissables: Bonaparte, Masséna, Bernadotte, Kléber, Desaix, Championnet, Pérignon, Gouvion-Saint-Cyr, Moreau, Macdonald, Lefebvre, Dugommier, Pichegru, Jourdan, Marceau, Joubert, Brune: les voilà! eût

Digitized by Google

répondu dès l'automne de 1794, la pythonisse à ce prince qui lui demandait d'évoquer les héros; les voilà ! Reviens bientôt, je t'en montrerai d'autres!!!

Les Français se laissent donc opprimer par les plus vils des hommes, et se battent admirablement contre les troupes les mieux exercées de l'Europe. Comment expliquer cette contradiction, ou ne serait-elle qu'apparente? S'ils ne craignent pas la mort, la mort simple, la mort en elle-même, ils redouteraient quelque chose de plus terrible! Ne serait-ce pas l'ancien régime qu'on leur présente sous les traits les plus hideux, pendant qu'on leur promet un bonheur inaltérable à l'ombre des institutions républicaines ? Ivres du sentiment de la liberté, ils préfèrent la mort à la servitude. Écrasés par les jacobins, ils ne voient l'esclavage que sous la domination des aristocrates; leur conviction est complète là-dessus, et le souvenir de beaucoup de faits de l'ancien régime, les menaces, les tentatives de l'aristocratie et de l'émigration depuis trois ans (il faut le répéter), ont nourri dans les esprits cette animosité qu'entretiennent avec habileté les usurpateurs du moment.

Ostende est pris par le général Pichegru. La garnison anglaise, effrayée à l'approche des premiers Français, évacue la place sans tirer un seul coup de canon, et s'embarque à la hâte, abandonnant des magasins considérables. 1er. juillet.

Mons est pris par le général Ferrand de l'armée de Sambre-et-Meuse.

L'occupation d'Ostende et de Mons dégage nos frontières et permet d'assiéger Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies, places prises les 13 juin, 28 juillet, 11 septembre 1793, 30 avril 1794.

Digitized by Google

2 juillet. Tournay est occupé par l'armée du Nord, commandée par Pichegru.

4 juillet. La convention déclare que toutes les troupes des tyrans coalisés, qui forment les garnisons des places de la frontière du nord tombées en leur pouvoir, et qui ne se rendront pas dans les vingt-quatre heures de la sommation qui leur en sera faite, ne seront admises à aucune capitulation, et seront passées au fil de l'épée.

6 juillet. L'armée du Nord, sous la conduite de Pichegru, s'empare de Gand.

9 juillet. Barrère, faisant un rapport sur les plaintes portées contre les atrocités commises dans le département du Pas-de-Calais, par Joseph Lebon, convient que ce représentant a peut-être employé des formes un peu acerbes; mais, comme ce qu'il a fait a servi à détruire les préjugés de l'aristocratie, Barrère, organe du comité de salut de public, propose de passer à l'ordre du jour : la convention adopte cette conclusion.

10 juillet. Bruxelles est occupé. On y trouve des magasins très-considérables. Les armées du Nord (Pichegru) et de Sambre-et-Meuse (Jourdan) y font leur jonction.

11 juillet. Une loi réunit au domaine national l'actif des hôpitaux, maisons de secours, de pauvres, etc. Cette spoliation de l'indigence infirme compte parmi les plus noires iniquités de la convention.

16 juillet. Landrecies est repris (V. 30 avril). L'audacieuse habileté du général Marescot, commandant le génie, fait capituler, après sept jours de tranchée ouverte, cette place pourvue de quatre-vingt-dix bouches à feu et bien approvisionnée.

Digitized by Google

Barrère fait un rapport sur les banquets stationnaires qui ont lieu dans la rue même, dans la plupart des quartiers de Paris. Après en avoir présenté les inconvéniens pour la propagation de l'esprit public, attendu que les aristocrates se trouvant en communication familière avec les modestes patriotes, parviendraient à les séduire en les faisant boire; ce mauvais déclamateur finit en proposant de renvoyer au tribunal révolutionnaire de l'opinion publique l'exécution du décret moral qui doit prohiber de semblables réunions [1]. 16 juillet.

Le château de Namur est pris par l'armée de Sambre-et-Meuse. Au premier coup de canon, les Autrichiens évacuent les fortifications en bon état, assez bien garnies d'artillerie et renfermant une garnison considérable. 17 juillet.

Nieuport est pris par le général Moreau, de l'armée du Nord (Pichegru), le septième jour seulement de tranchée ouverte, malgré les obstacles qu'opposent la nature du sol, le désavantage de la position et le feu de plusieurs embarcations anglaises. Le chef de bataillon Dejean a dirigé les travaux de siége. La garni- 18 juillet.

[1] La complaisance des Parisiens pour les comités révolutionnaires, en était venu au point d'établir leur salle à manger dans la rue; l'on ne vit jamais tant d'abjection. On dressait sa table devant la porte de la maison, et toute la famille prenait son repas en face du peuple-souverain. Le sans-culotte s'asseyait sans façon, mangeait, buvait, et chantait la *Marseillaise*. Les bons bourgeois de Paris prenaient cette fraternité en très-bonne part, et se gardaient bien de faire mauvaise mine aux convives qui se présentaient, quelque déguenillés qu'ils fussent. La rue Saint-Honoré présentait le spectacle d'une longue file de tables, où l'on voyait rassemblé tout ce que la population de la capitale peut offrir de plus dégoûtant et de plus vil. C'était la grande maxime des jacobins (liberté, égalité, fraternité ou la mort!) mise en pratique rigoureuse.

Digitized by Google

son, forte de près de quatre mille homme, reste prisonnière de guerre. Moreau sauve les jours de deux mille Anglais ou Hanovriens, sous prétexte de n'avoir pas reçu le décret du 26 mai. Cet acte d'humanité expose sa tête. Moreau est hors d'état de rien alléguer pour préserver cinq cents émigrés : des commissaires conventionnels, arrivés au premier instant dans la place, ne permettent aucun subterfuge à l'égard de ces proscrits qui sont impitoyablement fusillés.

27 juillet. Anvers est pris par Pichegru; Liége, par Jourdan.

27-28 juillet. Depuis que, sur la proposition de Barrère (10 octobre 1793), le gouvernement révolutionnaire a été proclamé, tous les décrets seront rendus par environ deux cent quarante membres de la convention, qui votent en se conformant toujours aux volontés des membres du comité de salut public. Ce comité, dont les renouvellemens n'ont depuis sa formation été que partiels, est composé, et l'a été presque continuellement, de Robespierre, Saint-Just, Couthon, Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud (de Varennes), Prieur (de la Marne), Carnot, directeur en 95, 96, 97, Lindet. Le comité de sûreté générale, qui agit dans l'intérieur directement sur les individus, est constamment influencé par Cambacérès et Merlin (de Douai), praticiens très-versés dans les subtilités de la jurisprudence, et qui en ont fait le plus détestable emploi. L'énumération des atroces mesures mises en œuvre par cette vingtaine de conventionnels défie la mémoire de l'homme.

Tant qu'il ne s'est agi que d'atteindre le but auquel aspirent également les moteurs des divers partis dans la convention, et hors de la convention, c'est-à-dire le massacre des citoyens honnêtes et paisibles, l'enva-

Digitized by Google

hissement du pouvoir et la spoliation des fortunes, ils restent unis. Mais dès que Robespierre entreprend de se réserver la suprême autorité, la division commence. Au 31 mai 1793, les girondins, conduits par Brissot et Vergniaud, sont renversés par Danton et Robespierre. Ce Danton, dont l'aspect hideux et cynique annonce la noirceur de l'âme, est écrasé à son tour (V. 5 avril 1794) par un rival qui porte dans la vengeance une imperturbabilité d'hypocrisie qu'on ne vit jamais en France dans les plus profonds scélérats.

Aussitôt le territoire se couvre de prisons et d'échafauds; et cependant, de tous les points, on charrie des victimes à Paris. Se remplissant et se vidant sans cesse par les exécutions, la Conciergerie est l'image du tonneau des Danaïdes transfusant du sang humain. Les habitans des lieux les plus éloignés, des hommes de toutes les classes se rencontrent au fond des cachots; et bientôt leurs restes seront confondus dans la même fosse. On comptait à Paris, sous l'ancien régime, quatre ou cinq prisons; les jacobins en ont ouvert trente-deux. Chaque comité révolutionnaire a en outre un cachot provisoire; la commune a aussi sa chambre d'arrêt; les comités de salut public et de sûreté générale ont de même leur geôle particulière. Quatre mille municipalités jouissent de la prérogative de décerner des mandats d'arrêt, ainsi que cinq cent cinquante districts et quatre-vingt-quatre administrations de département. A Paris, les prisonniers n'apprennent guère de tout ce qui se passe hors des guichets, que les noms des malheureux dont, la veille, la guillotine a tranché les jours; et cela, par le soin intéressé des geôliers à introduire les listes colportées dans les rues.

Cependant, le croirait-on? Presque tous les pri-

Digitized by Google

sonniers attendent l'arrêt de mort, non-seulement avec résignation, mais même avec une sorte d'impatience, tant on est étonné de survivre aux siens. L'âme semble s'être matérialisée, pour échapper à l'idée de l'inévitable supplice. Bernardin de Saint-Pierre a dit qu'avec deux assassins par rue, la convention aurait pu faire égorger tout Paris. Quelle honte aux citoyens de cette grande ville, de ne s'être pas réunis contre une poignée de scélérats ! Mais, avec la même nonchalance qui, peu de jours auparavant, dirigeait vers une maison de plaisance, attirait dans un boudoir, amenait dans un salon de jeu ou dans une loge d'actrice, on se laisse voiturer au gibet révolutionnaire; on fait cette dernière course sans y songer davantage. Les bourreaux-machines voient la futilité sourire aux apprêts du supplice. La petite épigramme s'échappe de la bouche de celui qui s'abaisse sous le fer exterminateur. Un nommé Champcenetz a été arrêté au foyer de l'Opéra, pour un pitoyable calembourg anti-républicain [1]; traduit au tribunal révolutionnaire, il demande la permission de se faire remplacer, ainsi qu'il en a l'habitude, pour le service de la garde nationale. Sur la charrette, il dénonce aux passans de la rue Saint-Honoré, son voisin, un républicain fort connu, d'une faction abattue, lequel se récrie de toutes ses forces contre l'injustice de son arrêt de mort; l'efféminé royaliste, tout poudré à la maréchale, assure en plaisantant, que l'un et l'autre sont également aristocrates. Monté sur l'échafaud, il dit à

[1] A la première représentation d'une pièce sans-culottide intitulée *La Constitution à Constantinople*, il se place à l'orchestre, et demande à un bonnet rouge, quelle est la pièce qu'on joue; le jacobin lui répond : « *La Constitution à Constantinople.* » — « Quoi (répond « Champcenetz) : déjà *La Constitution* à la porte !

Digitized by Google

l'exécuteur déjà couvert de sang : « Dépêche-toi, je » vais te donner pour boire. » Et ce même homme, qui rit sous la hache révolutionnaire, avait donné plusieurs fois dans le monde des preuves d'une insigne lâcheté ! C'est la démence de la frivolité, toute l'insouciance, toute la corruption de la vie, sans une nuance de plus, sans une nuance de moins. Aujourd'hui, au sein d'une fête avec les personnes de son choix, demain dans une noire prison; après-demain au tribunal, et l'heure suivante sous la hache : est-ce donc là du courage, de l'honneur, des principes, de la vertu? Est-ce quelque chose enfin?

Chaque soir, vingt salles de spectacle s'emplissent d'hommes empressés à déposer les désagréables souvenirs de la journée, pendant qu'une cinquantaine d'énergumènes non moins absurdes que cruels, aidés seulement de quelques centaines d'assassins vomis par les faubourgs, par les provinces, et aussi par les pays étrangers, se réunissent dans l'église des jacobins de la rue Saint-Honoré, où ils se jouent impunément de la stupeur de cette immense population de Paris, au milieu de laquelle ils proclament pour le lendemain des crimes qui doivent effacer la mémoire des crimes de la veille. On vit sans but, ou bien on se laisse tuer. L'annonce prophétique, adressée à la fin de mars 1792 par l'ex-constituant Malouet aux égoïstes, aux hommes passifs ou frivoles, s'est accomplie en tout point. « Les « magistrats de Rome se laissèrent égorger par les » Gaulois sur leurs chaises curules. C'est à la comédie, » à la table des festins, au jeu, dans leurs salons, dans » leurs boutiques, que les propriétaires attendent leurs » assassins. Hommes vils ! vous subirez votre desti- » née. Hommes féroces ! votre tour viendra. » Malgré l'irrécusable certitude qui découle des innombrables

Digitized by Google

documens de cette époque, les Français d'un autre siècle et les hommes de toutes les contrées se demanderont si tout cela put avoir lieu!

Robespierre s'est proposé, il l'a dit, on le sait, d'extirper la triple aristocratie de la naissance, de la fortune, des talens ou du savoir. Les niveleurs ont conçu le projet d'abaisser toutes les fortunes au plus bas niveau, d'anéantir toute grande ville, d'extirper les sciences, de détruire les arts, d'éteindre le flambeau des connaissances, de réduire des deux tiers la population de la France république, et de n'y laisser que des chaumières, du pain, du fer et des soldats. « Au » nombre de nos plus cruels ennemis sont les riches et » les écrivains. Comment imposer silence à ceux-ci ou » les rallier à la cause du peuple, puisqu'ils appar- » tiennent à ceux qui les paient, aux riches, ennemis » naturels de la liberté et de l'égalité? Il faut donc » proscrire les uns et les autres. » On émit, aux jacobins, la proposition de faire guillotiner tout individu, homme ou femme, riche ou pauvre, qui aurait atteint sa soixantième année.... On émit la proposition de faire saler et mariner les chairs des suppliciés reconnues saines et de bonne qualité, « afin que les aristocrates » fussent bons à quelque chose, du moins après leur » mort. » Ni la caducité, ni l'adolescence ne sauvent un proscrit; on immole un grand nombre de septuagénaires, et aussi plusieurs octogénaires : Bardy, conseiller au parlement de Toulouse, périt à quatre-vingt-cinq ans; on conduit au supplice un enfant de quinze ans (Sainte-Amaranthe). Il n'y a plus d'âge dans les prisons; les détenus se disent : « Mes amis, nous avons » tous quatre-vingts ans. » Le 7 juillet, soixante-dix-huit victimes sont frappées du même fer; soixante-neuf ont été condamnées par la section du tribunal

Digitized by Google

siégeant dans la salle de la Liberté, et neuf par la section de l'Égalité. Cent trente-cinq personnes sont guillotinées les 25, 26 et 27 juillet. Ces massacres de chaque jour s'appellent des fournées, des charretées. D'abord, les bourreaux avaient placé douze à quinze personnes dans chacune des charrettes mortuaires; ensuite, ils en mirent vingt-cinq; enfin, ils y en pressèrent quarante. La populace environnait et suivait chaque jour ces lugubres convois. Une charretée n'est pas plus tôt sortie de la prison, que des femmes du peuple, principalement des portières, crient à tue-tête : « La guillotine ! la guillotine ! citoyens, ci-» toyennes, à vos fenêtres ! vive la république ! » Et les habitans, dans la crainte de passer pour aristocrates, se mettent à leurs croisées ! ! La populace fut blasée bientôt par l'habitude de ce spectacle; le grand nombre de têtes roulant sur l'échafaud pouvait seul exciter les transports de sa joie féroce : on dirait des tigres qui déchirent une proie, la quittent et se jettent sur une autre, et dont la rage s'accroît par la quantité de cadavres amoncelés sous leurs serres; il leur faut du sang, encore du sang, et toujours du sang.

Il arrive assez fréquemment que les accusés ne sont pas même interrogés (V. 6 mai 1795). Si un détenu reçoit l'acte destiné à un autre, alors l'huissier se contente de substituer un nom à celui qu'il efface; plusieurs fois, en buvant avec les guichetiers, il en fabrique sur l'heure, et de gaieté de cœur. L'huissier et les gendarmes, chargés de prendre la commande de telle maison d'arrêt, s'amusent-ils en route, ou dans un cabaret. « Il est trop tard pour aller à telle prison » (disent-ils), nous n'arriverions pas à l'heure; allons » à telle autre qui est plus près. »

Une dame de notre connaissance doit la vie à une

Digitized by Google

circonstance pareille. L'accusateur Fouquier-Tinville dira pour sa justification : « Les individus envoyés au » tribunal n'étaient pas des prévenus qu'on me don- » nait à juger ; c'étaient des condamnés qu'on me » chargeait de faire périr ; je l'ai fait : j'étais la hache » de la convention. Punit-on une hache ? » Accuser, juger et condamner, tout cela ne prend que peu d'heures. Dans chaque prison, il se fait des commandes d'hommes pour le tribunal, de même que les bouchers de Paris font des commandes aux marchés de Sceaux ou de Poissy. A peine y a-t-il un innocent sur quarante accusés traduits à ce tribunal. Les petits savoyards viennent deux fois implorer la grâce de l'abbé de Fénélon, vieillard octogénaire, et qui fut leur instituteur, leur père à tous ; et ils sont rejetés ! Vingt paysannes amenées du Poitou reçoivent ensemble leur arrêt de mort ; l'une d'elles allaite un enfant : on le lui arrache. La même charrette porte à l'échafaud le royaliste inconsidéré, le constitutionnel à systèmes, le prêtre, le philosophe, le jacobin qui s'est un peu modéré, le financier, le manœuvre, la courtisane effrontée et la mère de famille. La sensibilité, la bienfaisance sont des crimes. On conduit au supplice les amis de Rabaut-Saint-Étienne, pour lui avoir donné retraite. Qu'on juge, d'après cela, si les proscrits pourraient se soustraire au sort qui les menace, puisque la première précaution d'un homme généreux, dévoué à la mort, doit être de ne demander asile à personne, dans la crainte d'exposer la vie de ceux qui l'auront recelé. Dans plusieurs villes, à Bordeaux par exemple, du temps de Tallien, les accusés étaient envoyés à la mort, comme « convaincus qu'ils devaient » être de la classe des aristocrates et des ennemis de » la révolution. » Un décret confisque les biens des

Digitized by Google

individus accusés du crime de haute trahison, qui se donneraient la mort. Un autre décret envoie à l'échafaud ceux qui, ayant des enfans émigrés, ne prouveront pas qu'ils ont fait tous leurs efforts pour les retenir en France. On souffre autant par la loi, qu'on s'exposait autrefois en la violant. Le courage et la frayeur, les discours et le silence : tout est crime. On peut appliquer à cet état ce que le sévère historien de l'antiquité dit du règne de Tibère (Lib. IV, § LXIX) : « Jamais on ne vit dans Rome plus de défiances et de » craintes : les parens se redoutaient; on ne s'arbordait » plus, on ne se parlait plus; inconnus ou non, tout » était suspect; jusqu'aux murs, jusqu'aux voûtes » muettes et inanimées inspiraient une morne circon- » spection. »

Partout le même système. Le tribunal d'Arras, quand il le décide ainsi, n'admet aucune forme légale. La soif du sang qui dévore le commissaire Lebon y dicte les arrêts. C'est là qu'un juge de paix nommé par lui, prévenu de son arrivée, fait la motion qu'il soit coupé quatre têtes pour lui en faire hommage.

C'est là qu'un juré se dit grand seigneur de la révolution, en pouvant chaque jour offrir à ses amis un plat de têtes de guillotinés! Un maître de poste priant Lebon de lui faire avoir des chevaux pour le service public, « Adresse-toi, répond celui-ci, aux re- » présentans près des armées; ma mission est ici de » faire couper des têtes. » Ce barbare proconsul assistait à toutes les exécutions; il en fit faire sous son balcon, quelquefois pendant ses repas; il avait fait placer un orchestre à côté de l'échafaud, et à chaque tête qu'il voyait tomber, il criait : « Vive la république! » et donnait un signal pour la fanfare. Ainsi périssent environ deux mille personnes, soit à Arras ou à Cam-

Digitized by Google

brai. Et c'est à ce monstre que Barrère, Carnot, Billaud-Varennes écrivent pour le féliciter et l'encourager (V. 17 novembre 1793)! Nantes, Lyon, Toulon, virent des atrocités que pouvaient seuls ordonner Carrier, Fouché avec Collot-d'Herbois, Barras avec Fréron, tyrans implacables. Orange (V. 11 mai) et cinquante lieux sont aussi témoins de meurtres effroyables, et tellement extraordinaires, qu'on essaie de contester leur réalité, et qu'on se dit : ces forfaits sont-ils possibles? Mais, ce dont il faut s'indigner avec plus de véhémence, ce n'est pas que, dans un empire peuplé de vingt-cinq millions d'habitans, il se soit trouvé peut-être cent cinquante individus qui donnent de sang-froid les ordres de commettre des barbaries inouïes; c'est d'y voir un aussi grand nombre de satellites empressés de les servir, de remplir ces ordres! Mais tel individu, aujourd'hui serviteur forcé de la république, devient son défenseur nécessaire, au premier attentat qu'elle lui fait commettre.

Les exécutions ayant lieu d'abord à la place Louis XV, les promenades adjacentes sont délaissées. Les habitans des rues que suit le cortége de la mort, se renferment au fond de leurs maisons; c'est l'heure de la solitude et du silence : mais lorsque la fatale charrette traverse ces rues, lorsque la horde des prolétaires salariés fait entendre ses épouvantables cris de joie et invite les citoyens à se mettre aux fenêtres, pour voir des scélérats destinés au supplice, beaucoup de citoyens craignant de se compromettre en ne se montrant pas aux croisées, renoncent pour quelques instans à leur solitude et contemplent, sans mot dire, la sanglante charrette. Ce morne silence, qui règne dans les rues voisines de la place de Louis XV (appelée place de la Révolution), n'est interrompu que

Digitized by Google

par les crieurs de la fatale liste : le nom d'un parent, d'un ami, retentit dans les airs comme un affreux sifflement. La veille, on l'avait vu, on lui avait parlé; le lendemain il n'existe que pour le souvenir.

Aussi ombrageux que cruel, Robespierre transporte l'échafaud à la place de la Bastille. L'horreur commençant à se manifester dans le quartier Saint-Antoine, comme dans la rue Saint-Honoré, le théâtre du carnage recule jusqu'à la barrière du Trône. On pense aussi que ce spectacle continuel intimidera la population insurrectionnelle du faubourg Saint-Antoine, de laquelle n'ont plus besoin les deux comités, depuis qu'ils règnent sans opposition. Là chaque jour voit augmenter le nombre des supplices; les bras des bourreaux se lassent, et les victimes qui sont frappées les dernières expirent dans un long martyre en poussant des cris aigus. Combien d'entre elles qui ont imploré la grâce d'être sacrifiées les premières! Le sang qui découle de l'échafaud forme une mare que chaque soir on recouvre de sable ou de son! La dépense de cet objet est comprise dans les fonds accordés pour l'entretien de l'échafaud! Le glaive de la guillotine n'ayant pas un mouvement assez accéléré, on fait à Bicêtre l'expérience d'une machine à neuf tranchans qui tomberont ensemble : l'expérience ne réussit pas. On propose publiquement aux jacobins de mitrailler en masse trois mille contre-révolutionnaires dans le Champ-de-Mars; et si Robespierre règne quelques jours encore, cette mesure d'extermination s'exécute.

On trouve aussi dans les villes, aux armées, des commissions populaires, révolutionnaires, militaires. Il y en a cent quarante-huit qui envoient à la mort révolutionnairement. On fait périr beaucoup d'hommes obscurs, paisibles, d'une existence toute machi-

Digitized by Google

nale ; car tous ceux qui n'entrent pas dans la révolution, comme moteurs ou comme instrumens, sont désignés et punis comme contre-révolutionnaires. Danton excusait ainsi les méprises de la liberté : « Une ré-
» volution ne peut se faire géométriquement. Les bons
» citoyens qui souffrent pour la liberté et l'égalité
» doivent se consoler par ce grand et sublime motif. »
Un autre monstre profanait ainsi le mot de Titus :
« La liberté a perdu un jour ; l'on n'a pas guillotiné. »
Une députation de la section de Guillaume Tell a dit à la barre de la convention : « Sacrifiez neuf cent mille
» têtes et la révolution est affermie. » Saint-Just a fait entendre ces paroles à la tribune : La pitié est un
» signe de trahison. Ce qui constitue la république
» est la destruction de tout ce qui lui est contraire. »
Collot d'Herbois, parlant des assassinats juridiques de chaque jour, dit froidement : « Nous procurons une
» transpiration salutaire au corps politique. » Vadier avait coutume de dire : « Il faut étêter le corps social
» pour que la république pousse de fortes racines : ce
» n'est que trois cent mille têtes environ à faire sauter. »
Ce Vadier, séide de Robespierre, s'appelait effrontément lui-même l'homme aux soixante ans de vertus. Chez lui les glaces de l'âge n'avaient pas amorti la soif du sang : on le voyait délibérer chaque jour la proscription au comité de sûreté générale, le sarcasme à la bouche, la joie dans ses traits ; chaque jour on voyait cet atroce vieillard se montrer au tribunal révolutionnaire, y commander de l'œil et du geste les sentences de mort. Il fit transporter en charriot quinze pères de famille, ses compatriotes et voisins, du département de l'Arriège à Paris ; vingt-quatre heures après y être arrivés, ils avaient péri sous la hache des bourreaux.

Digitized by Google

On avait vidé les bagnes, Bicêtre, la Salpêtrière, des plus vils malfaiteurs qui recevaient un salaire pour insulter aux victimes devant le tribunal, dans leur transport, au lieu et jusqu'au moment de l'exécution. Cette grossière multitude, familiarisée avec le cortége et l'appareil des supplices, n'y trouvait qu'un spectacle journalier de plus. Les victimes se montraient calmes, dédaigneuses, et leur impassibilité, qui presque toujours était le dernier signe de cette lâche abnégation d'efforts produite à chaque crise politique, invitait naturellement les basses classes du peuple à l'indifférence. C'était sans intérêt qu'il voyait passer, mourir des gens qui ne semblaient mettre aucun intérêt à la vie, à la mort. On dirait un défi entre les spectateurs et les suppliciés : ceux-là épient les défaillances de la nature, l'abandon du courage pour en jouir ; ceux-ci font un dernier essai de stupide vanité, pour ôter à cette canaille, salariée ou non, une aussi brutale jouissance. Les gladiateurs romains devaient tomber et mourir avec grâce; les condamnés du tribunal révolutionnaire se font un point d'honneur de se laisser immoler avec une froide insouciance. Jamais les bourreaux ne reçoivent un signe d'improbation, n'entendent un murmure ; jamais on n'aura vu cet accord entre les assassins, les assassinés et les spectateurs ! Cependant une célèbre prostituée, la Dubarry, excite la commisération; ses sanglots, ses plaintes touchent le peuple. Elle montre, non la faiblesse de son sexe (les femmes mouraient avec stoïcisme), mais l'avilissement de son état : et néanmoins, si plusieurs condamnés eussent osé essayer ce moyen d'émouvoir; s'ils eussent montré de l'irritation, exhalé le désespoir; s'ils eussent harangué, les tyrans auraient craint de continuer ces boucheries d'hommes, de femmes, de

Digitized by Google

vieillards! Mais les hommes de cette classe plus particulièrement destinée au supplice, ne savent, ne sauront jamais ni user des droits de la défense individuelle, ni concerter une opposition. Fuir aux terres étrangères, ou se laisser renfermer, égorger comme des troupeaux, voilà leur misérable histoire! La postérité ne la comprendra pas. La postérité n'expliquera pas davantage l'abjecte pusillanimité de la population de Paris, que les tyrans bravent impunément, en lui présentant les spectacles les plus faits pour exciter un moment de résolution. Quatorze jeunes filles de Verdun sont amenées au supplice, pour avoir paru à un bal donné par les Prussiens; le peuple les voit, les plaint, entend ces voix virginales chanter des cantiques pieux sur le char et même sous la faux de la mort, et personne ne s'élance pour les délivrer! Les habitans de Paris verront chaque jour, pendant plus d'une année, des Français traînés et immolés juridiquement à une boucherie toujours ouverte; et ce spectacle qui soulève la nature, dont le récit frappera d'horreur les générations suivantes, n'excite ni n'émeut leur sensibilité. L'âme des Parisiens s'est tellement abrutie d'indolence et de lâcheté, qu'ils se trouvent heureux qu'on daigne leur laisser le souffle qui les anime. Voilà la bonne ville de Paris telle que l'avait faite le despotisme de l'ancien gouvernement.

On venait d'ordonner le transport à Paris de tous les prévenus des départemens, pour être jugés par le tribunal de Fouquier-Tinville. Le but de cette extradition était d'empêcher tous actes d'indulgence; car, quoique, suivant l'expression usitée, la mort fût à l'ordre du jour sur tous les points de la république, particulièrement dans les villes où séjournaient des représentans en mission, il y avait néanmoins des

Digitized by Google

tribunaux où les jugemens, moins révolutionnaires que ceux du grand tribunal de Paris, acquittaient quelques prévenus qui, conduits devant Fouquier-Tinville, auraient reçu leur sentence de mort. Couthon assurait, à la tribune, que les innocens qui se trouvaient incarcérés étaient en si petit nombre que, d'après les renseignemens donnés par la commission populaire, ils se trouvaient seulement, dans la proportion d'un à quatre-vingt (en sorte que, s'il y avait en France deux cent mille suspects incarcérés, il fallait en immoler cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents)! — Cependant on avait conservé le tribunal d'Orange, vu les difficultés et les inconvéniens de transporter de si loin à Paris ce nombre considérable de personnes vouées à la mort (V. 11 mai), et en outre dans l'appréhension que des exécutions en aussi fortes masses ne fissent enfin quelque effet sur les habitans de la capitale, qu'intimidait au point jugé convenable le sacrifice journalier de plusieurs victimes seulement; les membres du comité de salut public, estimant qu'il fallait ménager aux yeux des Parisiens la distillation du sang. Il faut ajouter que Payan, ex-juré au grand tribunal de Paris, et procureur de la commune, étant l'intime confident de Robespierre, se fit réserver la direction des massacres d'Orange, son pays natal, et ce fut lui qui donna le plan de ce tribunal dont les arrêts achèveraient (disait-il) d'épouvanter ces cantons du midi où se montraient toujours des dispositions à s'affranchir de la tyrannie des deux comités!!

Pendant les douze mois d'exercice du tribunal révolutionnaire de Paris, il y eut au delà de quatre mille victimes de ses arrêts, dont neuf cents femmes. Jamais le moraliste ne fut mieux à même de prononcer que le

Digitized by Google

sang altère, au lieu d'étancher la soif du crime, et que la facilité à verser du sang invite à le verser à grands flots.

Quelques barbaries que les jacobins commettent, ils demeurent cependant au-dessous de l'inquisition d'Espagne, et la palme de l'assassinat juridique appartient de droit au saint office. Il est vrai que les jacobins n'ont gouverné que pendant quinze mois, et que l'inquisition d'Espagne a duré quatre cents ans. Le célèbre Llorente nous apprend que, de 1481 à 1781, il y eut :

Condamnés brûlés en personne. . . .	31,92,
Idem en effigie.	17,659
Pénitenciés avec des peines rigoureuses. . . . . ;	291,450

Total des victimes (biens confisqués), 341,021 torturées ou brûlées. Ces calculs sont ramenés à l'expression la plus modérée.

Dans la seule ville de Villa-Réal, les auto-da-fé présentèrent le résultat suivant, dans la seule année 1484.

1484.	Févr.	12. . .	750	condamnés, brûlés vifs.
	Avril	2. . .	900	*id.*
	Mai	7. . .	750	*id.*
	Août	16. . .	27	*id.*
	Déc.	12. . .	950	*id.*
			3,377	brûlés vifs.

Si l'on ajoute à ces assassinats les millions d'hommes exterminés en Amérique, les jacobins ne paraîtront que des écoliers à côté des inquisiteurs d'Espa-

Digitized by Google

gne, et il faudra conclure encore que le fanatisme religieux est plus féroce que le fanatisme politique.

Avec quelque célérité que procèdent les juges divisés en quatre sections, les jugemens restant encore assujettis à des formalités, on s'en affranchit (V. 10 juin 1794); plusieurs exécutions ont lieu sans condamnation (V. 8 mai 1795). Des complots sont excités ou supposés dans les prisons, afin d'avoir lieu d'employer les moyens les plus prompts d'exécution militaire. Le citoyen en butte à la haine d'un seul jacobin ne peut s'y soustraire : fuira-t-il un tribunal implacable, il est mis hors de la loi; ose-t-il comparaître, il n'est aucune victime qui sorte des serres de la tyrannie autrement qu'en lambeaux.

Quel spectacle que celui d'un grand empire où les principaux édifices de ses villes suffisent à peine pour contenir les captifs qu'on y transporte, en confondant tous les âges et toutes les conditions, comme dans de vastes sépulcres; où celui qui arrête, qui garde, craint d'être arrêté et gardé à son tour; où des milliers d'individus, pour n'être pas victimes des dénonciateurs, commencent par dénoncer; où chacun s'examine en tremblant; où le maître se défie de son serviteur; où le propriétaire, posant le pied sur le seuil de sa porte, craint de sortir et craint de rentrer; où toute la famille tremble au plus léger bruit; où l'on n'ose s'épancher dans le sein de l'amitié; où la prudence étouffe toutes les affections, parce que les sentimens naturels sont réputés des conspirations; où saluant un citoyen comme un ami, on s'en préserve comme d'un ennemi; où le captif n'a pas seulement à redouter le tribunal qui l'immolera pour n'avoir pas devancé la loi, ou pour avoir suivi celle qui existait, mais encore les fureurs populaires et les combinaisons

Digitized by Google

des agens du crime, qui le comprendront dans une prétendue conspiration de prisons; où ce captif voit dans ses juges ses bourreaux; et où, enfin, mis hors d'état de subir tant de douleurs et de tortures, tant d'absurdes et poignantes persécutions de détail, il envisage le supplice comme le terme désiré des plus cruelles angoisses!

Les Merlin (de Douai), les Barrère, les Cambacérès, etc., ont épuisé leurs conceptions; la ferveur des proscriptions est parvenue à sa plus grande intensité. Marat, qui parla d'abattre deux cent mille têtes pour assurer le triomphe de la république, allait être vaincu : ses successeurs, déterminés à mutiler la population, ne s'arrêtaient pas à ce degré. Dans la progression de leurs calculs, ils doublaient, décuplaient, centuplaient les victimes; ils promettaient à l'échafaud ces multitudes de suspects emprisonnés! Barrère, un jour, a proposé contre eux une loi de déportation à la Guyane; mais envoyer dans ce cimetière de la France l'élite de sa population, paraît un acte d'indulgence à Collot-d'Herbois. « Qu'ils tremblent dans leurs pri-
» sons, s'écrie-t-il, ces lâches ennemis de la patrie!
» Qu'ils tremblent! surtout si nous éprouvons les re-
» vers dont ils font leur joie. Il faut qu'une mine soit
» pratiquée sous leurs prisons, et qu'à l'approche des
» brigands armés, qu'ils appellent leurs libérateurs,
» une étincelle salutaire, jetée sur la mine, réduise
» en poudre les conspirateurs! » Cette menace ne reçut pas d'exécution, les armées étrangères n'ayant pas avancé. « Les hommes qui régénèrent un grand
» peuple, proclame Saint-Just, ne doivent espérer
» de repos que dans la tombe. La révolution est comme
» la foudre; il faut frapper. » Vadier répète souvent : « Çà ne va pas assez vite; il faut renouveler les

Digitized by Google

» jurés faibles. » Caligula, Domitien, Muley-Ismaël, Aureng-Zeb, étaient-ils plus cruels ou plus dépopulateurs?

Lorsque long-temps après la chute des proscripteurs on veut, par mesure administrative et par considération pour les intérêts des familles, constater le nombre des victimes des tribunaux révolutionnaires, une liste nominative, établie par ordre alphabétique, est affichée dans Paris; mais les magistrats, effrayés eux-mêmes du long espace que couvrent déjà les premières affiches funéraires, renoncent à ce moyen de publicité, et se bornent à la réunion de ces lugubres documens au dépôt des actes civils. La liste des victimes renferme une foule de malheureux qui ont trouvé l'échafaud en cherchant à l'éviter; ils sont morts à genoux; et, ce qui rend cette époque plus honteuse, c'est qu'un grand nombre de Français auront perdu plus que la vie.

Peut-on citer une nation chez laquelle on ait, pendant deux ans, égorgé des femmes, des vieillards, des filles de seize, dix-sept ans; une nation dont le territoire ait été sillonné, pendant deux ans, par des chariots chargés de l'instrument de mort, accompagnant la marche triomphale de deux cents proconsuls; chez laquelle les assassins dans les places publiques, les orateurs des sociétés populaires dans les temples, aient dit: « Il faut chaque jour un bain de sang à la liberté; » on n'en saurait trop verser pour la république; » une nation dont les législateurs sur leurs siéges, et d'innombrables bourreaux sur les échafauds, aient célébré pendant deux ans la fête des massacres, l'anniversaire du 10 août 1792?

Tant de fureurs, et si froidement excitées, trouveront néanmoins, pendant plusieurs années encore, des

Digitized by Google

apologistes qui viendront justifier et Fouché, et Barras, et Barrère, tous ceux enfin qui, surnageant sur cet océan de sang, survivront à leurs complices comme à leurs victimes. Il semble que les seuls coupables sont ceux qui reçurent la punition de leurs forfaits, Marat, Danton, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Fouquier-Tinville; et que, parce que la Providence laisse vivre Fouché, Barras, Barrère, Cambacérès, Tallien, Merlin (de Douai), Mailhe, on doit les tenir pour innocens, les considérer comme des hommes seulement égarés par de spécieuses théories. Qu'importe que les motifs de tel ou tel, en commettant le crime, soient la nécessité de se sauver soi-même ou la crainte de ne pas se montrer fidèle aux principes du jacobinisme, c'est-à-dire de ne pas paraître injuste et sanguinaire, plutôt que le désir de l'être? L'assassin sera-t-il absous, parce qu'en frappant il fut lâche et non hardi; que son coup de poignard partit d'une main mal assurée?

Que les Français, trop enclins à l'indulgence, se souviennent de l'exaltation de ces personnages, de leurs sauvages discours, de leurs joies homicides, et qu'ils ne cessent de les vouer à l'exécration! Pourraient-ils oublier que Barrère représentait les actes les plus barbares, comme des formes un peu acerbes; qu'il s'écriait à la tribune: frappez, frappez toujours: il n'y a que les morts qui ne reviennent pas; qu'il trouvait admirable de battre monnaie sur la place de la révolution (le lieu des exécutions); qu'il appelait les tombereaux destinés au transport des condamnés, les bières des vivans; qu'il disait: « La guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait qu'un autre? » Ce conventionnel, se complaisant à de féroces jeux d'esprit, a donné à la langue des bourreaux une foule

Digitized by Google

de mots épouvantables. Au reste, ce caractère d'ironie et d'insulte envers les victimes est celui de tous les jacobins que les bouillonnemens infernaux de la révolution démagogique ont lancés sur la France. Que les moralistes et les savans, que tous ces philosophes qui prétendent connaître et expliquer l'homme, nous disent comment Barrère a pu arriver à cet excès de fureur démagogique. Cet individu, né dans une classe honorable, doué d'un esprit et d'une facilité remarquables, ayant des mœurs douces et tous les goûts qui appartiennent à une âme honnête, Barrère a sauvé les jours de cinq cents royalistes, il a fait des actes d'une loyauté et d'un désintéressement presque héroïques, dans les temps de la plus épouvantable terreur; amant passionné des lettres et des beaux-arts, il a prodigué sa protection aux artistes et aux littérateurs, même à ceux dont les opinions étaient diamétralement opposées à ses opinions; il a sacrifié, il a dilapidé, en faveur de la révolution, la plus grande partie de la fortune de ses pères; maître d'un crédit immense (de soixante millions d'assignats) dont il pouvait exclusivement disposer pour dépenses secrètes, il a rendu aux comités ce crédit intact, au moment de sa proscription; il a été jeté pauvre, presque nu, en 1816, sur la terre d'exil! Et ce même homme s'est associé au délire révolutionnaire, aux plus épouvantables barbaries de Robespierre, de Saint-Just, de Couthon! O faiblesses! ô vanités humaines! l'amour de la célébrité, une grande infirmité de caractère et la pusillanimité de l'âme peuvent-elles donc changer à ce point les plus douces, les meilleures inclinations naturelles? La conduite de Barrère, à la convention nationale, induirait à le penser. Les chefs de la démagogie, pour fanatiser la grossière multitude, ont

Digitized by Google

créé un langage qui dénature l'entendement humain. Robespierre avait déjà dit à l'assemblée constituante : périssent les colonies plutôt que les principes ! C'était de la fausse métaphysique sortie d'un cerveau mal fait et d'un cœur atroce. Mais, ces jours derniers, un orateur vient s'adresser à la populace, et s'écrie : que les Français périssent, pourvu que la liberté triomphe ! Un autre énergumène vocifère exactement ces mots-ci : Oui, je prendrais ma tête par les cheveux, je la couperais, et l'offrant au despote, je lui dirais : tyran, voilà l'action d'un homme libre ! On a entendu, à différentes fois, plusieurs de ces forcenés crier : *A bas le bon Dieu, à bas le ciel, vive la mort !* leur délire a été au point d'ôter le mot *saint* à toutes les villes et à toutes les rues dont le nom était précédé de ce mot. Un étranger demandait-il le chemin pour aller à la rue Saint-Denis, l'homme du peuple lui répondait brusquement : il n'y a pas de *saint*. — Eh bien ! citoyen, la rue Denis ? — Il n'y a pas de *de*. — La rue ne s'appelait plus que *Nis*. Je vois dans ces stupidités révolutionnaires, comme dans ces boutades furibondes, la férocité en démence, la frénésie d'une passion absurde ; mais je n'y trouve pas, ainsi que dans les saillies de Barrère, ce calcul froidement médité, ce plan suivi d'un niveleur consommé qui plaisante avec l'horreur et joue avec des membres palpitans, comme on joue aux cartes.

Depuis l'avénement des Capétiens, pendant huit siècles (de 987 à 1787), la France compte trente-deux rois ; elle n'a eu qu'un seul Louis XI, un seul Charles IX ! Sans doute on reprochera éternellement de sanglantes exécutions, des actes atroces, d'odieuses injustices, des déprédations inouïes à Philippe le Bel, à François Ier., à Charles IX, à Louis XIII, à Louis XIV ;

Digitized by Google

mais quel parallèle pourrait-on établir entre des actes isolés, tout horribles qu'ils sont, et cette suite non interrompue de proscriptions, de massacres systématiques? Une génération avait vu Louis XI; une autre, Henri II, et Catherine et Charles IX; une autre, Richelieu; une autre, le chancelier Le Tellier, avec son fils Louvois; et nous, bien plus malheureux, nous voyons en même temps Danton, Billaud-Varennes, Marat, les deux Robespierre, Barrère, les deux Merlins, Cambacérès, Saint-Just, Couthon, Collot-d'Herbois, Vadier, Amar, Carrier, Fouché, Lebon, Maignet, Barras, Fréron, Tallien, et leurs innombrables complices. Le gouvernement des deux comités est-il autre chose que la combinaison réfléchie et le système lié de tous les penchans et de tous les crimes destructeurs de la société?

Enfin, va paraître le jour qui verra, sinon cesser entièrement, du moins beaucoup diminuer l'effusion du sang humain. Robespierre, qui prétend être le seul régulateur de la république, s'étonne d'éprouver, au comité de salut public, une légère résistance dans les détails de quelques mesures. Se jugeant assez fort pour n'avoir plus besoin de cette profonde dissimulation qui lui a fait supplanter ses rivaux, abattre ses ennemis, il ose laisser connaître qu'il sacrifiera ceux de ses complices qui ne lui sont pas entièrement soumis. Aidé de ses intimes affidés, il transporte aux jacobins le siége de sa domination, il s'isole du comité de salut public. Il est resté trente-six jours sans y paraître, lorsque Barrère, le plus impudent et pourtant le plus cauteleux de ses interprètes, fait à la convention un rapport sur les dangers intérieurs qui menacent la patrie : divaguant sur une foule d'objets, il parle de vastes complots, de conspirations intes-

Digitized by Google

tines; il jette les soupçons autour de lui; il accuse la timidité, l'insuffisance des mesures suivies jusqu'à ce jour; il se plaint « que des milliers de conjurés » sont encore libres et s'agitent impunément; il dé» signe, comme susceptibles d'être arrêtés, les artistes » du Théâtre-Français, parce qu'il serait possible, » dit-il, qu'ils fussent d'intelligence avec les ennemis » de la France pour corrompre l'esprit public. » Il termine par un pompeux éloge du vertueux Robespierre.

Le lendemain 26, celui-ci prononce un très-long discours, dans lequel, après avoir célébré son patriotisme et son désintéressement, il se déchaîne contre ceux de ses collègues qui désapprouveraient le moindre de ses desseins, si éminemment conservateurs; s'exprimant de manière à convaincre ceux qu'il désigne, que s'ils ne préviennent ses coups et s'ils ne songent immédiatement à leur sûreté, leur perte est certaine. A des démonstrations si décidément hostiles se joint la découverte d'une liste de trente députés, proscrits tout récemment par Robespierre : cette liste a été trouvée sur un juré du tribunal révolutionnaire, que le comité de salut public vient de faire arrêter. Encore plus alarmé, le parti qui médite le renversement de Robespierre se détermine à l'assaillir, même sans perdre une minute. Robespierre se voit arrêté dans sa lecture par des murmures qui soudain deviennent d'une violence extrême. Alors Couthon déclare qu'il y a dans la convention plusieurs individus indignes de la qualité de représentant du peuple; qu'il faut se défier de ces hommes perfides. Fréron l'interrompt : « Jusqu'à » quand un petit nombre de députés, se regardant » comme les maîtres de la convention, auront-ils l'au» dace, sur des accusations vagues, de conduire leurs

Digitized by Google

» collègues à l'échafaud sans même daigner les enten-
» dre? Vous ne pouvez connaître la vérité sans rétablir
» la liberté des opinions dans cette enceinte. Parlera-
» t-on librement, si l'on craint d'être arrêté en sortant
» de l'assemblée?» Cette séance est marquée par des débats très-animés; cependant, on s'y prépare à combattre plutôt qu'on ne combat.

Le soir même, Couthon parle à la séance des jacobins, accusant de trahison plusieurs membres des comités de salut public et de sûreté générale. Robespierre y lit le discours qu'il voulut faire entendre à la convention; on l'applaudit, on s'exalte pour défendre l'incorruptible; son triomphe est complet. C'est alors que le peintre et conventionnel David, le serrant dans ses bras, lui dit: « Mon ami, si tu bois la ciguë, je » saurai la boire avec un autre Socrate. »

Le jour suivant, le 27, à midi (9 thermidor), le jeune Saint-Just, membre du comité de salut public, et tout dévoué à Robespierre, occupe la tribune de la convention. Sa voix est altérée; son regard et sa physionomie, naturellement doux, sont farouches, ses mouvemens convulsifs. Il reproche à la majorité des membres du comité de salut public et de sûreté générale de conspirer contre la république. «J'étais chargé,» ajoute-t-il, « de vous faire un rapport sur les scanda-
» leuses déviations qui tourmentent depuis long-temps
» l'opinion publique; mais les remèdes que je voulais
» vous indiquer sont impuissans pour guérir les maux;
» un peu de baume ne suffit pas pour une cure aussi
» difficile; il faut tailler dans le vif et couper les
» membres gangrenés. » A ces mots, plusieurs voix interrompent l'orateur. Carnot, d'une voix forte, adresse de sanglans reproches à Robespierre qu'il appelle dictateur. « Point de dictateur! » s'écrie-t-il. Billaud,

Digitized by Google

Fréron, Tallien dénoncent en même temps Robespierre, l'accusant de vouloir mutiler la convention et d'aspirer ouvertement à la dictature. Celui-ci court à la tribune; il veut parler, il crie, il s'emporte, demande la parole. Thuriot, qui préside, la lui refuse, et ne cesse d'agiter la sonnette pour l'empêcher de se faire entendre. Tallien peut seul obtenir du silence; il exalte l'assemblée en montrant un poignard : « C'est, » dit-il, « le poignard de Brutus dont je me suis armé » pour frapper le dictateur. » Aussitôt les cris à bas le tyran! se répondent de tous les points de la salle; chacun menace, insulte Robespierre, dont la rage impuissante s'exhale par de grossières injures et des gestes furibonds. Vadier fait enfin, à huit heures du soir, porter le décret d'accusation et d'arrestation. Cet acte est rendu commun à Robespierre jeune, qui réclame le sort de son frère, à Couthon, Saint-Just, Lebas (tous quatre députés et membres du comité), ainsi qu'à Henriot, commandant de la force armée. Ce n'est que dans cette séance, et lorsque Robespierre va succomber, que Barrère l'abandonne. Celui-ci se rappelle alors, et à propos, la discussion fort vive qu'ils ont eue, peu de jours auparavant, au sujet d'une jeune personne appartenant à une famille du parlement de Toulouse (mademoiselle Davisard), jeune personne retenue à Paris par Barrère, malgré le décret du 16 avril précédent, qui en bannit les nobles.

Le décret d'accusation rendu, Robespierre est entraîné et conduit à l'Abbaye : un savetier, officier municipal, chargé de l'inspection de cette prison, refuse de le recevoir, et ordonne aux gendarmes de le conduire à la maison commune, c'est-à-dire au milieu de ses satellites.

En même temps, les jacobins délibérant dans leur

Digitized by Google

club projettent et disposent une insurrection générale : ils envoient des commissaires soulever les sections, les ouvriers de Grenelle et le camp de la plaine des Sablons. La commune fait sonner le tocsin, rassemble ses bandes de sans-culottes armés, fait avancer de l'artillerie et fermer les barrières. Henriot, à la tête de son état-major, parcourt à cheval les principales rues, en criant : « Aux armes ! Réunion à la muni-» cipalité ! On égorge les patriotes ! » Ce commandant de la force armée de Paris, depuis le mois de mai 1793, est un des êtres les plus vils dont le nom souille cette époque : d'abord domestique, puis commis aux barrières, ensuite espion de police, il fut, au commencement de 1792, retiré de Bicêtre où l'avait mis un jugement. Il s'était fait remarquer le 10 août, dans l'intérieur du château des Tuileries, en égorgeant et en dépouillant quelques malheureux sans défense. Les journées de septembre le virent aller de prison en prison exciter la fureur des assassins et prendre part à leurs forfaits. Il présida de même au massacre des prisonniers d'Orléans, exécuté le 9 septembre. Ce fut lui que la commune chargea, le 31 mai 1793, d'arracher à la convention la proscription d'une partie de ses membres ; aujourd'hui encore, il est l'instrument de la commune.

Sur l'invitation du maire, Fleuriot-Lescot, le conseil municipal s'étant assemblé, rend la proclamation suivante : « Frères et amis, la patrie est dans » un danger imminent. Des scélérats oppriment la » convention. On poursuit le vertueux Robespierre » qui fit décréter les principes consolans de l'existence » de Dieu et de l'immortalité de l'âme, Couthon » dont l'âme est enflammée du feu du patriotisme, » Saint-Just, Lebas, Robespierre jeune, recomman-

Digitized by Google

» dables par leurs nobles travaux aux armées du Rhin » et d'Italie. Qui sont leurs ennemis ? Un Collot-» d'Herbois, comédien, convaincu dans l'ancien régime » d'avoir volé la caisse de sa troupe; un Bourdon » de l'Oise, calomniateur perpétuel des munici-» paux de Paris ; un Barrère, attaché tour à tour à » toutes les factions ; un Tallien, un Fréron, confi-» dens de l'infâme Danton. Peuple, lève-toi ! ne perds » pas le fruit du 10 août et du 2 juin. Périssent tous » les traîtres ! » Cette proclamation est suivie de l'arrêté suivant. « Le 9 thermidor an II, la commune » révolutionnaire ordonne, au nom du peuple, à tous » les citoyens, de ne reconnaître d'autre autorité » qu'elle ; décrète ceux qui, abusant du titre de re-» présentant du peuple, font des proclamations per-» fides, et mettent hors la loi ses défenseurs ; dé-» clare que tous ceux qui n'obéiront pas à cet ordre » supérieur seront traités comme ennemis du peuple. »

Néanmoins, quelques sections se prononcent pour la convention. Henriot est arrêté : délivré par des canonniers, il reparaît plus furieux et fait pointer sur le château des Tuileries trois pièces de canon; mais on ne tire pas, soit que les canonniers craignent d'obéir à ses ordres, soit que lui-même hésite à se porter à cette violence contre la représentation nationale; ou, comme on l'assure plus généralement, que cet homme soit dans un état d'ivresse qui le rende incapable de donner des ordres.

La majorité de la convention conservant cet élan de fermeté que lui donna la peur, lance un décret de proscription sur tous les fonctionnaires qui se concerteront pour arrêter son pouvoir; un autre décret défend aux sections de Paris d'obéir à la municipalité, mise hors de la loi : ces mesures sont décisives. Les

Digitized by Google

sections accourent successivement auprès de l'assemblée qu'elles assurent de leur fidélité. Les citoyens, s'animant les uns les autres, entourent la commune, et demandent à grands cris le supplice de Robespierre. Des canons arrivent et sont braqués sur l'Hôtel-de-Ville. Toutes les rues voisines de la place de Grève sont occupées. Dès cet instant, la convention obtient la victoire qui lui échappait sans doute, si, dans cette nuit de tumulte où la multitude flotte indécise, où Paris n'appartient à personne, Henriot montrait un peu d'intelligence, et Robespierre un peu de résolution. Mais le monstre est lâche aujourd'hui tout autant qu'il le fut au 10 août et au 2 septembre.

Vers la fin de la nuit, il se passait une autre scène aux jacobins. Quoique leur salle fût peu remplie, les chefs continuaient de correspondre avec le conseil de la commune : mais, si la société s'opposait plus longtemps aux décrets, elle serait frappée des peines portées contre les ennemis de la convention ; un semblable événement n'entre pas dans les vues des membres des comités qui se réunissent pour supplanter Robespierre, et non pour ramener en France le règne de la justice. Ayant besoin des sociétés populaires, il leur importe de conserver la société-mère, et pour cela, il est instant de faire cesser son opposition. A cet effet, Legendre, suivi seulement d'une douzaine d'affidés, se transporte aux jacobins : il leur expose, avec une rudesse affectée, le danger de prolonger leur séance; ses menaces accompagnent ses intimations. Les moins résolus sortent ; leurs voisins les suivent, les tribunes se vident ; tout s'écoule, et Legendre apporte à la convention les clefs de la salle comme un trophée de sa valeur patriotique. Il s'empresse d'attribuer les arrêtés séditieux qu'on a pris aux malveil-

Digitized by Google

lans fédéralistes ou royalistes qui se sont glissés dans le sanctuaire de la liberté. C'est ainsi qu'est conservée cette association qui devrait être anéantie ce jour même, et dont l'influence se fera sentir plusieurs années encore, quoique son crédit reçoive une forte atteinte de l'événement de ce jour. Au reste, les ménagemens et l'intérêt des comités de la convention pour la société-mère des jacobins ne doivent pas surprendre : Carnot, Tallien, etc., ont tué Robespierre, de peur que Robespierre ne les tuât. Après avoir abattu le monstre, les thermidoriens (on donnera désormais ce nom aux adversaires de Robespierre) enverront, pendant quinze jours encore, des victimes à l'échafaud; leur patriotisme indécis flottera pendant quinze jours encore entre l'assassinat et la justice, entre la révolution et la contre-révolution, et ce n'est qu'à la dernière extrémité, et comme forcés par l'entraînement général des esprits, par l'élan que le supplice de Robespierre a imprimé aux habitans de Paris, que ses collègues en tyrannie et en cruauté feront remiser la guillotine, selon l'expression de Tallien, et se décideront enfin pour le système de modération.

Aussitôt après la dispersion des jacobins, la vue du grand nombre de jeunes gens et de citoyens des sections qui se disposent à faire le siége de la maison commune intimide ceux qui, venus pour la défendre, sont postés en dehors; ils fraternisent avec les sectionnaires. On enfonce les portes; en vain les chefs essaient-ils d'échapper; Robespierre reçoit ou se tire un coup de pistolet qui lui fracasse la mâchoire inférieure, en rompant la plupart de ses ligamens; son frère se précipite d'une fenêtre; on brûle la cervelle à Lebas; Saint-Just est pris vivant; Couthon, cul de

Digitized by Google

jatte, est arraché d'un réduit où il s'est traîné; on retire, avec des crampons, Henriot de l'égout de l'arcade Saint-Jean. Tout cela représente la scène de dénoûment d'un mélodrame, dans une pièce à brigands, lorsqu'on les arrache de leur hideuse caverne. La défaite de ces misérables est ignoble comme leur vie politique. Robespierre est porté aux Tuileries, et jeté sur la table de l'antichambre de ce comité où naguère il dictait ses ordres; une boite de sapin sert d'oreiller à sa tête engourdie; il n'a, pour essuyer la sanie qui s'arrête à sa bouche ensanglantée, que des fragmens de papier, ou l'étui de drap grossier qui enveloppait son pistolet, et qui porte l'adresse ou l'enseigne du marchand qui le vendit : au Grand Monarque; mots représentant à ses yeux le but auquel se flattait de parvenir son ambitieuse démence. Là, pendant deux heures, il essuie les injures et les imprécations de ses collègues, aussi lâches contre lui que rampans sous sa tyrannie. On raconte, et il paraît certain, qu'un gendarme, passant près de lui, s'arrêta seulement pour lui dire froidement : « Robespierre, il existe un Être-Suprême. » Ensuite le monstre est envoyé dans la prison de la Conciergerie, d'où on le porte au tribunal révolutionnaire, devant cet autre monstre, si fidèle et si prompt exécuteur de ses sentences!

Enfin, ce même jour 28, à six heures du soir, les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas (de Lons-le-Saulnier), président du tribunal révolutionnaire, Fleuriot-Lescot maire, Payan procureur de la commune et membre du tribunal, Vihiers président des jacobins, avec douze autres scélérats subalternes, sont exécutés, aux acclamations de ces mêmes Parisiens qui, depuis un an, ont regardé d'un œil sec le supplice de quatre mille victimes de ce tribu-

Digitized by Google

nal dont le comité de salut public dictait la sentence. Les spectateurs, accourus pour voir les derniers instans de Robespierre, sont à tel point dénaturés, qu'en voyant l'exécuteur arracher, avec violence, l'appareil mis sur sa blessure (inutile brutalité), ils font éclater des transports de joie!

Mais aussi, quelle autre capitale d'empire, quel autre peuple ancien ou moderne se passionnèrent pour un ambitieux aussi méprisable par ses dehors, aussi médiocre par ses facultés, se le donnèrent pour tyran et lui obéirent dans une aussi complète abnégation? Est-ce Rome et le peuple romain? Non. Tibère avait développé de hautes et d'imposantes qualités; il s'était distingué par de beaux faits d'armes qui devaient engager la soumission d'une nation de héros; il était éloquent au Forum; long-temps il captiva le sénat par ses talens. Caligula, son successeur, était César, et, de plus, le seul fils subsistant de ce Germanicus dont les Romains adoraient les images; né dans un camp, il était le nourrisson de ces légions victorieuses d'outre-Rhin. Claude, neveu de ce même Germanicus, est reconnu lorsque l'empire est devenu le patrimoine d'une même famille, après plus de quatre-vingts années d'une possession non interrompue depuis le commencement du principat d'Auguste. Claude s'était honorablement distingué pendant sa censure; en outre, il avait construit des ouvrages aussi magnifiques qu'utiles à la capitale du monde. Néron, enfin, était le dernier rejeton de la famille des Césars; ses premières années furent bénies; il avait d'abord attiré tous les cœurs par ses bienfaits, et séduit les yeux de la multitude par la beauté de sa personne. Rienzi, Mazaniello furent doués de qualités susceptibles d'agir sur l'imagination des Italiens modernes qui n'étaient pas, tout-à-fait dégéné-

Digitized by Google

rés, puisqu'un appel à la liberté faisait tressaillir leurs âmes. Beaufort devait ravir et entraîner la farouche populace de Paris : d'une apparence théâtrale, nul ne possédait comme lui l'éloquence des halles et ne savait se faire aimer des prolétaires en paraissant les aimer. Mais aujourd'hui, quel enthousiasme pouvaient faire naître deux hommes d'un extérieur aussi bas, deux tribuns aussi pusillanimes, deux démagogues aussi dénués de talens et de moyens de séduction que Péthion et Robespierre ! Mirabeau avait en lui ce qui devait ravir les suffrages des esprits impatiens de liberté dans les classes moyennes ; Danton, ce qui devait fanatiser la grossière populace, les hommes sortant du cabaret ; mais Robespierre, ce mauvais avocat d'Arras, que le succès élève au-dessus de ces fameux acteurs de notre révolution, si habiles néanmoins dans l'art de répandre la contagion démagogique, de ces conjurateurs d'une si terrible énergie ; mais Robespierre, qui, avec l'âme la plus sèche, la parole la moins expansive, les talens les plus ternes, avec des facultés sans relief, un verbiage abstrus, ne présentant aucun de ces avantages extérieurs qui captivent le vulgaire, ni ces qualités brillantes dont même les esprits réfléchis se défendent difficilement ; comment expliquer sa marche ascendante et son triomphe sur tous ses concurrens ? Si ce misérable, absolument dépourvu de génie, devient le dominateur de la France, n'est-ce pas que cent mille circonstances l'auraient servi ? Incapable de les faire naître, il les a tournées à son avantage par d'obscures combinaisons. Aveugle comme la fortune, notre révolution l'a mis au sommet de sa roue ! A la profonde hypocrisie de Cromwell, cet homme unissait la sombre cruauté de Sylla, sans posséder aucune des grandes qualités militaires ou politiques de l'un ou

Digitized by Google

l'autre de ces usurpateurs. Son orgueil et son ambition qui débordaient de toutes parts, ses moyens personnels, l'exposaient même au ridicule, arme naguère si redoutable en France. A voir l'emphase avec laquelle il se vantait d'avoir proclamé l'existence de l'Être-Suprême, on eût dit que, sans lui, Dieu n'aurait pas existé. Il devint l'idole de la grossière multitude, en ne faisant usage que d'ignobles artifices. Il était faux sans être subtil. On le redoutait, et on se demandait comment il était parvenu à se faire redouter. Tout fut bas, tortueux, sombre, sinistre dans le manége de son ambition. Aussi, le sentiment de son infériorité le rendait-il ennemi de tous ceux qui dépassaient son niveau. Aux yeux de ce nouvel Omar, le génie, les talens, les connaissances faisaient des titres de proscription. Ses rivaux ne s'aperçurent de ses progrès que lorsqu'ils sentirent tout le poids de sa domination; ils ne virent le reptile sur leurs têtes que lorsqu'il commençait à les dévorer. Non, l'histoire d'aucun peuple ne montra le succès d'un aussi méprisable imposteur; ses complices ont tous des facultés moins obscures, une moins obtuse capacité pour les affaires. Barrère, qui n'était pas, qui se montra cependant tout aussi sanguinaire, tout aussi fourbe, tout aussi poltron, sait porter à la tribune l'audace du mensonge; il y déploie les ressources d'un révolutionnaire ingénieux; le jargon de la démagogie lui doit plusieurs de ses hideuses expressions; quelques-uns de ses mots se sont popularisés, ont forcé leur introduction dans la langue française. Les discours de Saint-Just, qui se distinguaient ordinairement par une diction abondante, ne manquaient pas non plus de verve. Couthon, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, ont dans leurs haran-

Digitized by Google

gues quelque chose de la sombre énergie des brigands de profession! Ce dernier, horrible avantage! encourageait les assassins de septembre, pendant que Robespierre tremblait et se cachait.

Rendons grâces à son défaut de courage; si, dans cette conjoncture de thermidor qui décida son sort, il en avait montré à peine un quart d'heure, il n'aurait pas été arrêté; ou, après avoir été conduit à la Commune, il eût fait chèrement acheter sa défaite. Il ne lui fallait que monter à cheval pour entraîner cette multitude encore incertaine; mais il se reposait sur Henriot ainsi que sur ses fidèles jacobins; heureusement, ceux-ci perdaient leur audace et leur fermeté, quand ils n'étaient ni bourreaux ni assassins, ou quand on leur résistait un peu. Ils pâlirent tous, dès qu'ils se virent frappés du décret de mise hors la loi. A ces causes immédiates de la chute de Robespierre, il faut ajouter la division du comité de salut public. Si l'accord y eût subsisté, l'oppression sanglante aurait duré long-temps encore. Robespierre fut compromis dans l'opinion d'un grand nombre de ses adhérens, exposé à s'en voir abandonné, le jour où l'on osa jeter les yeux sur sa marche, examiner les mobiles de son élévation, sonder les motifs de sa conduite antérieure, et en apercevoir la direction; dès qu'on se permit de censurer un de ses actes, et qu'on vit un ridicule dans sa prétention d'être le grand-pontife d'un nouveau culte religieux; stupide émanation d'une âme aride et d'une imagination de glace, alors, les grands moteurs de la démagogie, qui s'étaient flattés de régner à ses côtés, ne se dissimulent plus qu'ils vont subir le sort de Vergniaud, de Danton, de Camille-Desmoulins, de Fauchet et d'Hébert, s'ils ne se hâtent d'immoler l'inexorable sacrificateur sur

Digitized by Google

son autel même. Pour attaquer et renverser ce chef insolent, il ne faut que l'effort d'un moment. Le jour, témoin du premier trait lancé au monstre, le voit terrassé; et, du haut de l'échafaud, il peut contempler l'entière destruction de son parti, la dispersion de cette bande hideuse de conjurés qui, la veille même, ébranlait les trônes, soulevait les peuples, portant autour de la France l'anarchie sous le nom de liberté, la désolation et la mort en signe de fraternité. Oui, rendons éternellement grâce à la lâcheté de Robespierre! Que serait devenue la France, si le monstre eût triomphé de ses collègues, dans le grand jour de la guillotine? Un souverain n'a-t-il pas dit: « Quel dommage que M. Robespierre soit mort! S'il » eût vécu quelques semaines de plus, il allait être » le maître de la France; je l'aurais reconnu comme » chef du gouvernement, et nous aurions tous la paix » à l'heure qu'il est! » M. Pitt n'a-t-il pas montré de l'humeur, et laissé apercevoir une sorte de mécontentement en apprenant la chute et le supplice de Robespierre? Arrêtons-nous!.....

On a dit, et non sans raison, que la révolution fut l'ouvrage de la peur. En effet, c'est la peur causée par les parlemens à la cour, qui la réduisit à s'adresser à la nation. C'est la crainte de l'opposition de ces mêmes parlemens, de la noblesse et du clergé, qui décida le conseil royal à donner une double représentation au tiers état. C'est la terreur inspirée par les premières entreprises des députés du tiers, qui fit concevoir tant de fausses mesures pour les subjuguer ou pour dissoudre leur réunion. C'est bien la peur de l'assemblée nationale qui, par l'organe de Mirabeau, naturellement fort poltron, demanda l'éloignement des troupes; et c'est encore la peur qui

Digitized by Google

donna l'ordre de leur retraite, en juillet 1789. C'est la peur qui, les 12 et 13 de ce même mois de juillet, souleva la population de Paris ; comme c'est encore la frayeur, bien plus que la disette, qui, le 5 octobre, mit sa populace en mouvement ; c'est encore l'effroi et non la prudence des chefs de la maison du roi qui fit retirer les gardes du corps à l'approche de cette populace, et avant l'apparition et l'ordre de Louis XVI. C'est la peur, c'est la crainte de dangers personnels pendant le tumulte du soulèvement, qui donna le premier élan de l'émigration, cause à la fois, et prétexte d'une grande partie des maux qui suivirent son début. En 1791, c'est par crainte des vengeances des princes et des émigrés, que se porte aux frontières une foule d'hommes qui voulaient la liberté dès les premiers signes de la fermentation politique. Une terreur plus grande encore de la tyrannie exercée dans l'intérieur, amène, en 1792, en 1793 et cette année-ci, un nombre infini de soldats dans les camps. Plus la révolution acquiert d'intensité, plus le ressort de la peur soulève les Français ; on le reconnaît dans cette insurrection de quelques membres de la convention contre son oppresseur ; tout atteste que le grand motif, le motif le plus noble de Carnot, de Tallien, de Billaud, de Fréron, de Vadier, est de sauver leurs têtes : ils égorgent Robespierre parce que Robespierre allait donner l'ordre de les égorger ! La peur, voilà le grand mobile, voilà la principale cause des journées des 9 et 10 thermidor !

Plusieurs membres de la convention, à la tête desquels il faut placer Cambacérès, évitèrent avec soin de prendre part aux événemens des deux journées, tant ils avaient peur de se compromettre, si la victoire demeurait à Robespierre : son ami Cambacérès atten-

Digitized by Google

dit l'issue de cette sanglante lutte, pour manifester une opinion. Au reste, il paraît que ce législateur révolutionnaire avait la plus haute idée des talens et de l'esprit d'ordre et de modération de feu M. Robespierre, puisque, plusieurs années après le supplice du monstre, Cambacérès s'exprimait encore très-avantageusement sur son compte. On lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, etc., etc., vol. Ier., pages 424 et 425, Paris 1823 : «Cambacérès, qui doit être une autorité sur cette époque, 9 thermidor (observait Napoléon), avait répondu à l'interpellation qu'il lui adressait un jour sur la condamnation de Robespierre, par ces paroles remarquables : « Sire, cela a été un procès jugé, mais non plaidé, » ajoutant que Robespierre avait plus de suite et de conception qu'on ne pensait : qu'après avoir renversé les factions effrénées qu'il avait eu à combattre, son intention avait été le retour à l'ordre et à la modération. « Quelque temps avant sa chute, ajouta Cambacérès, il prononça un discours à ce sujet, plein des plus grandes beautés ; on ne l'a point laissé insérer au *Moniteur*, et toutes les traces nous en ont été enlevées. » Si Napoléon n'a pas menti à Sainte-Hélène, si son journaliste a dit vrai, on ne peut qu'être édifié de voir l'éloge de Robespierre fait par S. A. S. le prince archichancelier de l'empire français, duc de Parme, Cambacérès ; et il faut convenir, en outre, que le faiseur de l'oraison funèbre est digne de son héros.

Au reste, après la chute du monstre, tous ses complices se glorifièrent de lui avoir porté les premiers coups ; il n'est pas jusqu'à Fouché de Nantes, qui ne réclamera l'honneur d'être un de ceux qui auront contribué à la chute de Robespierre ; mais le vertueux Boissy-d'Anglas niera le fait ; du haut de la tribune il

Digitized by Google

dira : « Fouché n'a point eu de part au 9 thermidor : » cette journée fut trop belle pour avoir été déshono- » rée par son secours. » Et dans la même séance (9 août 1795), le député Bion dira en face de Fouché : « La » dénonciation contre Fouché n'est point, comme l'a » dit Merlin, signée de quelques particuliers que » l'on a payés, mais bien de toutes les autorités con- » stituées du département de la Nièvre, et de plus de » deux cents citoyens. J'ai parcouru le département » de la Nièvre; des plaintes de toutes parts s'élèvent » contre Fouché. »

Un décret ordonne le prompt jugement des détenus comme suspects (V. 17 septembre 1793). Voici le premier sacrifice arraché par l'opinion aux adversaires de Robespierre qui, à l'instant décisif, se voient encore impuissans à l'abattre, s'ils ne se fortifient immédiatement de l'opinion des sectionnaires. Les nouveaux tyrans n'abandonneront le système de proscription générale, ne feront cesser quelques-unes des horribles lois du régime révolutionnaire, que parce qu'il leur serait impossible de soutenir ce système, et de prolonger l'exercice de ces lois. « Sommes-nous en état, se » disent-ils, de garder long-temps trois cent mille » hommes dans les prisons? Pourrons-nous chaque » jour envoyer au supplice cinquante à soixante con- » damnés, dans Paris seulement? » Mais, trois mois plus tard (en vendémiaire an III, ou octobre 1794), on verra Cambacérès combattre avec force une pétition de la section du Panthéon qui sollicitait le rapport des lois révolutionnaires; faire sentir la nécessité de maintenir ces lois et principalement la loi du 17 septembre 1793, autrement dite la loi des suspects!!! 28 juillet.

Digitized by Google

29-30 juill. Ces deux jours voient la punition de quatre-vingt-deux jacobins, membres presque tous du conseil général de la commune de Paris.

La chute du grand tyran Robespierre rendra plus circonspects à commettre le crime, ceux d'entre ses exécrables collègues qui lui survivent. Mais les auteurs de cette révolution, Carnot, Vadier, Billaud, Tallien, craindraient de s'avancer dans la route de la justice. Les amis de l'humanité auront long-temps encore à gémir sous le poids de cette lourde chaîne qui pèse sur la France, et dont seulement quelques anneaux sont brisés. Collot-d'Herbois et Barrère, conservant leur ascendant, s'efforcent de faire remettre en vigueur le même système de cruauté, de despotisme et d'oppression. Si leurs tentatives l'emportaient, la convention redeviendrait esclave et la France serait perdue à jamais.

Les complices du tyran mort s'efforceront de rejeter sur lui, sur lui seul, tout le sang versé; ils l'accuseront de toutes les injustices commises depuis l'établissement du tribunal et du gouvernement révolutionnaire, et la création des deux comités dirigeans, c'est-à-dire, pendant les quinze mois qui viennent de s'écouler. Ils en feront le bouc émissaire, chargé des iniquités de la convention. Néanmoins c'est bien Collot-d'Herbois et Fouché qui sont les destructeurs de Lyon, comme Fréron et Barras sont les dévastateurs de Toulon et de Marseille; c'est Carrier qui fut, à Nantes, l'inventeur des noyades et des mariages républicains. Robespierre n'a pas signé les ordres envoyés à Lebon, à Maignet; ils ont été signés de Carnot, Barrère, Billaud-Varennes (V. 17 novembre 1793, 11 mai 1794). Et cette rapidité plus grande des jugemens du tribunal révolutionnaire, avec augmentation

Digitized by Google

dans le nombre des exécutions journalières, à Paris, pendant ces trente-six jours que Robespierre s'absenta du comité de salut public, est-ce à lui que ses collègues l'imputeront? Robespierre ne voulait pas ou ne voulut plus ôter à la morale tous ses supports, en détruisant tout culte, puisqu'il se faisait le chef d'une secte nouvelle, et qu'il anathématisait l'athéisme.

Dirait-on que Robespierre, ne paraissant plus au comité pendant les cinq semaines qui précédèrent le jour de sa chute, y faisait cependant dominer ses volontés, et cela par l'action de ses deux affidés, Couthon, Saint-Just? Mais à qui persuadera-t-on que des hommes qui remplissaient l'Europe de terreur [1], un Barrère, un Collot-d'Herbois, un Billaud-Varennes, un Thuriot, fussent contraints d'être les exécuteurs des plus violentes mesures que puisse imaginer la perversité, par la crainte de Robespierre absent, intimidés par les menaces de Couthon impotent et perclus, ou celles de Saint-Just, jeune homme d'une frêle complexion? Oui, sans doute, tous ces attentats furent simultanément et solidairemement la pensée et l'œuvre de ceux qui s'élèvent contre Robespierre, au jour marqué par lui comme leur avant-dernier jour. Le 7 thermidor, Barrère injurie du haut de la tribune les envieux du vertueux Robespierre, et le 9 Barrère, le même Barrère, et non un autre, vient au secours des députés qui le terrassent. Barrère, Fréron, Vadier, Billaud, Tallien, Thuriot et tous ceux qui se signalent dans cette attaque eurent,

[1] Le premier ministre d'un grand souverain d'Europe disait, au mois de mai 1794 : « Ce monsieur Robespierre est un homme bien » étonnant; depuis plus de trois mois, il m'empêche de dormir! » C'est un homme bien cruel; mais qu'il est puissant! Et ce » comité de salut public, combien il est redoutable! »

Digitized by Google

en Robespierre, non un maître, mais un ami, un collègue qui se trouva plus en évidence pendant quelques mois, dont l'ascendant se remarqua davantage, dont le nom était plus populaire parmi les jacobins et les sans-culottes; voilà tout. La différence est considérable d'avoir quelque prépondérance sur des associés, et de commander à des subalternes timides. Encore une fois, si plusieurs de ces conventionnels qui dressèrent les échafauds, les abattent bientôt, ce ne sera nullement par amour de l'humanité; ce sera par l'ardente jalousie du pouvoir qui les excite l'un contre l'autre, par la crainte d'être immolés par les députés qui se seraient emparés de ce pouvoir. Dix jours après la chute de Robespierre, au moment de la réorganisation des comités dictatoriaux, on entendra Cambacérès insister avec chaleur pour leur interdire la faculté d'attenter à la liberté des députés de la convention, faculté que le même Cambacérès avait proposé (10 mars 1793) de leur attribuer dans toute sa latitude. La discorde était avant le 9 thermidor, dans le comité de salut public; d'un côté Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas; de l'autre, Barrère, Thuriot, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes: on décidera lequel des deux côtés est le moins horriblement malfaisant; on pourra juger que l'un est plus effroyable que l'autre, quand, joignant alternativement et deux à deux: Tibère, Caligula; Néron, Domitien; Commode et Caracalla; on pourra décider où se trouve le plus haut ou le plus bas degré de la tyrannie impériale à Rome.

Heureusement, le sentiment de frayeur qui vient de soulever la masse de la convention, la porte à décréter que les comités de salut public, et de sûreté générale seront renouvelés tous les mois au scrutin

Digitized by Google

secret, et que les membres de la convention reprendront leur inviolabilité et leur liberté. Car ce n'est point ce régime de sang qu'ont attaqué les dénonciations du tyran, ou plutôt ses rivaux en scélératesse, mais bien l'appréhension d'une dictature qui, dédaignant de les admettre au partage, les menacerait tous de ses proscriptions, et ne leur laisserait que l'expectative d'être ses victimes. En expulsant Tallien et Fréron des jacobins, en désignant indiscrètement plusieurs autres de ses collègues pour ses vengeances, Robespierre les oblige à le perdre pour n'être pas perdus eux-mêmes. Tallien, Fréron, Cambon, Vadier, Billaud, Collot, spécialement indiqués, sont les premiers à se mutiner. Ils osent accuser celui dont ils ne cessèrent d'être, ou les complices, ou les émules, ou les amis, ou les admirateurs; celui qu'ils ne combattent à cette heure, que parce qu'eux-mêmes se voient destinés à la mort. Sans cette liste de proscription, trouvée sur un juré du tribunal révolutionnaire, et sur laquelle ils ont vu leurs noms, ils proscriraient encore, à côté de Robespierre, ou en son absence. Pressés de se sauver, ils n'intéressent à leur péril la majorité de la convention, que par l'effroi contagieux d'un péril semblable. Quels crimes ces hommes sanguinaires peuvent-ils donc reprocher à celui qu'ils conduisent au supplice, si ce n'est d'avoir préparé le leur? Qu'opposent-ils à ses principes, que des principes tout semblables, la terreur? Robespierre, improuvant les plans et les calculs financiers de Cambon, a blessé son orgueil. Aussi, Vadier, Billaud, Tallien, Amar, Cambon, reprocheront-ils avec fureur à Robespierre, non pas d'entraîner les comités et la convention à d'atroces mesures, mais, « de ca-
» lomnier et la convention et les comités dans leur

Digitized by Google

marche énergique et révolutionnaire » ; non pas d'attenter à la vie, à la liberté de tous les Français, mais « d'étendre les arrestations et les proscriptions jusqu'à » eux-mêmes ; d'environner ses collègues d'espions ; de » les avoir placés sur une liste connue de ses victimes. » Vadier n'accusera pas Dumas, président du tribunal révolutionnaire, d'égorger des citoyens vertueux, mais d'avoir désigné, comme conspirateur, le vertueux Collot-d'Herbois. Les conventionnels qui proscrivent Robespierre ne l'inculpent que d'avoir voulu les proscrire. Si l'on doutait que l'intérêt de leur conservation fût leur seul motif, qu'on se rappelle Billaud, avant le 2 juin de l'année précédente, s'élevant avec fureur contre Louvet, accusateur énergique de Robespierre. Tallien, appréhendant qu'on ne lui suppose l'intention de défendre l'innocence si odieusement assassinée par le tribunal révolutionnaire, s'écrie : « Nous ne serons » pas pour cela des modérés, et nous voulons seule- » ment que les accusés soient traités avec décence. » Car Tallien ne voit dans l'égorgement quotidien de soixante victimes qu'une violation de formes.

On ne doit pas attendre de ceux qui proclament de semblables principes, qu'ils y dérogeront. De tous les instrumens affreux dont l'humanité désire la destruction, ils ne rejetteront que ceux qui les menaçèrent ou les blessèrent eux-mêmes. Ce n'est point l'abrogation de ce comité dans lequel se concentrent tous les pouvoirs qu'ils sollicitent, c'est le complétement de ses membres et leur plus fréquent renouvellement. La convention, satisfaite de rentrer ainsi dans la participation du despotisme, s'empressera d'enlever à ce comité la faculté d'arrêter provisoirement un représentant du peuple; mais elle lui laissera le pouvoir d'opprimer vingt-cinq millions de Français, le

Digitized by Google

droit de les renfermer dans ses innombrables bastilles, et de les assassiner avec ses innombrables tribunaux et commissions révolutionnaires. La convention craindra de rendre à la liberté les victimes d'une tyrannie vaincue ; elle ne les délivrera qu'une à une, avec une lenteur calculée. Mais elle annoncera tous les biens qu'elle ne fera pas ; et, couverte par l'hypocrisie de ses intentions, elle maintiendra le régime révolutionnaire avec ses institutions, elle saisira toutes les occasions d'en exercer les plus odieuses rigueurs (le massacre de Quiberon. V. 21 juillet 1795). Les juges-bourreaux du tribunal de Paris, redoutant plus les suites de leur infamie qu'ils n'en sont honteux, résigneront leurs fonctions. Leur retraite amènera quelques modifications dans la composition, dans les attributions de ce tribunal ; mais il continuera d'être révolutionnaire. Ses arrêts seront moins nombreux, parce qu'on craint les soulèvemens ; mais ils n'en seront pas moins reconnus légaux et justes. Ce ne sera donc pas la réparation de ses forfaits que médite cette convention, toujours jalouse de son existence et de son pouvoir tyrannique. L'opinion publique luttera pendant près de quatre mois avant d'obtenir la réintégration des soixante-treize conventionnels proscrits au 21 mai 1793 (V. 8 décembre). On craint le retour de Lanjuinais et de quelques membres absolument étrangers aux crimes, et aussi de plusieurs autres qui, révolutionnaires plus imprudens que méchans, ont, depuis leur proscription, fait d'amères réflexions sur leurs égaremens ; on redoute l'appui qu'ils donneront à cette foule de lâches qui laissèrent la tyrannie se déployer, et qui voudraient des chefs moins indignes d'influer sur les délibérations. « Jacobins (s'écriera Collot-d'Herbois dans leur

Digitized by Google

» antre rouvert), reprenez votre ancienne énergie.... » Les jacobins du 9 thermidor ne furent pas les vieux » et fidèles jacobins; ceux-ci vont reprendre leur » lustre. » Les féroces collègues de ce misérable, Billaud-Varennes, Vadier, Amar, Vouland, accusés par l'exécration universelle, de tous les désastres dont les comités, où ils siégeaient à côté de Robespierre, ont couvert la France, trouveront des soutiens intrépides dans la majorité des montagnards qui, après avoir été complices volontaires de leurs fureurs, prévoient les dangers d'une juste récrimination, et d'une responsabilité solidaire. Ces motifs engageront Carnot à défendre Barrère (V. 1er. avril 1795). Ils porteront Fouché (de Nantes), Merlin (de Douai), Syeyès, à réclamer le concours de l'abjecte populace des faubourgs (V. 20 mai 1795). L'audace de ces jacobins ajoutera chaque jour à l'irritation de l'opinion publique : la convention devant être chaque jour amenée, par la force, à des capitulations nouvelles avec cette opinion qu'elle redoute, comme le malfaiteur redoute l'action de la justice, la convention sera contrainte enfin à la retraite; mais elle prendra toutes les mesures susceptibles de faire dominer son esprit dans le gouvernement qu'elle instituera pour lui succéder (V. 23 septembre 1795). Le génie du bien luttera long-temps encore avec le génie du mal; leurs succès alternatifs marqueront diversement les circonstances de la période qui commence.

31 juillet. On rapporte toutes les dispositions par lesquelles les comités de salut public et de sûreté générale étaient autorisés à mettre en état d'arrestation les membres de la convention.

Digitized by Google

Un décret du 30 octobre de l'année précédente avait 1er. août.
autorisé les représentans du peuple, en mission à Lyon, à sévir avec une énergie redoublée contre les ennemis de la révolution. De tous les proconsuls envoyés dans cette malheureuse ville, Fouché (de Nantes) est celui qui y a paru le plus souvent, qui y a séjourné le plus de temps, et qui y a fait exécuter un plus grand nombre de ces mesures intitulées révolutionnaires, c'est-à-dire atroces, épouvantables (V. 12 octobre 1793); elles parurent excessives aux jacobins eux-mêmes, et leur société retentit de véhémentes accusations qui lui furent adressées à ce sujet (séance du 19 germinal an II, ou 8 avril 1794). Néanmoins, Fouché, qui naguère était président de la société, crut parvenir sans peine à les dissiper. Il entreprit son apologie et la réfutation des calomnies qu'il disait semées contre son patriotisme et sa probité: essayant de justifier l'à-propos des terribles moyens dont il avait fait usage, et la nécessité des proscriptions qu'il avait exercées, il déclara que « le sang du crime féconde le sol de la » liberté et affermit sa puissance sur des bases inébranlables. » Un citoyen demanda la parole contre Fouché: Robespierre le défendit aussitôt. Mais, le 26 messidor suivant, ou le 14 juillet, ce même Robespierre, qui l'a marqué sur sa liste d'extermination, le fait expulser en le représentant comme un ennemi dangereux de la liberté. « Pourquoi ne vient-il pas se » disculper dans cette enceinte? Craint-il que sa triste » figure ne présente visiblement le crime? que six » mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses » yeux son âme tout entière, et qu'en dépit de la na» ture, qui les a cachées, on n'y lise ses pensées? Fouché » est un imposteur vil et méprisable; ses mains sont » pleines de rapines et de crimes..... » Quelque temps

Digitized by Google

après le supplice de Robespierre, quand l'horreur des Français, appuyée sur d'irrécusables preuves qui ont pu se faire jour, éclatera contre les exterminateurs de Lyon, Fouché voudra pallier cette longue suite de forfaits; ses apologies resteront sans succès, même auprès des factieux les plus déhontés. Enfin, jaloux de se réintégrer dans l'opinion des jacobins de Paris, il monte aujourd'hui, 1er août, à leur tribune. (Il est des actes révolutionnaires qu'on ne saurait assez flétrir; il est permis à l'historien de se répéter, lorsqu'il a pour but de prévenir le retour de pareils actes). Fouché dénonce ces écrits publiés contre lui, qu'il appelle « des libelles où l'on présente froidement à l'i-» magination indignée, quatre mille hommes déchirés » par la mitraille du canon de Ville-Affranchie..... » Cependant, il est constant que la commission révo-» lutionnaire n'a fait fusiller que seize cents personnes » en six mois, et jamais la foudre nationale n'en a » frappé plus de soixante à la fois..... » A ces mots, ici même, dans l'antre des jacobins, Fouché est interrompu par des cris d'ordre du jour. « Je ne rappe-» lais ces faits, reprend l'homme-tigre, que pour en » tirer des réflexions sur le système de sensibilité fausse » et hypocrite qui se développe depuis quelque temps; » que pour démontrer la nécessité de rétablir la ter-» reur; et que toute pensée d'indulgence, de modé-» rantisme, est une pensée révolutionnaire..... » Toujours interrompu, Fouché se hâte de conclure, en demandant que les auteurs de ces libelles se fassent connaître. Le club des jacobins ne décide rien. Sans doute, depuis le 9 thermidor, craignant pour son existence même, ne se voyant pas soutenu par les habitués de ses tribunes qui ne reçoivent plus de salaire pour y paraître, ce club ne veut point entièrement

Digitized by Google

repousser les plaintes de ses plus chers affiliés; mais il n'ose pas prendre sa défense et heurter l'opinion générale fortement émue contre les terroristes et les égorgeurs.

Fontarabie (Biscaye) est pris. 1er. août.

Plusieurs décrets prononcent l'arrestation des députés David (peintre), de Joseph Lebon, et de Rossignol, ex-commandant de l'armée révolutionnaire. David, fanatique de républicanisme, séide déclaré de Marat et de Robespierre, se défendra le plus lâchement du monde à la tribune, où il dira : « Qu'il promet bien » qu'une autre fois il ne sera plus dupe de son atta- » chement pour des hommes qui le tromperaient, et » que désormais il ne s'attachera qu'aux principes. » 2 août.

Saint-Sébastien est pris par le général Moncey. 4 août.

Trèves est occupé par l'armée de Rhin-et-Moselle. 6 août.

Un décret modifie le tribunal révolutionnaire. Il procédera suivant des formes moins défavorables aux accusés qui pourront avoir des défenseurs. Barrère néanmoins se répand en invectives, en accusations, en dénonciations de prétendus contre-révolutionnaires, leur déclarant que la chute du tyran Robespierre ne leur sera d'aucun avantage, et qu'ils n'éprouveront jamais l'indulgence du gouvernement républicain. Ce décret ne fait à celui du 10 juin que de légers changemens. Barrère, rapporteur, conserve dans son projet une partie des membres du tribunal. En proposant le remplacement de ceux qui s'étaient dévoués à Robespierre, il maintient l'accusateur public Fouquier- 10 août.

Digitized by Google

Tinville : ce n'est pas le gouvernement révolutionnaire dont Barrère sollicite l'abolition ou l'adoucissement ; il lui échappe même de dire que « les conspira-
» teurs Robespierre, Couthon, Saint-Just étaient des
» hommes à courte vue, à petits moyens, qui n'a-
» vaient su ni constituer ni diriger ce mode de gou-
» vernement, qu'ils avaient même entravé sa marche
» en y plaçant des hommes à eux, lesquels agissaient
» dans l'intérêt de leur ambition particulière. » Horribles paroles, qui ne peuvent sortir que de la bouche d'un insatiable promoteur de l'assassinat ! Barrère se fait appuyer de Billaud-Varennes, qui présidait avec une si froide barbarie aux massacres de septembre ; qui n'avait attaqué Robespierre, le 9 thermidor, que parceque Robespierre n'avait pas voulu partager la puissance avec ses collègues du comité de salut public. Billaud s'efforce d'empêcher toute modification du tribunal. Cambacérès appuie également le projet présenté par Barrère.

Dans cette assemblée, encore décomposée, et par l'effrayante image de ceux de ses oppresseurs qui ont péri, et par la farouche présence de ceux qui survivent, personne n'ose désavouer, contredire les maximes proférées par Barrère et Billaud. Une seule voix s'indigne de la non-destitution de Fouquier-Tinville, de cet effroyable accusateur public. A ce nom, tout le monde frémit, et sur-le-champ le bourreau si docile du comité de salut public est décrété d'accusation ; une heure après il est jeté dans cette Conciergerie où, pendant seize mois, passèrent plus de quatre mille victimes de ce comité dont, à dater de sa formation, Barrère est membre inamovible.

L'opinion qui, depuis le 10 thermidor, se prononce avec force, entraîne plusieurs députés dont

Digitized by Google

l'âme s'est ouverte aux regrets, parce qu'ils furent bien moins coupables que leurs collègues siégeant aux comités. Ils désirent actuellement mettre des bornes à cette tyrannie que leur faiblesse appela sur la France. Ils s'aperçoivent enfin que Barrère, Billaud, Collot, Thuriot et leurs associés voudraient continuer le système de destruction dont ils se plaisent à supposer que Robespierre était le seul inventeur et le seul agent. Ce jour éclaire la première défaite du monstrueux comité, et le premier échec de son orateur. Désormais, les exécutions n'auront plus lieu chaque jour; elles commenceront à ne frapper, à la fois, que trois ou quatre têtes.

Quesnoy (Nord) est repris par le général Schérer, de l'armée de Sambre-et-Meuse; Jourdan commande en chef (V. 11 septembre 1793). Le général du génie, Marescot, surmonte de très-grandes difficultés pendant vingt-un jours de tranchée ouverte; la garnison, forte de deux mille huit cents Autrichiens, reste prisonnière. La place livre cent vingt bouches à feu. 16 août.

Un atelier de salpêtrerie, établi dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, est la proie de l'incendie. Une grande partie de sa riche bibliothéque est consumée; les manuscrits sont sauvés et transférés à la grande bibliothéque, rue de Richelieu. 19-20 août.

On rapporte le décret du 5 septembre 1793, qui alloue quarante sous par jour aux citoyens indigens de Paris, pour leur présence aux assemblées de sections. 21 août.

Un décret limite les attributions des comités de 24 août.

Digitized by Google

salut public et de sûreté générale (V. 25 mars, 6 avril, 11 mai, 10 octobre 1793). Barrère et Billaud-Varennes, s'opposent de toutes leurs forces, mais en vain, aux restrictions des pouvoirs de ces deux comités.

En reportant ses regards sur les journées de thermidor, on voit combien était périlleuse la position de ceux des membres de l'un et de l'autre comité, qui n'avaient point le secret de Robespierre, Couthon, Saint-Just. Quel que fût le parti victorieux, ou Robespierre, ou la convention, il était évident que Billaud, Collot, Vadier, ainsi que la plupart des membres du comité de sûreté générale devaient se voir rejetés, poursuivis et frappés. Aussi, mettent-ils actuellement tous leurs soins à retenir leur autorité; sentant fort bien, qu'après un premier pas de retour vers l'humanité, il s'en fera plusieurs autres, et qu'ils ont commis trop de crimes pour éviter les atteintes d'une réaction.

Le comité de salut public a été renouvelé, ou, pour mieux dire, prorogé quatorze fois depuis sa création, le 6 avril 1793, jusqu'au 12 thermidor ou 30 juillet 1794, c'est-à-dire, quatre jours après la chute de Robespierre. Barrère y aura siégé pendant dix-sept mois (V. 1er septembre); Carnot, pendant quatorze mois (V. 6 octobre) : d'où l'on peut juger combien leur participation aux crimes du comité a été suivie et volontaire. Les renouvellemens devenaient illusoires, parce qu'ils consistaient ordinairement dans la réélection ou la prorogation des mêmes membres. Barrère avait dit : « Le grand motif de sa création est » la nécessité reconnue d'écraser les aristocrates. Ce » comité doit donc être renouvelé rarement, afin » que ceux qui ont fait les premières informations

Digitized by Google

» puissent les continuer : *Experto crede Roberto.* »

Si Robespierre fut sanguinaire, ses collègues aimèrent également à verser le sang. N'exprimant pas d'autres maximes que les siennes, faisant valoir les mêmes doctrines, ils restèrent ses collaborateurs jusqu'à son avant-dernier jour. Écoutons-les : « Il s'agit de sau-» ver la chose publique, il faut des moyens actifs et » généraux. Tous les pouvoirs vous ont été confiés ; » vous devez les exercer tous. Il ne doit y avoir aucune » séparation entre le corps qui délibère et celui qui » fait exécuter ; il ne faut pas suivre les principes or-» dinaires. Je demande que, séance tenante (10 mars » 1793), on forme un tribunal révolutionnaire. » (Cambacérès.) — « L'effusion excessive de sang qui révolte-» rait l'humanité, est nécessaire à la préservation des » principes ; l'insuffisance, ménagée par cette fausse » sensibilité envers un petit nombre, est préjudiciable » au bonheur de tous. » (Robespierre.) — « Il n'y a que » les morts qui ne reviennent pas... Il faut commencer » par la constituante et les plus marquans de la légis-» lative. Ce sont des décombres dont il faut déblayer » la place. » (Barrère.) Le même, apprenant que Fréteau, ex-constituant, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, s'écrie : « Un membre de l'assemblée » constituante échappé ! » Et Fréteau périt sur l'échafaud le 14 juin 1794. « Les hommes qui régénèrent » un grand peuple, ne doivent espérer de repos que » dans la tombe ; la révolution est comme la foudre ; » il faut frapper... Une nation ne se régénère que sur » des monceaux de cadavres. » (Saint-Just.) — « Quand » nous n'avons plus de fonds, nous faisons battre mon-» naie sur la place de la révolution. » (la place Louis XV, lieu des exécutions.) Cette expression sortie de la bouche de Cambon, et prononcée par Barrère, re-

Digitized by Google

produit le mot de Caligula qui, revoyant, tous les mois, la liste de ses accusés pour choisir ceux qu'il condamnerait à mort, afin de se procurer de l'argent, appelait cela apurer ses comptes. « Ceci ne va pas » assez vite. » (Vouland.) — Il faut renouveler les jurés » faibles... Les Parisiens sont un composé d'imbéciles, » un vil troupeau; avec une paille, on pourrait con- » duire ce tas de badauds. » (Vadier.)

27 août. Valenciennes est repris (V. 28 juillet 1793.) Les Autrichiens effrayés capitulent et abandonnent des magasins considérables, avec deux cents pièces de canon. Pichegru est général en chef; Schérer commande le siége.

30 août. Condé est également repris sur les Autrichiens (V. 13 juin 1793). Cette place est la dernière des quatre places dont les armées coalisées se sont emparées, sur la frontière du Nord, savoir : celle-ci, Landrecies, le Quesnoy et Valenciennes.

31 août. La poudrière de Grenelle, près Paris, saute. Il y périt environ mille personnes. La cause de ce désastre est restée ignorée.

Sur le rapport de Grégoire, la convention décrète que les monumens d'arts et de sciences sont mis sous la surveillance des autorités et de tous les bons citoyens. Défense est faite de détruire, de mutiler, d'altérer les monumens, sous prétexte de faire disparaître les signes de la féodalité.

Ce rapport est un tableau curieux du vandalisme révolutionnaire. On a détruit de très-belles antiquités à Arles, pour extraire du salpêtre. Le scellé est apposé sur des serres chaudes, et des plantes équinoxiales très-précieuses périssent. Des arbres exoti-

Digitized by Google

ques sont arrachés sous prétexte de planter des pommes-de-terre. (La marquise de Marbœuf a été condamnée à mort pour avoir semé de la luzerne au lieu de blé, dans les carreaux de son jardin.) Cent chefs-d'œuvre de sculpture sont mutilés ou brisés, parce qu'ils retracent des signes de féodalité. « On » a même, dit Grégoire, déchiré l'estampe qui rétra- » çait le supplice de Charler Ier., parce qu'il y avait » un écusson. Eh ! plût à Dieu que, d'après la réalité, » la gravure pût retracer ainsi toutes les têtes des rois, » au risque d'avoir à côté un blason ridicule. » Ainsi, l'un des plus zélés artisans de destruction, en fait d'institutions, veut aujourd'hui conserver des débris inanimés : s'il mit un si vif empressement à faire connaître son vœu pour l'anéantissement des despotes, il laissera vivre leurs images, il souffre les monarques en peinture. On délibère à la commune de Paris, sur la proposition de BRULER LA BIBLIOTHÈQUE DE LA RUE DE RICHELIEU. Omar, brûlant la bibliothèque d'Alexandrie, en disant que tout se trouvait dans le Coran, n'exprimait pas un fanatisme plus sombre que les destruteurs sans-culottes s'écriant : « Oui, » nous brûlerons toutes les bibliothéques ; car, il ne » faudra plus que l'histoire de la révolution et les lois » qu'elle aura produites. »

Un premier changement a lieu dans dans le comité de salut public, en vertu d'un précédent décret prescrivant le renouvellement par quart, chaque mois. Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, sont les trois membres exclus. Le premier y siége depuis dix-sept mois, c'est-à-dire depuis sa formation, le 6 avril 1793. 1er. sept.

On déciderait difficilement lequel, de Barrère ou

Digitized by Google

de Robespierre, mérite plus de réprobation. Celui-ci, d'un tempérament atrabilaire, d'un caractère envieux et sombre, verse le sang sans s'émouvoir; aucun attentat ne lui paraît noir si son pouvoir s'en augmente, et s'il extermine ses concurrens dont la supériorité l'humilie : l'autre, donne au crime une couleur riante, et le présente sous des points de vue capables de séduire; toujours prêt à justifier son utilité, sa nécessité, il met de l'esprit et même de l'hilarité dans ses rapports exterminateurs, les disposant avec art et les polissant avec soin, comme les madrigaux et les petits vers qu'il adressait aux dames de Toulouse, dans le temps de ses premiers essais au barreau : aussi, Burke le nomme-t-il l'Anacréon de la Guillotine. Déplaçant tous les principes, aimant à rapprocher et à confondre les doctrines les moins compatibles, Barrère se chargerait d'assimiler Louis XI à Louis XII, de trouver des affinités dans leurs actions, de la conformité dans leurs motifs, de l'analogie dans leurs âmes! Robespierre commet le crime à froid, par calcul : Barrère s'y porte comme à une partie de plaisir, ayant l'air de faire le mal parce qu'il trouverait du charme à le faire; jouant avec sa proie; vrai chat-tigre qui se plaît moins à la dévorer qu'à la faire souffrir. Robespierre a plutôt le naturel de l'hyène farouche et carnassière, ou du loup-cervier.

Il doit sembler incompréhensible que des hommes si médiocres par leurs talens, dénués d'avantages extérieurs, sans renommée, sans considération; que des hommes absurdes, comme ces derniers tyrans de la convention, aient si long-temps conservé le pouvoir absolu. Mais, après le 10 août et le 21 janvier, les anarchistes triomphant de tous les partis, ayant brisé tous les obstacles, étant protégés par de nom-

Digitized by Google

breuses bandes de brigands faits au crime, forts d'une populace en délire ou en démence, ainsi que de la terreur dont se laissent frapper les classes moyennes, de plus en plus abjectes dans leur soumission; les anarchistes peuvent bien se passer de ces conspirateurs de la trempe de Mirabeau, de ces conjurés à grand caractère, à génie éminent, à facultés transcendantes. Des crimes conçus avec lâcheté et commis avec violence, sont les seuls dont ils aient besoin désormais pour atteindre le zénith de la puissance. Il leur suffit de faire goûter au peuple les assassinats et les injustices qu'ils ordonnent; ce peuple en a déjà souffert, approuvé, partagé un si grand nombre, qu'il ne faut plus que lui présenter la nécessité d'en commettre encore. Pour cela, la tribune législative retentira matin et soir des imputations les plus extraordinaires, des calomnies les plus atroces contre les ennemis vrais ou les prétendus ennemis du peuple, et, pour séduire des esprits aussi crédules, il suffit des assertions de quelques déclamateurs. A cet égard, Barrère était le meilleur auxiliaire des chefs jacobins: nul ne posséda comme lui le jargon du patriotisme, le charlatanisme des théories boursoufflées, et ce ton d'arrogance que prennent les poltrons quand ils se sentent les plus forts. Barrère se chargeait de populariser la guillotine dont il fit la patronne de la république; c'est lui qui, le 22 janvier 1793, rédigea l'adresse de la convention au peuple, pour le féliciter sur la mort du tyran. Membre perpétuel du comité de salut public, commis principal de Robespierre et son organe ordinaire à la tribune, chaque jour il y proposait des mesures tortionnaires et de sanguinaires décrets. Il est peu de funestes déterminations prises par la convention, durant les dix-sept mois de sa présence au comité, dont il n'ait fait

Digitized by Google

la proposition ; il est peu de crimes qu'il n'ait appelés, dont il n'ait établi l'à-propos, dont il n'ait célébré les heureux résultats : il ne parut jamais à la tribune que pour opprimer l'innocence, combattre la justice, assassiner la patrie. C'était lui qui rendait compte de la correspondance des généraux ; ses rapports, fastidieux à force de mensonges et de jactances ridicules, formeraient plusieurs gros volumes. On le chargeait de tous les rapports sur les armées ; ses collègues, faisant attention à son caractère bas et rampant, jetaient les pièces sur le bureau, et lui disaient en riant : *Tiens, Barrère,* RAPPORTE. Tant que le délire révolutionnaire a pu conserver son intensité, personne ne s'entendait mieux à l'entretenir. Il semait ses discours les plus révoltans de phrases sonores, de pointes épigrammatiques, d'observations bouffonnes qui faisaient l'admiration des tribunes. Tout en parlant des horreurs de la Vendée et de ces combats si meurtriers, il trouvait le moyen de faire naître l'hilarité de ses grossiers auditeurs. La bouffissure du langage démagogique lui doit une partie de ses progrès. Mais tous ses talens ont disparu dès le 9 thermidor ; ce qu'il écrira désormais, ou pour son compte, ou pour le gouvernement de Bonaparte, dont il sera l'écrivain salarié, et l'un des rédacteurs confidentiels pour les articles politiques insérés dans les longues et plates colonnes du *Moniteur,* tout cela ne saurait se lire. Il semble que son élément soit le crime, et qu'il ne puisse ni agir ni respirer quand il en est dehors : semblable aux monstres marins, qui ne puisent le principe et le feu de la vie que dans les flots amers et bitumineux des plus profondes mers. Et cependant Barrère est d'un caractère naturellement doux ; ses mœurs sont polies ; son cœur est bon ; il aime passionnément les lettres, les beaux-

Digitized by Google

arts ; ses goûts sont simples et studieux ; la cupidité, l'avarice, l'ambition n'ont aucune prise sur lui ; il est et se montre toujours profondément désintéressé dans cette longue carrière politique qu'il parcourt les pieds dans le sang ; susceptible des plus nobles résolutions, des actes les plus généreux, il recèle des proscrits et s'expose personnellement à de grands dangers ; il sauve les jours de plusieurs de ses compatriotes, d'une foule de royalistes ; tous les nobles, tous les suspects qui sollicitent sa protection, sa générosité, sont à couvert de la proscription lancée contre eux. Pendant les dix-sept mois de son abominable influence dans le comité de salut public, Barrère rend à une foule d'individus les services les plus signalés, les plus désintéressés ; et pendant ces dix-sept mois, le même homme est le complice, l'admirateur, l'ami de Robespierre ; il se fait l'apologiste des plus horribles forfaits ; il propose ou fait adopter ou justifier tous les décrets sanguinaires et destructeurs qui couvrent la France de sang et de ruines. Qu'est-ce donc qu'une révolution ? quelles métamorphoses n'opère-t-elle pas sur l'homme d'un jugement faux et d'un caractère lâche, lorsque cet homme se précipite dans l'abîme révolutionnaire !

Un décret porte que les commissaires des sections dans les villes, recevront un salaire, à titre d'indemnité, depuis l'établissement de la république (21 septembre 1792), en considération de leurs pénibles occupations pendant ces deux années d'extrême disette. 9 sept.

Ces commissaires sont des gens avides, de vrais petits tyrans, fort incommodes aux familles, lesquels, chargés de surveiller les distributions journalières de comestibles, s'insinuent dans l'intérieur des ménages, et dont la protection qu'il faut acheter est indispen-

Digitized by Google

sable, afin d'obtenir avec un peu de facilité les alimens de première nécessité. Un habitant de Paris se trouve heureux de posséder l'amitié d'un commissaire qui, donnant des bons de subsistances, à raison d'une once de pain par jour et d'une demi-livre de viande tous les trois jours pour chaque individu, peut augmenter cette chétive ration. Depuis l'ouverture de la convention, surtout depuis l'annonce du maximum (4 mai 1793), la disette se fait tellement sentir partout en France, malgré l'abondance des récoltes, l'exubérance des produits en bestiaux et en volatiles, la quantité de productions végétales alimentaires, que, dans les grandes villes, on établit des commissaires pour distribuer le peu de denrées arrivant sur les marchés. Encore n'obtient-on cette distribution qu'avec beaucoup de peine, après avoir passé des jours entiers à la porte d'un boulanger (les femmes enceintes avaient le privilége d'être servies les premières). La richesse couvre le sol; les campagnes regorgent, et la misère est dans les cités!

Si pendant ces deux années de la plus extraordinaire oppression qu'on ait jamais vue, les Français ont fait preuve de la plus extraordinaire soumission que le monde puisse jamais voir, les cultivateurs auront aussi montré jusqu'à quel degré peut aller cette sorte de perversité, produit de l'égoïsme et de la cupidité. Ces hommes des champs, de qui les écrivains du dix-huitième siècle célébraient à l'envi les mœurs simples, la bienveillance naturelle et les agrestes vertus, préfèrent donner aux bestiaux leurs grains et leurs denrées végétales, ou les laisser pourir en terre, à les vendre au prix du maximum, à recevoir des assignats : peu leur importe que les habitans des villes souffrent d'inanition ou meurent de faim! Ils ne se dé-

Digitized by Google

font de leurs productions que pour éteindre des dettes, pour faire des remboursemens à peu près illusoires à l'égard de ceux qui reçoivent; des fermiers n'hésitent pas à donner aux propriétaires des assignats perdant 80, 90 pour cent et payent ainsi de hauts fermages avec quelques boisseaux de grains ou quelques livres de beurre. Jamais on ne vit, jamais sans doute on ne verra cet excès de déprédation, d'improbité, de filouterie, dans un pays anciennement civilisé. Qu'on juge, d'après cela, l'influence ou le mérite de l'ancien régime! car, il faut le dire et redire sans cesse : les hommes ne sont guère que les résultats des institutions.

Le nouveau tribunal révolutionnaire (V. 10 août), 14 sept.
après plusieurs jours de débats, met en liberté quatre-vingt-quatorze Nantais, envoyés depuis huit mois à Paris par la commission révolutionnaire de Nantes. L'instruction de leur procès amènera la mise en jugement de leurs dénonciateurs, membres de cette commission, ainsi que de Carrier son fondateur (V. 16 octobre).

Le combat de Boxtel (deux lieues sud de Bois-le- 14 sept.
Duc) est livré par le général Pichegru. Les ennemis, commandés par le duc d'Yorck perdent deux mille hommes, huit canons.

D'autres combats ont lieu devant Maestricht. Berna- 17-18 sept.
dotte, général de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Jourdan, général en chef, force dans ses positions un corps autrichien commandé par Kray, enlève toutes ses redoutes, et l'oblige à se mettre sous la protection de la forteresse. S'emparant d'un riche convoi de ravitaillement, il passe la Meuse pour

Digitized by Google

investir Maestricht par la rive droite (V. 4 novembre). Dès ce jour, Bernadotte se place au rang des capitaines qui couvriront la France d'une gloire immortelle. Il jette les fondemens de cette haute réputation militaire, politique et administrative qui lui mériteront l'admiration et les suffrages d'une nation qui se connaît en grands hommes; elle offrira la couronne à un homme qu'a proscrit en quelque sorte le despote de la France et de l'Europe, et cet homme justifiera le choix des Suédois qui viendront à Paris pour le prier de se placer sur le trône des Gustaves.

18 sept. Le fort de Bellegarde (Pyrénées-Orientales), dernière position des Espagnols en France (V. 24 juin 1793), est repris par Dugommier, général en chef; et Pérignon, Augereau, généraux de division.

22 sept. Aix-la-Chapelle est occupé par l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Jourdan. On y prend un parc considérable d'artillerie.

Des savans attachés au comité de salut public sont, depuis plusieurs mois (V. 3 novembre 1793), occupés à créér des moyens extraordinaires pour la défense du territoire. Il faut à la France du fer, de l'acier, du salpêtre, de la poudre et des armes. Voici les résultats produits à ce jour, par ce grand mouvement qu'ont imprimé les sciences. On les a vues, jusqu'ici, ne fleurir que sous des gouvernemens tranquilles, et périr dans les dissensions civiles. Le despotisme révolutionnaire leur donne maintenant une influence politique; il s'en sert pour inspirer de la confiance au peuple, pour préparer des victoires et gagner des batailles. « Douze millions de salpêtre » extraits du sol de la France, dans l'espace de neuf » mois. » A peine en retirait-on autrefois un million par année. « Quinze fonderies en activité pour la fa-

Digitized by Google

» brication des bouches à feu de bronze ; leur produit » annuel porté à sept mille pièces. » Il n'existait en France que deux établissemens de ce genre avant la révolution. « Trente fonderies pour les bouches à feu » en fer, donnant treize mille canons par année. » Il n'y en avait que quatre au commencement de la guerre, elles donnaient annuellement neuf cents canons. « Les » usines pour la fabrication des projectiles et des atti- » rails d'artillerie multipliées dans la même propor- » tion. Vingt nouvelles manufactures d'armes blanches » dirigées sur des procédés nouveaux. » Il n'en existait qu'une seule avant la guerre. « Une immense fa- » brique d'armes à feu, créée tout à coup, à Paris » même, et donnant cent quarante mille fusils par » année, c'est-à-dire plus que toutes les autres fa- » briques anciennes ensemble. Plusieurs établissemens » de ce genre formés sur le même plan, dans les dépar- » temens. Cent quatre-vingt-huit ateliers de répara- » tion pour les armes de toute espèce. » Avant la guerre, il n'en existait que six. « L'établissement d'une » manufacture de carabines. » Armes, dont la fabrication était jusques alors inconnue en France. « L'art » de renouveler les lumières des canons découvert, » et porté aussitôt à une perfection qui permet de » l'exercer au milieu des camps. L'aérostat et le télé- » graphe devenus des machines de guerre. Tous les » procédés des arts de la guerre simplifiés et perfec- » tionnés par l'application des théories les plus sa- » vantes. Un établissement secret formé à Meudon » pour cet objet ; on y fait des experiences sur la » poudre de muriate suroxigéné de potasse, sur les » boulets incendiaires, les boulets creux, les boulets » à bague. Plusieurs recherches pour remplacer ou » reproduire les matières premières que les besoins

Digitized by Google

» de la guerre dévorent ; pour multiplier le salin et la » potasse que la fabrication de la poudre enlève aux » manufactures. Et enfin, ce qui est inappréciable dans » ces circonstances, la découverte d'une méthode pour » tanner [1], en peu de jours, les cuirs qui exigeaient » ordinairement plusieurs années de préparation. »

Ainsi, les conservateurs du feu sacré de la science, au milieu des convulsions intestines, ont triomphé d'un dénûment universel, et créé spontanément, pour quatorze années, le matériel de la victoire. Par eux la France entière devient un atelier d'armes, une fabrique de salpêtre, un laboratoire. Ils seraient admirables dans leurs efforts, si, travaillant pour la patrie, ils n'avaient autant contribué à faire gémir l'humanité en établissant ou en consolidant l'empire des plus affreux tyrans qu'ait vus l'Europe. Les membres du comité de salut public oseront dire : « Ces » premières victoires et toutes celles qui ont signalé » l'immortelle campagne de 1794 sont à vous ; elles » sont l'effet des mesures qu'on nous reproche comme » des crimes. C'est avec ces succès que nous rendrons » compte de tout le sang que nous avons versé. »

24 septemb. Sierra-Léone et les établissemens anglais sur la côte occidentale d'Afrique sont détruits par une division de frégates françaises.

29 septemb. La convention, convaincue enfin par des rapports

[1] On tannait, à Meudon, la peau humaine, et il est sorti de cet affreux atelier des peaux parfaitement préparées ; le duc d'Orléans, Égalité, avait un pantalon de peau humaine. Les bons et beaux cadavres de suppliciés étaient écorchés, et leur peau tannée avec un soin particulier. La peau des hommes avait une consistance et un degré de bonté supérieurs à la peau des chamois ; celle des femmes présentait moins de solidité, à raison de la mollesse du tissu.

Digitized by Google

plus exacts que ceux de l'impudent Barrère, que la résistance désespérée des Vendéens a sa principale cause dans les cruautés et les dévastations exercées par les agens du comité de salut public; la convention ordonne l'arrestation du général Turreau et de quelques-uns de ses complices qui ont fait impitoyablement brûler les villages entiers, les récoltes sur pied, les grains emmagasinés, fusiller en masse les habitans, égorger jusqu'aux femmes et aux enfans. Ces agens se défendront en exhibant les instructions émanées du comité de salut public où sont et Carnot, et Barrère, et Merlin (de Douai); instructions qui, au reste, sont ordonnées par le décret du 1er. août 1793.

La bataille d'Aldenhoven (sur la Roër, une lieue ouest de Juliers) est livrée. Jourdan commande l'armée de Sambre-et-Meuse; Schérer, Kléber, Lefebvre, Bernadotte, Hatry sont ses généraux de division. Le prince de Cobourg, général des Autrichiens, se retire après avoir essuyé une perte considérable. 2 octob.

Après le combat de Juliers, cette place est menacée par Kléber. La nature du terrain l'empêche de déployer la plus grande partie de ses forces pour une attaque générale; mais le surplus, formant environ neuf mille hommes, obéit à Bernadotte qui, après un engagement de dix heures, force le passage de la Roër défendu par vingt-cinq mille Autrichiens et une artillerie formidable. Dix pièces de canon et presque tous les équipages tombent en son pouvoir; dans cet engagement Bernadotte déploie de grands talens, et se couvre de gloire. La place livre soixante pièces de fort calibre avec un arsenal important. 2-3 octob.

Digitized by Google

6 octob. Carnot sort du comité de salut public où il siége depuis quatorze mois, depuis le 13 août 1793. Ses apologistes affirment que son âme ne brûle jamais que du feu sacré de la liberté, du saint amour de la patrie; ils le présentent comme l'Aristide français ; néanmoins Carnot associa long-temps son nom à des crimes révolutionnaires, à des actes d'iniquité commis dans l'intérieur (V. 17 novembre 1793, 11 mai 1794). Le 16 mai 1795, il sera vivement accusé par un de ses collègues à la convention. « ... Carnot, comment as-tu pu, pendant onze mois entiers, » ne pas t'apercevoir qu'on assassinait journellement » la patrie, en proscrivant ses meilleurs et ses plus » utiles citoyens ? Comment as-tu pu être assez in- » différent ou assez imbécile pour ne pas ouvrir » les yeux sur les projets des cannibales avec lesquels » tu te trouvais chaque jour ? Comment n'as-tu pas » eu le courage de les dénoncer ? Ne pas empêcher » le crime, c'est le commettre. » Carnot répondra qu'il s'est toujours renfermé dans la partie dont il était chargé ; et que, quant aux signatures, il les a données de confiance ; c'était l'usage, il était impossible que cela fût autrement. Pendant plus de onze mois (du 13 août 1793 au 28 juillet 1794 ou 10 thermidor), Carnot signa de la sorte, sans y regarder, parce qu'il était fort occupé. Cependant, chaque matin, quand il lisait dans le premier journal tombé sous sa main, qu'il avait signé, la veille, l'ordre de mettre à mort quarante, cinquante individus, hommes, femmes, vieillards, adolescens, tous recommandables, du moins par leur innocence, n'aurait-il pas dû y regarder de près les jours suivans ? Non, il signait toujours, car enfin, déclare-t-il, si j'avais refusé une signature à mes collègues,

Digitized by Google

ils m'eussent refusé la leur. Cet homme aura vu, plus de onze mois, rouler les charrettes vers l'échafaud, tomber les têtes des victimes, couvrir la France de commissions exterminatrices, conspirer la ruine et le meurtre des habitans; il est resté près d'une année avec des monstres, il leur a prêté son industrie et son zèle, sans les déserter, sans les dénoncer, sans les offenser même, car son existence le démontre; et il croit se laver en ne cessant de dire, d'écrire qu'il assistait à ce conseil infernal comme à la représentation d'une tragédie, placé dans l'enceinte, ne se mêlant pas aux acteurs. Si Carnot se montra froidement cruel, ou plutôt impitoyablement sévère, il déploya du moins les vertus d'un véritable citoyen. Amant passionné de la liberté et de l'égalité, républicain par sentiment et par principes, il ne démentit pas un instant sa conduite politique, depuis 1789 jusqu'en 1823. Il méprisa les honneurs et la fortune, défendit constamment les libertés nationales et l'indépendance de la patrie, se prononça ouvertement contre l'élévation du général Bonaparte au pouvoir consulaire, c'est-à-dire dictatorial, et contre son élévation au trône. Carnot eut le malheur d'associer son nom aux actes d'exécrable tyrannie commis par le comité de salut public; mais il donna l'exemple des plus rares vertus civiques: il dédaigna les honneurs et les richesses dont se gorgèrent ses collègues à la convention, Fouché, Cambacérès, etc., etc.; il dédaigna les emplois et les faveurs que Bonaparte consul, que Napoléon empereur répandait sur les amis de la liberté et de l'égalité qui se prosternaient devant lui; il ne s'affubla point de la toge de sénateur, et de titres nobiliaires, comme Lanjuinais, Grégoire, Boissy-

Digitized by Google

d'Anglas, etc., etc.; il fut toujours semblable à lui-même, et aima toujours la patrie plus que lui-même. L'histoire blâmera, accusera le membre du comité de salut public ; mais elle honorera dans Carnot le grand et illustre patriote. Carnot restera pauvre et incorruptible; il sera exilé (1816); il emportera dans son exil l'estime nationale; les Français oublieront sa connivence aux actes du comité de salut public, en faveur de son amour pour la liberté; les étrangers rechercheront ses services, et ne les obtiendront pas, mais ils admireront en lui l'homme qui organisa la victoire.

7 octobre. Bois-le-Duc est pris par l'armée du Nord; Pichegru, général en chef, est absent; Moreau commande par intérim. Près de quatre cents émigrés, qui font partie de la garnison, sont fusillés aux termes du décret du 9 octobre 1792, que Moreau fait exécuter aussitôt la prise de la place.

Cologne est occupée par l'armée de Sambre-et-Meuse (Jourdan.) On y trouve d'immenses magasins, et un arsenal très-bien pourvu.

Un décret rend à Commune-Affranchie son ancien nom de Lyon, et rapporte plusieurs mesures révolutionnaires prises à son égard.

10 octobre. Un décret ordonnant l'établissement, à Paris, d'un conservatoire des arts et métiers, est rendu sur le rapport de Grégoire, dont le zèle se signale actuellement en faveur des arts et des institutions scientifiques, après avoir été partisan si fougueux des doctrines d'innovation et de renversement. L'idée de rassembler, dans un seul lieu, les nombreuses séries des moyens que le génie donne à l'industrie pour

Digitized by Google

produire, est une heureuse conception de l'économie politique, dans un pays où plusieurs sortes de productions sont imparfaitement cultivées. Cette institution recevra d'admirables développemens lorsque la direction supérieure sera confiée au duc de La Rochefoucauld-Liancourt, protecteur aussi éclairé que généreux des classes ouvrières, des indigens, des malheureux.

Un décret défend, comme subversives du gouvernement et contraires à l'unité de la république, toutes affiliations, aggrégations, fédérations, correspondances en nom collectif, entre sociétés, sous quelque dénomination que ces sociétés existent. Ce décret est pris à la suite des tumultes auxquels la société-mère a donné lieu. La jeunesse de Paris, ennemie irréconciliable des jacobins, les attaque en tous lieux collectivement et individuellement, et vient même de les chasser de leur salle (V. 12 novembre). 16 octobre.

La vallée de Roncevaux est anéantie. Moncey, commandant en chef l'armée des Pyrénées occidentales, repousse douze mille Espagnols, s'ouvre l'entrée de la Navarre, s'empare des belles fonderies d'Orbaïcet et d'Eguy, estimées plus de trente millions, et brûle la mâture royale d'Iraty. Ces opérations sont les dernières de l'armée, qui se retire sur la Bidassoa. 17 octobre.

L'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, enlève de vive force Andernach et Coblentz. 23 octobre.

Vanloo est pris par l'armée du Nord (Pichegru), après quatre jours de tranchée ouverte. 26 octobre.

Digitized by Google

30 octobre. On adopte la création d'une école normale, destinée à former des instituteurs et à rendre l'enseignement uniforme. L'ouverture s'en fera le 21 mars prochain à Paris dans l'amphithéâtre du jardin des plantes. Les professeurs nommés sont : Lagrange, Ch. Bonnet, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Daubenton, Thouin, Balle. L'institution de cette école est une conception des plus heureuses, et absolument neuve. Ce n'est pas une science qu'on enseignera, mais l'art de l'enseigner.

4 novemb. Maestricht est pris après onze jours de tranchée ouverte, par l'armée de Sambre-et-Meuse (Jourdan). On devient maître de trois cents pièces en bronze, de gros calibre, d'une grande quantité de munitions et de sept mille prisonniers. Kléber commande les troupes, ayant l'infatigable et intrépide Bernadotte sous ses ordres ; Marescot dirige le génie. Ces trois généraux ont le principal honneur d'un siége dont le résultat est de la plus grande importance. Là se termine, pour cette année, la campagne de 1794 qui donne aux puissances coalisées la mesure des forces et du courage des troupes républicaines.

Suwarow, commandant les troupes russes en Pologne, prend d'assaut Praga, faubourg de Varsovie. Renouvelant la scène tragique qui a eu lieu à la prise d'Ismaïl (V. 22 décembre 1790), il fait massacrer de sang-froid quatorze mille individus, hommes, femmes, enfans. Le barbare Scythe, dont le nom inspire l'horreur, est comblé d'éloges et de récompenses par Catherine II, cette souveraine qui, pour assouvir son ambition, ne recula jamais devant un assassinat, une spolation, un massacre. Suwarow est élevé aux nues par les émigrés français auxquels il promet de traiter

Digitized by Google

Paris comme Varsovie; mais le féroce général russe sera mis en fuite par Masséna, avant d'arriver aux frontières de France.

Nimègue est emporté par le général Souham, de l'armée du Nord, que Pichegru vient de laisser sous les ordres de Moreau. Après sept jours de tranchée ouverte, le général du génie Dejean réduit à la dernière extrémité cette place renfermant une nombreuse garnison, et couverte par une armée de plus de trente mille Anglais qui se retirent précipitamment, intimidés par la vigueur des attaques au corps de la place, abandonnant ainsi les troupes hollandaises à la merci des vainqueurs. Quatre-vingts pièces d'artillerie, des magasins considérables de vivres et de munitions sont les résultats de la valeur et de l'habileté des assiégeans. 8 novemb.

Un décret qui suspend les séances de la société des jacobins, est rendu sur la motion très-animée de Rewbell. « Où la tyrannie s'est-elle organisée? aux jacobins. Qui a couvert la France de deuil, porté le » désespoir dans les familles, peuplé la république » de Bastilles, rendu le régime républicain si odieux, » qu'un esclave courbé sous le poids de ses fers eût » refusé d'y vivre? les jacobins. Qui regrette le régime affreux sous lequel nous avons vécu? les jacobins. Si vous n'avez pas le courage de vous prononcer » en ce moment, vous n'avez plus de république, » parce que vous avez des jacobins. » Quand même la convention ne sentirait pas la nécessité de s'affranchir de leur joug, elle ne pourrait les soutenir; l'opinion des habitans s'est trop énergiquement prononcée, en les chassant deux fois de leur salle. 12 novemb.

Digitized by Google

20 novemb. La bataille d'Escola, autrement de la montagne Noire, est livrée en Catalogne et se termine, après cinq jours de combats acharnés, par la retraite des Espagnols. Le général en chef Dugommier est tué le 18; le général en chef ennemi, La Union, est tué le 20. Pérignon, Las-Amarillas, prennent le commandement. L'armée Française compte trente mille hommes sous les ordres d'Augereau, Victor, généraux de division. L'armée espagnole, quarante-cinq mille hommes. La perte des Français est incertaine; celle des Espagnols s'élève à dix mille tués ou blessés, huit mille prisonniers; trente canons sont enlevés ou recueillis.

27 novemb. Figuière, place très-forte, est lâchement rendue par le commandant espagnol Torrès, après un blocus de six jours, sous les ordres de Pérignon, général en chef; Augereau commande le siége. Dix mille prisonniers, deux cents canons, deux cents milliers de poudre, d'immenses quantités d'armes, de munitions, de comestibles, etc., etc., sont le prix de la victoire. « Que vous manquait-il donc pour vous défendre? » demande le conventionnel Delbrel au lieutenant-colonel Ortozonar, l'un des parlementaires espagnols (la capitulation venait d'être arrêtée). « Cela (en » mettant la main sur son cœur). Si j'avais eu sous » mes ordres trois mille hommes de vos troupes, » vous n'auriez jamais été maîtres du fort. »

2 décemb. » Un décret d'amnistie est publié en faveur de » toutes les personnes connues, dans les arrondisse- » mens de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de » Cherbourg, sous le nom de *rebelles de la Vendée* » et de *chouans*, qui déposeront leurs armes dans le » mois qui suivra le jour de la publication du présent.

Digitized by Google

» Elles ne seront ni inquiétées ni recherchées dans la » suite, pour le fait de leur révolte. Les armes seront » déposées aux municipalités.... »

Huit députés, choisis parmi les plus modérés, sont envoyés sur les lieux pour assurer l'exécution de ces dsipositions, qui ont été prises d'après un Rapport de Carnot : «..... Des chefs militaires, connus par » leur capacité, leur humanité, leur désintéressement, » ont pris la place de ceux dont on accuse la barbarie » d'avoir surpassé celle des brigands qu'ils devaient » combattre. Des dispositions ont été arrêtées avec les » nouveaux chefs, et nous croyons avoir lieu d'en at- » tendre les plus heureux succès. Mais, pour que ces » mesures aient une grande efficacité, il a paru, à votre » comité, indispensable d'y joindre des mesures de » morale qui se trouvent entre les mains de la conven- » tion nationale seule..... Ces hommes égarés ont » été trompés si souvent, qu'aucune promesse ne peut » les rassurer si elle n'est émanée de la convention » elle-même. Je ne retracerai pas les perfidies qui » peuvent justifier cette défiance invincible; trop sou- » vent, le récit de ces malheurs est venu porter la » tristesse dans cette enceinte; aujourd'hui c'est du » remède qu'il faut nous occuper..... » Ce Rapport fait le plus grand honneur au patriotisme, comme à la probité politique de Carnot.

C'est le général Canclaux, nouvellement promu au commandement en chef de l'armée de l'Ouest à la place du sanguinaire Turreau, qui a jeté les fondemens d'un plan de pacification, et qui en amènera le succès (V. 15 février 1765). La chute de Robespierre et la modération apportée dans le système général viennent d'opérer une grande altération dans les esprits des Vendéens fatigués de la guerre. La Rochejaquelein

Digitized by Google

ayant, d'après l'éloignement de d'Elbée, été nommé généralissime, sa prééminence n'a pas été reconnue de Charette, excessivement ambitieux de commander seul dans la contrée qu'il occupe et qu'il défend. Cette indépendance, constamment affectée par Charette, a beaucoup contribué à la ruine de la cause commune. La Rochejaquelein la pressentait avec douleur; jaloux de n'y pas survivre, il court au-devant du danger dans toutes les actions, aspirant au sort glorieux de Bonchamp et de Lescure : son noble espoir fut trompé; dans une rencontre obscure, au mois de février, il reçut la mort. Sa perte répandit la désolation et le découragement dans toute la Vendée; son nom seul valait une armée.

En voyant le décret de la convention placer les Chouans à côté des Vendéens, il ne faudrait pas confondre ces deux guerres qui ne se ressemblent, ni par les motifs qui les firent entreprendre, ni par la manière dont elles furent conduites. L'extraordinaire courage et la valeur soutenue des Vendéens obligent leurs adversaires eux-mêmes de convenir qu'ils sont dignes d'être Français, tandis que les Chouans cherchent les républicains, non pour les combattre, mais pour les égorger; sont partout en petites bandes, et nulle part en masses : on ne les rencontre que la nuit le poignard à la main. Le fond de la chouannerie consiste en faux-sauniers et contrebandiers; une partie considérable de la population, vers les frontières de la Bretagne et du Maine, vivant de la fraude faite souvent à main armée : le pillage des caisses de l'état et des voitures publiques, le massacre des républicains désarmés ont été les premiers et sont les plus ordinaires exploits de ces prétendus défenseurs de l'autel et du trône.

Digitized by Google

Soixante-treize députés, proscrits après le 31 mai 1793, rentrent dans la convention; parmi eux se trouvent Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Daunou, Henri Larivière. Les dominateurs actuels de l'assemblée sont forcés de céder au courant de l'opinion qui se porte, chaque jour, avec plus de force contre les souvenirs du gouvernement révolutionnaire : car ce serait une grande erreur de les supposer susceptibles de revenir, de leur propre mouvement, sur les mesures antérieures au 9 thermidor ! Cette journée ne devait que garantir les ennemis de Robespierre, et non introduire un régime moins sanguinaire. Tallien, agitant son poignard, le réservait à son antagoniste ou plutôt son rival; il ne s'en serait pas armé pour défendre les républicains modérés : il voulait sauver sa tête, et certes il lui importait fort peu d'en sauver d'autres ! 8 décemb.

Une loi révolutionnaire déclare non admissible toute demande en révision de jugemens portant confiscation de biens. (V. 20 mars 1795). 12 décemb.

Le conventionnel Carrier est condamné à mort par le nouveau tribunal criminel extraordinaire (V. 9 août.) Ses collègues l'avaient décrété d'accusation à la majorité de quatre cent quatre-vingt-dix-huit voix sur cinq cents. Les formes les plus favorables aux prévenus ont été scrupuleusement observées dans la procédure; il a eu au delà d'un mois pour produire sa défense; on lui a laissé tous les moyens de repousser les charges de ses nombreux accusateurs. Quel contraste avec la manière dont cette même convention instruisit et termina le procès de Louis XVI ! Et pourtant, Carrier surpassa en barbarie tous ces hommes de sang qui se complurent à faire périr leurs semblables. 16 décemb.

Digitized by Google

Les détails des crimes de Carrier peuvent à peine être crus, quoique attestés par les quatre-vingt mille habitans de Nantes, et quoique lui-même ait développé la scélératesse de son âme, dans la séance du 21 février 1794, alors qu'on applaudissait aux scélérats qui venaient se glorifier de leurs crimes : « Les femmes de la Vendée, disait-il, sont toutes » des monstres. Les enfans ont aussi servi contre la » république; ceux de treize à quatorze ans portent » les armes, et ceux d'un bas âge encore servent d'es- » pions. Plusieurs de ces petits scélérats ont été jugés » et condamnés par la commission militaire. » N'épargnez pas les femmes, répétait-il à ses agens, elles engendreraient trop si on les laissait vivre. Quant aux petits enfans; bah! ce sont des louveteaux qu'il faut étouffer. Carrier fit fusiller un escadron de Vendéens qui s'étaient rendus sur la foi d'un armistice solennellement proclamé. Il fit condamner à mort, dans un espace de vingt jours, plus de quatre mille personnes. Un grand nombre de détenus périrent sans jugement. On attachait nus un jeune homme et une jeune fille, et on les jetait dans la Loire; le monstre appelait ces exécutions des mariages républicains, et ils furent nombreux. On noyait même des femmes enceintes. Ce représentant du peuple entassa plusieurs fois des hommes, de petits enfans dans des bateaux qu'au moyen de soupapes l'on submergeait au milieu du fleuve. Rendant compte d'une de ses opérations qui submergea quatre-vingts prêtres, il dit lui même : le décret de déportation fut exécuté verticalement. La quantité de cadavres engloutis dans la Loire a été telle, et l'eau en a été infectée au point qu'une ordonnance de police en a interdit l'usage aux habitans de Nantes, interdisant

Digitized by Google

aussi de manger du poisson. Enfin, et c'est tout exprimer, les atrocités exercées par Carrier, à Nantes, ont excédé même celles du féroce Lebon, qui dépeupla trois rues d'Arras ; celles de Maignet-Brutus, incendiaire de Bédouin (V. 11 mai 1794) ; celles de Barras, Toulon (V. 19 décembre 1793); et même celles de ces deux tigres accouplés sur les ruines fumantes de Lyon, Collot-d'Herbois et Fouché (de Nantes) (V. 12 octobre 1793). Jamais les hommes n'avaient été épouvantés par la révélation de semblables horreurs. C'est cet exécrable député que Lanjuinais a nommé le tigre de l'Ouest, tigre qui a dévoré trente mille Français ; et Lanjuinais, quoique toujours impétueux et violent dans sa haine aux êtres malfaisans, n'exagère jamais les faits à leur charge : il est aussi fidèle à la vérité que passionné pour la justice. Les forfaits de Carrier sont si effrayans, si nombreux, qu'on est tenté de nier leur possibilité, ou d'en regarder le récit comme un conte des *Mille et une Nuits*, inventé aux enfers pour la satisfaction du prince des démons. Deux choses encore sont aussi peu compréhensibles, le grand nombre d'exécuteurs des ordres de Carrier, et cette lâche immobilité d'une grande population.

Cambacérès, Merlin (de Douai), Guyton-Morveau (chimiste), etc., etc., membres du comité de salut public, écrivent à l'ambassadeur de la république française en Suisse, le citoyen François Barthélemy... : 23 décemb.
« Nous te chargeons, citoyen, de déclarer à tous les » cantons que les émigrés ne cesseront jamais d'être » traîtres, et que notre juste vengeance les pour- » suivra partout où elle pourra les atteindre. »

Digitized by Google

24 décemb. Toutes les lois portant fixation d'un maximum sur les prix des denrées et marchandises (V. 3 mai, 29 septembre 1793 ; 14 février 1794) sont abolies.

28 decemb. Le tribunal révolutionnaire est réorganisé. Le tribunal se compose de douze juges et de trente jurés. Le tribunal et le jury sont renouvelés en entier tous les trois mois. L'accusé pourra déclarer s'il entend récuser un ou plusieurs jurés. Il proposera ses causes de récusation, sur la validité desquelles le tribunal prononcera. Les jugemens seront exécutés sans recours au tribunal de cassation.

Les membres de la commission de Nantes, les complices de Carrier, se trouvaient nécessairement impliqués dans le procès (V. le 16). Leurs crimes étaient avérés ; ils s'en chargeaient réciproquement, et eux-mêmes les avouaient avec impudence : cependant trois d'entre eux seulement furent condamnés avec Carrier. Une aussi criminelle absolution a révolté tout Paris ; la majorité de la convention, indignée, casse le tribunal révolutionnaire et le renouvelle : aussi les dispositions du décret actuel sont-elles beaucoup plus favorables aux accusés que celles du décret du 10 août précédent ; elles marquent les progrès du retour vers les principes conservateurs de la société. Néanmoins, la clause qui n'admet point de recours montre qu'on a de la peine à sortir des voies de la tyrannie : car, partout où l'on admettra des règles qui s'écartent de l'ordre commun, quelle que soit la forme extérieure du gouvernement, on doit voir un tribunal d'exception ; alors il faut conclure que les gouvernemens manquent d'habileté, de bonne foi, ou de sentiment

Digitized by Google

de justice : car la justice est inséparable de l'humanité. (V. 17 août 1795).

Un décret rapporte celui du 26 mai 1794, qui prescrivait de ne faire aucun prisonnier anglais ou hanovrien. 30 décemb.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

ANNÉE 1795.

3 janv. Une déclaration est signée à Pétersbourg, entre l'Autriche et la Russie, touchant le dernier démembrement de la Pologne (V. 19 janvier, 25 novembre), et les lots de ces deux puissances ainsi que le lot réservé au roi de Prusse. Les trois cours mettent le dernier sceau à leur déshonneur.

19 janv. Le ministre de Russie fait au corps diplomatique, à Varsovie, une notification exprimant qu'il n'y a plus de république en Pologne (V. 25 novembre). Voilà le droit public des barbares du Nord!

19 janv. Amsterdam est occupé par l'avant-garde de l'armée de Pichegru, qui en prend possession au nom de la France. La conquête de la Hollande fut prescrite par le comité de salut public, et exécutée par ordre formel des représentans du peuple en mission à l'armée du Nord, Roberjot, Alquier et Bellegarde, nonobstant les représentations et les refus multipliés de Pichegru. Déjà ce général avait fait connaître à Monsieur, régent (Louis XVIII), son intention de concourir au rétablissement de la maison de Bourbon; les assurances de ce fait ont été données par Louis XVIII lui-même, et la conduite ultérieure de Pichegru ne permet pas de douter de la sincérité de ses intentions en faveur de la royauté. Les représentans du peuple ci-dessus

Digitized by Google

nommés lui notifièrent trois fois les ordres du comité de salut public, qui prescrivaient de tenter, à tout prix, la conquête de la Hollande; il éleva difficultés sur difficultés afin d'en éluder l'exécution, ne voulant pas, disait-il, exposer son armée à une destruction inévitable, dans le cas où les Hollandais rompraient les digues : l'excessive rigueur du froid ayant enlevé au gouvernement des Provinces-Unies ce grand moyen de défense, Pichegru refusa de marcher en avant, le dégel pouvant, disait-il, survenir d'un instant à l'autre; toutes les injonctions des représentans du peuple ne purent le déterminer à mettre l'armée en mouvement; ils tinrent alors un conseil et notifièrent à Pichegru les dernières volontés du comité de salut public. Le général refusa d'y obtempérer; aussitôt les délégués de la convention lui dirent : « Sous deux heures, » vous donnerez l'ordre de marcher en avant, ou vous » êtes destitué..... Voilà l'ordre du comité de salut pu- » blic; il nous enjoint de vous arrêter et de vous faire » transférer de suite à Paris, si vous refusez plus long- » temps de mettre l'armée en mouvement, et de mar- » cher sur Amsterdam; répondez oui ou non, et à » l'instant même. » Pichegru dit : « J'obéis, et dans » deux heures l'armée sera en marche, mais je ne ré- » ponds pas du succès, et je vous déclare que je » me lave les mains de tout ce qui peut arriver de » fâcheux. Exécutez les ordres que nous vous don- » nons, et la Hollande est conquise, » lui répliquèrent les trois représentans du peuple. Nous garantissons ce fait, Roberjot ayant donné, dans le temps, communication du rapport fait au comité de salut public par les trois représentans du peuple; rapport officiel qui existait aux archives secrètes du gouvernement, à l'époque de la restauration (1814). Pichegru fait, mal-

Digitized by Google

gré lui, la conquête de la Hollande; les froids rigoureux de cet hiver deviennent, pour les armes françaises, la source d'une gloire nouvelle. Le général Éblé ose faire passer sur la glace l'artillerie de l'armée qui foudroie les villes, tandis que la cavalerie prend les flottes, et la Hollande est rapidement conquise. Le stathouder s'est réfugié en Angleterre, après avoir inutilement fait les plus grands efforts pour défendre les Provinces-Unies.

C'est la maison de Nassau-Orange qui a arraché ces provinces à la superstitieuse et sanglante tyrannie de l'Espagne. Issus d'une maison royale qui se perd dans la nuit des temps, les princes d'Orange combattirent pendant un demi-siècle en faveur de la liberté politique et de la tolérance religieuse; ils en furent les héros à une époque où le double despotisme royal et monacal asservissait l'Europe: ils déployèrent une intrépidité et une constance qui pouvaient seules triompher des forces de Charles Quint et de tout le despotisme de son féroce successeur! La maison d'Orange éleva dans les marais de la Hollande un temple à la liberté politique et religieuse: sous leur commandement, les provinces hollandaises furent l'asile des victimes de toutes sortes de tyrannie, et devinrent le centre de tous les intérêts politiques de l'Europe: les Provinces-Unies s'élevèrent à un degré de prospérité intérieure et de richesse commerciale auquel nul peuple, ancien ou moderne, n'était encore parvenu! A l'exemple de la Hollande, à la vue des merveilleux résultats que la liberté y avait enfantés, l'Angleterre secoua ses chaînes, et reconquit ses libertés publiques: c'est encore à un prince d'Orange (au grand Guillaume, devant lequel trembla et s'abaissa Louis XIV), que les Anglais furent redevables de l'expulsion des Stuarts et des

Digitized by Google

jésuites, c'est-à-dire de la révolution de 1688 et de la déclaration des droits qui consolidèrent la liberté nationale, et rendirent plus tard les Anglais maîtres du commerce de l'univers. Gloire et reconnaissance éternelles dans l'histoire aux princes de Nassau-Orange! Ils ne violent pas leurs sermens constitutionnels; ils ne se jouent pas des libertés de la nation! Intrépides sur les champs de bataille et sages dans les conseils, ils combattent en personne lorsqu'il s'agit de défendre l'honneur et les intérêts de l'état, et ils voient, jugent et gouvernent par eux-mêmes et non par d'indignes favoris ou par des ministres pervers! A la chute de l'homme qui opprimera, pendant quatorze années, la France et l'Europe, les deux mondes verront la maison d'Orange établir et maintenir une sage, une vraie liberté constitutionnelle dans le royaume des Pays-Bas, elle donnera à tous les gouvernemens l'exemple d'une administration vraiment paternelle, vraiment royale! Heureux royaume, où la loi protége avec la même force le riche et le pauvre; où la liberté et la propriété individuelle sont sacrées; où la liberté des cultes est établie et protégée; où l'ultramontanisme ne peut franchir les limites assignées par la loi; où les dépositaires du pouvoir ne sauraient violer impunément la loi fondamentale de l'état; où le monarque, accessible au moindre de ses sujets, est le père plutôt que le prince du peuple; où le trône est défendu par l'amour et environné des bénédictions de la nation entière! Quel immense avenir de force, de prospérité et de gloire n'est pas réservé au royaume des Pays-Bas!

La flotte hollandaise, que les glaces retiennent dans le Texel, est prise par des hussards français. 20 janvier.

Digitized by Google

Jamais, jusqu'à ces jours-ci, des escadrons n'avaient pris une flotte au pas de course.

22 janv. Cambacérès, organe des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, fait à la convention nationale un rapport contre la mise en liberté de la famille de Louis XVI, c'est-à-dire du fils et de la fille de ce prince, et de ses parens éloignés. « Il n'y a pas » deux partis à prendre à l'égard des individus dont il » s'agit (déclare ce juriconsulte de l'iniquité); ou il » faut les rejeter hors du territoire de la république, » ou il faut les y retenir en captivité. En les retenant, » vous pouvez craindre que les malveillans ne divisent » le peuple qui veut la république avec ses représen- » tans qui l'ont fondée, qui l'ont soutenue, et qui la » soutiendront contre tous les efforts des conspira- » teurs. Au contraire, si ces individus sont bannis, » n'est-ce pas entre les mains de nos ennemis un dépôt » funeste? Que chacun de nous se tienne donc en garde » contre les piéges! Citoyens, inébranlables dans vos » résolutions, vous ne sacrifierez jamais ni les règles de » la justice, ni l'intérêt bien entendu du peuple... » Animés de ce sentiment, forts de votre exemple, » forts de la volonté du peuple, vos comités ne crain- » dront pas de dire : si le dernier des rois eût pu porter » ses espérances et sa famille sur une terre ennemie, » au moment où il fuyait la présence de la liberté, et » si le hasard des événemens ou le succès de nos armes » eussent remis dans vos mains son fils et son héri- » tier, qu'eussiez-vous fait de ce rejeton d'une race » proscrite? L'eussiez-vous rendu? Non, sans doute : » suivez donc la route que vous prescrivent la sagesse et » l'énergie... » Décidée par les insidieuses interpellations de Cambacérès, la convention passe à l'ordre du

Digitized by Google

jour, c'est-à-dire retient les enfans de Louis XVI dans la tour du Temple, la duchesse de Bourbon avec le prince de Conti au fort Saint-Jean de Marseille, et la duchesse d'Orléans au Luxembourg. Ainsi, Cambacérès, après avoir voté la mort de Louis XVI, fait retenir Louis XVII dans la prison où il doit périr. Que les apologistes de la conduite politique de ce conventionnel, après avoir lu ce rapport, en se rappelant les mémorables paroles qu'il prononça dans la nuit du 19 au 20 janvier 1793, sa proposition de la création du tribunal révolutionnaire (V. 10, 11 mars 1793), les dispositions de la loi ultra-révolutionnaire du 19 mars 1793, loi rendue sur son rapport, qu'ils disent (puisqu'ils affectent d'avancer que ce conventionnel faillit par faiblesse) si la pusillanimité de l'homme public n'a pas, dans les temps de troubles et de convulsions, les mêmes résultats que les complots du méchant déterminé, de l'homme effrontément pervers; qu'ils décident si ce dernier est, plus que l'autre, funeste à l'innocence opprimée. Le scélérat a du moins le mérite de la franchise; mais cette pusillanimité prétendue dont les efforts sanguinaires continuent après les jours de grand danger, n'est-elle pas de la scélératesse?

La salle des jacobins (V. 12 novembre 1794) est 24 janvier.
définitivement close; leur salle est affectée au service des institutions de l'école normale. Enfin, elle est supprimée, cette société fameuse à jamais par les brigandages dont elle couvrit le territoire français; brigandages qu'elle porta dans tous les pays où pénétrèrent ses émissaires! il est enfin fermé ce réceptacle impur, ce cratère infernal d'où sortaient tant de crimes! Un important résultat de cette mesure

Digitized by Google

est la fin de l'influence de la commune de Paris. (V. 17 mai).

30-31 janv. Berg-op-zoom et Zwoll sont pris par l'armée du Nord (Pichegru). La Hollande est entièrement conquise.

3 février. Roses, après soixante-dix jours de siége, est emporté par le général Pérignon, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales. L'enlèvement du fort de Bouton est un de ces coups de main qui signalent l'audace du soldat français, et surprennent l'imagination.

8 février. Les restes de Marat (V. 13 juillet 1793) sont arrachés du Panthéon, traînés dans les rues par les jeunes gens de Paris, et jetés dans les immondices de l'égout Montmartre, digne tabernacle d'un tel Dieu.

9 février. Un traité de paix est signé entre la France et la Toscane. Cet acte introduit la république française dans le système politique de l'Europe.

15 février. La première pacification de la Vendée est aussi conclue à la Jaunais (Loire-Inférieure), entre les commissaires de la convention nationale et Charette, l'un des principaux chefs royalistes. Le traité leur accorde deux millions de francs en indemnités, avec le libre exercice du culte. Charette s'engage à faire rentrer tous les Vendéens sous l'obéissance de la république, et de maintenir la police dans le pays-ci-devant insurgé, d'y établir les nouvelles autorités, et de veiller à l'exécution pleine et entière des lois générales, au moyen d'une garde territoriale dont il sera le chef et qu'il formera de tous les déserteurs et hommes sans aveu,

Digitized by Google

qu'il serait imprudent de licencier. Le général Canclaux a principalement contribué à déterminer cette pacification dont il avait donné l'idée. (V. 24 juin). Charette écrit à Monsieur, régent (Louis XVIII), « que les circonstances l'ont forcé de conclure cette » pacification, qui lui fournira les moyens de recom- » mencer plus tard la guerre avec plus de vigueur ; » que cette trêve n'est qu'un piége dressé aux répu- » blicains, et que jamais il n'existera de véritable » paix entre lui et la république..... »

Un décret divise la commune de Paris en douze arrondissemens ou municipalités. Par cette mesure, l'autorité des factieux qui dominaient la convention et la France, se trouve anéantie. (V. 2 février 1796). 21 février.

Un autre décret dirigé également contre les terroristes ordonne à tous les fonctionnaires destitués depuis les journées de thermidor, de se rendre sans délai dans leurs domiciles. (V. 9 avril, 4 octobre). 24 février.

Charette entre à Nantes avec son état major royaliste et fraternise avec les républicains. (V. 15 février.) 26 février.

A l'ouverture de la campagne, la république a huit armées : du Nord, Moreau ; de Sambre-et-Meuse, Jourdan ; du Rhin-et-Moselle, Pichegru ; des Alpes et d'Italie, Kellermann ; des Pyrénées-Orientales, Moncey ; des Côtes-de-l'Ouest, Canclaux ; des côtes de Brest et de Cherbourg, Hoche. Telle est la situation militaire de la France. 1er. mars.

Un décret met en état d'accusation et d'arrestation 2 mars.

Digitized by Google

les conventionnels Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier. (V. 1er. avril).

13 mars. Un combat naval a lieu dans la Méditerranée, à la hauteur de Savone, entre une flotte française de quinze vaisseaux, commandée par le contre-amiral Martin, et une flotte se composant de treize vaisseaux anglais et de deux vaisseaux napolitains, aux ordres du vice-amiral Hotham. Un vaisseau français est pris, un autre est englouti; deux vaisseaux anglais sont mis hors de service. Un vaisseau anglais est tombé au pouvoir des Français six jours avant celui de l'action.

15 mars. Un décret fixe la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain, et en accorde une livre et demie à l'ouvrier. Cette fixation paraît une munificence, et est reçue avec transport par cette frivole et pusillanime population qui n'osa soupirer un murmure pendant ces deux années où la ration n'a été que d'une once (V. 9 septembre 1794), et qui sans doute eût fait éclater ses plaintes, si l'on eût fermé les salles de spectacle une seule semaine! Observons que la plupart des membres de la convention ne manquèrent jamais, pendant les jours de la grande disette, d'un pain blanc, savoureux et délicat; les restaurateurs renommés donnaient même de ce pain aux individus sur la discrétion desquels on pouvait compter. La plupart des membres de la convention se rassasiaient publiquement, chez ces restaurateurs, du pain des riches; ils y faisaient une chère recherchée et s'abreuvaient des vins les plus exquis; on pouvait dire d'eux, en toute vérité: « Ils boivent dans des coupes

Digitized by Google

d'or les larmes et le sang de leurs victimes. » Les caves des fermiers généraux et des émigrés riches étaient devenues la proie des députés; les assassins à gages du comité de salut public et de sûreté générale se gorgeaient de vins étrangers; leurs patrons affichaient publiquement, dans leurs appartemens, les meubles précieux enlevés dans les maisons royales; tel député se servait de la table de trictrac de la reine; tel autre se servait du linge de lit et de table qui avait appartenu à cette souveraine; ils héritaient du trône corps et biens!!!

Un décret surseoit à la vente des biens confisqués par suite de jugemens de tribunaux révolutionnaires, commissions militaires ou populaires. (V. 12 décembre 1794, 3 mai 1795). 20 mars.

L'École polytechnique, sous le nom d'École centrale des travaux publics, est formée et mise en activité suivant un décret de la convention. Cette école est créée, alors que les écoles spéciales des services publics, tout-à-fait désorganisées, ont vu fuir de leur sein les professeurs et les élèves : les uns, pour se soustraire à la persécution; les autres, pour servir aux armées. C'est à cette création, comme aux prodiges que les sciences opèrent sur la matière brute (V. 22 septembre 1794), qu'on doit rapporter les causes principales des étonnans avantages qu'on obtiendra sur la première coalition. Attaquée de toutes parts, la France réclame les secours d'ingénieurs habiles, et est menacée de n'en plus trouver. Des hommes distingués par de vastes connaissances et par un ardent patriotisme conçoivent, tracent le plan d'une institution qui remplacera celles qu'on vient 21 mars.

Digitized by Google

de détruire. Le mode d'enseignement a deux branches principales : 1°. les sciences mathématiques comprenant l'analyse avec ses applications à la géométrie, à la mécanique, et la géométrie descriptive; 2°. les sciences physiques renfermant la physique générale et la chimie. Ce mode d'enseignement est le caractère distinctif de l'École polytechnique. Les instituteurs les plus distingués sont, à l'époque de la formation, Lagrange, Prony, Monge, Hassenfratz, Fourcroy, Guiton-Morveau, Berthollet, Vauquelin, Chaptal, à jamais illustres dans les hautes sciences, et qui en ont fait d'heureuses applications au bien-être de la société. (V. 16 décembre 1799; 16 juillet 1804; 13 avril, 4 septembre 1816).

1er. avril et suiv. Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier, membre de l'ancien comité de salut public, étaient en accusation, comme principaux auteurs des mesures de ce comité (V. 2 mars). Le sort de Robespierre leur était réservé, s'ils n'eussent été vivement défendus par ceux de leurs collègues qui, grâces à des talens utiles dans les circonstances actuelles, n'avaient pas été compris dans les mêmes inculpations. C'est ainsi que Carnot a soutenu, et avec justice, que l'assemblée devait s'interdire les fonctions de jury, parce qu'elle se trouverait à la fois partie, dénonciateur et juge; et ces mêmes hommes violateurs de toutes les formes, de tous les principes, dans le procès de Louis XVI, veulent épuiser toutes les longueurs et toutes les précautions judiciaires en faveur des sanguinaires oppresseurs du peuple!

Barrère, le plus impudent des imposteurs qui souillèrent la tribune politique, vient se disculper d'avoir mis la terreur à l'ordre du jour : il se con-

Digitized by Google

tenta, dit-il, de combattre le modérantisme. Il repousse le grief d'avoir couvert la France de prisons : que pourrait-on arguer contre lui des trente-deux bastilles établies dans Paris? Il est bien surprenant, ajoute-t-il, qu'il n'y en ait pas eu quarante-huit. A la vérité, la France s'est vue inondée de sang; mais par qui? par le dictateur Robespierre; voilà le grand, le seul coupable; car « les signatures des autres mem-» bres du comité n'étaient que des formalités pour » l'expédition des ordres, des signatures de con-» fiance.... » C'est ainsi que Barrère, tyran sans pudeur et sans remords, oppose à des faits des hypothèses, à des raisonnemens des paralogismes, et des déclamations à des preuves. Carnot le seconde; Carnot qui, inculpé lui-même, prétendra ne s'être jamais occupé que de plans militaires : mais, si cela fut ainsi, pourquoi Carnot a-t-il été chargé de l'organisation de la commission d'Orange qui devait régulariser les autorités de Maignet (Brutus) (V. 11 mai 1794)? D'où vient que Carnot ordonnait si positivement le meurtre, le carnage, la spoliation à J. Lebon (V. 17 novembre 1793) au bureau dépopulateur d'Arras, capitale de cette contrée, dont Carnot fut deux fois le représentant?

Les hommes fascinés de démagogie pourraient-ils justifier les actes de Carnot, collègue et complice de Robespierre, autrement que les fanatiques ou les imbéciles croyans à la manière du seizième siècle ne justifient les actes de l'inquisiteur Torquémada? Ah! sans doute, Carnot accuse vrai lorsque, défendant ses complices, il dit à la tribune : « qu'il a partagé » tous les crimes de ses collègues, membres du co-» mité de salut public, s'ils en avaient commis. » Il n'était donc pas seulement chargé des détails relatifs à

Digitized by Google

la guerre, comme il l'a déclaré. A la vérité, les membres du comité s'étaient partagé les travaux selon le genre de leurs études, de leurs talens et de leurs goûts; mais ils discutaient en commun les objets et les résultats généraux; ainsi la responsabilité, solidaire entre tous, affectait chacun d'eux.

Ces altercations ont rempli plusieurs séances, dans lesquelles Carnot, Barrère, Billaud se sont mutuellement défendus avec un véritable esprit de confraternité : ils l'ont, en outre, été par Maignet, Cambon, Duhem, Goujon et d'autres jacobins forcenés. Tous ils rejettent sur Robespierre mort, sur le seul Robespierre la férocité et le nombre des exécutions. « Vous » mentez, leur répliqua-t-on; car vous avouez que » Robespierre s'est absenté du comité quarante-cinq » jours, pendant lesquels vous avez fait guillotiner » douze cent quatre-vingt-cinq personnes; au con- » traire, dans le même espace de temps qui précéda » son absence, il n'y eut que cinq cent soixante-dix- » sept guillotinés : différence en plus, contre vous, » sept cent huit. »

Mais les excès de la tyrannie ont rallié les esprits contre elle, et toute cette théorique jacobine de Barrère et de ses complices restait insuffisante. Pour y suppléer, les agens des anciens comités soulèvent l'abjecte populace des faubourgs, dont une députation se présente à la barre de la convention. Son orateur dit : « Vous voyez les hommes du 14 juillet, du 10 août, » du 31 mai. Depuis le 9 thermidor (V. 27 juillet » 1794) vous vous vantez d'avoir mis la justice à l'or- » dre du jour : ce mot est vide de sens. Vous avez dit » que cette journée ramènerait l'abondance, et nous » mourons de faim. L'assignat ne vaut pas un cin- » quième de sa valeur. Le peuple veut du pain, la

Digitized by Google

» constitution de 1793 (V. 27 juin 1793) et la liberté » de nombre de patriotes incarcérés. » L'assemblée brave les menaces de ces forcenés, les réprime, et décrète la déportation des quatre accusés, ainsi que l'arrestation de plusieurs autres conventionnels de la même faction. Fouché, dont le nom devait se produire à côté du nom de Collot, est défendu par Legendre et Tallien, qui disent que sa tête était proscrite par Robespierre, et qu'il a eu le courage de concourir au 9 thermidor. « Non, s'écrie Boissy-d'Anglas, Fouché » n'a point eu de part au 9 thermidor; cette journée » fut trop belle pour avoir été déshonorée par son » secours. » Ce mot décide l'assemblée presque entière à rendre le décret commun à Fouché. Paris est déclaré en état de siége; le commandement en est déféré au général Pichegru, qui date de ce jour son apparition dans la carrière politique. Ces législateurs, si désordonnés dans leurs théories, sentent déjà que l'épée d'un soldat est nécessaire pour défendre leur autorité.

Un décret nomme membres de la commission des lois organiques de la constitution, Cambacérès, Merlin (de Douai), Syèyes, Thibaudeau et trois autres députés obscurs. (V. le 18). 3 avril.

Un traité de paix entre la république française et le roi de Prusse est signé à Bâle par François Barthélemy (neveu de l'auteur d'*Anacharsis*, directeur du 20 mai au 4 septembre 1797, pair de 1814) et le baron de Hardenberg. Les deux puissances n'ont aucune conquête à se restituer. 5 avril.

Ce traité, dans lequel un puissant souverain reconnaît implicitement la convention nationale, est le plus grand succès qu'elle puisse obtenir. Elle le doit prin-

Digitized by Google

cipalement à Barthélemy, le seul agent de sa diplomatie qui joigne à quelque connaissance des formes et des usages d'autrefois, cette souplesse de manières, ce caractère de patience et cette abnégation qui le sauvent des difficultés de sa position personnelle, et le rendent inattentif, si ce n'est insensible aux outrages qu'on ne lui ménage pas en sa qualité de ministre d'un gouvernement régicide dont il exécute ponctuellement les ordres, quels qu'ils soient. Les motifs qui portèrent la Prusse à la négociation étaient ostensibles : l'impatience de signaler à l'Europe un digne successeur de Frédéric II, l'ambition de soutenir la prépondérance de sa monarchie, et encore la présomption de l'accroître, avaient amené Frédéric-Guillaume II à se faire le chef de la ligue continentale ; son esprit chevaleresque aspirait à la gloire d'être l'Agamemnon des rois conjurés contre la démocratie française, et sa taille colossale complétait à ses yeux cette similitude historique, cette apparence théâtrale. Il courut aux armes avec l'intention, à ce qu'il paraît, de tirer bon parti de cette complète victoire que ses illusions lui montraient au bout d'une perspective rapprochée. Mais les vues intéressées et bassement exclusives des cabinets de Vienne et de Londres achevant de se manifester à Valenciennes et en Corse (V. 28 juillet 1793, 19 juin 1794), désenchantèrent les rêves politiques du monarque. Frédéric-Guillaume II rentra dans son sérail, et le ministère prussien en revint à la véritable politique de la Prusse : cette puissance ne devait pas concourir à l'affaiblissement de la France, son alliée naturelle ; aussi, postérieurement à la retraite de Champagne, se bornant à remplir ses devoirs de membre du corps germanique et à rouvrir la Basse-Allemagne, la Prusse, sans séparer ostensiblement

Digitized by Google

ses intérêts de ceux de l'Autriche, s'est abstenue d'entreprendre avec ses seules forces quelque chose contre la France. Enfin, le roi de Prusse consent à reconnaître la république quand il la voit triompher et que son gouvernement, en apparence assuré, permet de traiter avec une certaine sécurité. Frédéric-Guillaume, satisfait de ses récentes spoliations en Pologne, ayant dissipé le trésor de son oncle, préfère les plaisirs de son Parc-aux-Cerfs, le repos de la mollesse et les absurdes chimères de l'illuminisme, aux fatigues des combats et aux incertitudes de la guerre; il signe cette honteuse convention qui va frapper d'étonnement l'Europe entière.

L'uniformité des poids, mesures et monnaies, suivant le système décimal, est établie. 7 avril.

Un décret ordonne le désarmement des terroristes (V. 24 janvier). Dans ce désarmement, seront particulièrement compris les membres des anciens comités révolutionnaires, un certain nombre de jacobins ou sans-culottes, auteurs spécialement remarqués de grands actes de violence. On désarme à Paris un millier de ces individus. Au reste, la convention n'en vient à quelques mesures un peu fortes contre les anarchistes, que lorsqu'elle s'y voit contrainte pour sa propre sûreté, et dans l'appréhension que des mesures vigoureuses ou brusquement introduites, n'amènent une réaction soudaine dont les succès pourraient renverser, avec son existence, le gouvernement représentatif républicain. 9 avril.

Deux décrets révolutionnaires sont révoqués. 1°. Celui du 27 mars 1793, dont Treilhard fut le rapporteur, et par lequel les ennemis de la révolution sont mis 10 avril.

Digitized by Google

hors de la loi; 2°. celui que Saint-Just fit recevoir le 13 mars 1794, par lequel on punit comme complices ceux qui les ont recélés.

18 avril. Un décret crée une commission de onze membres pour la préparation d'un nouvel acte constitutionnel, suivant l'ordre du travail indiqué (V. le 3). Les onze sont: Cambacérès, Merlin (de Douai), Syeyès, Thibaudeau, Laréveillère-Lepaux, Boissy-d'Anglas, Berlier, Daunou, Lesage (d'Eure-et-Loir), Creuzé-Latouche, Louvet (du Loiret).

25 avril. On rapporte la loi du 11 avril 1793, le numéraire en or et en argent est déclaré marchandise, et on autorise l'ouverture des lieux connus sous le nom de bourses.

28 avril. On adopte une loi révolutionnaire par laquelle la confiscation prononcée par les décrets des 2 septembre, 30 mars 1792, 1er. mars 1793, s'étendra jusqu'aux portions que les enfans des émigrés peuvent espérer de recueillir dans les successions de leurs ascendans vivans. Les ascendans des émigrés sont obligés de faire, avec la république, un partage de leurs biens, appelé partage de présuccession. Sylla fit confisquer les biens des enfans de quelques proscrits; mais il ne demanda pas de sénatus-consulte pour autoriser et généraliser cette mesure. Nous n'apprenons pas qu'il ait osé, de sa main sanguinaire, saisir la propriété des pères, imaginé au sein de ses orgies de présuccéder à la nature, ainsi que s'expriment les misérables Sylla de la convention, aussi barbares dans leur langage que dans leurs codes. Cette loi, qui ne se trouve pas dans la théorie révolutionnaire de Marat, de Robespierre, Saint-Just, Couthon, que ne surent inventer ni Bar-

Digitized by Google

rère, ni Merlin, est conçue par Cambacérès, et rendue par une assemblée qui se prétend régénérée et revenue aux vrais principes, depuis le 9 thermidor.

L'abbé Barthélemy, âgé de 79 ans, auteur du *Voyage d'Anacharsis*, meurt. Jeté dans les prisons en 1793, il avait dû son élargissement au goût de Danton pour les médailles. En ces temps désastreux, on n'avait de prise sur ces atroces dominateurs que par de futiles accessoires. 30 avril.

Une loi ordonne le prompt jugement des émigrés trouvés sur le territoire de la république, l'expulsion des déportés rentrés, et prescrit des mesures répressives de toute provocation à l'avilissement de la représentation nationale ou au retour de la royauté. 1er. mai.

Suivant un décret, les biens des condamnés par les tribunaux révolutionnaires et par les commissions populaires, pour toute autre cause que l'émigration, seront restitués à leurs familles (V. 11 mars 1793). On excepte les familles de Robespierre et de Louis XVI !!! Les ventes faites sont maintenues; le prix leur en sera rendu par l'état. Ainsi, les pères auront été guillotinés parce qu'ils étaient riches, et l'on ne rétablira pas la fortune des enfans, attendu que les pères ont été guillotinés. 3 mai.

Ce décret est dû à la fermeté de Lanjuinais et de Boissy-d'Anglas, qui, proscrits par la faction de Robespierre, et cachés par suite de la journée du 31 mai 1794, signalent ainsi leur présence à l'assemblée (V. 8 décembre 1794).

Stofflet, chef des Vendéens, fait une proclamation 4 mai.

Digitized by Google

aux habitans de l'Anjou et du haut Poitou, pour leur enjoindre de cesser toute hostilité et de se soumettre aux lois de la république. En accédant au traité de La Jaunais (V. le 15 février), Stofflet paraît déterminé par l'idée que, les clauses du traité lui laissant les armes à la main pour l'établissement d'une garde territoriale destinée à maintenir la sûreté de ces contrées, les Vendéens seront à même d'augmenter leurs cadres, et que la suspension des hostilités lui donnera les facilités de s'approvisionner d'armes, de munitions et d'étoffes pour l'habillement des troupes réglées, afin d'être toujours en mesure de rentrer en campagne.

Stofflet, chef de l'une des grandes divisions de la Vendée militaire, indépendant de Charette, aussi brave, aussi considéré des siens, aussi redouté des républicains, exerce dans l'ouest une égale influence. Originaire d'Allemagne et déserteur, il prit du service en France. Ayant obtenu son congé, il devint garde-chasse du propriétaire de la terre de Maulevrier. Entré de bonne heure dans l'insurrection de l'Anjou, il a dû ses grades à ses talens qui semblaient grandir à chaque occasion, et à son courage toujours impassible. Précédemment, un roulier, Cathelineau, avait été déclaré généralissime (V. 27 juin 1793); car les commandemens furent répartis, dès l'origine de l'insurrection, entre les gentilshommes et les paysans, et le sont encore. Pour combattre la république, la Vendée adopte son système d'avancement militaire : les hommes à principes féodaux, ayant besoin de la force populaire, sont nécessairement amenés à reconnaître l'intervention du plébéien dans la défense des intérêts communs. C'est ainsi que les étrangers remarquèrent avec surprise une teinte fort prononcée d'esprit démocratique chez les émigrés que, cependant, leur attachement au

Digitized by Google

régime des priviléges entraînait hors de leurs foyers [1]. Ce motif était un de ceux qui déterminèrent quelques princes d'Allemagne à leur refuser asile. Le chantre de *la Pitié* flétrit ainsi le caractère inhospitalier du landgrave de Hesse-Cassel :

D'autres ont des jardins, des palais somptueux,
Le monde entier vient voir leurs parcs voluptueux ;
Mais des pas d'un Français l'on n'y voit pas l'empreinte :
On craindrait que ses pas n'en souillassent l'enceinte.
Ah ! ces jardins pompeux et ces vastes palais
Valent-ils un des pleurs taris par des bienfaits !
Tombez devant ce luxe, altières colonnades ;
Croulez, fiers chapiteaux, orgueilleuses arcades ;
Et que le sol ingrat d'un ingrat possesseur
Soit sec comme ses yeux et dur comme son cœur.

Les aristocrates fugitifs et les aristocrates militans font eux-mêmes, et sans s'en douter, l'aveu de la faiblesse et de l'injustice de l'ordre politique dont ils veulent le rétablissement. Car toute résistance à l'oppression, présupposant le goût, le sentiment ou le besoin de l'indépendance, donne l'essor à l'esprit de liberté, d'égalité, et, par une conséquence pro-

[1] La crainte des principes démagogiques professés ouvertement par la plupart des émigrés, la manière plus qu'inconvenante avec laquelle ils critiquaient les usages, les manières et les mœurs des pays où ils se fixaient, et les satiriques observations qu'ils se permettaient sur les autorités, et même sur les princes qui leur accordaient un asile, leur fermèrent l'entrée de plusieurs principautés d'Allemagne. On a lu l'inscription suivante, en allemand et en français, placée à un embranchement de route, dans les états du prince de *** : « Il est défendu aux Juifs, aux vagabonds et aux émigrés de » suivre cette route. » Néanmoins, les émigrés riches étaient reçus à peu près partout ; mais on était sans pitié à l'égard de ceux dont l'extérieur annonçait la misère. L'Autriche n'a presque pas souffert d'émigrés dans ses états ; dans l'évêché de Munster, dont un archiduc d'Autriche était prince-évêque, il y avait ordre de S. A. I. d'in-

Digitized by Google

chaine, inspire des idées élémentaires de démocratie. La masse de la nation en est imprégnée ; les plus fougueux adversaires de la révolution sont, à leur insu même, imbus de ses principes ; et si les Français retombaient sous la verge du despotisme monarchique, ils n'en seraient que plus mutins, à l'instant où les rênes du pouvoir absolu viendraient à se détendre. Si leurs ancêtres se soulevaient à chaque occasion, contre l'arbitraire des rois ou contre l'oppression des grands, on doit présumer que la génération actuelle ou les générations suivantes saisiront les conjonctures favorables pour réclamer des institutions susceptibles de garantir les droits du citoyen, quelles que soient les formes du gouvernement.

6 mai. Fouquier-Tinville, accusateur, et quinze juges ou jurés de l'ancien tribunal révolutionnaire, sont exécutés en place de Grève, à Paris.

Le premier est convaincu d'avoir fait périr une foule d'individus de l'un et de l'autre sexe et de tout âge (V. 27 juillet 1794), sous le prétexte de conspiration ; d'avoir fait juger, en trois ou quatre heures, jusqu'à soixante, quatre-vingts personnes ; d'avoir

terdire expressément tout séjour aux émigrés qui avaient fait la campagne des princes. Pour obtenir la permission de s'arrêter dans cette terre inhospitalière, l'on était tenu d'affirmer qu'on n'avait pas porté les armes en faveur de la maison de Bourbon. Un souverain d'Allemagne, invoquant la protection du directoire exécutif de France, écrivait aux ministres plénipotentiaires à Rastadt : « Je n'ai » pas à me reprocher d'avoir donné un verre d'eau à un émigré ; » quant aux princes de la maison de Bourbon, s'il en est entré dans » mes états, l'ordre d'en sortir leur a été aussitôt notifié. » Enfin, un prince d'Allemagne, comblé de bienfaits par la cour de France, donna un grand bal le jour où l'on reçut à M*** la nouvelle de l'assassinat de Louis XVI, et y dansa toute la nuit. Que l'on juge les humiliations et les outrages que les émigrés étaient obligés de subir.

Digitized by Google

fait encombrer des charrettes, préparées dès le matin, de victimes dont les qualités n'étaient point désignées, et contre lesquelles les jugemens signés en blanc ne contenaient aucune disposition; d'avoir composé le jury de jurés à lui affidés; d'avoir compris dans le même acte d'accusation, mis en jugement, fait traduire à l'audience et au supplice plusieurs personnes des deux sexes, de tout âge, de divers pays, et absolument inconnues les unes aux autres; d'avoir requis et ordonné l'exécution de plusieurs femmes qui s'étaient dites enceintes, et dont les gens de l'art avaient déclaré ne pouvoir constater l'état de grossesse; d'avoir fait dresser dans les diverses prisons, des listes de proscription; de n'avoir fait de la comparution à l'audience qu'une formalité dérisoire, en bornant les interrogatoires à demander à l'accusé son nom, son état, et à lui dire : « As-tu connaissance d'une conspiration? » La négative, sans discussion, était suivie de ces mots : « Tu n'as plus la parole; gendarmes, faites votre de- » voir. » L'accusé était sur-le-champ emmené. Le jugement se prononçait en masse; et les chariots, qui attendaient les condamnés, les traînaient à l'instant au supplice. Quand on manquait d'indices sur un prisonnier, Fouquier disait : « Il n'y a qu'à le remettre » à la première conspiration. » Les listes des prétendues conspirations contenaient beaucoup de noms pris au hasard. Cet accusateur avait soin de laisser sur la liste de mort des places en blanc « pour ceux qui pour- » raient, disait-il, venir encore augmenter le casuel. » Par un raffinement de cruauté, il laissa vivre l'abbé Émery, qui donnait les consolations religieuses aux victimes prêtes à être sacrifiées, et leur inspirait le calme de la résignation, parce que, disait-il : « ce » petit prêtre les empêche de crier. » Pas une seule

Digitized by Google

des vingt-quatre personnes, hommes ou femmes, amenées devant le tribunal avec madame Élisabeth, ne subit d'interrogatoire. Plusieurs d'elles s'en plaignent : « Cela suffit ; à la mort, » répond le président Dumas ! On employait un protocole commun à tous les actes, où l'on ne laissait que quelques lignes à remplir ; les huissiers, les greffiers et les juges y commettaient impunément les plus discordantes méprises. Des ressemblances de nom firent condamner un accusé pour un autre ; et si l'erreur était reconnue, le président répondait : « Qu'importe, aujourd'hui ou demain ? » Le fils fut jugé pour le père, le père pour le fils. De très-jeunes gens périrent à la place de leurs frères plus âgés. Un jeune homme de vingt ans, qui n'avait point été marié, fut condamné comme ayant un fils qui portait les armes contre sa patrie. On jugea la duchesse de Biron sur un acte d'accusation dressé contre son homme d'affaires. Fouquier parle de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté, contre l'égalité, à la maréchale de Mouchy, octogénaire et sourde, qui ne l'entend pas, et ne saurait même comprendre le sens de ces mots. « Mettez, » dit-il, qu'elle a conspiré sourdement. » Un vieillard dont la langue est paralysée ne peut répondre aux interpellations : Fouquier, instruit de cela, s'écrie : « Ce » n'est pas la langue qu'il me faut, c'est la tête. » La veille du 9 thermidor, un huissier du tribunal appelle Loiserolles fils ; le père, également détenu, mais contre lequel il n'y avait aucune charge, répond, accompagne l'huissier, et en périssant donne une seconde fois la vie à son fils. De jeunes femmes montrent une si noble fermeté devant les juges, que Fouquier en est frappé. « Les effrontées ! dit-il ; dussé-je me passer de dîner, » il faut que j'aille les voir monter sur l'échafaud,

Digitized by Google

» pour m'assurer si elles conserveront leur caractère » jusqu'à la fin. » Des vieillards, accusés d'avoir pris les armes contre la république, sont portés sur l'échafaud où ils n'ont pas la force de monter. La dénonciation d'un misérable fait arrêter une famille entière avec ses alentours; tous périssent, parce qu'on a trouvé, dans le portefeuille d'une femme âgée, un morceau de drap, grand comme une lentille, qu'on dit coupé de l'habit qu'avait Louis XVI le jour de sa mort! On a découvert dans un très-ancien pamphlet du paradoxal Linguet, que : « Considéré comme nour- » riture, le pain est une invention dangereuse et » très-nuisible, et que c'est le luxe seul qui nécessite » une telle nourriture. » Cette phrase devient le motif de sa condamnation. Collot-d'Herbois lui-même, désapprouvant une liste de cent cinquante-cinq personnes que Fouquier voulait faire juger à la fois, lui dit : « Que vous restera-t-il donc, quand vous aurez dé- » moralisé le supplice? » Et les cent-cinquante-cinq prisonniers firent ce qu'on appelait trois fournées. Fouquier avait proposé de saigner les condamnés, ou de leur donner des potions, pour affaiblir le courage qui les accompagnait jusqu'à la mort. (V. 27-28 juillet 1794).

Qu'il est affreux ce tribunal où les témoins dénoncent, arrêtent, déposent sans pouvoir être récusés! où les défenseurs commencent par s'excuser d'une fonction qui leur vaut de l'or, et ne demandent de l'indulgence que pour eux! où les jurés n'expriment que l'opinion qui leur fut dictée, où les juges ne prononcent que des sentences de mort!!!

Fouquier est arrêté depuis la réformation du tribunal révolutionnaire, depuis le 9 août 1794. Mais on n'ose pas d'abord instruire son procès. Lorsque,

Digitized by Google

enfin, on le traduit en jugement, on affecte les formes les plus lentes, comme pour contraster avec la rapidité de celles qu'il avait si souvent employées. Son procès dure quarante-un jours; deux cents témoins sont entendus à sa charge, et deux cents à sa décharge. Tous ses complices, amenés avec lui devant le tribunal, ne sont pas condamnés : la plupart d'entre eux, quoique bien convaincus d'assassinats juridiques et d'horribles forfaits, sont acquittés sur la question intentionnelle; quinze l'accompagnent à l'échafaud.

Ce grand acte de justice n'a pu s'obtenir qu'après une lutte de six mois, entre le parti du féroce Barrère et le parti un peu moins exécrable de Tallien. Fouquier, dans les débats, a montré toute l'audace d'un scélérat consommé. « La convention, dit-il, a mis » la terreur à l'ordre du jour; elle a proclamé l'ex- » termination des rebelles; les comités me les en- » voient pour que je remplisse les formalités du » jugement; je n'ai fait qu'obéir à vos ordres, citoyens » représentans, et vous m'accusez! Lequel de vous » m'a fait entendre une parole de réprimande? Le » sang découlait de la bouche de tous vos orateurs, » et vos décrets surpassaient encore votre tribune. » Si je suis coupable, vous l'êtes tous, et j'accuse » l'assemblée entière. Je n'ai été que la hache de la » convention; punit-on une hache? »

16 mai Un traité de paix et d'alliance entre la France et les Provinces-Unies est signé à La Haye. Cession est faite de tout le territoire batave sur la rive gauche de l'Escaut occidental, ainsi que sur les deux rives de la Meuse, au sud de Vanloo, y compris cette place. Le port de Flessingue est rendu, commun aux deux na-

Digitized by Google

tions, en toute franchise. La république des Provinces-Unies paie à la république française, à titre d'indemnité et de dédommagement des frais de la guerre, cent millions de florins, argent courant de Hollande.

Un traité entre la France et le roi de Prusse est conclu à Bâle. Il détermine la ligne de neutralité dans le nord de l'Allemagne. Cette ligne enclave l'Oost-Frise, la rive gauche de l'Ems, le pays de Darmstadt, le cercle de Franconie, et celui de la Haute-Saxe jusqu'aux frontières de la Silésie. 17 mai.

Un décret ordonne la destruction de la salle des jacobins, et l'établissement d'un marché public sur l'emplacement de cet ancien couvent (V. 24 janvier).

Toujours avide de domination, toujours altérée de sang, la faction des jacobins renouvelle ses efforts. Parmi ses chefs, les uns, Barrère, Collot-d'Herbois, Amar, Vadier, Billaud-Varennes, etc., ne siégent plus à la convention depuis le 1er. avril (journée du 12 germinal); d'autres, tels que Fouché (de Nantes), Syeyès (ex-abbé, ex-constituant, directeur en 1799, consul provisoire en 1799), Merlin (de Douai, directeur en 1797, 98, 99, etc., etc.), affectent d'approuver la chute de Robespierre, et dissimulent leurs projets de vengeance. Dangereux protées, ils ont dépouillé la robe du tigre, et se couvrent de la peau du serpent : mais, sous quelque forme qu'ils paraissent, il leur faut des victimes, de nombreuses victimes. S'ils eurent d'abord l'élan de la cruauté, ils en ont aujourd'hui l'arrière-pensée. Objets de l'indignation générale, ils sont peu à peu délaissés par ces divers partis de républicains qui n'ont pas, comme le parti jacobin, entièrement abjuré tout sen- 20-28 mai.

Digitized by Google

timent de justice et d'humanité. Il importe donc aux terroristes de faire avancer leurs corps de réserve, l'abjecte populace des faubourgs de Paris, et d'employer à cet effet le plus terrible des mobiles, la disette. Mais les véritables chefs de l'insurrection épieront dans l'ombre l'apparition du succès, laissant à d'imprudens lieutenans tous les dangers de l'action, et se réservant à eux-mêmes une retraite jusque dans le parti qu'ils font attaquer, dans le cas où ce parti l'emporterait.

Le tocsin rassemble, au milieu de la nuit, des milliers de compagnons ouvriers. Se dirigeant vers les Tuileries, ils placent aux premiers rangs des femmes et des enfans, afin qu'à cette vue les troupes envoyées pour arrêter leur marche hésitent à les combattre. Ils pénètrent dans la salle de la convention en brisant les portes : ils demandent à grands cris du pain, la liberté des patriotes, et la constitution de 1793 (V. 27 juin 1793). L'agitation et l'effroi règnent dans l'assemblée. Le président, faible vieillard, ne peut se faire entendre ni modérer le tumulte; les membres de la montagne demandent insolemment qu'on écoute les pétitionnaires. Soudain Boissy-d'Anglas, bravant mille dangers, s'élance au fauteuil, arrête par sa seule contenance l'impétuosité de cette foule déchaînée; semblable aux sénateurs de Rome, impassibles sous le fer des Gaulois : en vain les brigands l'attaquent, le pressent; en vain ils approchent de sa vue la tête sanglante de son collègue Féraud qu'ils viennent d'immoler; sourd aux invectives, inaccessible à la crainte, défiant les armes à feu dirigées sur lui-même, ce digne citoyen est un obstacle invincible : il jure de ne pas laisser ouvrir la délibération tant que les factieux resteront dans l'enceinte de l'assemblée. Cependant, les

Digitized by Google

partisans de Barrère siègent encore; et, délibérant entre eux, proclament tumultueusement des lois de sang et de pillage. Enfin, à minuit, après dix heures passées dans cet effroi, les troupes des sections paraissent, dispersent les assassins, et délivrent la majorité de la convention qui a eu l'étonnant courage de rester sur les bancs, en suivant l'exemple du président.

Les troubles continuent pendant deux jours. Les factieux amènent des canons aux Tuileries; ils sont repoussés. Le faubourg Saint-Antoine est désarmé. Quelques scélérats obscurs sont exécutés. La convention décrète d'accusation trente de ses membres qui se sont le plus indiscrètement prononcés pour le retour du régime de la terreur. Il y en aura six livrés à une commission militaire, et condamnés à la peine capitale : Romme, Duquesnoy, Goujon, Soubrany, Bourbotte, Duroy. A peine sont-ils hors de la salle du tribunal, l'un d'eux se frappe d'un couteau, tombe blessé à mort, et passe à son voisin le fer dont celui-ci se frappe aussitôt; les quatre autres suivent ces exemples. Trois respirent encore, et sont traînés sur l'échafaud. Il n'y a plus, en France, que des républicains enthousiastes et des jacobins endurcis qui soient doués de ce courage individuel qui fait attaquer la vie de son ennemi, ou décider de sa vie propre.

Dans ces huit jours, les révolutions du 28 juillet 1794 (10 thermidor) et 1er. avril 1795 (12 germinal) ont reçu leur complément. Le gouvernement est enlevé aux complices de Robespierre. Cependant les appréhensions d'un pas fait vers la royauté détourneront la majorité de la convention des voies de l'équité, et l'empêcheront d'accorder toute la satisfaction que réclame l'humanité si affreusement outragée. Tandis que des ouvriers du faubourg Saint-Antoine sont mis à

Digitized by Google

mort, ceux qui les égarèrent restent impunis; et la convention, craignant d'exercer trop libéralement la distribution de la justice, retient dans son sein plusieurs membres infâmes des comités de salut public, de sûreté générale, de législation.

30 mai. Un décret, rendu sur le rapport de Lanjuinais, autorise la célébration des cultes dans les édifices qui y étaient originairement destinés.

31 mai. Sur le rapport de Porcher-Richebourg (pair de 1814), un décret supprime le tribunal criminel extraordinaire, créé le 10 mars 1793, modifié le 10 août 1794, récomposé le 28 décembre suivant, et toujours connu sous le nom de tribunal révolutionnaire.

7 juin. Luxembourg, seule place des Pays-Bas autrichiens non soumise, est prise. Elle capitule après un siége de huit mois. La capitulation, conduite par le général en chef Jourdan, est signée par le général de division Hatry. La garnison, forte encore de douze mille hommes, et commandée par le maréchal Bender, sort libre, à l'exception de quatre cents émigrés ou transfuges français. On trouve dans cette place, outre huit cents bouches à feu, une quantité très-considérable d'ornemens d'église, d'argenterie, qui y ont été transportés des contrées catholiques voisines, comme dans un asile impénétrable.

8 juin. Louis-Charles de France, en naissant duc de Normandie, puis dauphin, et destiné au trône, sous le nom de Louis XVII, meurt à l'âge de dix ans, deux mois, douze jours. Il était renfermé dans la tour du Temple depuis le mois d'août 1792. Sa fin peut avoir été produite par les mauvais traitemens dont on n'a

Digitized by Google

cessé de l'accabler pendant ses deux dernières années. Néanmoins, si l'on observe, 1°. que c'est depuis la chute de Robespierre (27 juillet 1793) qu'on l'a isolé de sa sœur et qu'on a redoublé de rigueurs ; 2°. qu'il est mort lorsque l'expédition pour Quiberon se disposait avec un appareil formidable, avec la plus grande ostentation, dans les ports anglais; 3°. que le célèbre médecin Desault, qui l'a soigné dans les premiers temps de sa maladie déclarée, meurt subitement le 1er. de juin; que son successeur Choppart meurt aussi le 6, comme si l'on avait voulu détruire le mystère d'un empoisonnement dont ils n'auraient pu méconnaître les traces; on doit croire que la mort de l'héritier de Louis XVI, d'un enfant sur lequel les ennemis de la royauté ne peuvent diriger les traits de la calomnie pour en éloigner l'opinion générale, a été accélérée par les combinaisons de ces hommes qui ont, à ce jour même, la direction des affaires publiques. En ne paraissant pas avoir terminé ses jours, ils ne s'exposent pas à voir s'éloigner d'eux la confiance et la volontaire soumission que leur accorde un assez grand nombre de Français. Car, la mort violente de cet innocent et faible rejeton de la tige royale paraîtrait à tous les yeux un crime odieux autant qu'inutile. Peut-être aura-t-il semblé moins dangereux aux chefs de la convention, ou bien à ceux de ses membres initiés dans les secrets de l'état, d'amener la prostration de ses facultés morales et physiques, petit à petit, par une continuité de mauvais traitemens, en émoussant sans relâche ses organes par la terreur, en troublant le repos de ses nuits, en négligeant les maux auxquels cet âge est sujet. De la sorte, ils se précautionnent contre un mouvement spontané des bourgeois de Paris, qui, déjà portés par le ressentiment de leurs

Digitized by Google

douloureuses privations, de leur pénible assujettissement et de leurs longues souffrances, à maudire la république et la convention, pourraient, se laissant aller aux incitations de la faction monarchique, se porter au Temple; mais, qui se verraient tout à coup arrêtés et hors d'état de suivre leur entreprise, en voyant ce malheureux enfant dans l'état le plus déplorable. Cependant l'empoisonnement avait été assez clairement indiqué, dans la convention même, par un de ses membres, Brival (de la Corrèze) : « Nous avons » tant commis de crimes inutiles, qu'on aurait bien » pu y en ajouter un susceptible de nous délivrer » de beaucoup d'inquiétudes. » Et quoique cette ouverture ait été repoussée par un mouvement général d'indignation, on ne saurait assurer, d'après les trois principaux indices rapportés plus haut, et surtout la mort des deux médecins, survenue précisément à point nommé, que l'idée n'en ait été suivie. Au reste, le défaut d'air et d'exercice, dans un âge si tendre, est un poison lent dont l'action suffisait pour amener le résultat tant souhaité, et sans doute si bien prévu par les chefs de la faction régnante. On sait dans quel état fut trouvé, en 1764, l'infortuné prince Iwan de Russie.

Chaque jour dans son sein verse un poison rongeur.
Quelles mains ont hâté son atteinte funeste?
Le monde apprit sa fin, la tombe sait le reste. (DELILLE).

12 juin. Un décret porte qu'aucune autorité constituée ne reprendra le nom de révolutionnaire.

16 juin. Un autre décret ordonne la prompte organisation des gardes nationales. Elles se composeront de tous les citoyens valides âgés de seize à soixante ans. La nomination des officiers se fera par un seul scrutin

Digitized by Google

d'élection, à la popularité relative des suffrages. Les élections seront renouvelées tous les ans. Le service et la discipline s'observeront conformément à la loi du 29 septembre 1791.

Un décret établit, pour les paiemens et recettes d'assignats, une échelle de proportion calculée sur le progrès de leur émission ou de leur rentrée au trésor public. 21 juin.

Un décret confère aux tribunaux criminels la connaissance des meurtres et assassinats commis depuis le 1er. septembre 1792. Il est enjoint de connaître immédiatement de tous ces crimes. L'instruction de la procédure sera faite d'après les règles établies dans la loi du 16 septembre 1791. Les juges seront tenus d'appliquer la peine portée au Code pénal. Les jugemens ne seront pas sujets au recours en cassation. Les juges, accusateurs publics et greffiers, demeureront en permanence, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement réglé; les jurés seront aussi en permanence pour le temps qu'ils doivent servir. 22 juin.

On commence à rentrer dans le droit commun. On semble avoir l'intention d'atteindre les auteurs des massacres de septembre 1792, à Paris : vaines démonstrations! C'est pour abuser l'opinion qui se déclare contre les attentats des précédentes années, que ces coopérateurs à la législation de Robespierre prennent des dispositions en apparence favorables à l'humanité. Aussi-bien, à un petit nombre près, les juges sont partout les mêmes que l'influence des terroristes fit élire.

Un combat naval à la proximité de Port-Louis (Morbihan), a lieu entre douze vaisseaux français et dix vaisseaux anglais. Les premiers, commandés par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, perdent deux 23 juin.

Digitized by Google

vaisseaux, le *Tigre* et l'*Alexandre*. Le *Formidable* saute en l'air par un accident étranger au combat. L'action n'a duré que quatre heures.

24 juin. Charette, soumis depuis le traité de La Jaunais (15 février), reprend les armes, suivant la promesse qu'il en a faite à un aide-de-camp de Monsieur, comte d'Artois, envoyé près de lui pour le décider. Charette rassemble douze mille hommes à Belleville (quinze lieues N.-O. de Fontenay-le-Comte).

25 juin. Un décret ordonne la formation d'un bureau des longitudes. Il est chargé de rédiger la connaissance des temps, de perfectionner les tables astronomiques, et de publier les observations astronomiques et météorologiques. La première formation de ce bureau, type des formations suivantes, comprend : les géomètres Lagrange, Laplace ; les astronomes Lalande, Cassini, Méchain, Delambre ; d'anciens navigateurs, Borda, Bougainville ; un géographe, Buache ; un artiste, Larochez. Le bureau a la nomination des places vacantes dans son sein, ainsi que de quatre astronomes-adjoints. Une somme de cent dix mille francs est affectée annuellement aux traitemens, à l'entretien des instrumens et aux autres dépenses courantes. La bibliothéque astronomique à l'usage du bureau s'augmentera des doubles des bibliothéques publiques.

27 juin. Une escadre anglaise de trois vaisseaux de ligne et de six frégates, débarque sur la plage de Carnac (entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon) un corps d'émigrés, ayant pour chef d'Hervilly. Ce corps, réuni aux chouans conduits par un prétendu

Digitized by Google

royaliste, un chef d'intrigues, nommé le comte de Puisaye, s'empare le lendemain du bourg d'Auray.

Un décret suspend la vente des biens des ecclésiastiques reclus, déportés ou sujets à la déportation (V. 26 août 1792). 1er. juillet.

La convention nationale, instruite du débarquement à Quiberon (27 juin), décrète la suspension de toute radiation d'émigrés des listes d'inscription. C'est une particularité singulièrement remarquable, que, pendant tout le cours de la révolution, pendant plus de trente ans, les efforts des royalistes (à l'exception des Vendéens) n'aient servi qu'à l'affaiblissement de leur parti et n'aient amené que la confusion de leurs espérances. Leur conduite ne fut jamais qu'un tissu de fautes commises par l'orgueil en dépit des plus simples notions du bon sens. 4 juillet.

Soit que le gouvernement conventionnel eût à Londres des espions qui lui donnaient connaissance des mesures, des intrigues, des opérations du cabinet britannique, soit que ce cabinet jugeât convenable à ses intérêts politiques de ne pas cacher, jusqu'à un certain point, ses projets au gouvernement conventionnel; il est de fait que Boudin, député de l'Indre à la convention nationale, et membre en juin 1795 d'un des comités du gouvernement, dit : « Nous savons que les émigrés vont mettre en mer, et aborder » sur les côtes de Bretagne; je plains ces malheureux » émigrés, je les plains sincèrement; ils nous sont livrés » d'avance : d'après nos agens en Angleterre, nous con- » naissons d'avance le plan de l'opération. » Dix jours avant le débarquement à Quiberon, c'est-à-dire le 17 juin, Boudin se trouvant à dîner avec un de ses col-

Digitized by Google

lègues, son intime ami (Rivery, de la Somme), dit les propres paroles qu'on vient de lire ; il les dit devant le maître de la maison, personne dont le caractère connu ne permet pas le moindre doute sur sa véracité. Il nous a communiqué ce fait, et nous n'hésitons pas à en garantir de tous points l'exactitude. Boudin donna des détails aussi précis que curieux, tant sur le plan des opérations militaires que se proposaient les émigrés, que sur les chefs de cette expédition.

4 juillet. Les deux chefs royalistes, d'Hervilly, Puisaye, chefs sans mérite, en rivalité de commandement et très-jaloux l'un de l'autre, après avoir passé huit jours à débattre le plan d'attaque, s'emparent du chétif village de Lomaria ou Quiberon, et du très-petit fort Penthièvre.

5 juillet. Le poste de Carnac (V. 29 juin), menacé par un corps de républicains, est abandonné par les émigrés qui se resserrent et s'établissent dans la presqu'île de Quiberon ; se mettant, par-là, sous la protection des forts et sous le feu de l'escadre anglaise, au lieu de s'avancer en Bretagne pour donner la main aux autres bandes royalistes et marcher ensuite sur les républicains. Cette faute est décisive.

14 juillet. Un décret porte qu'il sera ouvert un emprunt d'un milliard à trois pour cent d'intérêt annuel et perpétuel.

Proposer une opération aussi gigantesque dans l'état de marasme et d'annihilation des capitaux, lorsque pour vingt-quatre livres en numéraire, il faut donner huit cent huit livres en assignats (V. 23 juin 1797) ; après ce grand nombre de fausses mesures en finance, de dilapidations, de spoliations et d'actes injustes qui ont eu lieu pendant près de six années ;

Digitized by Google

au moment où la France sans commerce, sans industrie, aspirante des capitaux étrangers, privée de plusieurs moyens de reproduction, se trouve aux abois, ne paye ni les créanciers de l'état ni les fonctionnaires administratifs; c'est un acte dont la convention pouvait seule être capable, depuis qu'il existe des sociétés politiques! De semblables conditions, offertes après tant de violations de la foi publique, et offertes par un gouvernement justement réprouvé de l'opinion, ne sauraient amener un seul prêteur. Voilà cependant, tout ce que sait imaginer le financier Cambon, pour ranimer la France épuisée et faire aller la machine du gouvernement.

Un décret met en accusation le conventionnel Joseph Lebon, arrêté quelques jours après le 9 thermidor, et le renvoie devant le tribunal criminel du département de la Somme (V. 13 octobre). 17 juillet.

Dans la nuit du 15 au 16, les émigrés attaquent les républicains postés à Sainte-Barbe, au débouché de la presqu'île; ils sont repoussés jusqu'au fort Penthièvre; d'Hervilly est mortellement blessé. Jaloux de se réserver l'honneur de l'action, ce chef avait fait retarder le débarquement d'une deuxième division d'émigrés, mouillée depuis plusieurs jours dans la baie, division commandée par le jeune comte de Sombreuil. Le débarquement a lieu le lendemain, mais en désordre, et les jours suivans le défaut de vivres augmente l'indiscipline. 16-17 juillet.

Les corps émigrés débarqués sur cette plage se composent, en grande partie, de soldats et de marins français prisonniers en Angleterre, et qui retiennent toute la ferveur des premières idées républicaines. 21 juillet.

Digitized by Google

Entrer dans les rangs royalistes n'est, pour ces prisonniers, que se ménager l'occasion de les abandonner dès qu'ils toucheront le sol français. Leur complot formé, des transfuges en instruisent Hoche, général des plus habiles, des plus actifs et des plus braves. Le fort Penthièvre tombe en son pouvoir; la garnison en est égorgée; les émigrés sont cernés. Réunis autour de Sombreuil, ils soutiennent le feu des assaillans, afin de donner aux femmes et aux enfans amenés avec l'expédition, le temps de regagner les vaisseaux qui rangent la côte; mais tous ne le peuvent pas. Le camp des émigrés est enlevé; très-peu d'entre eux ont le temps de parvenir jusqu'aux vaisseaux anglais; et Sombreuil qui, par un sentiment héroïque de l'exemple qu'il doit à ceux dont il a le commandement, a dédaigné de se sauver, est obligé de mettre bas les armes. Tout leur corps est fait prisonnier, y compris les chouans et les Anglais, faisant en tout environ dix mille individus avec les femmes et les enfans. Le désordre occasioné par le nombre assez considérable de ces non-combattans, auxquels il faut ajouter des vieillards venus avec des grades, et destinés à des commandemens après l'occupation de la Bretagne; ce désordre doit aussi compter parmi les causes accessoires et immédiates de l'événement. La seule présence de tant de personnes inutiles témoignerait assez combien cette expédition fut mal calculée et légèrement faite. Si les émigrés se sont aveuglés sur sa réussite, le gouvernement anglais a-t-il partagé leur aveuglement, en permettant d'embarquer cette foule de passagers? Parmi les chouans étaient encore beaucoup de femmes qui rendirent la confusion plus grande.

Les instructions et les ordres du gouvernement anglais, relatifs au commandement de l'expédition et

Digitized by Google

aux troupes, étaient, involontairement ou à dessein, tellement ambigus et susceptibles d'interprétations diverses, que Puisaye et d'Hervilly y trouvaient, chacun suivant ses prétentions, de justes motifs et même des droits pour exercer le commandement en chef des troupes françaises à leur débarquement. Une rivalité semblable, provoquée en quelque sorte par l'ambiguité des ordres du cabinet britannique, devait entraîner de funestes conséquences; ils en référèrent au cabinet anglais, et pendant qu'on attendait sa réponse, la catastrophe arriva. Nous ne croyons pas que M. Pitt ait pu porter à un tel degré de monstruosité le machiavélisme de sa haine contre la France. S'il en avait été ainsi, la mémoire de ce ministre subirait l'exécration de la postérité. Nous ne croyons pas non plus que les vaisseaux anglais qui balayaient à coups de boulets et de mitraille la plage où se précipitaient les émigrés français pour regagner les chaloupes et les bateaux qui pouvaient les transporter à bord de l'escadre, nous ne croyons pas que ces boulets anglais fussent dirigés contre les émigrés; on doit penser, au contraire, qu'ils étaient tirés contre les troupes républicaines acharnées à la poursuite des émigrés; mais un grand nombre de ceux-ci n'en périrent pas moins sous le fer anglais. M. de Rouxeville, ancien page du prince de Condé, officier au régiment de Bourbon, se sauvait à la nage, il atteint une chaloupe et en saisit le bord de la main droite; un coup de sabre le force de lâcher prise; de la main gauche il s'accroche au bordage, un coup de sabre lui abat la main; il est frappé sur la tête à grands coups de sabre et de crosse de fusil (par ordre de l'officier anglais), et englouti dans les flots. Nous pourrions citer plus d'un trait semblable.

Digitized by Google

La mésintelligence des trois chefs royalistes, Puisaye, d'Hervilly, Sombreuil, l'insuffisance de leurs talens et leur défaut d'expérience pour une telle entreprise, l'antipathie des chouans et des émigrés soldés, la confiance de ceux-ci dans leurs moyens, et leurs petites rivalités de grades, sont, sans contredit, les principales causes de ce désastre. Puisaye, aussi peu brave que peu généreux, a fui le premier, à bord des bâtimens anglais. C'est aux intrigues de cet homme vain et ambitieux que les émigrés doivent la catastrophe dont ils sont les victimes. Sur ses instances, l'expédition est partie précipitamment, avant d'avoir un approvisionnement suffisant de munitions de guerre, moyen nécessaire de succès, tandis que les amas d'armes et d'effets en tout genre sont immenses. Puisaye avait annoncé qu'aussitôt débarqués, les émigrés verraient accourir la population. A force de représenter la nécessité de profiter de cette ardeur belliqueuse, il avait fait accélérer le départ du convoi. Ne bornant pas ses vues au commandement d'une partie des troupes débarquées et des chouans, il comptait s'en faire un titre pour être le régulateur et le chef des armées royales de la Bretagne et du Poitou. Pour soutenir ce caractère et remplir l'attente du parti, il aurait dû posséder les ressources de talent et de bravoure dont il était dépourvu, ainsi que de toute autre qualité, si ce n'est l'art de l'intrigue. Il ne tardera pas à reparaître dans les bois de la Bretagne et à travailler à la réorganisation des bandes de chouans; mais ses tentatives, ou plutôt ses coups de main d'un chef de contrebandiers, n'auront pas un instant de succès. Enfin, il transportera sa honte au Canada, avec le prix dont les ministres anglais ont payé les services qu'il leur

Digitized by Google

rendit : funestes services, cause première de la perte de tant de braves Français.

« Vers la fin de juillet 1795, après la bataille de » Quiberon, le comte de Puisaye, général en chef » des chouans, reçut beaucoup de lettres de sa cor- » respondance secrète. Il y en avait plusieurs de » Paris, écrites par des personnes prépondérantes » dans les factions qui gouvernaient alors la France. » On lui offrait des secours et des moyens pour sou- » tenir le parti, l'augmenter, enfin des moyens assez » considérables pour l'utiliser; mais tout cela por- » tait la condition de recevoir M. le duc d'Orléans, » que l'on voulait faire arriver parmi nous. Le parti » qui le soutenait était mené par les gens qui alors » étaient le plus en crédit et pouvaient le plus dans » le gouvernement..... On accusait de plus le gé- » néral en chef, d'avoir eu et d'avoir des correspon- » dances avec les membres de la convention et avec » quelques généraux républicains. Ce fait était né- » cessairement vrai par la correspondance secrète, » je le savais; mais cela même était très-utile : que » l'on en eût fait un mauvais usage, n'était en rien » prouvé, et je ne voulais donner aucun développe- » ment à cela, devant des autorités inférieures qui » n'en devaient pas connaître..... Ceux qui, dans le » gouvernement républicain, soutenaient les pays » royalistes, mais qui les soutenaient dans une di- » rection de projets absolument différente, se refu- » sèrent à toute communication postérieure. Ils s'é- » taient toujours ménagé ce parti comme dernière » ressource et comme un refuge selon les circonstan- » ces; ils avaient voulu s'en servir pour une royauté » constitutionnelle. Ayant vu le moment où les choses » auraient pu et auraient dû prendre une tournure

Digitized by Google

» tout autre, et qui contrastait avec leurs vues, alors » ils avaient changé de marche et ne voulurent plus » s'en mêler, à moins toutefois que M. le duc d'Or- » léans, que ce parti désirait toujours, ne vînt en- » fin se mettre à la tête des pays royalistes : tel était » leur *ultimatum*..... La faction d'Orléans s'agite dans » tous les sens; elle est renforcée par tout ce qui » s'appelle constitutionnel au monde; elle acquiert » de jour en jour plus de consistance, etc..... » (*Mémoires pour servir à l'Histoire de la guerre de la Vendée*, par M. le comte de Vauban, p. 195, 349.)

A quelles misérables intrigues n'était pas sacrifiée la cause royale! et faut-il s'étonner, après cela, si la présence d'un prince français sur les côtes de la Bretagne et du Poitou se trouvait entièrement paralysée; si la bravoure chevaleresque de ce prince n'obtenait aucun résultat?

Sombreuil appelle Puisaye lâche, fourbe, dans une lettre qu'il écrit le 22, de sa prison d'Auray, à sir John Wahren, commandant la flotte anglaise, lettre qui renferme les adieux d'un mourant.

En faisant déposer les armes à sa troupe, Sombreuil avait cru capituler; mais le général Hoche a constamment exprimé qu'il n'avait ni fait, ni sous-entendu, ni supposé de capitulation; et la franchise avérée de son caractère, ainsi que la loyauté de ses procédés dans la Vendée, le mettent à l'abri de toute imputation de fausseté, et seraient au moins de fortes présomptions en faveur de ses dénégations. Cependant il n'est pas douteux que s'il eût pu suivre sa propre impulsion, il n'eût épargné de braves Français, ses prisonniers. On doit donc présumer que les émigrés, instruits du sort qui les attend, d'après les lois portées contre ceux pris les armes à la main, n'ont dû se

Digitized by Google

rendre qu'à condition qu'ils auraient la vie sauve. Hoche n'était point présent à cette stipulation, faite de vive voix, si toutefois elle a eu lieu. Dans sa dépêche au comité de salut public, il a demandé qu'on épargne le sang français, et que la vengeance républicaine frappe seulement les chefs; mais le comité condamne tous les prisonniers sans distinction. Cette implacable rigueur est hautement désapprouvée de Hoche, qui remet le commandement du district d'Auray au général Lemoine, et marche avec une partie de ses troupes sur Saint-Malo, que des bandes de chouans essaient de surprendre, afin de le livrer aux Anglais. En outre, de féroces conventionnels sont sur les lieux, revêtus de l'autorité supérieure. D'après tous ces indices, on doit croire que la convention ou espèce de capitulation sur laquelle se reposaient les émigrés en rendant leurs armes, n'a eu lieu que verbalement, et dans le tumulte de la mêlée et avec un chef secondaire; mais alors même elle devait être tenue; elle avait épargné le sang de part et d'autre; elle était conforme aux usages de la guerre; toute législation qui n'est pas barbare admet les vraisemblances en faveur du faible, de l'accusé, du vaincu. Mais là même est Tallien, qui n'a sollicité cette mission que pour trouver une occasion de recouvrer sa popularité chez les républicains enthousiastes; Tallien, né dans une misérable condition, d'abord collaborateur du *Journal-Affiches des Sans-Culottes*, membre de l'infâme commune au 10 août et au 2 septembre, signataire de tous les actes de proscription qu'elle émit. Il s'était emparé d'une partie des fonds destinés à ces journées, et avait aussi pris sa part dans les dépouilles des victimes. Devenu conventionnel, il s'était donné le proconsulat de Bordeaux, où sa fureur et sa cupidité se

Digitized by Google

gorgèrent de sang et de pillage. C'est ce même Tallien, dont les passions furibondes avaient paru à des hommes crédules s'être tempérées dans les journées de thermidor (V. 27-28 juillet 1794) : mais alors, son grand motif, son motif le plus noble était de sauver les jours d'une femme de mauvaise renommée, que Robespierre avait fait emprisonner. Ainsi, dans le désert de Sahara, le tigre combat d'autres tigres pour ravoir sa compagne. Qu'attendre donc du tigre Tallien à Quiberon ? de Tallien qui, à la société des jacobins, avait parlé en faveur de Jourdan Coupe-Tête, le monstre d'Avignon (V. 16 mars 1791), traduit par le comité de salut public au tribunal révolutionnaire dont il subit la condamnation le 27 mai 1794 ? Osera-t-on décider qu'il est moins sanguinaire que celui qu'il voulait sauver ? Misérable jongleur ! il aime les scènes à poignard ; le 9 thermidor, il en fit une, en montrant celui qu'il tenait de Brutus pour immoler Robespierre (V. 28-29 juillet 1794). Néanmoins, ce matamore de mélodrame n'a jamais tué personne, si ce n'est par le fer des guillotines ou des septembriseurs et par le plomb des commissions militaires. Dans cette circonstance, il accourt à la tribune de la convention, faisant voir un poignard pris au hasard, dit-il, dans un nombre considérable d'armes semblables qu'il assure avoir été trouvées ; il affirme que ce poignard est empoisonné, que l'essai en a été fait sur un chien qui est mort, quoique légèrement piqué, et, par cette imputation aussi dénuée de preuves qu'atroce, il obtient le massacre de six cents Français, tous officiers dans les troupes débarquées. Au reçu du décret qui l'ordonne, la commission d'Auray, refusant de continuer ses fonctions, se voit remplacée par une autre commission composée de militaires étrangers,

Digitized by Google

allemands et suisses, laquelle fait immédiatement fusiller Sombreuil avec ses émigrés, qui, tous, voulurent rester à Auray, malgré les facilités de s'évader: tant ils étaient persuadés de l'existence d'une capitulation et de la bonne foi des chefs républicains ! Ce massacre affectera péniblement le très-grand nombre de Français; mais Tallien aura recueilli l'avantage qu'il ambitionnait : il triomphe à Paris; son ascendant renaît à l'assemblée, et il s'y voit redouté de tous les partis.

Comme, parmi ces émigrés, il se trouvait environ trois cents officiers de cette marine si distinguée pendant la guerre d'Amérique, on en a conclu que le cabinet britannique les avait conduits à leur perte. Cette opinion a trouvé beaucoup de partisans, même en Angleterre, et le machiavélisme si avéré de Pitt a dû l'accréditer. Ce ministre, essayant devant la chambre des communes de pallier la honte de cette expédition, s'est écrié : « Du moins le sang anglais n'a pas coulé... » — « Non, sans doute, réplique Shéridan, mais l'honneur anglais a coulé de tous ses pores. » Au reste, ce cabinet a fait un si grand nombre de mauvaises expéditions, qu'on peut bien ne pas relever ses mauvais desseins; vingt tentatives de sa part, dans vingt années, montrent assez qu'il ne sait réussir qu'à force de bras, à force d'or, à force de temps, à force d'intrigues, d'insurrections, de trahisons et à force d'auxiliaires étrangers. A Quiberon, l'amiral anglais est des plus mal choisis; le plan, des plus mal combinés, tandis que les moyens d'exécution sont immenses, prodigieux : la valeur seule des approvisionnemens abandonnés sur la plage s'élève à plusieurs millions.

C'est ici, c'est à Quiberon même, qu'il est à propos

Digitized by Google

de considérer l'esprit dans lequel le cabinet de Londres entreprit toutes ses opérations dans l'ouest de la France. S'il eût voulu rétablir les Bourbons, au lieu de jeter de temps en temps quelques secours sur les côtes des départemens insurgés, au lieu de morceler ses expéditions, il eût entrepris une descente avec des forces imposantes, et essayé de porter un coup décisif en ne refusant pas à l'un de nos princes (au duc de Bourbon) de s'y montrer et de se mettre à la tête des royalistes. Mais ce cabinet qui, depuis quarante ans, s'efforçait d'ébranler les trônes qu'occupait leur maison, ne voudra pas maintenant relever celui de France. Affectant d'oublier les perfidies commises par les Anglais, et qui commencèrent, dès 1754, les hostilités de cette grande guerre terminée seulement en 1763 par le traité de Paris, il reproche avec amertume à Louis XVI d'avoir saisi l'occasion d'exercer des représailles, en soutenant les efforts des colonies d'Amérique [1]. Comme un autre Asdrubal, le premier Pitt nourrit son fils dans l'implacable haine qu'il portait aux Bourbons. Il est trop évident que le gouvernement anglais ne désira jamais qu'entretenir une guerre cruelle dans la Vendée; il vient de la voir s'af-

[1] Louis XVI faisait fournir secrètement aux insurgens des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale des armes, des munitions de guerre et de l'argent, tandis que son ambassadeur à Londres avait ordre d'assurer le gouvernement britannique de la stricte neutralité observée par le cabinet de Versailles, et ne cessait de protester qu'il continuerait à garder cette neutralité. Le gouvernement anglais fut vivement piqué de cette perfidie des ministres de Louis XVI, et en conserva un profond ressentiment dont il n'eut que trop tôt l'occasion de signaler les effets. Il est généralement reconnu aujourd'hui que Pitt, dès les premiers jours de juin 1789, répandit l'argent à Paris pour fomenter l'anarchie et la guerre civile. Ce ministre, interpellé dans la chambre des communes, sur l'emploi d'un million sterling (Vingt-cinq millions de francs), porté en dépenses secrètes, refusa

Digitized by Google

faiblir, pâlir et près de s'éteindre (V. 15, 26 février, 4 mai); que l'or, les escadres, les munitions, les armes britanniques se prodiguent afin de la rallumer. Ce formidable armement est détruit; on ne tirera pas le canon de réjouissance de la tour de Londres, mais on s'en félicitera dans *Downing street*.

Sombreuil écrit à sir Wahren par le canal du général Hoche (datée d'Auray) : « M. de Puisaye, » le lâche fourbe qui nous a perdus, m'ayant donné » ordre de prendre une position et de l'y attendre, a » eu l'extrême prudence de joindre bien vite un ba- » teau, abandonnant au hasard le sort des nombreuses » victimes qu'il a sacrifiées. Les gardes du fort ayant » été forcés, toute l'aile gauche de la position était » déjà tournée, et il ne restait de ressource que dans » l'embarquemant le plus précipité, rendu presque » impossible par la proximité de l'ennemi. Les régi- » mens d'Herville et de du Dresnay se rangèrent en- » tièrement vers lui, abandonnant et massacrant leurs » officiers. La majorité des soldats, désespérant d'une » aussi affreuse position, s'éparpillèrent dans la cam- » pagne. Je me trouvais resserré et cerné au rocher, 22 juillet.

de s'expliquer à cet égard. Les Anglais avaient noué une intrigue dont le but était de se faire livrer le port de Brest; elle fut déjouée, et le comte Dorsey, ambassadeur d'Angleterre près la cour de France, se trouva dans la nécessité de démentir (par sa lettre à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères) l'imputation faite à son gouvernement d'avoir excité les troubles de Paris, d'avoir voulu faire incendier le port de Brest, etc., etc. On se rappelle que le comte de Castellane, qui se montra, en 1789, l'un des plus zélés partisans des principes révolutionnaires, accusa les ministres de ces crimes, et demanda, à ce sujet, à la tribune de l'assemblée constituante, qu'il fût nommé un comité de recherches. On doit à M. de Castellane la première institution de cette espèce d'inquisition politique, contre laquelle M. le comte de Virieu se prononça fortement.

Digitized by Google

» à l'extrémité de l'île, avec deux ou trois cents gen-
» tilhommes et le peu d'hommes restés fidèles, mais
» sans cartouches, n'ayant pu en obtenir que pour les
» gardes du fort, malgré mes instances réitérées. Sans
» doute M. Puisaye avait eu des raisons qu'il expli-
» quera. Plusieurs bateaux encore à la côte pouvaient
» me donner la ressource déshonorante dont il a si
» promptement profité. L'abandon de mes compagnons
» d'armes eût été pis que le sort qui m'attend (je crois
» demain matin). J'en méritais un meilleur.... N'ayant
» plus de ressources, j'en vins à une capitulation pour
» sauver ce qui ne pouvait échapper, et le cri général
» de l'armée m'a répondu que tout ce qui était émigré
» serait prisonnier de guerre et épargné comme les
» autres. J'en suis seul excepté. Moi seul je dois
» périr, et je périrai..... Je vous somme, sur les
» lois de l'honneur, de faire connaître cette lettre au
» public... »

22 juillet. Voici la lettre de Sombreuil au général Hoche....
« J'écris à M. Tallien, et lui parle du sort de ceux
» dont les circonstances m'ont fait hier le chef. Dans
» le calme comme dans l'orage des combats, j'em-
» ploierai toujours les moyens que me permettent les
» lois militaires pour veiller à ce qui les intéresse.
» Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit
» nombre qui me restait, qui aurait nécessairement
» succombé; mais, monsieur, la parole de tous ceux
» qui sont venus jusque dans les rangs la leur donner,
» doit être chose sacrée pour vous. Je m'adresse à vous
« pour la faire valoir. S'ils ne doivent pas y compter,
» monsieur, veuillez m'annoncer leur sort..... »

22 juillet. Un traité de paix entre la France et l'Espagne est signé à Bâle par François Barthélemy (directeur en

Digitized by Google

1797, pair de 1814) et don Domingo Yriarte. La France rend ses conquêtes en Biscaye et en Catalogne; l'Espagne cède la partie de Saint-Domingue qu'elle possède.

Charles IV, bien convaincu de la perfidie des cabinets coalisés, appréciant l'étendue de leurs revers, juge plus convenable de traiter avec les républicains français que de s'ensevelir sous les débris de la monarchie espagnole. Sans doute, ses sujets doivent le bénir de s'être conduit plutôt en monarque qu'en Bourbon, d'avoir préféré les intérêts positifs de son royaume à ceux de la branche malheureuse de sa famille.

Mais les cabinets de Vienne et de Londres persisteront dans le chimérique dessein d'anéantir la démocratie, ou plutôt la France elle-même. Ils ne voient pas, ou, dans leurs intérêts particuliers, ils affectent de ne pas voir que la question de l'indépendance de la république est déjà décidée par la victoire, et que la continuation de la guerre expose la sécurité des vieilles monarchies. Le grand objet de leur coalition, celui qu'ils annoncèrent avec tant de faste et de hauteur, n'est point le motif qui les engage à prolonger une lutte aussi funeste à l'Europe en général. Ils refusent aux princes français un commandement qui puisse les mettre à portée de rentrer en France et d'y former un parti; ils ne souffrent pas que le chef de cette maison qu'ils reconnaissent *in petto* comme roi, se mette (ainsi qu'il annonce en avoir le dessein) à la tête de ceux de ses sujets qui combattent pour lui, et ils le réduisent à chercher une retraite dans les états de Venise. Le prince de Condé, subordonné, contraint dans toutes ses opérations, voit les émigrés qu'il commande sacrifiés sans utilité pour leur cause. Ren-

Digitized by Google

dent-ils des services signalés à l'armée autrichienne, on les place continuellement aux avant-gardes dans les attaques, aux arrière-gardes dans les retraites; ils sont honteusement livrés dans toutes les capitulations (V. 7 octobre 1794, 7 juin 1795)! Ceux d'entre eux qui ne portent point les armes, privés presque en tous lieux de protection et même d'asile, restent abandonnés de ces cours qui, s'annonçant pour défendre la cause de la royauté, les ont entraînés hors de leurs foyers. (V. 4 mai).

Plus fastueux, le gouvernement anglais les reçoit; il semble applaudir, encourager les actes de bienfaisance qui distinguent un si grand nombre de particuliers dans les trois royaumes. Il soutient les émigrés comme individus souffrans, agissant à peu près comme agirait un corsaire algérien, recueillant, nourrissant l'équipage captif d'un bâtiment qu'il aurait pillé et submergé. Le gouvernement anglais prendra la Corse, la Martinique, les vaisseaux de Toulon, pour lui et en son nom, et non pour les princes français ses alliés; il laissera les Vendéens à leurs propres forces, les excitant par des promesses d'un grand secours qui n'arrivera jamais. Il fait débarquer douze cents émigrés à Quiberon, mais sans les soutenir par des troupes anglaises; et Pitt se glorifie de ce que pas une goutte de sang anglais n'a coulé!! Le monde entier, persistant à voir une perfidie dans cette expédition, se persuade que Pitt désire prolonger la durée, étendre les ravages d'une révolution dont l'Angleterre semble à l'abri par sa position insulaire, révolution dont les désastres lui sont de plus en plus avantageux.

Ainsi, les ministres du roi d'Espagne, convaincus de la déloyauté de ses alliés, comme de la grande su-

Digitized by Google

périorité des armées républicaines, qui ont pénétré dans deux belles provinces de son royaume, le sauvent par un traité de paix. Si cet exemple était suivi par l'Autriche et l'Angleterre, les jacobins usant la plupart de leurs moyens d'influence, le peuple reviendrait promptement à des principes plus sociables, à des formes de gouvernement plus concentrées, qui, le rendant moins malheureux et moins agité, n'exposeraient plus les anciennes institutions de l'Europe au danger d'une entière subversion : mais c'est précisément ce que Pitt ne saurait vouloir !!

La tranquille neutralité de la Suède, du Danemarck, de la Suisse, ainsi que les traités que viennent de conclure la Toscane et la Prusse (V. 9 février, 5 avril,) prouvent à l'Autriche et à l'Angleterre qu'on peut négocier avec sûreté. La politique de ces deux dernières puissances amènera les calamités de l'Europe pendant les années qui vont suivre.

A la bourse de Paris, le prix du louis d'or est de neuf cent vingt francs en assignats. 1er. août.

Un décret ordonne l'établissement, à Paris, d'un conservatoire de musique, pour le perfectionnement de cet art. 3 août.

Le comte d'Avaray écrit de Vérone au général Charette. «... Depuis long-temps enflammé d'une ambition de gloire dont il ne peut pardonner qu'à vous » de lui avoir donné l'exemple, le roi se voit privé du » moyen le plus noble, le plus sûr et le plus favorable » à ses intérêts, d'aller vous rejoindre... L'empereur » ne paraît pas disposé à reconnaître encore l'autorité » légitime. Le descendant de Louis XIV et de Phi- 17 août.

Digitized by Google

» lippe V a fait sa paix ; il ne nous reste donc que les » Anglais... Atténuez le mauvais effet que peut pro- » duire en France la confiance apparente accordée aux » Anglais... Si vous apprenez que le roi soit à l'armée » de Condé, que cela ne vous étonne pas; car, sans » laisser soupçonner son projet à qui que ce soit, il » compte quitter sa station pour aller passer quel- » ques jours à son armée du Rhin. Il est essentiel » que l'Angleterre n'en soit pas prévenue; car, voyant » le roi avec M. le prince de Condé, non-seulement » elle ne se presserait pas de répondre à sa demande, » mais elle pourrait même le laisser sur le Rhin, dans » la dépendance de l'empereur. Que cette lettre reste » secrète entre nous. Je ne l'ai communiquée qu'à Sa » Majesté... »

13 août. La convention adopte, comme article additionnel à la constitution qu'elle prépare, ce qui suit : « La na- » tion française déclare que jamais, en aucun cas, elle » ne souffrira la rentrée des Français qui, ayant aban- » donné la patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont » pas compris dans les exceptions portées aux lois » contre les émigrés (il est interdit aux corps législatifs » de faire de nouvelles exceptions sur ce point). Les » biens des émigrés sont irrévocablement acquis au » profit de la république. » Les motifs de cette loi prennent leur source dans l'expédition de Quiberon (V. 4, 5, 16, 21 juillet). Jamais les royalistes ne sauront faire que des fautes.

17 août. Un décret déclare non avenus tous jugemens emportant peine afflictive ou infamante, et rendus révolutionnairement depuis le 10 mars 1793 jusqu'au 28 décembre 1794, contre des personnes actuellement

Digitized by Google

existantes. Ces personnes seront traduites devant les tribunaux ordinaires, et jugées conformément à la loi du 16 septembre 1791.

Un décret prescrit aux individus portés sur la liste des émigrés, qui, après s'être pourvus dans les temps utiles, n'ont pas encore obtenu leur radiation définitive, de se retirer dans les communes où ils étaient domiciliés avant l'insertion de leurs noms sur la liste. 18 août.

La nouvelle constitution, dite de l'an III, après après avoir été discutée article par article, est adoptée par la convention. Les assemblées primaires sont convoquées pour procéder à l'acceptation de cette constitution, et aux nominations du corps législatif (V. 23 septembre). 22 août.

Toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire est dissoute; en conséquence, les salles où lesdites assemblées tiennent leurs séances seront fermées sur-le-champ, et les clefs en seront déposées, ainsi que les registres et papiers, dans les secrétariats des maisons communes. Cette décision suit un rapport de Jean Mailhe, assurant que « parmi les » sociétés dites populaires, il en est qui méditent en- « core les attentats et les crimes de la terreur; il en » est qui aiguisent les poignards de la royauté; les » unes et les autres tiraillent le peuple dans tous les » sens, et cherchent respectivement à le rendre in- » strument et victime de leurs féroces passions. » 23 août.

Monsieur, comte d'Artois, part de Portsmouth, à bord de la frégate *le Jason*, pour les côtes de France (V. 2 octobre). 26 août.

Digitized by Google

Un décret surseoit à la vente des biens des hospices et autres établissemens de bienfaisance (V. 9 juillet 1790).

30 août. Une loi, dite du 13 fructidor, porte que les assemblées électorales prendront d'abord les deux tiers des membres que chacune d'elles doit fournir au corps législatif, appelé par la nouvelle constitution (V. 23 septembre), exclusivement dans la convention même, soit qu'elles les choisissent dans la députation de leur département, ou parmi les députations des autres départemens. Instruits par l'exemple de l'assemblée constituante, les membres de la convention veulent eux-mêmes être les gardiens de leur ouvrage : ils assurent se sacrifier, avec l'apparence du désintéressement, au vœu général qui demande, avant tout, de la stabilité dans les principes républicains ; mais on aperçoit trop bien dans cette disposition un prétexte sous lequel ils cachent la soif de la domination, ainsi que le désir de l'impunité pour leur précédente conduite.

1er. sept. A la Bourse de Paris, le louis d'or coûte douze cents francs en assignats.

3 septemb. Louis XVIII adresse au général Charette une lettre datée de Vérone. « Vous jugez sans peine, monsieur, » de la douleur avec laquelle j'ai appris la funeste af- » faire de Quiberon et ses affreuses suites. Mon cœur » est déchiré, mais mon courage n'est pas abattu. Il » existait en vous avant cette cruelle journée ; il y ré- » side encore. Faire pleurer de braves et fidèles sujets ! » les parens, les proches parens abandonner ma cause ! » Charette et sa valeureuse armée me restent..... Je

Digitized by Google

» charge mon ami de vous écrire plus au long, comme » je vous ai prévenu que j'en userais..... »

Cette lettre montre la confiance absolue que Louis XVIII avait placée dans le général Charette.

Voici la lettre du comte d'Avaray au général Charette (datée de Vérone, 4 septembre) : « Le Roi me » donne l'ordre, mon général, d'ajouter quelques » mots à sa lettre. Je dois commencer par surmonter » mon trouble et mon ivresse de me voir en tiers » entre le Roi et vous..... Cet affreux désastre » de Quiberon, résultat nécessaire de l'impéritie du » chef, ne nous permet pas d'espérer une réponse » favorable de Londres à la demande que je vous ai » annoncée..... Nous faisons tout au monde pour que » l'Angleterre ne soit pas prévenue de l'intention où » est le Roi d'aller passer quelques jours à son armée » du Rhin.... »

La convention nationale, reconnaissant que « le 4 septemb.
» citoyen Maurice Talleyrand-Périgord a puissam- » ment secondé la révolution par sa noble conduite, » comme citoyen et comme ecclésiastique, appréciant, » en outre, les motifs qui l'ont éloigné, l'autorise à » rentrer en France. »

Une loi révolutionnaire porte : sont bannis à per- 6 sept.
pétuité les prêtres déportés et rentrés sur le territoire français. Tous les ministres des cultes qui ne se conformeront pas aux lois, seront punis.

L'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de 6 sept.
Jourdan, passe le Rhin et prend Dusseldorff. Ce passage s'effectue à Neuss et à Urdingen (4 lieues au-dessous), tandis que de grandes démonstrations ont lieu sur un point intermédiaire. Opéré devant

Digitized by Google

un ennemi très-supérieur, il signale l'audacieuse bravoure des généraux Kleber, Lefebvre, Bernadotte, Championnet. La précision et l'ensemble des mesures, la rapidité de l'exécution dans une entreprise estimée jusqu'alors comme à peu près impossible, révèlent à l'Europe les grands talens des ingénieurs français; l'Europe les verra, dans les campagnes suivantes, imiter le modèle de haute intelligence et de rapidité que donnent ici le général Dejean et le chef de bataillon Caffarelli-Dufalga. C'est aux vives instances du premier auprès de Kleber, le héros de cette armée, qu'est dû l'essai de ces moyens extraordinaires, toujours employés avec un égal succès, jusqu'à ce passage de la Bérézina (V. 26-30 novembre 1812) qui déconcerte la jactance des militaires russes.

Qu'on ne vante donc plus aujourd'hui ce fameux passage du Rhin au dix-septième siècle, passage dès longtemps préparé par tous les moyens qu'un pouvoir absolu mettait dans les mains d'un roi de France, et contre les Hollandais hors d'état d'opposer aucune force imposante sur la rive attaquée; passage qui, cependant, a tenu des mois entiers la monarchie occupée et alarmée de cette entreprise! Il s'effectue, et poëtes, orateurs, peintres, statuaires, tous les instrumens des beaux-arts, toutes les voix du génie se font entendre à la fois pour le célébrer ainsi que Louis XIV; tout en retentit sur la terre!! Ici Kleber, plus tard d'autres généraux, n'ayant pour le même objet que des moyens rassemblés précipitamment, ont passé quatre ou cinq fois ce fleuve, et l'ont repassé avec bien plus de difficultés et bien plus de dangers encore. A quoi se réduit donc la gloire militaire de Louis XIV?

7 sept. Après la capitulation de Dusseldorff, Championnet

Digitized by Google

trouve dans cette ville importante une grande quantité d'armes et de munitions.

Un décret prononce la peine de mort contre tout individu, chargé par mission d'une commune, de se rendre dans une autre commune ou auprès des armées.

Un autre décret remet aux héritiers présomptifs des prêtres déportés les biens de ceux-ci, dont de précédens décrets ordonnent la confiscation. 8 sept.

Louis XVIII écrit une nouvelle lettre (datée de Vérone) au général Charette : « ..... La malheu- » reuse affaire de Quiberon, ce contre-temps n'est » pour moi qu'une preuve de plus, que la Providence » veut que je ne doive ma couronne qu'à mes bra- » ves sujets... Je travaille aussi à prolonger la guerre » extérieure, que je regarde comme un mal néces- » saire, pour empêcher les rebelles de réunir trop » de forces contre vous. Ceux que vous jugez dignes » de la croix de saint-Louis, je les nommerai tout » d'un temps. Cette forme est moins régulière que » celle d'envoyer des brevets à chacun, mais la dif- » ficulté des communications l'exige..... » 18 sept.

Manheim capitule. Cette place est remise à l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par Pichegru. 20 sept.

La convention nomme une commission de cinq membres pour lui présenter, sur-le-champ, les mesures propres à prévenir les malheurs qui menacent encore la république. Les cinq sont, Roux, Florent-Guyot, Tallien, Pons (de Verdun), Dubois-Crancé. Barras, nommé commandant des forces conventionnelles, est 21 sept.

Digitized by Google

le principal appui du parti anti-populaire. (V. 26 septembre et 4 octobre.)

21 sept. Un décret déclare que tous parens et alliés d'émigrés, ainsi que les prêtres insermentés, ne pourront remplir de fonctions publiques.

23 sept. Une troisième constitution, dite de l'an III, est proclamée.

La convention déclare au peuple français que l'acceptation réunit une majorité de 914,853 suffrages sur 958,226. Cette loi fondamentale comprend trois cent soixante-dix-sept articles; suivant l'usage, elle est précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La république française est une et indivisible. — L'universalité des citoyens français est le souverain. — La France reste divisée en départemens (il y en a maintenant quatre-vingt-neuf dont la démarcation est fixée). — Tout homme né et résidant en France, âgé de vingt-un ans, et payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, est citoyen français, et a droit de voter dans les assemblées primaires. — Il y a au moins une assemblée primaire par canton. — Toutes les élections se font au scrutin secret. — Chaque assemblée primaire nomme un électeur, jusqu'au nombre de trois cents citoyens inclusivement. — Les membres des assemblées électorales sont nommés chaque année, et ne peuvent être réélus qu'après un intervalle de deux ans. — Pour être électeur, il faut être âgé de vingt-cinq ans et payer une contribution foncière de la valeur de cent cinquante ou deux cents journées de travail, suivant les localités. — Il y a une assemblée électorale par département. — Les assem-

Digitized by Google

blées électorales élisent, 1°. les membres du corps législatif; 2°. les membres du tribunal de cassation; 3°. les hauts jurés; 4°. les administrateurs du département; 5°. les président, accusateur public, greffier du tribunal criminel; 6°. les juges des tribunaux civils. — La législation est confiée à deux conseils : l'un, dit des Cinq-Cents, à raison du nombre de ses membres; l'autre, des Anciens, parce qu'il se compose de députés plus âgés. — Le premier propose les lois, le second les accepte. — Ils se renouvellent par tiers chaque année. — Le conseil des Anciens a le droit de faire seul un décret, lorsque des circonstances imprévues exigeraient le changement de la résidence du corps législatif (V. 9 novembre 1799, journée du 18 brumaire). — Les membres sortans après trois années peuvent être immédiatement réélus pour les trois années suivantes; après quoi il faudra un intervalle de deux ans pour qu'ils puissent être élus de nouveau. Nul, en aucun cas, ne peut être membre du corps législatif, plus de six années consécutives. Les membres nouvellement élus se réunissent le 1er. prairial (20 mai des années grégoriennes non sextiles) de chaque année, et dans la commune même où il a tenu ses dernières séances, s'il n'en a pas désigné une autre. Les deux conseils résident toujours dans la même commune. — Le corps législatif est permanent, sauf les ajournemens qu'il désigne. Les deux conseils ne peuvent se réunir dans la même salle. — Les fonctions de président et de secrétaire ne peuvent excéder la durée d'un mois, dans l'un ou l'autre conseil. Les séances sont publiques; mais la demande de cent membres peut amener un comité général et secret. — Aucun comité permanent ne peut être créé. Les législateurs reçoivent une indemnité annuelle, fixée à la

Digitized by Google

valeur de trois mille myriagrammes de froment — Le directoire exécutif ne peut faire passer aucun corps de troupes dans la distance de six myriamètres de la commune où le corps législatif tient ses séances, si ce n'est sur sa réquisition ou avec son autorisation. — Il y a près du corps législatif une garde de citoyens pris dans la garde nationale sédentaire de tous les départemens, et choisis par leurs frères d'armes; cette garde ne peut être au-dessous de quinze cents hommes en activité de service. — Le corps législatif n'assiste à aucune cérémonie publique, et n'y envoie point de députation. — Le pouvoir exécutif est délégué à un directoire de cinq membres nommés par le corps législatif. — Ils doivent être âgés de quarante ans au moins. Le directoire est partiellement renouvelé par l'élection d'un nouveau membre chaque année. — Aucun des membres sortans ne peut être réélu qu'après un intervalle de cinq ans. — Le directoire nomme hors de son sein les ministres et les révoque. — Le corps législatif détermine les attributions et le nombre des ministres, qui doit être de six au moins et de huit au plus. — Les ministres sont respectivement responsables. — Le directoire réside dans la même commune que le corps législatif. — Les directeurs sont tous les cinq dans le même édifice. Le traitement de chacun d'eux est fixé, pour chaque année, à la valeur de cinquante mille myriagrammes de froment. — Le directoire a sa garde habituelle, composée de deux cent quarante hommes. — Il y a des administrations municipales, une administration centrale par département. — La justice est rendue gratuitement. Il y a un tribunal civil par département. — Il y a dans chaque département, pour le jugement des délits dont la peine n'est ni afflictive ni infamante, trois tribunaux

Digitized by Google

correctionnels au moins, et six au plus. Ces tribunaux ne peuvent prononcer de peines plus sévères que l'emprisonnement pour deux années. — La connaissance des délits dont la peine n'excède pas, soit la valeur de trois journées de travail, soit un emprisonnement de trois jours, est déléguée au juge de paix qui prononce en dernier ressort. — Il y a un tribunal criminel par département, près duquel sont établis un jury d'accusation, un jury de jugement. — Il y a pour toute la république un tribunal de cassation. — Il y a une haute-cour de justice pour juger les accusations admises par le corps législatif, rédigées et publiées par le conseil des Cinq-Cents. — Le tribunal de cassation tire au sort quinze de ses membres dans une séance publique, et nomme aussitôt, au scrutin secret, cinq de ces quinze : ces cinq sont les juges de la haute-cour de justice. Deux autres membres du tribunal sont élus pour remplir à la haute-cour les fonctions d'accusateurs nationaux. — Les actes d'accusation sont dressés et rédigés par le conseil des Cinq-Cents. — Les assemblées électorales de chaque département nomment, tous les ans, un juré pour la haute-cour. — La force publique est essentiellement obéissante ; nul corps ne peut délibérer. — Elle se distingue en garde nationale sédentaire et en garde nationale en activité. — La première se compose de tous les citoyens et fils de citoyen en état de porter les armes. — Aucun Français ne peut exercer les droits de citoyen, s'il n'est inscrit au rôle de la garde nationale sédentaire. — La garde nationale en activité constitue l'armée de terre et de mer. — L'armée se forme par enrôlemens volontaires, et, en cas de besoin, par le mode que la loi détermine. — Aucun étranger, qui n'a point acquis les droits de citoyen français, ne peut être admis dans les armées françai-

Digitized by Google

ses. — Les commandans en chef de terre et de mer ne sont nommés qu'en cas de guerre, et leurs commissions doivent être renouvelées, à chaque campagne, par le directoire exécutif. — L'armée de terre et de mer est soumise à des lois particulières pour la discipline, la forme des jugemens et la nature des peines. — Aucune partie de la garde nationale en activité ne peut agir, pour le service intérieur de la république, que sur la réquisition par écrit de l'autorité civile, dans les formes prescrites par la loi. — Aucune troupe ne peut être introduite sur le territoire français, sans le consentement préalable du corps législatif. — Les contributions publiques sont délibérées et fixées chaque année par le corps législatif. — Les contributions de toute nature sont réparties entre tous les contribuables, à raison de leurs facultés. — Les comptes des dépenses, ainsi que ceux des recettes et revenus, sont rendus publics. — La guerre ne peut être déclarée que par le corps législatif, sur la proposition du directoire. — Les traités ne sont valables qu'après la ratification du corps législatif. — La réunion d'une assemblée, pour la révision de la constitution, n'a lieu que lorsque la proposition du conseil des Anciens, ratifiée par le conseil des Cinq-Cents, a été faite à trois époques éloignées l'une de l'autre de trois années au moins. — Aucune société particulière, s'occupant de questions politiques, ne peut correspondre avec une autre, ni s'affilier à elle, ni tenir des séances publiques composées de secrétaires et d'assistans distingués les uns des autres, ni imposer des conditions d'admission et d'éligibilité, ni s'arroger des droits d'exclusion, ni faire porter à ses membres aucun signe extérieur de leur association — Les citoyens ne peuvent exercer leurs droits politiques que dans les assemblées pri-

Digitized by Google

maires ou communales. — Il y a dans la république uniformité de poids et mesures. — La nation déclare que jamais, en aucun cas, elle ne souffrira la rentrée des Français émigrés. (V. 17 août).

Un léger coup d'œil sur les articles fondamentaux de ce pacte social découvre qu'ils ne sauraient lui promettre une certaine durée, en ce que les deux pouvoirs principaux sont entièrement séparés, et que les deux sections du pouvoir suprême sont à peine distinctes : cette homogénéité des deux chambres législatives, ainsi que l'exclusion du pouvoir exécutif de toute participation à la confection de la loi, sont deux causes de destruction inhérentes à la constitution elle-même. On n'est admis aux Anciens qu'à l'âge de quarante ans, et si l'on n'est ou si l'on n'a été marié; deux conditions d'éligibilité également illusoires, dès que le conseil des Cinq-Cents peut admettre des vieillards et des pères de famille. — Dans la république de l'Union américaine, le sénat se compose seulement de deux membres envoyés par chaque état, et restant en fonctions pendant six années. Le nombre d'états se trouvant (dans cette année 1795) de seize, il y a seulement trente-deux sénateurs; tandis que le congrès, dont les membres sont élus pour deux ans, admettant un membre par trente mille habitans, se compose de cent trente-une personnes, la population générale étant de près de quatre millions. Ainsi la formation des deux branches législatives en Amérique offre deux grandes différences avec les deux conseils en France. Là, le pouvoir exécutif est remis à une seule personne ayant un droit de rejet mitigé : troisième différence et très-grande aussi; en outre, ce chef de l'état, appelé président, commande les armées, a le droit de faire grâce, sauf quelques restrictions. — Un directoire de

Digitized by Google

cinq personnes solidairement responsables de tous ses actes, et n'ayant aucune part dans la formation de la loi, reste hors d'état d'exercer une action quelconque sur l'opinion publique. En supposant qu'il se renferme consciencieusement dans le cercle de ses attributions, obligé de faire exécuter des mesures que souvent il jugera dangereuses au gouvernement ou peu convenables dans des circonstances qu'il est à même de mieux apprécier que de simples législateurs, il se trouvera nécessairement en opposition de vues avec les conseils. De cette lutte inévitable doit résulter l'abaissement de l'un ou de l'autre pouvoir, et par conséquent la désorganisation de l'ensemble. L'organisation du corps législatif est surtout vicieuse en ce que le conseil qui propose la loi est trop nombreux, et par rapport à ses attributions, et par rapport au conseil des Cinq-Cents qui la décrète.

Quel mode de république choisirons-nous? se sont demandé Cambacérès, Syeyès, Merlin (de Douai), Thibaudeau, etc., membres de la commission préparatoire (V. 3 avril). Miltiade emprisonné, Aristide banni, Socrate buvant la ciguë ont justement décrédité le régime d'Athènes; et certes il nous importe à nous de vivre dans une douce sécurité, à l'abri de ces institutions, le fruit de notre génie et de nos savantes veilles, et de rester en contemplation de leurs heureux résultats. Le patriciat ne permettant pas de copier Rome, édifions d'après le modèle qu'offre la plus jeune des républiques, l'Amérique du nord; mais en supprimant le système fédératif, et en divisant le pouvoir exécutif à cinq hommes, simples administrateurs; car la république française doit toujours être une et indivisible, et ne se former que d'élémens démocratiques. N'y a-t-il pas trois ans,

Digitized by Google

tout à l'heure, que nous le jurons? Pour preuve ultérieure de notre discernement, au lieu de modifier les principes importés du Nouveau-Monde, afin de les adapter à la vétusté, au caractère de l'ancien, et spécialement aux habitudes, aux idées traditionnelles, à la forte population, aux circonstances locales, ainsi qu'aux principales qualités, bonnes ou mauvaises, du peuple dont nous refondons le code politique; au lieu de considérer ces nécessités, ou ces convenances politiques, renforçons la démocratie des États-Unis, peuple-enfant, et rejetons-en les correctifs qui pourraient affaiblir en France l'omnipotence populaire et réveiller l'idée de l'unité monarchique; nous condamnerons uniquement les sociétés politiques délibérantes, dont l'action dissolvante entraînerait le ciment qui joint les matériaux d'un ouvrage offert à l'admiration de l'univers, à l'imitation des siècles à venir. Voilà les réflexions de génie que font des avocats et un abbé que l'on verra quatre ans plus tard ramper devant un despote, se couvrir de titres et de tous les hochets nobiliaires, et se gorger de richesses, prix de leur lâche soumission à l'homme qui détruira toutes les libertés publiques de la France!

L'ascendant des événemens, la force des choses, l'expérience si démonstrative des années précédentes ont cependant, et malgré l'inclination des Numa de la convention, introduit parmi les erreurs métaphysiques ou politiques du nouvel acte constitutionnel, un principe conservateur de l'ordre social, la division du pouvoir législatif. L'institution de deux chambres est le triomphe le plus signalé que l'on puisse remporter sur les fausses idées du temps; idées admises depuis que l'assemblée constituante, poussée à bout par l'opposition inconsidérée des aristocrates, crut que la

Digitized by Google

liberté serait perdue s'ils étaient admis collectivement au partage de la législation (V. 10 septembre 1789).

Les monstrueuses illégalités du gouvernement révolutionnaire commencèrent à être improuvées de ses enthousiastes, lorsque beaucoup d'entre eux devinrent ses victimes. Le très-grand nombre des Français, appréciant enfin toute l'iniquité de l'arbitraire, réclame une constitution qui porte elle-même des moyens de stabilité, et qui fasse rentrer le gouvernement dans les voies de la civilisation. Les meneurs de la populace, les Barrère, les Merlin (de Douai), l'ont excitée (V. 1er. avril et 20 mai) à demander la constitution anarchique de 1793 (V. 27 juin 1793). A ces cris universels, quoique divers, de constitution, la convention a répondu par la création d'une commission chargée d'en préparer les dispositions. Mais les jacobins, redoutant l'influence des délais, se sont soulevés deux fois. Terrassés deux fois, leurs efforts démontrent la nécessité d'un code social moins démocratique que celui dont, avec de malfaisantes intentions, ils exigent la mise en exercice : plus ils pressentent qu'on veut leur arracher ce moyen de désorganisation, plus ils l'invoquent.

D'un autre côté, la convention s'aperçoit de plus en plus que la France est fatiguée de sa domination. Dans l'impossibilité de capter les suffrages, cette méprisable, cette horrible assemblée les dictera. Elle envisage avec effroi le moment où elle déposera ce pouvoir qui fait la sûreté d'un grand nombre de ses membres chargés de crimes, pouvoir qu'elle ne saurait retenir plus long-temps. Alors, sous prétexte d'assurer au peuple la garantie de l'acte constitutionnel, et de conserver les traditions républicaines, les conventionnels voudront se retrouver en majorité dans

Digitized by Google

le nouveau corps législatif; ils violeront tous les principes de souveraineté du peuple, de liberté d'élection, afin d'assurer leur amnistie. Ils changeront les formes de l'autorité, mais ils en garderont les rênes. Les assemblées primaires, convoquées pour l'acceptation de la constitution (V. 22 août), l'ont accueillie à la presque unanimité : tant les Français attendent avec impatience un autre ordre de choses. Mais la loi du 13 fructidor (V. 30 août) étant reçue partout avec indignation, la convention, qui ne consentira jamais à se dessaisir du pouvoir, interprète en faveur de cette loi, et comme une conséquence nécessaire, tous les suffrages donnés à l'ensemble de la constitution; attendu, dit-elle, que cette loi du 13 fructidor en fait partie! La nation soutiendra que l'insertion de cet article est subreptice, et la journée du 13 vendémiaire (V. 4 octobre) sera le résultat de ce dernier attentat d'une perverse assemblée.

La première assemblée, la constituante, ayant donné une constitution, s'était séparée avant d'en avoir fait l'essai. L'assemblé législative avait détruit la monarchie et livré la personne du roi à des juges-bourreaux réunis en convention. La convention proclame d'abord une théorie démagogique (V. 27 juin 1793), mais elle s'abstient de la mettre en activité afin de retenir sa dictature; et jetant un troisième acte constitutionnel sur la France, comme un nouveau brandon de discorde, elle s'éloignera au milieu des imprécations d'un peuple auquel tout mode de gouvernement semblera meilleur que le régime qu'elle emporte dans sa lâche fuite.

En effet, si la convention a donné une constitution à la France, elle n'a pu la mettre dans une position à suivre régulièrement cette constitution; elle n'a pas

Digitized by Google

fait revivre le crédit public; elle n'a pas ranimé le commerce, anéanti par les plus scandaleux trafics, ainsi que par la guerre; elle n'a pas rétabli l'harmonie, rappelé la confiance, éteint les haines et la soif de la vengeance aussi vives que jamais. Ayant passé la plus grande partie du temps de son existence dans l'infamie de l'avilissement au tyran Robespierre, elle finit sous la pernicieuse et vile influence de Tallien, Barras, Cambacérès, Merlin (de Douai), Syeyès, etc., etc.; et le terrorisme plane une seconde fois sur toutes les têtes. Les nouveaux tyrans seront moins atroces, moins sanguinaires; mais ils seront plus insidieux et plus malfaisans.

Cependant, cette dernière constitution, en consacrant le principe d'une autorité indépendante, dans son action, de la représentation nationale, prépare des institutions monarchiques, et rend aux esprits fatigués des sophismes de l'anarchie, les souvenirs de quelques bons principes émis par l'assemblée constituante, souvenirs destinés à servir de *palladium* aux Français, dans les temps d'une autre adversité.

25-26 sept. Des rassemblemens tumultueux ont lieu à Paris, au sujet du décret du 13 fructidor (V. 30 août). La convention déclare que si elle n'est point respectée, elle se réunira dans une autre ville.

Monsieur, comte de Provence, régent du royaume, est roi de France depuis la mort de Louis XVII (V. 8 juin). Il en exerce les prérogatives et les droits.

28 septemb. Louis XVIII écrit au duc d'Harcourt, chargé de ses affaires politiques à Londres, une lettre datée de Vérone (territoire vénitien). « J'ai reçu, mon cher » duc, votre réponse à ma lettre du 25 août. J'ai » voulu prendre quelques jours de réflexions avant

Digitized by Google

» d'y répondre. Je ne puis qu'être très-reconnais-
» sant de l'intérêt que prend le gouvernement anglais
» à ma conservation.

» Ma situation est semblable à celle de Henri IV,
» sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas.
» Suis-je, comme lui, dans mon royaume? Suis-je à la
» tête d'une armée docile à ma voix? Ai-je toujours
» porté les armes depuis l'âge de seize ans? Ai-je gagné
» la bataille de Coutras? Non : je me trouve dans un
» coin de l'Italie. Une grande partie de ceux qui com-
» battent pour moi ne m'ont jamais vu. Je n'ai fait
» qu'une campagne dans laquelle on a à peine tiré
» un coup de canon. Mon inactivité m'expose à des
» jugemens défavorables de la part de ceux qui me
» sont restés fidèles, jugemens que je ne peux pas
» appeler téméraires, parce que ceux qui les portent
» ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir
» ainsi mon royaume? Et supposé que mes fidèles
» sujets obtiennent un tel secours que je n'aie qu'à me
» présenter pour recevoir une couronne, pourrai-je
» par-là acquérir la considération personnelle qui
» me serait si nécessaire?

» On vous dira que si les progrès de Monsieur me
» promettent une entière sécurité, on me conduira
» dans mes états; mais cela signifie uniquement que
» l'on me fera venir lorsque les grands dangers seront
» passés. Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon
» cher duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur,
» que j'entendrais avec la plus vive satisfaction répéter
» le cri des Israélites : « Saül a tué mille hommes, et
» David dix mille; » mais ma joie, comme frère, ne fait
» rien à ma gloire comme roi; et je le répète, si je n'ac-
» quiers pas une gloire personnelle, si mon trône n'est
» pas entouré de considération, mon règne sera peut-

Digitized by Google

» être tranquille par l'effet de la lassitude générale, » mais il ne sera pas long, et il sera peut-être plus » malheureux que celui de Henri III.

» Le passage du Rhin, la saison qui avance, tout se » réunit pour me persuader qu'au moins, pour cette » année, le corps du prince de Condé n'agira point. » D'ailleurs M. de Thugut a dit depuis peu, sans » y être provoqué, que je ne jouerais pas auprès » de ce corps un rôle convenable; et je sens en effet » que j'y serais, pour le moins, aussi déplacé qu'à » Vérone.

» Que me reste-t-il donc? La Vendée. Qui peut m'y » conduire? Le roi d'Angleterre. Insistez de nouveau » sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, » que je leur demande mon trône : tout autre parti, » quel qu'il soit, est dangereux pour ma gloire, dan- » gereux pour le bonheur présent et futur de mon » royaume, dangereux même pour la tranquillité de » l'Europe, incompatible avec l'état présent de la » France.

» Faites sentir tout ceci au cabinet de Saint-James; » ajoutez une réflexion moins importante, puisqu'elle » ne regarde que moi : dites que j'éprouverais une bien » douce satisfaction, de devoir mon trône, ma gloire, » le salut de mon royaume, à un souverain aussi ver- » tueux que le roi d'Angleterre, et à des ministres » aussi éclairés que les siens.

» Portez-vous bien, mon cher duc, et comptez sur » mon amitié.

« *Signé* Louis. »

Le duc d'Harcourt ne jugea pas à propos de donner au ministère anglais communication de la lettre du roi. Quels que fussent les motifs de ce chargé d'af-

Digitized by Google

faires pour garder le silence, le cabinet britannique ne connut qu'en 1807 (époque où Louis XVIII quitta le continent pour chercher un dernier asile en Angleterre), c'est-à-dire douze ans après, les courageuses résolutions exprimées dans la lettre ci-dessus.

Louis XVIII jugeait bien de sa position; il avait formé le généreux dessein de suivre la conduite de Henri IV, et d'aller se mettre à la tête des fidèles sujets qui combattaient pour lui conquérir son trône; mais les courtisans dont il était environné à Vérone préféraient leur tranquillité à la gloire du prince, et il n'est pas d'efforts qu'ils ne fissent pour le détourner d'un projet aussi hasardeux, disaient-ils. Charles IV insistait fortement pour que Louis XVIII se rendît dans la Vendée. Le ministère espagnol avait fait acheter à Livourne un bâtiment de quatre cents tonneaux, qu'il couvrait de son pavillon; une certaine quantité d'armes avaient été secrètement embarquées sur ce navire; un million avait été mis à la disposition du roi de France. Le cabinet espagnol, persuadé qu'il serait facile à ce monarque de partir de Vérone, d'arriver à Livourne et de mettre en mer avant que son départ n'eût été rendu public dans la Haute-Italie, avait disposé à Barcelone deux frégates, les meilleures voilières de la marine espagnole : elles portaient de l'artillerie de campagne et des munitions de guerre, et avaient ordre de recevoir le roi et de le débarquer sur les côtes du Poitou. Les mesures prises semblaient assurer le succès du voyage; mais M. d'Avaray insista fortement pour que le roi ne se confiât pas à une si faible escorte. Secondé par divers membres du conseil, M. d'Avaray représenta qu'outre la difficulté de débarquer sans encombre sur les côtes de France, difficulté qui équivalait, disait-il, à l'impossibilité, « un

Digitized by Google

» roi de France ne pouvait mettre en mer avec une si
» hâtive représentation; que la dignité royale ne per-
» mettait pas que le souverain posât le pied sur un
» vaisseau de commerce; qu'un roi de France ne pou-
» vait paraître sur les eaux qu'avec une escadre de douze
» vaisseaux de ligne; que d'ailleurs il était impossible
» que le départ de Sa Majesté ne fût immédiatement
» connu à Venise, et que l'embarquement à Livourne ne
» saurait demeurer secret : enfin (répétait-il), le débar-
» quement sur les côtes de France ne pouvait s'effec-
» tuer qu'à l'aide de forces navales qui fussent maî-
» tresses de la mer, et la personne du roi était trop
» précieuse pour l'exposer à des dangers, même à des
» hasards contre lesquels rien ne devait être mis en
» balance. » En conséquence, le départ du roi n'eut pas lieu : le vaisseau marchand fut vendu; les traites de la valeur d'un million furent négociées et escomptées; et le cabinet espagnol déclara qu'il ne prendrait désormais aucune part active au rétablissement de Louis XVIII.

Ce prince avait (V. la lettre ci-dessus) le plus vif désir de se rendre à l'armée des royalistes de la Vendée; mais la politique du cabinet de Londres en ordonnait autrement. Le 1er. février 1795, Monsieur, régent du royaume, écrivait à Charette : « ..... Enfin,
» je puis vous parler du désir ardent que j'ai de parta-
» ger vos périls et votre gloire; je le remplirai, dût-il
» m'en coûter tout mon sang. Mais, en attendant ce mo-
» ment heureux, le concert entre celui que ses exploits
» rendent le second fondateur de la monarchie, et
» celui que sa naissance appelle à la gouverner, sera
» de la plus grande importance. Je commencerai à être
» parmi vous le jour où mon nom sera associé à vos
» triomphes. Donnez pour mot d'ordre, si cette lettre

Digitized by Google

» est assez heureuse pour vous parvenir à la veille » d'une affaire, *saint Louis;* ralliement, *le roi et la » régence*..... » Dès son avénement au trône, Louis XVIII envoya une déclaration dans laquelle respiraient les plus nobles sentimens; elle était empreinte de tout son amour pour ses peuples. En l'adressant à Charette, il lui écrivait : « .... Il est cependant » possible que votre trêve subsiste encore (8 juil- » let 1795) lorsque cette déclaration vous parviendra : » alors, il serait peut-être imprudent que vous la pu- » bliassiez vous-même; alors, faites-la circuler..... » On voit que Louis XVIII employait tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour dessiller les yeux des Français, pour détruire dans leur esprit les illusions qu'entretenait l'esprit républicain, dont les comités de la convention se servaient, comme d'un levier puissant, pour perpétuer leur exécrable tyrannie.

A la Bourse de Paris, le louis d'or coûte treize cents francs en assignats. 1er. octobre.

Un décret porte que tous les pays conquis en deçà du Rhin, ainsi que la Belgique, l'état de Liége et le Luxembourg, sont réunis au territoire de la république, et forment neuf départemens. Par cette extension, le nombre total des départemens s'élève à quatre-vingt-dix-huit.

Une escadre anglaise débarque, à l'Ile-Dieu (à trois lieues des côtes de la Vendée), Monsieur, comte d'Artois, sept à huit mille émigrés, et quatre mille Anglais (V. 26 août). En vain le descendant de Henri IV est-il pénétré de l'idée que le poste des princes français est en France; que, par leur présence dans l'intérieur seulement, ils peuvent encourager efficacement 2 octobre.

Digitized by Google

leur parti et relever leur cause ! Ce fut ainsi que réussirent Charles VII et Henri IV, quoique placés dans des circonstances encore plus difficiles et plus stériles en ressources. L'un et l'autre, avec une poignée d'amis, sans places fortes, sans argent, même sans alliés, conquirent leurs états, pied à pied, autant sur leurs sujets que sur les étrangers. Henri IV n'avait reçu de faibles secours en hommes d'Élisabeth d'Angleterre, qu'après s'être fait, par sa valeur et son activité, un fort parti (V. 17 novembre).

4 octobre. Plusieurs décrets rapportent : 1°. l'affreuse loi du 17 septembre 1793 sur les suspects, loi dont Merlin (de Douai) fit le rapport; 2°. la loi du 9 avril dernier, relative au désarmement des terroristes. La convention s'occupe avec un soin jaloux de tenir la balance égale entre les jacobins et la masse des opprimés signalés comme royalistes.

5 octobre. Les Français sortaient enfin de cet engourdissement dans lequel un régime de terreur, semblable à la baguette de Circé, les avait plongés et retenus trois ans entiers. Rendus à leur impétuosité naturelle, à leur caractère primitif par les événemens des 1er. avril et 20 mai (journées du 12 germinal, du 1er. prairial), ils exhalent la plus violente haine contre toute espèce de tyrannie. La journée du 9 thermidor ne fut, dans son principe, qu'une dispute de scélérats, jaloux du pouvoir, et qui voulaient s'immoler réciproquement : les vainqueurs étaient loin d'en prévoir les suites; ils s'efforcèrent d'en arrêter le développement. Mais il arriva ce qui ne peut s'éviter lorsqu'on imprime un grand mouvement : les bornes qu'ils avaient assignées furent renversées ou franchies, et la nation secoua si

Digitized by Google

vivement ses chaînes qu'ils se virent forcés d'en ôter une partie, bien décidés à les lui remettre à la première occasion. Ces hommes sanguinaires et leurs complices la cherchent et ne cessent de la provoquer. Les assemblées primaires appelées à l'élection des candidats à la nouvelle législature, s'indignent de ce que les auteurs de la constitution, voulant garder l'autorité dont ils firent un si détestable usage, ont déterminé que les deux tiers des membres des deux conseils seront pris dans le sein même de la convention (V. 30 août) : la très-grande majorité de ces assemblées a repoussé ce décret. La convention, au lieu de faire imprimer les pièces justificatives du rapport de son comité touchant cet objet, c'est-à-dire la liste des assemblées primaires avec le nombre des votans qui auraient admis ou rejeté ce décret de réélection, ainsi que la promesse en avait été donnée ; la convention ayant vu, par la vérification, que plus des trois quarts de ces assemblées, ainsi que des corps électoraux, ont rejeté le décret, se borne à déclarer qu'il fait partie de l'acte constitutionnel, et se trouve ainsi compris dans l'acceptation de l'ensemble ! L'opposition se manifeste plus énergiquement encore à Paris, où l'on est plus fatigué de la domination de ce ramas d'êtres malfaisans. Des quarante-huit sections, quatre ou cinq sont livrées aux séides de Robespierre, à ses plus assidus courtisans, aux Merlin, aux Barras, aux Cambacérès ; toutes les autres repoussent l'oppression sous quelque forme qu'elle se déguise ; elles s'excitent et s'appellent aux armes. Mais, depuis la dernière insurrection (20 mai), qui montra l'audace renaissante du jacobinisme, des camps sont établis aux abords de Paris, des batteries défendent les avenues des Tuileries : la convention se garde comme le dey d'Alger.

Digitized by Google

Ces précautions, dirigées contre les instrumens abjects des fauteurs du terrorisme, contre la populace des faubourgs, vont servir contre ces nombreux citoyens, la force et l'espoir de l'immense population que renferme la capitale; et le rebut de la classe des prolétaires, ces sans-culottes déguenillés, ces hommes du 10 août, ces massacreurs de septembre formeront, dans cette conjoncture, la réserve de la convention : ceux-là même qu'elle redoutait naguère seront son appui !

Lanjuinais, qu'on retrouve toujours lorsqu'il devient dangereux d'invoquer les principes ou de défendre les opprimés, se récrie vainement et répand l'opprobre sur cette faction qui emploie d'aussi vils instrumens : sa voix se perd dans les clameurs de ces législateurs assassins, qui ne peuvent trouver que dans de nouveaux forfaits l'impunité de tous leurs forfaits. En même temps, les sections, hors d'état de réunir promptement de puissans moyens d'attaquer, se flattent d'en imposer par leur masse : vingt-cinq mille hommes prennent poste, et couvrent les principaux quartiers.

Le 4 au soir, le général Menou, suivi des représentans du peuple nommés commissaires près l'armée de l'intérieur, se rend avec un corps nombreux de troupes dans la rue Vivienne, à l'extrémité de laquelle est situé l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas, lieu des séances de la section Le Pelletier; il a reçu de la convention l'ordre de fermer, à l'instant même, la salle des séances de cette section, de dissoudre l'assemblée sectionnaire, et de désarmer tous les citoyens de la section : elle dirigeait le mouvement contre-révolutionnaire que les intelligences pratiquées par les émissaires, par les agens secrets de Louis XVIII et

Digitized by Google

du prince de Condé, étaient parvenues à organiser à Paris. Des écrivains, des folliculaires, des intrigans successivement vendus, depuis 1789, aux constitutionnels, aux girondins, aux jacobins, et revendus aujourd'hui au parti royaliste, au parti de l'étranger, excitaient dans leurs feuilles et dans leurs pamphlets l'opinion publique contre la convention; ils retraçaient les crimes et les calamités sans nombre qu'elle avait répandus sur la France. Ils étaient forts de l'opinion publique qui flétrissait d'un éternel opprobre cette convention, mère de tant de forfaits, de tant de fléaux; ils parlaient au nom de cette opinion nationale qui vouait à l'exécration des siècles les Barrère, les Cambacérès, les Fouché (de Nantes), les Merlin (de Douai), les Barras, etc., etc.; et tous ces jacobins-législateurs, complices de Robespierre et de Marat. La section Le Pelletier s'était mise à la tête des sections contre-révolutionnaires de Paris, et son comité s'était déclaré, dans l'exercice de ses fonctions, représentant du peuple souverain! Sans doute, tout le monde soupirait après un ordre de choses stable, après la justice et l'ordre; on abhorrait généralement les lois de sang et de pillage rendues par la convention, et le règne des jacobins était devenu l'objet de l'animadversion publique : mais si quelques discoureurs, quelques intrigans subalternes qui font à prix d'argent des conspirations de théâtre, se glissaient dans d'obscures coteries et travaillaient en faveur de la maison de Bourbon, l'on se tromperait étrangement en pensant que l'esprit public se prononçât, à l'époque du 13 vendémiaire, en faveur du rétablissement de cette maison; on aurait une bien fausse idée et des temps et des choses, si l'on pensait que le mouvement contre-révolutionnaire des sec-

Digitized by Google

tions eût pour objet la restauration de l'autorité royale !

Les Français, tout meurtris des fers auxquels ils viennent d'échapper, ne songent pas dans ce moment à se remettre dans les liens de l'ancien régime. Les souvenirs des époques antérieures aux premières agitations se sont perdus dans les violentes agitations que, depuis trois années, ils ne cessent d'éprouver; l'empreinte de tant et de si terribles événemens a tout effacé. La mémoire des Français ne saurait encore se replier sur ces temps de servitude mitigée par la mollesse et l'habitude de la corruption, pas plus que leur espoir ne se rattache à cette autorité royale qui s'égara souvent, qui fut souvent faible, mais souvent tutélaire. Il faudra de bien plus longues adversités et des catastrophes inouïes, pour les porter à désirer ou accepter sa réintégration. Quant au dogme autrefois révéré de la légitimité, il est entièrement oblitéré par celui de la souveraineté du peuple, dogme nouveau parmi les Français, dogme que les révolutionnaires de toutes les époques n'ont cessé de prêcher, et dont malheureusement presque aucun citoyen ne révoque aujourd'hui la prétendue sainteté. Aussi les allégations de la convention touchant une conspiration effective et générale des royalistes ne persuadent personne : mais elles sont la source où le parti malfaisant, qui emportera la victoire dans la journée du 13 vendémiaire, puisera des prétextes de continuer l'emploi des moyens d'oppression qu'il jugera nécessaires pour affermir son odieuse et vile domination.

La convention a fait choix du plus incapable, du plus inepte des généraux, Menou : il marche à la tête d'une force militaire imposante contre la section Le Pelletier; il compromet les troupes qu'il com-

Digitized by Google

mande, et, à la suite d'une légère escarmouche dans la rue Vivienne et aux approches du couvent des Filles-Saint-Thomas, il est obligé de se retirer, après avoir signé une espèce de capitulation avec le comité de la section Le Pelletier qui traite, en cette conjoncture, de puissance à puissance avec le délégué de la convention. Ainsi, l'insurrection de l'esprit public et le soulèvement de la presque totalité des sections menacent la convention d'une destruction entière, et le succès paraît assuré aux sectionnaires : mais depuis 1789 jusqu'à ce jour, il ne s'est pas trouvé à la tête des partis qui essayèrent de renverser ou d'arrêter la révolution, un homme qui réunît la fermeté de caractère, la sagesse d'esprit, les talens politiques, l'activité d'âme, qualités dont la réunion est nécessaire pour réussir dans les entreprises qui ont pour objet les destinées d'un état ! Le parti qu'on appelle royaliste ne sut, depuis six années, qu'intriguer avec légèreté, menacer avec imprudence, déclamer avec virulence et fuir au moment du danger : il devait nécessairement succomber.

Mais si la convention a choisi pour sa défense l'un des plus mauvais généraux de l'ancien régime, le parti sectionnaire a commis la même faute, et son choix est tombé sur un général de la révolution, espèce de caporal bavard, appelé Danican, qui perd en quatre heures de temps, par ses fausses dispositions militaires et sa profonde incapacité politique, l'une des plus heureuses occasions qui se soient présentées dans le cours de la révolution, pour rétablir en France un ordre légal, propre à satisfaire les intérêts et les vœux de la grande masse de la nation.

L'échec éprouvé par Menou, le 4 au soir, inspire aux sections une confiance sans bornes; elles se pré-

Digitized by Google

parent à marcher sur la convention, à l'attaquer jusque dans le lieu de ses séances; elles disposent leurs bataillons autour du château des Tuileries, et le bloquent, en quelque sorte, dans la nuit. La plus vive agitation règne à la convention : les députés sont frappés de terreur; ils parlent de se retirer sur la hauteur de Montmartre. Cette assemblée est au moment de se dissoudre elle-même, lorsque le comité de salut public se décide à faire tête à l'orage et nomme Barras général en chef de l'armée de l'intérieur. L'ordonnateur des massacres de Toulon (V. 19 décembre 1793) est mis de suite à la tête du peu de troupes qui demeurent fidèles au parti jacobin. Bonaparte, qui a montré au siége de Toulon beaucoup de résolution et quelques talens dans l'arme de l'artillerie, offre ses services à Barras, et aussitôt ce général de sang et de pillage donne au jeune officier le commandement des troupes conventionnelles. Bonaparte a figuré dans les troubles qui agitèrent la Corse dès les premiers jours de la révolution; il est connu de plusieurs députés, membres du comité de salut public et de sûreté générale, pour l'exaltation de ses principes républicains; et sa conduite politique, depuis le 10 août 1792, a été celle d'un jacobin, d'un terroriste. Après la chute de Robespierre, il s'est vu rejeté dans les cadres de l'infanterie, et paraît destiné à y languir dans une stérile inactivité, lorsque les événemens du 13 vendémiaire éclatent : Bonaparte a sa fortune à faire, tout à espérer et fort peu de chose à risquer, même en fait de renommée, en épousant la cause de la convention; il s'y dévoue au moment où elle tremble de tous ses membres, et dès ce jour il acquiert une importance dont les suites l'étonneront lui-même.

Digitized by Google

Dès la pointe du jour (le 5), Bonaparte, en toute hâte, dispose son artillerie (consistant en quarante-deux pièces), au Pont-Tournant, à la tête du pont de Louis XVI, à la tête du Pont-Royal, au Carrousel, au débouché des rues qui aboutissent au château ou au jardin des Tuileries : pendant que le général de la convention fait ses préparatifs, Danican, au lieu de marcher contre elle sans perdre de temps, envoie un parlementaire pour la sommer de faire éloigner les troupes qui menacent le peuple, et de désarmer les bataillons de terroristes, de sans-culottes, licenciés après le 9 thermidor, et auxquels on vient de rendre leurs armes d'après les instances de Bonaparte. Le parlementaire des sections est introduit dans le comité des Quarante, formé des membres du comité de salut public et de sûreté générale, et présidé par Cambacérès; malgré la frayeur du comité, le parlementaire est renvoyé sans avoir obtenu ce qu'il demande; le général Danican disparaît aussitôt, et l'on ne sait plus ce qu'il devient dans cette journée! L'armée parisienne, forte de trente-six mille hommes, se trouve sans chef qui la dirige, sans instructions pour ses opérations ultérieures : Bonaparte juge le moment favorable pour l'attaquer, et quoique ses forces ne consistent qu'en six ou sept mille hommes au plus, il donne ordre aux artilleurs de tirer sur les troupes nationales qui ont pris poste aux environs du château; le canon foudroie la multitude sur les degrés de l'église Saint-Roch, dans les rues Saint-Florentin, Saint-Nicaise, Saint-Honoré, de l'Échelle, de Rohan, etc.; en moins de deux heures toutes les approches du château des Tuileries sont balayées. Il périt dans cette journée onze à douze cents personnes d'après les renseignemens qui paraissent les plus

Digitized by Google

certains ; la perte des troupes sectionnaires est triple de celle des troupes conventionnelles. Le lendemain (14 vendemiaire), 6 octobre, les résistances partielles que les sections opposent encore, sont dissipées à coups de canon et d'obusier, et Bonaparte, le héros de cette guerre civile, est présenté à la convention qui le nomme par acclamation général en chef de l'armée de l'intérieur : il a sauvé l'exécrable convention, les terroristes, les jacobins, ils lui prodiguent leurs éloges et l'investissent de leur confiance ; dès ce jour Bonaparte met tous ses soins à servir le gouvernement révolutionnaire, et se dévoue particulièrement aux intérêts de Barras dont il devient le séide, et auquel il devra bientôt le commandement de l'armée d'Italie, sa fortune et son épouse.

Le 13 vendémiaire est la répétition du 31 mai, si ce n'est qu'au lieu de sans-culottes à piques, on fait agir des soldats à baïonnettes : les assaillans étaient au 31 mai menés par Santerre et Ronsin ; au 31 vendémiaire, ils sont dirigés par Barras et Bonaparte.

Désormais la fourberie remplacera la cruauté ; on n'oserait relever les échafauds : la tyrannie ne peut plus marcher précédée de licteurs farouches, elle s'annoncera par d'insidieuses promesses, et s'exercera désormais par des sbires de police, silencieux comme les muets du grand-seigneur. Le parti victorieux craindrait d'exposer son triomphe en se vengeant au grand jour. Aussi, les conseils de guerre, institués pour sévir contre les chefs des sections, ne jugeront-ils guère que des contumaces.

Le 13 vendémiaire est le dernier acte d'insurrection auquel des masses prendront part. Nous sommes capables d'un mouvement violent, impétueux ; mais, s'il est repoussé, il ne se reproduit plus. Nulle part

Digitized by Google

on ne verra dans les villes ou les campagnes une opposition déclarée contre la convention dont cependant l'esprit et la conduite sont généralement réprouvés. Dorénavant les crises politiques, qui transformeront le gouvernement, ne seront plus que des débats intérieurs entre les autorités législatives et le pouvoir exécutif. L'intervention des troupes soldées sera seule employée (V. 18 fructidor, ou 4 septembre 1797; 18 brumaire, ou 9 novembre 1799), et la nation engourdie ne discutera ou ne disputera jamais le droit du vainqueur. L'expérience a trop bien démontré aux chefs des partis que si l'on peut mouvoir les masses, il est difficile de les diriger, de les contenir, de les arrêter; que le peuple est une arme terrible, qui souvent éclate dans la main qui en fait usage. Aussi-bien les Français sont affaissés; leurs sentimens ont perdu toute élasticité : furieux dans les premiers paroxismes de leur ivresse, ils resteront pendant vingt années dans un état de léthargie politique. Il faudra les coups de foudre inattendus de 1814 et de 1815 pour les réveiller, leur rendre le sentiment de leur dégradation morale, et leur donner cette salutaire impatience d'obtenir enfin des garanties politiques en état d'assurer leur bonheur.

Un décret établit définitivement douze municipalités dans Paris (V. 21 février. 1795, 2 février 1796). 11 octobre.

Le décret qui condamne Barrère à la déportation (V. 1er. avril) s'exécute enfin, après un long délai. Constituant et conventionnel, cet homme fut de presque tous les partis : d'abord, royaliste, constitutionnel, monarchien, ensuite feuillant, girondin, dantoniste; complice de Robespierre aussi long-temps 12 octobre.

Digitized by Google

que dure sa puissance, aidant à sa chute dès qu'il le voit chanceler, affectant de concourir aux premières mesures de réparation, redevenant jacobin atroce à cette époque où la convention ayant rappelé ces députés confondus dans la proscription des girondins, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Doulcet-de-Pontécoulant, Daunou, Henri Larivière, etc. (V. 8 décembre 1794), commence à rentrer, par l'influence de ces députés, dans les voies de la justice et dans les routes usitées de l'ordre social. Aussi le caméléon Barrère, favorisé par les liaisons qu'il eut même avec des hommes modérés, trouve de l'indulgence dans ceux qui le condamnent à l'exil, ou dans ceux qui sont chargés d'exécuter la sentence. Il n'ira pas à la Guyane; ne dépassant pas Rochefort, il y jouira de sa liberté comme un protégé, il s'en évadera sans être recherché. Cependant il n'osera reparaître au jour que sous le gouvernement consulaire, lorsqu'une main vigoureuse comprimera toutes les réactions : alors il recevra de son ancienne connaissance, Napoléon Bonaparte, la mission d'abuser, d'égarer, de pervertir l'opinion nationale par des pamphlets et des articles de journaux; mais ni l'empereur, ni le consul ne remettra sur la scène l'acteur d'un si grand nombre de crimes publics, quoiqu'il ne soit pas plus criminel que ne le sont Cambacérès, Fouché, etc., faits grands seigneurs par Bonaparte.

13 octobre. La convention passe à l'ordre du jour sur un référé relatif à Jh. Lebon, condamné à la peine capitale par le tribunal criminel du département de la Somme (V. 17 juillet). Ce satellite du comité de salut public, ce séide et compatriote de Robespierre et de Saint-Just, le protégé et collègue dans la même députation de

Digitized by Google

Carnot, a semé l'épouvante et la mort dans Arras, par le spectacle non interrompu des supplices durant plusieurs mois. Émule de Caligula, Lebon rendait ses redoutables arrêts, assis à des banquets, au milieu des emportemens de la débauche. Plus effréné que Néron, dont la dépravation se produisait la nuit, on voyait le représentant du peuple s'abandonner, dans les places et les promenades publiques, à des turpitudes de toute espèce. Si ce tigre, à visage d'homme, ne buvait pas le sang de ses victimes, il aimait d'en repaître ses yeux : souvent il fit dresser l'échafaud sous ses fenêtres. Ancien prêtre, il faisait parade d'apostasie, de libertinage et de cruauté. Sa fureur homicide, loin de s'arrêter sur les nobles et les ecclésiastiques, se promenait sur toutes les classes. Il ne voulait pas, disait-il, faire le triage de la population, cela ne suffisait pas ; aussi fit-il arrêter tous les négocians d'Arras et de Cambrai, avec un grand nombre de riches laboureurs, assurant que, si les circonstances ne les avaient pas conduits à prendre une part active dans les conspirations ourdies contre la république, ils n'en étaient pas moins contre-révolutionnaires au fond du cœur. En les plongeant dans les cachots, il leur enlevait les effets qu'ils avaient apportés pour adoucir leur captivité; il retenait les alimens qu'ils faisaient venir, se plaisant à les soumettre aux privations des choses nécessaires et aux irritations de la faim. Les soldats de sa bande révolutionnaire fusillèrent des hommes qui s'étaient montrés dans les rues, habillés, un dimanche, avec plus de soin que les autres jours ; l'ordre en était donné. Une jeune fille portant quelques parures fut déshabillée en sa présence, traînée nue dans les rues d'Arras, et jetée nue aussi dans une prison. Ayant fait condamner un par-

Digitized by Google

ticulier chez lequel on avait pris un perroquet répétant vive le roi ! il le fit tenir sous le fer de la guillotine pendant qu'on lisait à la populace présente le récit d'une victoire, et donna le signal aux acclamations de vive la république ! La femme du monstre empêcha qu'on ne guillotinât le perroquet, en le prenant sous sa protection, avec promesse de lui faire dire dans quinze jours vive la loi ! Une femme du peuple, très-attachée à une petite chienne, avait dit, au moment où cet animal mit bas : « Ah ! les jolis petits républicains que ma biche vient de me donner ! » Lebon en est instruit, la chienne et les petits sont assommés, et la femme est guillotinée. A de tels récits on croit entendre des histoires d'ogres. Lebon, ce décimateur de têtes, ne trouvait jamais la commission révolutionnaire, formée par lui-même, assez sanguinaire ; si, parmi les accusés, il y en avait d'absous, il menaçait les juges du supplice, et, plusieurs fois, il fit juger de nouveau le prévenu mis hors de cour. On évalue à près de deux mille le nombre de personnes assassinées juridiquement pendant sa mission dans les deux grandes villes de son ressort. Ce représentant du peuple admettait à sa table, à ses jeux, à son intime société, le bourreau lui-même. Et voilà, voilà le délégué dont Barrère et Carnot, Carnot et Billaud, Billaud et Barrère dirigeaient, approuvaient, encourageaient la conduite (V. 17 novembre 1793) ! C'était en parlant d'actes semblables, que Barrère voulait bien avouer, qu'effectivement les formes étaient un peu acerbes ! Et c'est ce Lebon, dont les épouvantables forfaits sont attestés par un essaim de témoins ; Lebon, arrêté immédiatement après le 10 thermidor, depuis environ quinze mois, dont on a retardé une année entière le décret d'accusation ; dont on fait traîner la procédure, en l'a-

Digitized by Google

menant devant un tribunal ordinaire qui le juge suivant les formes usitées de la jurisprudence criminelle, et comme un accusé prévenu d'un délit de la commune espèce! Si l'exécution n'eût précédé de quelques jours seulement le décret d'annulation des procédures pour faits relatifs à la révolution (V. le 26), le criminel échappait au fer de la justice. Députés à la convention, jugez vous-mêmes la marche que vous suivez depuis les journées de thermidor, et n'accusez plus le seul Robespierre. Si vous fûtes lâches quand vous rampiez sous lui, qu'êtes-vous depuis sa fin? Où est l'excuse de votre conduite?

Le général autrichien Wurmser attaque, près de Manheim, un camp retranché des Français, le force, et fait prisonnier le général Oudinot. 18 octobre.

Le traité de Saint-Pétersbourg détermine le troisième et dernier partage de la Pologne entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Ce traité change entièrement le système politique du Nord, en détruisant les traités d'Oliva et de Moscou, ainsi que la barrière qui séparait le territoire de ces trois puissances. 24 octobre.

Une loi exclut, jusqu'à la paix, des fonctions publiques les parens des émigrés, et ceux qui auraient signé des arrêtés liberticides dans les assemblées primaires ou électorales. Cette décision que la convention jette après elle comme une pomme de discorde, a été proposée par Tallien. 24 octobre.

Un décret forme un Institut des sciences et des arts. Le choix de ses membres ne se terminera que l'année suivante. Sa première séance aura lieu le 25 octobre.

Digitized by Google

4 avril 1796. Là, comme dans la société politique, les persécuteurs prennent la place des persécutés. Au lieu d'y voir rappeler ces membres de l'Académie française, distingués par leurs talens et leur caractère : Delille, Marmontel, Morellet, Suard, etc., on trouve un Lakanal, un Syeyès, rebuts de la littérature, de la philosophie, de la société, avec cinquante noms obscurs et qui le resteront toujours : pour entrer dans ces asiles privilégiés des littérateurs, des érudits, et même des hommes distingués dans les arts libéraux, il ne faut souvent que de l'intrigue et la protection d'une circonstance. Il ne peut en être de même pour la classe des sciences physiques et mathématiques ; aussi ne compte-t-elle pas des membres tout-à-fait indignes d'y siéger, quoiqu'elle en ait reçu quelques-uns de faibles ; tous les autres sont l'élite de la France dans cet ordre de choses.

26 octobre. Un décret établit une taxe extraordinaire de guerre, qui sera payable en assignats, à raison de vingt livres pour chaque vingt sous de contribution foncière.

La session de la convention nationale est close. Un décret prononce l'abolition de la peine de mort, à dater du jour de la publication de la paix générale, et annule les procédures pour faits purement relatifs à la révolution. Cette amnistie ne concerne donc, ni les prêtres déportés ou sujets à la déportation, ni les émigrés ou fugitifs non inscrits, et qui ne sont pas revenus en France, ou dont on découvrirait l'absence. Elle couvre, au contraire, tous les fonctionnaires prévaricateurs et coupables, brise-scellés, spoliateurs, assassins qui tous diront avoir

Digitized by Google

agi conformément à l'esprit du temps et au texte des dispositions qu'une force passagère revêtit du nom sacré de loi. La première partie de ce décret est une vaine, fausse, hypocrite démonstration de sensibilité philanthropique. Après cinq années où l'on vit les lois se supplanter, se détruire plusieurs fois, de mois en mois, de semaine en semaine, les législateurs de la convention auraient-ils, à leur dernier jour, la présomption de rendre celle-ci immuable, indestructible? Par la seconde disposition de leur décret, ces législateurs sanctionnent une multitude de crimes publics et d'iniquités nationales. Mais enfin, ils se dépouillent de leur funeste pouvoir; ils ferment leur antre horrible, ces hommes abjects autant que féroces, cannibales avec le titre de représentans de la nation; objets de l'exécration du monde, scélérats parvenus au dernier terme de la rage et de la démence législatives. Là, une poignée de vils factieux parlaient au nom du peuple français; ils transformaient en loi le cri de la fureur; les efforts convulsifs de leur délire s'appelaient raison et sagesse. Sans doute les députés que les doctrines positives du jacobinisme n'avaient pas égarés, ou qui réprouvaient les actes monstrueux des jacobins, se trouvaient en majorité dans cette assemblée si malheureusement célèbre : mais occupés avant tout, on peut même dire, exclusivement occupés de leur conservation personnelle, croyant voir à chaque minute la proscription et la mort descendre sur leurs têtes, ils déféraient lâchement aux ordres sanguinaires d'une perverse minorité. Un peu de résolution de leur part aurait prévenu ou suspendu, peut-être renversé la domination de cette minorité dont l'audace n'était aussi que l'effet de la peur; les crises les plus vio-

Digitized by Google

lentes et les événemens les plus désastreux furent néanmoins incapables de les émouvoir et de les enhardir à la résistance. Arrivant les derniers aux séances, ils en sortaient les premiers; restant chez eux aux grands jours de péril, parce qu'ils n'auraient osé voter contre les injonctions de cette populace qui, les dictant du haut des tribunes, semblait l'épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes.

Elle se sépare, enfin, cette assemblée qui, par la plus monstrueuse cumulation de pouvoirs, a détruit toute espèce de liberté; elle se sépare après les avoir gardés, dans ses odieuses mains, trois ans entiers. Elle fait place à un gouvernement informe, sans doute, mais qui présente, du moins, les ébauches d'un système constitutionnel. Jusqu'ici, tout a eu un caractère excessif, la grandeur était gigantesque; le stoïcisme de la vertu, impassible; les victimes insultaient avec un froid dédain aux bourreaux; et le crime dédaignait le remords. Cette assemblée naquit, exista et finit dans le sang; élue dans le carnage, installée sur les monceaux des victimes immolées par les septembriseurs, loin de les désavouer, elle n'a cessé d'encourager, de favoriser, de reproduire elle-même les assassinats collectifs à Paris, Bordeaux, Lyon, Toulon, Marseille, Orange, Arras, Nantes, dans les contrées de l'Ouest, et dans cent autres lieux; elle foule, en se retirant, les corps des citoyens de Paris qu'elle vient de mitrailler. Il faudrait le Dante, Shakespeare, Milton se servant d'un idiome qu'auraient inventé de concert leurs génies bizarrement surnaturels et gigantesques, pour tracer et rendre sensibles des forfaits inconnus jusque-là, pour peindre ces étranges et monstrueux contrastes qui frappent l'univers de stupeur: l'impétuosité et la patience des

Digitized by Google

Français qui touchent en même temps (et ce temps a déjà duré trois années) aux extrémités de la faiblesse et de la férocité, au faîte de la grandeur humaine et au plus bas degré de l'humiliation : ilotes dans leurs foyers, Spartiates aux frontières.

Dans les dix derniers jours de son existence, la convention jette sur la France un déluge de décrets. On en compte quarante, seulement sur la législation et sur l'organisation générale de l'administration, et plusieurs sont des codes entiers dont l'infatigable praticien ès lois, Merlin (de Douai), est le rapporteur. Ces décrets resteront plusieurs années en vigueur, et leur influence se retrouvera dans ce quatrième édifice de législation qu'élèveront les obscurs architectes de l'an VIII, constitution néanmoins si peu semblable à celle de la présente année, an III. Les codes impériaux aussi maintiendront un grand nombre de dispositions faites par un gouvernement républicain, tant il convient de dire que le despotisme se sert, quelque nom qu'il emprunte, des mêmes moyens d'oppression. Ainsi, Vitellius employait les bourreaux qu'avait employés Othon, Néron et Caligula.

Mais si d'iniques et malfaisantes institutions doivent subsister long-temps encore, peu, très-peu de ces fameux criminels qui se sont promenés sur ce théâtre ensanglanté, échapperont à leur punition. Les premiers acteurs de ces scènes tragiques ont fini, comme les gladiateurs romains, par s'entre-tuer, aux applaudissemens des spectateurs. Et lorsque cet horrible drame sera terminé, il ne restera plus qu'un petit nombre de ces fourbes atroces qui jouèrent les rôles de confidens, semblables aux plus ignobles reptiles qui trouvent toujours des abris dans les cavités

Digitized by Google

fortuites des édifices en ruine. C'est ainsi qu'on aura la douleur de revoir au jour et Barrère, et Cambacérès, et Syeyès, et Fouché (de Nantes), et Merlin (de Douai), et Quinette, etc. Les autres seront rejetés dans l'obscurité; le mépris qu'ils subiront d'après les arrêts d'une justice invisible, leurs supplices, à quelques exceptions près, auront été gradués suivant les forfaits; plusieurs de ces tigres ont expiré dans les horreurs de la faim, déchirés par les bêtes immondes, ou réduits à se frapper eux-mêmes dans des convulsions frénétiques!

La convention a rendu huit mille trois cent soixante-dix décrets, suivant la table de la collection de Rondonneau. Les trois quarts sont des lois de circonstance, des lois d'exception, des lois de sang, des lois révolutionnaires. Ce ramas de légistes a détruit plus d'êtres humains par le feu, par le fer, l'échafaud, l'entassement dans les prisons, par les angoisses et la misère, qu'il ne pourrait se compter de mots dans cette immense nombre de décrets qu'aucune attention ne peut embrasser, aucune mémoire recueillir, et dont la lecture complète demanderait le travail non interrompu d'un savant infatigable qui vivrait un siècle entier.

Voici la nomenclature des désignations employées par les partis, les uns contre les autres.

En 1789, 90, 91 : aristocrates, monarchiens, constitutionnels, démocrates, hommes du 14 juillet, membres du côté gauche, du côté droit, feuillans, fayettistes, orléanistes, cordeliers, jacobins.

En 1792 et 1793 : ministériels, partisans de la liste civile, chevaliers du poignard, hommes du 10 août, sans-culottes, sans-culottes purs, septembriseurs, girondins, brissotins, fédéralistes, hommes d'état, hommes du 31 mai, modérés, suspects, mem-

Digitized by Google

bres de la plaine, crapauds du Marais, montagnards.

En 1794 : alarmistes, apitoyeurs, avilisseurs, endormeurs, émissaires de Pitt et Cobourg, muscadins, hébertistes, sans-culottes du peuple souverain, vrais carmagnoles, contre-révolutionnaires, habitans de la crête, terroristes, maratistes, égorgeurs, buveurs de sang, thermidoriens, patriotes de 1789, compagnons de Jésus, chouans.

FIN DU LIVRE II.

Digitized by Google

LIVRE III.

GOUVERNEMENT DIRECTORIAL.

CHAPITRE PREMIER.

FIN DE 1795.

26 octobre. Les membres de la convention se forment en corps électoral, pour compléter les deux tiers d'entre eux qui doivent siéger aux conseils. Les doubles emplois n'ayant pu s'éviter dans cette multitude d'assemblées indépendantes les unes des autres, et dont la plupart, animées d'un esprit semblable, ont porté leurs votes sur les mêmes candidats, il reste aux membres de la convention, formés à leur tour en corps électoral, la facilité d'introduire au corps législatif un grand nombre de ceux que rejetèrent les véritables électeurs. La législation qui va présider aux destinées de la France se compose donc d'élémens hétérogènes, de résultats disparates qu'aura rapprochés un mode d'élection des plus bizarres, des plus déraisonnables et des moins libres qui aient jamais été employés dans une république. On s'aperçoit de la défiance qu'excitent dans les départemens les conventionnels, en voyant combien peu d'entre

Digitized by Google

eux y sont réélus. Dès lors on peut signaler les différens partis du nouveau corps législatif. Les deux cent cinquante membres amenés par le choix libre des électeurs ne devant leur nomination qu'à leur opposition au système des comités de la convention, ne sauraient s'unir aux conventionnels qui forment les deux autres tiers. Parmi les conventionnels eux-mêmes, ceux qu'envoya la nation ne s'associeront guère à ceux que nomme la convention en bravant l'opinion publique : comment supposer que Dupont (de Nemours), Boissy-d'Anglas, Lanjuinais veuillent s'asseoir auprès de Syeyès, de Cambacérès, de Tallien ?

Les conventionnels réélus par le peuple, joints à ceux que les conventionnels en masse ont nommés la veille, et qu'ils ont pris parmi eux-mêmes, et joints encore au troisième tiers d'hommes nouveaux, élus directement par le peuple, se forment en corps législatif pour procéder à la division en deux conseils. 27 octobre.

Le conseil des Anciens se réunit au château des Tuileries, dans la salle de la convention; le conseil des Cinq-Cents, dans l'ancienne salle du Manége, située sur l'emplacement des maisons n°s. 34, 36, 38 de la rue de Rivoli.

Les deux tiers des membres de cette quatrième législature sont extraits de la troisième, car les chefs de la convention ont appréhendé qu'une assemblée entièrement composée de mandataires directs de la nation, de la nation guidée par le désir de mettre un terme aux calamités publiques, ne répudie une partie de l'affreux héritage qui lui écherra, et ne détruise le règne du crime en appelant la justice et l'humanité au secours de la liberté, si dérisoirement outragée jusqu'à ce jour. Les oppresseurs de la France, 28 octobre.

Digitized by Google

les meneurs de la convention auront très-bien apprécié l'importance de cette combinaison. La majorité des députés envoyés des départemens pour le troisième tiers des conseils est effectivement choisie dans les rangs des adversaires ou des victimes de ce gouvernement tyrannique qui vient de cesser. Les gens de bien applaudissent à la nomination de Dupont (de Nemours), Barbé-Marbois, Portalis, Tronchet, Tronçon-Ducoudray, Henri Larivière, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Bouchon, Madier de Montjau, du général Mathieu Dumas. L'horreur du jacobinisme est si répandue, que, dans la nécessité d'élire les deux tiers des membres des conseils dans la convention même, les votes se sont accumulés sur les conventionnels qui combattirent le jacobinisme. C'est par un hommage de la reconnaissance universelle, qu'en divers lieux on a porté Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Porcher (Richebourg). Mais on s'indigne de ce que des noms odieux, tels que les noms de Cambacérès, de Tallien, souillent le tableau des élus du peuple! L'action de ces hommes malfaisans, rouvrant les plaies de la France, ranimera la fièvre des révolutions; des secousses orageuses, amenées par leur influence, préviendront, arrêteront la maturité de l'opinion, les progrès de la vraie liberté, et disposeront les Français au joug militaire, cette dernière ressource d'une nation en proie à l'anarchie. Ainsi des navigateurs, battus de la tempête, préfèrent s'échouer sur ces côtes inhospitalières de l'Afrique, où les attend l'esclavage.

Jusqu'à présent l'histoire de nos troubles est le développement de trois grandes causes d'agitations, ou de trois questions générales nées l'une de l'autre, et sur lesquelles les esprits se sont divisés avec fureur. La première a eu pour objet la réforme ou la durée

Digitized by Google

des abus ; la seconde, l'établissement d'une constitution, fixant les limites du pouvoir royal comme les droits et les rapports des citoyens ; la troisième, la subversion du trône et la fondation d'un gouvernement républicain. Désormais, l'enthousiasme populaire attiédi, l'opposition de l'ancienne aristocratie étouffée, et ne s'exhalant plus que par d'obscures intrigues ou des conspirations de théâtre, ne ramèneront pas ces dissentimens si prononcés, qui rangeaient les Français sous deux bannières ennemies. Chacun pourra se dérober à l'obligation d'annoncer qu'il adopte les opinions du jour, et refuse de prendre part aux affaires. Affaiblis par d'aussi violentes convulsions, tombés dans un affaissement léthargique, les citoyens laisseront les destinées de l'état à la merci des passions et des intérêts particuliers. Ils supporteront sans murmures les actes arbitraires des autorités, lorsque les effets n'en seront pas sanglans ; l'oppression leur paraîtra légère quand elle ne sera pas excessive ; les grandes masses n'agiront plus dans les révolutions du pouvoir ; le peuple n'entrera plus dans les débats, lesquels se décideront par la fourberie ou par la violence d'un petit nombre d'hommes ambitieux et cupides. Le cercle des agitations se rétrécira chaque jour davantage, pendant quatre années, jusqu'à ce qu'elles ne se fassent plus sentir qu'au centre même de Paris. Il y aura quatorze années de calme politique. L'Europe s'étonnera de cette profonde tranquillité, de cette soumission passive, de cette fixité de la nation la plus impatiente ; jusqu'aux émigrés qui, frappés de la tête de Méduse, renonceront à leurs illusions ! Mais, en 1814, vingt peuples, excités sans relâche par le grand despote du continent, accourront de tous les points de l'horizon, se répandront sur

Digitized by Google

la France, semblables à des ouragans déchaînés, et y mettront à découvert les anciennes semences de discorde, semences toujours prêtes à éclore, quoique profondément ensevelies. Alors seulement la nation se rappellera les droits qu'elle réclamait en 1789, les redemandera, et la possession lui en sera solennellement promise. Heureuse si de méchans citoyens, intéressés à la renaissance du pouvoir absolu, ne troublent pas bientôt son repos et sa confiance !

29 octobre. - Clairfait, général autrichien, passe le Rhin près de Mayence; il attaque les lignes des Français, qui perdent trois mille hommes et cent canons dans le combat de Monbach. L'armée de Rhin-et-Moselle se replie rapidement sur la rive gauche du Rhin.

Wurmser, général autrichien, attaqué près de Manheim par les Français, les repousse, et leur prend vingt-cinq pièces.

1er. novemb. A la Bourse de Paris, le louis d'or coûte deux mille six cents francs en assignats.

Les conseils législatifs nomment les cinq membres du conseil exécutif qui doit former le directoire : Réveillère-Lepeaux, Letourneur (dit de la Manche), Rewbell, Barras, Carnot, tous conventionnels, ayant voté la mort de Louis XVI. (Rewbell se trouvant en mission lors du troisième appel nominal fait dans la nuit du 17 au 18 janvier 1793, s'est empressé de transmettre son vote pour la mort.) Cette aristocratie du régicide indispose déjà la nation, et lui offre des présages certains d'un sinistre avenir. Qu'attendre de bon d'hommes méchans, faits à l'exercice de la ty-

Digitized by Google

rannie, imbus de fausses doctrines, portés à commettre le mal par instinct, par habitude, par cupidité, et de plus, par la crainte d'éprouver les représailles de leurs innombrables victimes?

Quelle fable insensée, qu'un gouvernement libre et régulier, institué, dirigé par une association d'hommes sans religion, sans morale, repoussant toutes les traditions, sans conscience et sans pudeur! Barras, ambitieux et dissolu, homme capable de tout pour atteindre un but qui lui soit personnellement utile, et n'ayant aucune vertu; Rewbell, ombrageux, farouche, avide, poltron, poussé vers le terrorisme autant par pusillanimité que par système, et ne reprochant qu'une chose à Robespierre, d'avoir été trop doux; La Reveillère-Lepeaux, espèce d'idéologue ténébreux, rêveur enthousiaste, affichant une morale austère et la plus douce humanité, mais disposé à l'intolérance comme chef de secte (V. 20 avril 1797); Carnot, homme de talent dans la partie didactique du métier militaire, homme probe, bon citoyen, mais sophiste opiniâtre et paradoxal en théories républicaines, trop connu par sa connivence aux actes les plus criminels de la terreur (V. 1er. avril 1795); Letourneur, homme nul, sans consistance personnelle, et mis entre ses quatre collègues pour émousser leurs coups, ainsi qu'on garnit de coton les vides d'une caisse qui renferme des objets précieux et fragiles.

Le directoire exécutif s'établit au Luxembourg. 4 novemb
Il forme son ministère de six départemens : relations extérieures, justice, guerre, trésorerie, marine, intérieur. Le conventionnel Merlin (de Douai), auteur de la loi des suspects (V. 17 septembre 1793), est ministre de la justice.

Digitized by Google

Sous la convention, les affaires étaient abandonnées aux caprices non contrôlés de chaque membre d'une assemblée non contrôlée elle-même, si ce n'est par la furie d'une populace sanguinaire, dont les moteurs siégeaient aux Jacobins et à la Commune de Paris. Le système actuel de gouvernement, tout imparfait qu'il est, quoique mal assorti au caractère national, contient les germes d'une constitution pondérée; la séparation des pouvoirs s'y trouve indiquée, et cette confuse ébauche offre du moins les premiers linéamens
17 novemb. du gouvernement représentatif.

Les Anglais évacuent l'Ile-Dieu, côtes de la Vendée (V. 2 octobre). Leur séjour sur une plage stérile, et leur inaction pendant six semaines, ouvrent un vaste champ aux conjectures sur la sincérité des projets que leur gouvernement déclare avoir formés pour le repos de la France et la paix de l'Europe. Ces délais et cette retraite donnent aussi lieu à beaucoup de doutes, touchant la sagacité ou la bonne foi des rapports adressés au cabinet britannique par les émissaires des royalistes de l'ouest. Ce séjour si vainement prolongé des forces anglaises a laissé le temps à l'habile général Hoche de porter ses troupes sur Charette, qui s'attend et se résigne à périr victime des imprudentes démonstrations faites, contre son avis, en faveur de la cause royale dont il est le principal appui. Les Vendéens, réduits par les armes ou captivés par les ménagemens de Hoche, et voyant qu'ils s'abusent de l'espoir d'avoir à leur tête un des princes Bourbons, que, depuis trois années, ils appellent avec enthousiasme; les Vendéens cessent de se réunir, de s'animer contre les républicains, de s'opposer au gouvernement; ils retournent à leurs tra-

Digitized by Google

vaux. C'est en vain que Monsieur, comte d'Artois, les fait assurer, au moment où il quitte l'Ile-Dieu et retourne en Angleterre, qu'il ira bientôt les joindre : après d'aussi cruelles épreuves, leur ardeur est amortie. Le feu de cette guerre intestine ne jettera plus que de fugitives étincelles rallumées par des chefs de bandes, qui n'élèveront par intervalles le drapeau blanc, que pour la satisfaction de quelques intérêts particuliers, pour se donner une importance éphémère, vendre leur fidélité et marchander leur soumission, quand le gouvernement montrera le désir sincère d'assurer la paix dans ces contrées désolées. (V. 15 août 1796, 18 janvier 1800).

La bataille de Loano (2 lieues ouest de Final, rivière de Gênes) est gagnée par les Français. Les grands avantages qu'obtient ici l'armée d'Italie sont dus principalement au général Masséna : il prélude ainsi à l'immortelle réputation que doivent lui mériter des exploits, des faits d'armes qui le signaleront comme l'un des premiers capitaines des temps modernes, et qui lui mériteront, à si juste titre, le nom d'enfant chéri de la victoire. Les généraux Serrurier, Augereau, Victor, se font remarquer ; le chef de brigade Lannes se distingue par son intrépide bravoure. Trente-six mille Français, sans cavalerie, dénués de vivres, de magasins, d'habits, dispersent cinquante mille Austro-Sardes. Environ huit mille ennemis sont tués, blessés ou pris. L'armée victorieuse s'empare d'une immense quantité d'approvisionnemens. Final, Vado, Savone, abandonnés, le Milanais exposé : tels sont les résultats de ces deux journées, résultats susceptibles de devenir bien plus considérables, si Schérer, le plus inhabile de tous les généraux français après Menou 23-24 novemb.

Digitized by Google

(V. 21 mars 1801), ne resejetait pas dans l'inactivité. Le plus beau fruit du champ de Loano sera d'ouvrir à nos armes le chemin des fertiles plaines de l'Italie

25 novemb. Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne (V. 19 janvier), courtisan, favori et amant délaissé de l'impératrice Catherine II qui l'a imposé pour roi à la Pologne, signe l'acte de son abdication. Stanislas, en échange du trône, reçoit de la Russie une pension alimentaire.

1er décemb. A la Bourse de Paris, le louis d'or coûte trois mille cinquante francs en assignats. Des documens publics établissent le montant des assignats en circulation à dix-neuf milliards.

Le général de division Bernadotte, de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'engage très-vivement avec l'avant-garde de l'armée autrichienne, sous les murs de Creutznach, petite ville que sa position rend fort importante. En délogeant cette avant-garde, il oblige l'ennemi de lever son camp, d'abandonner la place et de se retirer sous Mayence. Bernadotte déploie, dans cette affaire, une bravoure et une science militaire qui le font distinguer parmi les meilleurs généraux de la France.

10 décemb. Une loi porte qu'il sera fait un emprunt forcé, pour subvenir aux frais de la guerre et aux dépenses d'urgence. Il sera gradué d'après la fortune connue ou évaluée des particuliers; il sera payé en matière d'or et d'argent; les assignats ne seront admis, pendant un mois, que pour un centième de leur valeur nominale.

Digitized by Google

Cet emprunt est supposé devoir produire six cents millions.

Madame (fille de Louis XVI) sort de la tour du Temple, après une détention de quarante mois. Sa délivrance est, depuis quelque temps, l'objet des négociations du cabinet autrichien, et l'Europe apprend alors qu'il s'intéresse aux infortunes de la fille de Marie-Antoinette. En vain, d'après les ordres de Louis XVIII et les instructions du prince de Condé, le comte de Montgaillard avait-il insisté pendant plusieurs mois auprès des ministres de l'empereur François II, pour obtenir qu'on entrât en pourparlers avec le gouvernement républicain, relativement à la mise en liberté de Madame, fille de Louis XVI; en vain, cet émigré, investi des pleins pouvoirs de Louis XVIII, représentait-il au premier ministre autrichien, le baron de Thugut, combien il importait à la dignité des couronnes, et particulièrement à l'honneur de la maison d'Autriche, de détacher les liens de la petite-fille de Marie-Thérèse; le cabinet de Vienne restait sourd à toutes les demandes, et le baron Thugut répondait : « Mais, de quelle utilité sera pour nous la » délivrance de Madame? » Enfin, l'ambition fit ce que ne pouvaient les liens du sang et la majesté des rois! Le cabinet autrichien, profondément méditatif, se détermine à entrer en négociation avec le directoire exécutif de la république française, dans l'espoir qu'un mariage unissant la jeune princesse à l'un de ses cousins (l'archiduc Charles), frère de l'empereur, aura la vertu de faire rentrer l'Alsace et la Lorraine, fiefs non masculins, dans l'héritage de la maison d'Autriche (V. 26 décembre). C'est ici le cas de citer les 19 décemb.

Digitized by Google

deux vers latins qui renferment la principale maxime du cabinet autrichien :

> Bella gerant alii, tu, felix Austria, nube!
> Quæ dat Mars aliis, dat tibi regna Venus.

Après la mise en liberté de Madame, le cabinet de Vienne insistera jusqu'à la menace, pour obtenir de la princesse son consentement à un mariage qui devait réunir sous la domination autrichienne l'Alsace, la Lorraine, les deux Bourgognes, la Franche-Comté, etc., comme appartenant de droit et de fait (par la mort de Louis XVII) à la fille de Louis XVI. Grâce à l'insatiable ambition du cabinet de Vienne, Madame est mise en liberté! On chercherait vainement à pénétrer les vues du comité de salut public, épargnant cette jeune infortunée après les assassinats du père, de la mère, de la tante, après avoir terminé d'une ou d'autre manière les jours du frère. Il faut donc supposer que Robespierre, Barrère, Couthon, etc., eurent des motifs réels de conserver l'existence à cette princesse; car ces proscripteurs, qui n'oubliaient personne, ne l'avaient certainement pas perdue de vue. Cette jeune princesse, au moment où elle sortit du Temple, ignorait encore la mort de sa mère, de sa tante et de son frère!!!

21 décemb. Manheim est pris par le général autrichien Wurmser, après un long bombardement. La garnison française, de sept à huit mille hommes, est prisonnière. «.... Allez » sur-le-champ informer le prince de Condé (avait dit » peu de temps auparavant Pichegru à un agent envoyé » près du général par le comte de Montgaillard) que » j'espère enfin pouvoir effectuer la réunion. J'ai laissé

Digitized by Google

» à Manheim, pour défendre la place, neuf à dix » mille hommes, tout ce que j'ai de plus mauvais dans » mon armée. J'espère qu'il en reviendra peu, et que » les Autrichiens en feront bon compte. J'ai donné » le commandement au général Montégut, officier sans » talens, et que je regarde comme hors d'état de sou- » tenir long-temps le siége. Manheim rendu, qu'on » m'attaque, qu'on me poursuive sans relâche, et je » réponds du succès. » Nous garantissons l'authenticité de ces paroles; elles furent confirmées de vive voix à M. le prince de Condé, par M. Badouville, premier aide-de-camp de Pichegru, envoyé par ce général auprès du prince à Bühl, où se trouvait le quartier général de l'armée de Condé. Manheim pris, la déroute se mit dans l'armée républicaine; le général qui commandait l'aile gauche abandonna toute son artillerie, en fuyant à vau-de-route l'espace de huit à neuf lieues, d'après l'ordre qu'il en avait reçu de Pichegru, ainsi que ce dernier en avait fait prévenir le prince de Condé. L'armée républicaine se retire sur Landau et Strasbourg. Pichegru attend à chaque instant l'effet des mesures militaires qu'il pense avoir été prises par le prince de Condé; mais la conduite et la marche des généraux autrichiens (que le prince de Condé avait tenus dans l'ignorance des négociations pratiquées entre lui et Pichegru) ne lui paraissant avoir aucun rapport avec le plan auquel il s'est arrêté pour se réunir au prince de Condé; le général républicain ne voulant pas introduire les Autrichiens seuls en Alsace; Clairfait ne faisant de son côté aucune démonstration de pénétrer sur le territoire français, et l'armée autrichienne étant d'ailleurs harassée de fatigue et manquant de vivres, un armistice fut proposé et convenu entre les deux armées.

Digitized by Google

23 décemb. Une loi porte que les assignats émis ou à émettre ne pourront excéder la somme de quarante milliards, et que, leur fabrication terminée, les planches seront brisées. On peut juger, d'après cette loi, l'immense quantité de papier-monnaie dont la France était inondée. Indépendamment des assignats fabriqués par ordre du corps législatif de France, il y avait dans la Bretagne une manufacture de ce papier-monnaie, en vertu de l'autorisation donnée par LL. AA. RR. Monsieur (Louis XVIII), régent, et le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, ainsi que le prouve le document suivant : « Arrêté du conseil militaire de » l'armée catholique et royale de Bretagne, présidé » par le général en chef Puisaye (20 septembre 1794). » En vertu des pouvoirs à lui confiés par Monsieur, » régent de France, etc., etc.; il sera établi une ma- » nufacture d'assignats en tout semblables à ceux qui » ont été émis, ou qui le seront par la suite, par la soi- » disant convention des rebelles. Ces assignats porte- » ront un caractère secret de reconnaissance, pour que » le remboursement en soit fait à bureau ouvert aussi- » tôt que les circonstances le permettront, etc. » Il y avait à Londres des fabriques de faux assignats, et les émigrés les jetaient en abondance sur le continent. M. le prince de Condé avait introduit en France pour plusieurs millions de ces faux assignats, qu'il faisait échanger contre du numéraire, ou contre des marchandises, par les frontières de Suisse limitrophes du territoire français.

26 décemb. On effectue à Richen (près de Bâle) l'échange de Madame, fille de Louis XVI (V. 19 décembre), contre : 1°. les conventionnels Camus, Lamarque, Quinette, Bancal, et l'ex-ministre de la guerre Beurnonville,

Digitized by Google

tous cinq livrés aux Autrichiens par Dumouriez (V. 1er. avril 1793); 2°. Maret, Sémonville, ex-envoyés diplomatiques de la convention, arrêtés par les Autrichiens en juillet 1793; 3°. Drouet, ex-conventionnel, maître de poste de Sainte-Menehould (V. 21 juin 1791), fait prisonnier en octobre 1792. La princesse prend la route de Vienne. Les personnages envoyés par la cour autrichienne pour la recevoir et l'accompagner, se conformant à leurs instructions, ne permettent pas à des émigrés français qui se trouvent sur le passage de la fille de leur roi, du roi pour lequel ils croyaient verser leur sang sous la protection de l'Autriche, de lui présenter leurs hommages; on les repousse avec la rudesse des pandoures et des talpaches. De barbares républicains la retenaient captive dans une tour obscure, les oligarques de Vienne la font conduire prisonnière, et pour ainsi dire bâillonnée, à travers les contrées germaniques. Madame paraît éprouver la plus vive douleur de quitter la France, malgré les infortunes en quelque sorte surnaturelles dont elle y fut accablée; les remercîmens dont elle daigne honorer, à Bourg-Libre, les personnes admises auprès d'elle, les pénètrent de respect et d'amour; leurs larmes coulent en abondance. La dignité empreinte dans la physionomie de Madame, dignité qui semble emprunter un caractère de divinité, de la douleur dont son âme est déchirée; le peu de paroles qu'il est permis à la princesse d'adresser aux Français qui se trouvent sur son passage, inspirent un intérêt et une admiration impossibles à exprimer. Cette princesse se montre insensible aux honneurs dont les autorités autrichiennes l'environnent, aussitôt qu'elle a mis le pied sur le territoire impérial; elle paraît ressentir vivement la brutale défense imposée aux émigrés, de

Digitized by Google

lui offrir leurs respects et leurs hommages, et les autorités autrichiennes vont, à cet égard, jusqu'à la barbarie, dans l'exécution des ordres qui prescrivaient d'interdire toute communication entre la fille de Louis XVI et les Français qui désiraient déposer aux pieds de la royale orpheline les vœux qu'ils formaient pour son repos et pour son bonheur : il y eut même de ces Français menacés de coups de sabre, s'ils ne se retiraient pas.

31 décemb. Un armistice entre les armées française et autrichienne est conclu sur le Rhin. Cet armistice fut consenti, de la part de l'Autriche, sur la demande expresse du général Pichegru, qui négociait avec Louis XVIII et le prince de Condé pour rétablir la royauté et la maison de Bourbon. Après la prise de Manheim, M. le prince de Condé avait fait enfin connaître aux généraux autrichiens les négociations ouvertes entre lui et le général Pichegru.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

ANNÉE 1796.

L'année s'ouvre par l'institution du ministère de la police, hideuse institution que le directoire s'est fait accorder par les conseils presque aussitôt son entrée au pouvoir. A la violente tyrannie du régime révolutionnaire vient succéder cette sorte d'inquisition qui s'insinue dans les moindres actes de la vie privée pour en troubler le mouvement. Le rapporteur de l'horrible loi des suspects (V. 17 septembre 1793), Merlin (de Douai), est aussi l'introducteur de ce moyen d'arbitraire. Voici comme ce jurisconsulte de l'iniquité présente sa nouvelle décision : « Nous aurons une répu- » blique sage ; un air pur régnera partout, partout le » citoyen pourra habiter en sûreté. » 1er. janvier.

Dans tout pays où dominent les principes d'une sage liberté, et où l'espèce humaine est l'objet de quelque considération, il existe quatre sortes de police ordinaire, le maintien de l'ordre n'exigeant pas des moyens exceptionnels de surveillance : la police municipale, qui s'occupe des règlemens relatifs au bon ordre et à la tranquillité des marchés, foires et autres lieux publics, qui prend les précautions nécessaires pour prévenir les tentatives contre la paix publique ; la police correctionnelle, exercée par les juges de paix, pour les délits de peu d'importance ; la police administrative, surveillant les différens fonctionnaires dans l'exercice

Digitized by Google

de leurs fonctions qui les ont soumis à des engagemens particuliers, laquelle relève toutes ces fautes dont le caractère ne comporte pas une procédure criminelle; enfin, la police judiciaire, c'est-à-dire la justice légale. Aucune autre police ne devrait être tolérée chez une nation libre ou possédant un régime représentatif. Si cette spécification est exacte, elle servira de règle pour juger la direction de nos divers gouvernemens, de 1790 à 1825.

C'est au ministère de la police qu'il faudra désormais attribuer une partie considérable des maux qui désoleront la France; c'est lui qui, tour à tour, agitera, foulera les divers partis, les opposant successivement les uns aux autres; qui proclamera des conspirations imaginaires; qui circonviendra les citoyens de nuées d'espions; qui rapetissera, rétrécira l'âme des gouvernans, en les entretenant sans cesse de détails frivoles, méprisables, ou de rapports mensongers, leur faisant voir l'état dans de mauvais lieux, dans des cabarets, dans des réunions obscures qu'auront excitées des agens provocateurs; c'est le ministère de la police qui, du plus vil des métiers, va faire une institution légale et un ressort de gouvernement; c'est du ministère de la police que sortiront les délations, les lettres de cachet ou de cachot, les funestes proscriptions. Horreur! éternelle horreur à cette infâme institution, depuis Merlin (de Douai) jusqu'à Decazes (V. 4 mai 1816, 8 juin 1817), et à leurs derniers continuateurs! Un chef de la police ne pouvant se faire apercevoir et sentir que lorsqu'il y a des conspirations ou du moins des troubles, s'il n'en survient pas il les enfante, les excite ou les suppose, afin de conserver son importance! Il chasserait l'agent subalterne qui ne ferait

Digitized by Google

pas des rapports accusateurs. Otez au ministre de la police l'espionnage, qualifié par lui du nom pompeux de police d'observation, le voilà sans mouvement et sans vie. Un lieutenant de l'ancien régime convenait qu'il était impossible de trouver d'honnêtes gens pour exercer le métier de mouchard : qu'on juge de ce que doivent être, ce que seront des mouchards élevés par la révolution !

C'est à la police de cette ancienne monarchie, police tant célébrée, à ses minutieuses inquisitions pour entretenir le calme, à son organisation tyrannique, à son activité toujours défiante et ne se développant que pour semer le soupçon et la crainte dans tous les cœurs, au secret odieux de ses punitions et de ses vengeances ; c'est, en un mot, à son influence délétère que l'on doit la dissolution du caractère national, la patience honteuse des Français dans la servitude plus ou moins déguisée, leur oubli des vertus solides, l'esprit d'intrigue mis à la place de l'esprit public, cette licence obscure qu'on trouve où ne règne pas la liberté, et, par intervalles, la fougue excessive de leurs mutineries et le fanatisme de leurs efforts pour le recouvrement de leurs droits. Plus la police agrandit sa sphère, plus elle est corruptrice et corrompue. Supposez le fonctionnaire de cet ordre doué d'un parfait esprit de justice, animé d'un désir sincère de faire le bien, il sera néanmoins toujours excité, par la nature de ses attributions, à voir des crimes où il ne faudrait voir que des fautes, à n'apercevoir que des coupables où l'on ne devrait apercevoir que des hommes qui peuvent le devenir ; ce fonctionnaire, sans s'en douter peut-être, se dépouillera de ce caractère de modération qui seul pourrait faire supporter ce qu'il y a

Digitized by Google

d'arbitraire dans des fonctions si mal déterminées. Que sera-ce donc de l'ex-praticien Merlin (de Douai), de l'ex-pédant de collége Fouché (de Nantes), fait duc d'Otrante, de l'ex-gendarme Savary, fait duc de Rovigo?

Il est fort aisé d'enchaîner toute espèce de liberté en exagérant toute espèce de danger; car il n'y a pas d'acte innocent dont la licence ne puisse résulter. C'est sur ce fondement que s'est assis le machiavélisme de tous les chefs de la police jusqu'à ce jour, en 1824. Cependant la force publique est destinée à réprimer la licence, non à la prévenir aux dépens de la liberté. N'est-ce pas un spectacle hideux qu'une salle de jeux publics hérissée de baïonnettes? Qui ne s'indignerait de savoir qu'à Paris les promenades et les lieux de réunion sont tellement infestés d'espions, que les citoyens sont réduits à ne s'entretenir que de choses frivoles, et craindraient de parler d'objets d'un intérêt public, dans l'appréhension qu'un mot envoyé dans l'air et saisi par un de ces êtres soldés, ne se trouvât, au moyen d'un léger changement, fournir matière à dénonciation?

A la Bourse de Paris, le louis d'or coûte quatre mille six cents francs en assignats. L'extrême dépréciation de ce signe d'échange a produit une affreuse disette dans Paris. A ce jour, une livre de pain s'y vend (en papier) cinq cents francs; une livre de viande, quinze cents francs; une paire de souliers, douze cents francs.

Voici quel est à cette époque l'état des partis en France. On pourrait en compter quatre principaux avec plusieurs subdivisions; mais l'importance ou la couleur de ces subdivisions ont si souvent varié dans ces derniers mois, qu'elles ne demandent aucune no-

Digitized by Google

tice. 1°. Les sectateurs de la constitution de l'an III, c'est la très-grande majorité des citoyens; les hommes fatigués des oscillations révolutionnaires, les bonnes gens qui désirent avant tout la sécurité de leurs personnes et de leurs propriétés. Cette classe est la plus nombreuse, elle est aussi la moins résolue; chacun se tient à l'écart, sans agir, attendant l'événement du lendemain; ainsi, ce n'est point, à bien dire, un parti que cette multitude d'hommes isolés et sans courage, c'est le gros de la nation. 2°. Les partisans de la constitution de 1791, peu nombreux, et ne se rencontrant guère que dans les sociétés de Paris où se conservent des traces d'urbanité; réunissant plus d'instruction et d'expérience politiques, ils savent désigner les défauts de toutes les constitutions autres que de la leur, et vont se persuadant que la vue des malheurs publics leur amènera chaque jour des prosélytes. 3°. Les royalistes exaltés qui veulent l'ancien régime, tout l'ancien régime et sans altération. Immobiles dans leurs affections et dans leurs haines, ils sont incompatibles avec tout autre système. Ce parti se compose, en France même, des Vendéens, des chouans, de tous les prêtres échappés à la déportation, et de beaucoup de nobles ou prétendus nobles, bourgeois disséminés en tous lieux, qui ont perdu d'anciens avantages, souffert du temps de la terreur, et qui, regrettant la tranquillité d'autrefois, n'en conçoivent le retour qu'avec celui des Bourbons. 4°. Enfin, les jacobins ou anarchistes. Ce parti, peu considérable en nombre, est le plus redoutable par l'audace et l'union de ceux qui le composent. Là, sont tous les hommes signalés par des spoliations et des crimes commis au nom de la liberté, pendant la durée des trois assemblées; avec eux, se réunissent les membres de la convention

Digitized by Google

nommés aux conseils législatifs, ainsi que ceux qui n'y ont pas été appelés.

21 janv. L'anniversaire du 21 janvier 1793 est célébré. Une loi vient de prescrire à toutes les communes, ainsi qu'aux armées de terre et de mer, une fête en commémoration de ce jour sanglant, dont pourtant les démagogues les plus forcenés ne doivent pas craindre que le souvenir s'efface; mais ils pensent que des diatribes contre la monarchie, annuellement reproduites, détruiront les impressions laissées dans les cœurs français.

Treilhard, président du conseil des Cinq-Cents, prononce une longue, plate, grossière et dégoûtante diatribe : « Ce fut en ce jour, au moment où je parle, » que le tyran subit la peine due à ses forfaits. C'était » beaucoup pour la justice d'avoir frappé le coupable; » c'était peu pour la nation, si, du même coup, la » royauté n'était pas anéantie. Tant de maux, tant de » sang, tant de crimes ne sont pas expiés par la mort » d'un homme, et cette grande révolution, dont l'univers » n'offrait pas encore d'exemple, devait élever sur les » ruines sanglantes du trône l'édifice d'une république » pure et sans tache. Mais le premier effort d'une nation » pour se ressaisir de ses droits fut un signal d'alarmes » pour les despotes de l'Europe. Défenseurs des rois, » dites-nous quel crime fut étranger à la royauté? » De quelle perfidie, de quelle bassesse s'est-elle ab- » stenue?.... Peuple, considère ce qu'il en coûte à une » nation pour avoir eu le malheur d'exister sous un » tyran..... Le tyran, il est vrai, fut unanimement » déclaré coupable; nous prononçons tous encore, ici, » sa condamnation solennelle; nous vouons à la royauté » une haine qui ne pourra jamais s'éteindre!..... »

Digitized by Google

L'honnête et violent républicain s'honorera, dans quelque temps, de ramper aux pieds d'un soldat qui aura usurpé le pouvoir consulaire; il s'affublera des décorations et des titres de l'ancien régime, et, devenu lâche courtisan du pouvoir arbitraire, il se prosternera devant ce même soldat-consul, qui aura sauté, à pieds joints, du trône de Barras sur celui de Louis XVI.

Une loi, en exécution de celle du 23 décembre précédent, ordonne de briser les formes, planches, matrices, poinçons, etc., qui ont servi à la fabrication des assignats. Leur émission cesse au moment où les frais de confection absorbent leur valeur réelle. Des documens positifs, publiés plus tard, annoncent que la fabrication s'est élevée jusqu'à la somme de quarante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-un millions tournois (V. 18 mars). 30 janv.

A la bourse de Paris, le louis d'or coûte cinq mille trois cents francs en assignats. 1er. février.

Un arrêté du directoire porte que les distributions de pain et de viande, faites depuis deux ans par le gouvernement aux habitans de Paris, cesseront (V. 9 septembre 1794, 15 mars 1795). 1er. février.

Suivant un rapport au conseil des Cinq-Cents, les avances accordées à la commune reviennent à quatre-vingt-six millions par an, valeur métallique. Les agitateurs de 1789, en semant l'épouvante dans les campagnes, contribuèrent à amener la disette, et se servirent avec succès contre l'autorité (qu'ils accusaient de provoquer la disette) de ce mobile insurrecteur, le plus puissant de tous. Aussi les jacobins ont

Digitized by Google

pris des soins infinis pour subvenir à la subsistance de la nombreuse population de la capitale, et pour détourner le plus grand des dangers auxquels leur domination restait exposée, depuis l'affaissement de l'enthousiasme populaire.

2 févr. Les douze municipalités de Paris (V. 21 février 1795) sont installées. Cette grande ville, livrée aux mains d'un seul maire, avait déployé une force irrésistible de sédition. Sa division en quarante-huit sections avait manifesté les dangers de ce grand nombre de foyers d'insurrection, qui, s'entretenant d'eux-mêmes, mettaient en défaut la vigilance des autorités supérieures. Un gouvernement, quelle que fût sa nature, devait donc redouter, et l'influence dominante d'une espèce de muphti, et les mutineries de ces quarante-huit ortes de janissaires continuellement armées de piques et de canons. Par le classement de cette nombreuse population en douze municipalités, le directoire la rend une masse inerte; et si néanmoins encore son poids est susceptible de faire pencher la balance chargée des destinées de la France, elle n'en sera plus l'unique mobile. Désormais, la conduite du gouvernement, ou des causes diverses, détermineront plus spécialement les vicissitudes de la patrie commune.

20 févr. Les états généraux de Hollande sont supprimés. La convention nationale de la république batave s'ouvre.

24 févr. Stofflet, qui de garde-chasse a su devenir l'un des chefs redoutés de la grande Vendée, est surpris à Jallais, près de Chollet (Maine-et-Loire), et fusillé le lendemain à Angers. Il avait repris les armes, un

Digitized by Google

mois auparavant, à la sollicitation de Charette. Il est trahi et livré par le curé Bernier. Les jacobins répandirent, dans le temps, le bruit que Bernier s'était porté à une pareille infamie d'après les sollicitations de Charette, dont l'ambition ne pouvait souffrir aucun rival de commandement ou de gloire. Cette atroce imputation est de toute fausseté; Charette était incapable d'un pareil acte de trahison; il avait d'ailleurs le plus profond mépris et ne cachait pas son exécration pour Bernier, qui vendit alors Stofflet comme il vendit plus tard Charette. On ne peut malheureusement justifier la mémoire de Charette d'une foule d'actes arbitraires et cruels dont il se rendit coupable. Le général Bernard de Marigny, commandant une des divisions de l'ouest, avait déployé une grande valeur en différentes rencontres; sous prétexte d'insubordination de la part de ce général, qui ne dépendait pas de son autorité et commandait un corps sur lequel Charette n'avait aucune autorité à exercer, Charette fit assembler un conseil de guerre qui condamna à mort Bernard de Marigny, sans qu'il eût été même entendu. Ce général quitta son commandement et se retira dans un château, cessant de prendre aucune part aux affaires publiques de la Vendée. Il vivait depuis plusieurs semaines dans la retraite, lorsqu'un détachement, envoyé par Stofflet, vint le saisir, quoique malade, et le fusilla aux portes du château, en vertu de l'arrêt prononcé par le conseil. Cette exécution ne servit pas peu à déconsidérer Stofflet et Charette.

Stofflet, simple garde-chasse, avait personnellement fait plus pour la royauté qu'aucun des rois de l'Europe, plus qu'aucun prince: il se battait constamment à la tête d'une armée qu'il s'était créée lui-même. Ce chef de parti, qui donna dans les combats mille preu-

Digitized by Google

ves d'intrépidité, ne montra pas, à son exécution, cette fermeté d'âme qui jusqu'alors semblait l'avoir caractérisé.

Hoche ayant, depuis l'affaire de Quiberon (21 juillet 1795), des troupes nombreuses à ses ordres, avait donné à son système de colonnes mobiles une grande intensité d'action; mais, en même temps, il fit des propositions de paix et d'amnistie aux insurgés sur les deux rives de la Loire. Les habitans des campagnes ne comptant plus sur les secours étrangers, se soumirent; nombre de peuplades excédées de fatigues et dégoûtées de cette guerre de partisans, guerre souillée de tant de brigandages, profitèrent de l'amnistie et déposèrent les armes. Les chefs des bandes régulières, réduits à n'avoir plus qu'un petit nombre de braves, ne pouvaient long-temps résister à la chasse continuelle que leur faisaient des troupes habilement commandées. Plusieurs de ces chefs eurent le bon esprit de se rendre à temps avec le reste de leurs partisans, et contribuèrent à pacifier la rive droite de la Loire. Charette ayant, comme Stofflet, persévéré dans son état d'hostilité, périra de même (V. 23 mars), et sera, comme lui, trahi et livré par un des siens.

1er mars. A la Bourse de Paris, le louis d'or coûte sept mille deux cents francs en assignats.

7 mars. L'ex-abbé Raynal, meurt, à Paris même, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge. Cet auteur ou plutôt collaborateur de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, fit plus d'effet sur ses contemporains qu'il n'intéressera la postérité.

18 mars. On crée deux milliards quatre cents millions de

Digitized by Google

mandats territoriaux, destinés à rembourser les assignats à raison de trente capitaux pour un. Ce papier est décrédité, même avant de sortir des presses nationales.

Toussaint-Louverture (V. 25 juin 1794) est proclamé lieutenant au gouvernement de l'île de Saint-Domingue. Dès ce moment, le pouvoir des noirs commence, et la domination des blancs s'efface. Les esclaves révoltés se laissent rappeler à des idées de subordination et à des habitudes de culture, parce qu'ils obéiront désormais en qualité d'hommes censés libres, et qu'ils n'obéiront qu'à l'autorité de leurs pareils, dont ils ne conçoivent aucune défiance. A la nouvelle de la paix de Bâle (V. 20 juillet 1795), les bandes de Jean-François se sont dissoutes. Ce monstre, suivi de ses principaux officiers, est allé recueillir, en Castille même, les faveurs de la cour de Madrid, y jouir du rang de grand d'Espagne, du titre et des distinctions, et des insignes, et des émolumens, et de tous les avantages, et de toutes les prééminences d'un capitaine général (titre équivalent à celui de maréchal de France). Il a paru dans le palais d'Isabelle et de Charles-Quint, et a baisé la main de Charles IV!!! On ne traita pas mieux le vainqueur de Mahon, le brave Crillon; mais alors, en 1782, le satrape, l'adultère Godoy ne dirigeait pas un conseil abâtardi; c'était Charles III qui régnait, et Charles III était homme de sens, homme de génie; il régnait par lui-même! Avant le traité de Bâle, Toussaint a déjà relevé le pavillon français aux lieux où flottait le pavillon espagnol: bientôt, il saura reprendre aux Anglais tout ce qu'ils tiennent de la province du nord (à l'exception du Môle Saint-Nicolas), tandis que le

20 mars.

Digitized by Google

mulâtre Rigaud les mettra sur la défensive dans les postes du sud. Séparés par l'invasion anglaise, ces deux chefs n'ont, jusqu'à ce jour, entretenu l'un avec l'autre que peu de relations : à mesure qu'ils s'affermiront, la rivalité ne pourra que se déclarer entre des hommes dont la couleur et les intérêts sont aussi dissemblables. Toussaint, ayant au même degré les talens administratifs de Rigaud, avec des qualités militaires à peu près égales et une politique mieux combinée, doit l'emporter à la fin, attendu qu'il se trouve en meilleure position dans l'île, qu'il est dans le cas d'être plus utile à la république de France, dont il peut retirer des secours, et avec laquelle il juge très-bien que le temps de rompre n'est pas encore venu ; qu'il n'est cruel envers ses ennemis que dans les occasions extrêmes ; et que les noirs qui lui obéissent aveuglément, et comme à leur ange gardien, envoyé de Dieu, sont aux mulâtres dans la proportion de dix à un (V. 15 avril 1797).

23 mars. Charette, l'un des premiers chefs des royalistes vendéens, est surpris à Saint-Sulpice, près de Montaigu (Vendée), avec trente-deux des siens. Il se rend après avoir reçu plusieurs blesssures. «....28 avril 1796. » Je t'ai écrit par sir Pellew. Charette a été livré par » M. de La Roberie jeune, gentilhomme, chef d'une » division dans l'armée de la Vendée. Cette atrocité » est le résultat d'une vengeance particulière, provo- » quée par le caractère altier du chef, que les princes » appelaient le restaurateur de la monarchie, et qui » avait été nommé par le roi lieutenant général, com- » mandant en chef toutes les armées catholiques et » royales en France. C'en fut assez pour lui faire » perdre la tête et changer son caractère ; depuis long-

Digitized by Google

» temps il n'était plus en état de combattre. La perte » de M. de Sérent et de tant d'autres dégoûtera » Monsieur de venir parmi nous, et cependant il doit » craindre que nous ne soyons pas assez forts pour sou- » tenir les droits de son frère contre tant de gens qui » préfèreront un autre monarque. Tout annonce le » vœu général pour le retour d'une monarchie, mais » rien n'indique que Louis XVIII soit le monarque » désiré.... » *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Scépeaux*, etc., imprimée chez Buisson. Paris, an VII. Nous taisons le nom du signataire de la lettre ci-dessus.

Charette est fusillé à Nantes. Toujours brave un jour d'action, il porte devant le conseil qui le condamne cette fierté qui sied au guerrier pénétré d'avoir fait son devoir, en combattant pour une cause qu'il estime juste. Il reste impassible aux outrages que lui prodiguent les autorités républicaines et plusieurs officiers indignes d'être Français et militaires. Il meurt avec fermeté, emportant toute la force de son parti. Mais on aurait dû ne pas se montrer cruel à ses derniers momens, ne pas l'exposer aux outrages de la populace, et lui faire subir sa peine avec moins d'éclat et d'appareil. Des Français devaient-ils faire un pompeux et brillant spectacle de la mort d'un guerrier qui déploya une grande bravoure dans la défense de sa cause? Il n'y a que des sauvages qui dansent autour de leurs victimes. Aussi bien cette pompe et cet éclat, loin d'abattre et d'humilier le Vendéen, n'ont servi qu'à relever son héroïsme, sa patience et sa fermeté. Doué de ces talens particulièrement propres à la guerre civile, et fertile en stratagèmes de partisan, il leur dut plus d'une fois la résurrection de sa cause. Il est peint par ses ennemis eux-mêmes comme

29 mars.

Digitized by Google

le plus brave, le plus habile et le plus hardi de tous les partisans, si l'on en excepte Bonchamp. Mais on lui reproche de s'être laissé aller à une foule d'actes arbitraires, d'avoir été froidement cruel, d'avoir exercé cette sorte de représailles qui, de quelque nom qu'un parti les nomme, sont d'indignes attentats; représailles que refusèrent toujours de commettre Cathelineau, d'Elbée, Lescure, Bonchamp, La Rochejaquelein. En apprenant l'exécution des émigrés de Quiberon, Charette mit à mort tous ses prisonniers. Des Vendéens eux-mêmes l'accusent d'avoir répandu le sang de plusieurs de ses frères d'armes; il est avéré qu'il fit fusiller Joly et Bernard de Marigny (V. 23 mars), chefs indépendans de son autorité. Il ferma plusieurs fois son cœur à la pitié; sa physionomie était repoussante; ses manières avaient de la rudesse. Inaltérable au milieu du péril et des revers, son courage opiniâtre semblait à chaque instant y puiser des forces nouvelles; mais, dans vingt occasions, sa tactique fut mise en défaut; il remportait des avantages dont rarement il savait profiter : c'était, on le répète, un excellent partisan, et un mauvais général.

Sa mort amène l'épuisement de la guerre civile dans la Vendée militaire. Si cette sorte de guerre a cela de plus désastreux et de plus affligeant, que l'étranger n'entre point en partage des maux qu'elle entraîne, du moins y trouve-t-on cette compensation : qu'elle est la guerre des hommes forts, souvent celle des hommes de bonne foi, même lorsqu'ils se trompent; leurs motifs peuvent être assez plausibles pour qu'ils disent sans mentir à leur conscience : « Je sers, je défends ma patrie. » Les Vendéens n'ont jamais cessé d'être Français, même en acceptant l'appui de l'Angleterre; seulement ils étaient trompés et sacrifiés par

Digitized by Google

cette puissance. Henri IV aussi reçut les secours d'Élisabeth, mais il était en France dont jamais il ne s'éloigna ; mais lui-même faisait mouvoir comme il jugeait à propos ses auxiliaires, Anglais, reitres et lansquenets. Si les habiles combinaisons, l'activité, la prudence et la modération du général républicain Hoche comptent parmi les causes de la fin de la guerre civile, on doit convenir qu'elle provient de la division des deux derniers chefs royalistes, et encore de l'horrible duplicité de Bernier, ex-curé de Saint-Lô d'Angers, et conseiller de Stofflet. Ce prêtre infâme, couvert de crimes, transige clandestinement pour son propre compte ; en 1801 il recevra, comme dernière faveur du gouvernement et comme solde finale du prix du sang qu'il aura livré, deux cent mille francs, et l'évêché d'Orléans. Stofflet et Charette meurent trahis, fidèles à la cause qu'ils ont défendue ; le curé Bernier leur survit avec ignominie. Hoche reçoit les bénédictions des habitans de l'Ouest : heureusement pour ces contrées désolées, la sagesse de ce général, bien secondé par son chef d'état major, Hédouville, y ramènera dans peu la tranquillité, la confiance et l'oubli des maux (V. 15 août).

A cette occasion, un Français cherche à se retracer la politique des puissances coalisées. Puisque, dès 1793, elles avaient manifesté l'intention de ne ménager aucun des partis qui se prononçaient pour le maintien plus ou moins étendu des effets produits par la révolution ; qu'elles avaient explicitement annoncé l'intention de ne transiger avec aucune opinion démocratique ou simplement constitutionnelle, et de rétablir l'ancien régime en France (V. 25 juillet 1792), elles devaient, afin d'obtenir ce résultat, secourir avec franchise et vigueur les royalistes de la Vendée ;

Digitized by Google

elles devaient leur fournir abondamment des armes, des vaisseaux, des secours de toute espèce, et y porter les princes français, qui, là seulement, pouvaient être utilement placés pour reconquérir l'opinion publique. Car cette conquête devait être le but principal des efforts de nos princes, et même l'attitude militaire qu'ils y eussent prise, ne pouvait servir que de moyen secondaire. Au contraire, les princes français sont éloignés, abusés sans cesse par les plus fallacieuses promesses. On disperse les émigrés à Saint-Domingue, en Portugal, en Corse, dans les plus vaines et les plus meurtrières expéditions; ou bien on les dévoue continuellement pour le salut de l'armée impériale d'Autriche. Le corps de Condé, pendant les campagnes de 1795, 96, 97, fera toujours l'avant-garde des Autrichiens dans les attaques, et l'arrière-garde dans les retraites. « Ainsi le motif réel » de la coalition, et spécialement du cabinet de Saint-» James, est de prolonger les déchiremens de la France » et non de les terminer dans l'intérêt général de » l'Europe. » C'est au nom de l'empereur que les généraux autrichiens s'emparent des places et du territoire de la Flandre (V. 20, 28 juillet 1793). L'Angleterre déploie de grands efforts pour s'emparer de Dunkerque, cet ancien objet de sa convoitise; mais l'extrême incapacité du duc d'Yorck fait avorter le plan du ministre Pitt, assez malhabile pour choisir le plus malhabile des généraux britanniques (V. 9 septembre 1793).

Voici ce qu'un grand personnage écrivait en 1794: « ..... L'Espagne m'avait fait assurer que Monsieur » serait reçu en Espagne par la Méditerranée, et qu'on » le conduirait sur les côtes de France. L'infâme Es-» pagne nous a trahis sans pudeur, lors même qu'elle

Digitized by Google

» me recommandait de me méfier de l'Anglais. Vous » reconnaîtrez à Londres que Puisaye est l'homme » de Pitt : j'en suis fâché ; cela est à craindre. Puisaye a du mérite, beaucoup de talent, je veux le » croire ; je le crois pur royaliste ; mais il faut le mettre » à côté de Charette ; cela est bien essentiel : qui, » mieux que moi, connaît le défaut de la cuirasse?... » Que l'on se garde bien de se livrer à Pitt : il désirerait voir le roi en Hanovre ou en Angleterre, etc., » etc. Je vous parlerai des monarchiens, du jeu infâme » qu'ils ont joué ici, de la crainte que nous devons » avoir de cette race jacobiniaire, etc. » (*Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Scepeaux,* etc. Paris, an VII.) Voici une lettre de Petit, commissaire provisoire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Tillières, département de l'Eure, à Merlin (de Douai), ministre de la justice : « ..... Je demandai au comte de Geslin » comment Puisaye était parvenu au généralat des » armées ; il me répondit : « Nous méprisons ses talens » militaires ; il n'en a aucun ; mais il est si intrigant, » que c'est lui qui est parvenu à faire épouser notre » cause par l'Angleterre. Sous ce rapport, il nous a » servis et nous sert encore, etc. » Il ajouta que, » quant à Quiberon, où Puisaye montra plus de dextérité dans les jambes que de bravoure, Puisaye » était plutôt l'agent de l'Angleterre que celui du » roi, etc. ; que les Vendéens avaient éprouvé différentes fois le perfide machiavélisme de l'Angleterre, qui, lorsqu'elle les voyait trop puissans, leur » retirait ses secours ; ou lorsqu'elle les voyait trop » épuisés, ou, dans l'impossibilité de faire une heureuse diversion favorable aux armées des coalisés, » les soutenait, etc., etc. » (*Correspondance se-*

Digitized by Google

crète, etc.) Les papiers du comte de Geslin, saisis à Tillières (Eure), en nivôse an IV, confirment la vérité des détails fournis par Petit au ministre de la justice.

Par une convention tenue d'abord secrète, l'Alsace devait retourner à l'Autriche. Et, à ce sujet, quelles tentatives n'ont pas été faites à Vienne! de quelle obsession n'a-t-on pas usé, pour amener la fille de Louis XVI, la petite-fille de Marie-Thérèse (Madame) à recevoir la main de l'archiduc Charles! Cette princesse éprouvait toutes sortes de désagrémens et de menaces; l'impératrice s'oublia même au point de porter la main sur elle, et de lui arracher une touffe de cheveux. Il était interdit à MM. de Saint-Priest et de Grammont, que Louis XVIII avait chargés de ses intérêts auprès de la cour de Vienne, d'avoir aucune communication politique avec Madame. Un peintre, pour avoir fait le portrait de cette princesse, destiné à Louis XVIII, fut enlevé et enfermé, on ne sait où. On ne cessait de répéter à Vienne : « L'Alsace, » la Lorraine, les deux Bourgognes, la Franche-» Comté, etc., appartiennent à Madame royale, » comme unique héritière du Roi son père. Que le » comte de Lille (Louis XVIII) renonce, en son nom » et au nom des princes français, à tous droits sur ces » provinces, et le cabinet de Vienne le reconnaîtra » Louis XVIII, Roi de France et de Navarre; qu'il » consente au mariage de l'archiduc Charles et de » Madame, et le cabinet de Vienne l'aidera de tous » ses moyens, afin qu'il puisse monter sur le trône. » Louis XVIII répondait : « Je ne puis céder les pro-» vinces, la cession serait nulle; l'exemple de Fran-» çois 1er. fera foi à cet égard; et quant au mariage » exigé, je ne puis donner mon consentement : dans

Digitized by Google

» sa dernière entrevue avec sa famille, le roi mon » frère, Louis XVI, fit promettre à Madame royale » de n'avoir jamais d'autre époux que son cousin-ger- » min, le duc d'Angoulême. Madame donna sa parole, » et ce serment est sacré; il ne sera point violé. » Louis XVIII a daigné donner lui-même connaissance de ces faits, et on les rapporte dans les mêmes termes dont le Roi se servit en les confiant à un de ses principaux agens. Heureusement pour la majesté royale, le caractère magnanime de l'archiduc Charles mit fin aux persécutions qu'éprouvait à Vienne sa trop infortunée cousine; ce prince se désista de toute prétention à la main de Madame, et devint son noble protecteur auprès de l'empereur son frère. Le cabinet de Vienne cherchait, en unissant la fille de Louis XVI à un archiduc, à s'emparer des provinces françaises qu'il réclamait comme fiefs non masculins (V. 19 décembre 1793); et, s'il n'obtenait pas immédiatement la possession de ces provinces, il voulait du moins se créér un titre pour les revendiquer dans une conjoncture favorable. La proclamation de Wurmser aux Alsaciens (V. 14 novembre 1793), avait mis à nu la perfidie de son gouvernement. Voilà l'éternelle, l'invariable politique du cabinet aulique, qui ne dévie pas plus que le bœuf n'abandonne son sillon, que l'âne ne s'écarte de son sentier. La persévérance du cabinet de Vienne a traversé les siècles : que ne peut l'obstinée médiocrité? A la vérité, Toulon est reçu au nom de Louis XVII (V. 27 août 1793), par égard pour le roi d'Espagne; mais on s'empresse de détruire la marine de ce roi, dont on affecte de protéger l'enfance et l'infortune. Le ministre Pitt a rejeté le vœu de Monsieur (Louis XVIII) de se rendre dans ce port; aussi, le comte d'Avaray,

Digitized by Google

possédant la confiance intime de ce prince, écrivait-il à Charette, de Vérone, le 6 septembre 1795, si l'on doit s'en rapporter à l'*Annual Register* (V. an 1795, pag. 68) : « Tâchez d'effacer le mauvais » effet de la confiance apparente que le Roi place dans » les Anglais. » Le comte d'Artois, qui se refuse à douter de leur générosité, les voit paralyser ses mouvemens chevaleresques (V. 17 novembre 1795). Enfin, ces mêmes Anglais s'introduisent en Corse (V. 19 juin 1794), et George III considère fort peu s'il ternit le lustre des trois couronnes britanniques, en alliant à leur or pur, les chétifs accompagnemens de ce diadème, que Louis XI lui-même (prince fort peu susceptible de honte, mais très-avisé) dédaigna de ceindre. Le successeur des Alfred et des Édouard, arborant le titre de roi de Corse, semble recueillir la succession d'un aventurier sorti des bruyères de la Westphalie, de Théodore de Neuhoff, dont le fils touche, à Londres, l'aumône de l'indigent. C'est sur de semblables résultats qu'il conviendrait de juger la politique de Pitt, de ce ministre si contradictoirement célèbre (V. 23 janvier 1806).

Que, d'après ces faits divers, les Français, dans quelque parti qu'ils se soient vus jetés, apprécient enfin la politique étrangère! Puissent leurs descendans, avertis par des perfidies aussi caractérisées, ne jamais méconnaître que l'intérêt général doit dominer, dans leur noble patrie, tous les intérêts privés, surmonter toutes les passions, et qu'il ne peut être permis de faire intervenir les étrangers dans les débats domestiques! Charette a péri pour avoir accédé aux importunes sollicitations du cabinet anglais. Sa destinée est d'autant plus à plaindre, qu'il l'avait prévue. Oui, le sort de la Pologne attend cette nation qui produirait

Digitized by Google

deux générations assez insensées pour attirer l'étranger dans son sein !

La cinquième campagne de la guerre de la révolution va s'ouvrir. La France, ayant pour auxiliaires la république batave, l'Espagne (depuis le 18 août 1795), a pour ennemis la Sardaigne (jusqu'au 15 mai), la Grande-Bretagne, le Portugal, l'Empire germanique, Naples (jusqu'au 10 octobre), l'Autriche (jusqu'au 17 octobre), et le pape (jusqu'au 19 février 1797). Napoléon Bonaparte, âgé seulement de vingt-six ans, dont le nom serait inconnu des soldats, de la France et de l'Europe, sans le coup de main du 13 vendémiaire (V. 5 octobre 1795), prend à Nice le commandement de l'armée d'Italie, remplaçant l'inhabile Schérer, dont tout le mérite consiste à n'avoir pas empêché Masséna de remporter la victoire de Loano (V. 23, 24 novembre 1795). A peine sur la scène, Bonaparte marquera sa place parmi les grands capitaines (V. 12, 14, 15, 22, 25, 28 avril). Il a sous ses ordres les généraux de division Masséna, le premier des capitaines français, Berthier, Augereau, Lannes, Laharpe, Meynard, Joubert. Son adversaire, l'Autrichien Beaulieu, tient la Boccheta, a mis Gênes en état de défense, et se trouve joint aux Piémontais, commandés par Colli. Moreau, conduisant l'armée du Rhin-et-Moselle, depuis le 18, en remplacement de Pichegru, fait face à l'archiduc Charles. Moreau se voit secondé par Desaix, Gouvion-Saint-Cyr, Lecourbe, Dessolles. Jourdan est général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, ayant Kléber pour lieutenant. C'est à ce dernier qu'il faudra rapporter les bonnes opérations de cette armée; Jourdan essuiera des revers qui détruiront les premiers succès; revers qui, au reste, ont été en quelque sorte

30 mars.

Digitized by Google

préparés par les intelligences secrètes que les généraux Pichegru et Moreau entretiennent, depuis un an, avec Louis XVIII, et avec l'Autriche et l'Angleterre. Jourdan s'appuie aussi sur Marceau, Lefebvre, Championnet, Bernadotte, généraux de division; Soult et Ney, adjudans généraux.

1er. avril. Voici le tableau de la situation intérieure de la France : Le régime révolutionnaire est depuis cinq mois remplacé par un gouvernement régulier; cependant le jacobinisme plane encore sur la France, et ne cesse d'y faire sentir son influence. Les terroristes sont au pouvoir, où les porta le canon du 13 vendémiaire. En grand nombre au corps législatif, ils occupent presque toutes les places de l'administration. Les conventionnels, prépondérans dans les conseils, absolus au directoire, se sont autorisés de l'importance de remettre la constitution à la garde de ces hommes à qui leur précédente conduite peut faire appréhender les éclats de la vengeance publique; par conséquent, ceux d'entre eux non admis dans les conseils, sont revêtus des principales charges de l'État.

Dans les départemens, on s'indigne de ce que ces quatre membres du comité de salut public, Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier, dont les actes ne sauraient s'expier par le dernier supplice, ne soient frappés que de la déportation (V. 1er. avril 1795), à laquelle ils peuvent encore facilement se soustraire. On frémit de voir le directoire couvrir toujours les jacobins de sa protection. En plusieurs contrées, dans le Midi surtout, le souvenir de leurs forfaits irrite la soif des représailles; la vertu elle-même abjure sa patience. Lasse de souffrir et d'attendre, elle croit nécessaire d'en finir avec ces hommes

Digitized by Google

toujours altérés de sang et de pillage, toujours prêts à recommencer leurs systématiques fureurs. Après les journées de prairial qui virent leur grande défaite (V. 20, 28 mai 1795), et où la convention ne l'emporta que par l'énergique appui des bons citoyens de Paris, Lyon donna le signal et l'exemple des formidables réactions. A la vue de ses édifices ensevelis sous l'herbe, de ses rues inanimées, de ses ateliers sans mouvement, de tant de décombres amoncelés, de cet immense nombre de propriétés saisies par confiscation; au souvenir de ces milliers de victimes de Collot-d'Herbois et de Fouché (de Nantes), les Lyonnais firent éclater leurs ressentimens avec une extrême véhémence. Les prisons, déjà remplies de terroristes, furent forcées, et les détenus égorgés sans examen de leur conduite, comme sans jugement. Chaque Lyonnais prenait une tête en compensation de celle d'un parent ou d'un ami. Alors s'établirent dans cette malheureuse ville des sociétés clandestines, ayant des affiliations; alors se formèrent ces bandes, connues sous le nom de compagnies du Soleil, de Jésus, qui procédaient systématiquement aux recherches et aux meurtres. L'ardeur d'une criminelle *retaliation* embrasa les départemens voisins, se développant avec plus de fureur encore en Provence, où, dans l'impatience d'exterminer les jacobins, on frappait une foule de personnes soupçonnées seulement de l'être. Plusieurs villes considérables, où les croyances religieuses divisaient la population, furent le théâtre journalier des plus coupables excès. Cet état dura jusqu'à ce que le coup de foudre du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), répandant une seconde terreur, abattît le parti révolutionnaire; mais, la convention séparée, ce parti se relèvera; les forfaits de 1793,

Digitized by Google

1794, seront, en 1796, vengés de nouveau par des forfaits.

Après les journées de thermidor (27, 28 juillet 1794), les terroristes hors d'état de continuer leurs exécutions, se rejetèrent sur les propriétés nationales qu'ils acquéraient à vil prix. Les chefs disposaient de grandes masses d'assignats : les fournisseurs, réalisant à mesure en espèces métalliques leurs profits ou plutôt leurs vols, échangeaient ces espèces en papier-monnaie, au moment de solder les termes stipulés dans leurs contrats d'acquisitions. Les administrateurs secondaires, occupés à poser ou à lever les scellés sur les habitations des proscrits, avaient dérobé des objets précieux que de même, aux échéances de paiement, ils convertissaient en assignats. Jusqu'aux habitans des campagnes, aux paysans le moins dans l'aisance, qui dès que le maximum sur les denrées cessa de s'exécuter, achetèrent avec le produit de quelques comestibles colportés à la ville voisine, plusieurs arpens de terre, une habitation bourgeoise, un manoir seigneurial. Le nombre de propriétés déclarées nationales, aliénées pendant les six derniers mois de la convention et jusqu'à ce jour, est immense. A Paris, on voit des hommes de la plus basse extraction, naguère d'un extérieur sordide, métamorphosés en un clin d'œil, véritables chrysalydes, en particuliers opulens, étaler le luxe des anciens fermiers généraux. Tous les excès, toutes les iniquités, à l'échafaud près, qui furent la honte et le malheur de la France sous la première moitié du règne de la convention, s'exercent sous la seconde moitié et sous le directoire, dans un système bien lié.

Les maîtres de la république, si réprouvés de l'opinion, hors d'état de remettre la populace en exer-

Digitized by Google

cice, et sentant le besoin de se faire des partisans, de s'entourer de défenseurs, ont divisé, subdivisé les biens nationaux et accéléré leur distribution par des ventes dont le produit devient à peu près illusoire. Ce rapide bouleversement de fortunes, qui ressemble au résultat d'une loterie générale, produit les plus graves altérations dans la société et dans les mœurs domestiques. A Paris, rendez-vous de tous les grands spoliateurs, la dépravation est à son dernier degré. L'oubli des bienséances les plus communes signale les femmes à la mode; la plupart doivent au mérite de la jeunesse la préférence qu'elles obtiennent de ces hommes si peu capables de trouver des attraits hors des jouissances matérielles, et qui voient le bonheur dans la sensualité. Très-peu de ces femmes aussi sont douées des agrémens que l'éducation fait éclore: sorties des conditions obscures ou bien négligées pendant leurs premières années, si elles appartenaient à des familles proscrites ou déjà connues, aucune instruction de vertu, aucun principe de décence, aucun sentiment de morale n'affaiblirent dans leurs naissantes imaginations les effets du désordre général et les impudiques leçons offertes sur la scène théâtrale. Quelle réserve pourraient avoir celles qui, à peine hors de l'enfance, assistèrent aux représentations de l'opéra des *Visitandines*, ou de mélodrames dans les quels respire la plus profonde immoralité?

Les divorces s'obtenant à volonté, le mariage n'est plus pour les nouveaux riches qu'un échange de femmes. A Paris, on prend et on abandonne une épouse, qu'elle ait ou n'ait pas donné d'enfans, comme autrefois on laissait et on remplaçait une courtisane. Ces quartiers, centre du mouvement des affaires, du luxe extérieur et de la débauche, semblent renouveler

Digitized by Google

les lupercales de l'ancienne Rome. C'est un bal masqué général et en plein air, aussi nombreux que dissolu. Un Épiménide, dont le sommeil se serait prolongé cinq ou six ans seulement, ne reconnaîtrait aucun de ses contemporains dans ces parties de la ville qui rassemblent tous les vices de la France actuelle, c'est-à-dire, tous les vices étalés aux époques les plus flétrissantes de la monarchie, pendant la double régence de Catherine, pendant la régence de Marie, pendant la régence, encore plus dépravée, de Philippe d'Orléans, et au déclin du règne de Louis XV. Aucun débordement des temps passés ne peut se comparer aux désordres qui sont la honte de la capitale, durant les deux premières années du gouvernement directorial. Les palais, les jardins, les meubles précieux appartiennent, presque tous, au crime, et le crime obtient les honneurs de la vertu : aujourd'hui rien n'est estimé, rien n'est sacré que la richesse! On dépouille l'orpheline, on ruine la veuve et l'on se prostitue en tous lieux, de toutes les manières; incestes, adultères, sodomies, empoisonnemens, assassinats, rien ne surprend plus, si ce n'est la probité, la foi des engagemens! Et le peuple se presse dans les rues, et le peuple admire ces favoris du crime, qui se vêtent de pourpre et se livrent à toutes les dissipations, à toutes les vanités, à tous les vices des grands seigneurs de l'ancien régime! On voit des barbiers, des tailleurs, des laquais, des histrions, des porte-faix, et jusqu'à des galériens rentrés dans la société, le disputer en somptuosités de luxe aux plus grandes familles de l'ancienne cour. Un équipage éblouit la vue; cet équipage renferme le délateur de son ami, l'assassin de ses parens, le bourreau de ses créanciers! Cet assassin, ce bourreau est recherché, est considéré et ho-

Digitized by Google

noré !! Le parvenu du jacobinisme triomphe avec impunité, avec insolence, de la mauvaise foi des temps et de l'injustice des lois. La femme abandonne son époux, son père, ses enfans ; elle court les lieux les plus fréquentés, avec ses amans, le sein découvert, un manteau de l'Orient sur ses épaules : ses doigts grossiers, autrefois employés dans les cuisines, ou condamnés aux plus dégoûtans travaux, sont chargés de pierreries; elle a tout oublié, jusqu'à son nom : cependant elle a beau se déguiser en dame de château, en propriétaire d'un hôtel d'émigré, on voit toujours la servante, la femme de la lie du peuple, à travers le costume de l'opulence; l'on verra, sous l'empire, la plupart de ces femmes du peuple, de ces filles de la révolution, métamorphosées en duchesses, en dames de cour, en femmes de qualité, et leur vaniteuse arrogance l'emportera même sur celle des dames titrées de l'ancien régime.

Quel spectacle offre Paris sous le règne de Barras ! Voyez-y ces femmes dont la frivolité reparut le jour où tombèrent les échafauds, avoir les cheveux coupés près de la tête, en signe de ressemblance avec les victimes dressées pour la guillotine ; ce sont des coiffures à la sacrifiée : les bourreaux ont décimé les générations; mais les jeunes personnes, mariées ou censées l'être, s'empresseront de distraire vos regrets et de vous rassurer sur l'avenir de la population, en s'habillant de telle sorte qu'elles paraissent enceintes; ces fausses apparences de fécondité se nomment des demi-termes : une femme de bon air ne sortirait pas de chez elle, ne se montrerait pas dans son salon, sans cet accessoire de parure. Après des pertes aussi nombreuses, aussi cruelles, aussi récentes, personne ne revêt un habit de deuil ; on rejette les plus fugi-

Digitized by Google

tives apparences de l'affliction! Les jeux, les festins, les bals, vingt-cinq salles de spectacles effacent les souvenirs de tous ces trépas anticipés qu'on déplore sans doute, c'est convenu, mais auxquels on croit inutile de songer. Chaque jour, mille orchestres font entendre leurs accords : l'été, dans des jardins enchantés ; l'hiver, dans des salons somptueusement embellis. Là brillent de jeunes citoyennes, grandes dames de la cour du Luxembourg : imitant les courtisanes de Corinthe, elles font admirer leurs élégantes nudités ; aux doigts de leurs pieds scintillent des bagues précieuses ; elles étalent la toilette négligée de Vénus, de Diane, de Flore, ou celle d'Aspasie et de Phryné ; mais on n'en voit pas une qui ait adopté le vêtement sévère de Lucrèce et de Cornélie! A côté, se promènent des artistes, élèves du grand maître David, portant la robe des Phidias et des Apelle ; tandis que d'autres jeunes gens, qui ne sont voués qu'au culte de la patrie, se montrent vêtus en Brutus et en Caton : enthousiastes du costume des citoyens d'Athènes et de Rome, seul costume où ils voient le beau antique, ils ont fait serment de le garder à jamais, ne doutant pas d'en amener l'usage dans la France régénérée et désormais républicaine! Cent maisons de jeu sont ouvertes à ceux dont les catastrophes politiques n'ont pas entièrement achevé la ruine, et à ceux qui ne se croient pas assez enrichis par elles. On n'étale plus que des livres dont les titres et les estampes offensent également la pudeur et le bon goût. Jamais la presse n'inonda la France d'aussi viles productions. Les épouvantables écrits du comte de Sades (*Justine, Juliette*) se trouvent sur le divan des femmes à la mode! Cette horrible dépravation n'est pas, au reste, particulière aux Français de Paris : les émigrés la

Digitized by Google

voient se propager au milieu d'eux ; un émigré, affublé du titre de marquis, qu'on a vu avant la révolution fabriquer des pièces poissardes pour le théâtre de Beaujolais et pour les boulevards, inondera l'Allemagne des monstrueuses productions du comte de Sades ; il imprimera, dans les états du duc de Brunswick, *Justine* et *Juliette*, tirera à dix mille exemplaires ces œuvres infernales, et y joindra les gravures les plus infâmes qu'on ait jamais produites au grand jour ! Et ce marquis paraîtra, en 1814, l'homme le plus religieux, le plus royaliste de la restauration ; et il sera honorablement placé ; et il remplira les plus éminens emplois. Sous les arcades de ce Palais-Royal, lieu toujours immonde et pernicieux, foyer de la démagogie au début de la révolution, l'agiotage s'exerce maintenant à dévorer la fortune publique et les restes des fortunes particulières, en trafiquant sur le papier-monnaie et les valeurs décrédités de l'État ; un agiotage meurtrier condamne à la faim, livre au désespoir des familles déjà réduites au dénûment : il n'est pas rare de rencontrer des gens naguère dans l'aisance et auparavant dans l'opulence, souffrir d'inanition au coin des rues, voulant, mais n'osant pas implorer la pitié des passans : beaucoup d'ouvriers et de commis laissés sans travail, depuis que la victoire transporte au loin nos armées, se donnent la mort chaque jour, et les journaux ne retentissent que de suicides. Le rentier qui a livré sa fortune au gouvernement, et mis sa confiance dans la foi publique, se voit plongé dans l'indigence : l'artisan, l'ouvrier, l'homme du peuple qui a déposé dans le trésor de l'État les petites économies d'une vie entière consacrée au travail ; qui s'est créé quelques ressources pour sa vieillesse, est aujourd'hui sans pain, sans vêtemens ; il tombe au

Digitized by Google

coin d'une borne, il expire sur le seuil de ces palais où les enrichis de la révolution, où les odalisques des grands fonctionnaires publics boivent dans des coupes d'or les larmes et le sang des familles immolées à leurs brigandages : d'un côté, les prostitutions les plus éclatantes, les prodigalités les plus insultantes ; de l'autre, la misère, la faim, le désespoir ! ! ! Telle est, sous le gouvernement directorial, la physiognomonie morale et politique de Paris, de cette immense cité où retentissent, dans tous les actes de l'autorité législative et exécutive, les mots *Humanité, Justice*, *Liberté*, *Égalité !*

Les cinq Tibères du Luxembourg, maîtres de la France par héritage de la convention, se garderont de reconnaître et de proclamer les grands principes de la justice, pour régénérer les finances. Suivant toujours les routes sinueuses de la mauvaise foi, il ne leur suffit pas de déterminer et de consommer des banqueroutes sur des objets généraux, ils enfreignent encore quelque clause des transactions avec des particuliers ; et afin de tolérer les bénéfices illicites des fournisseurs qu'ils protégent, et avec lesquels ils partagent les vols faits à l'État, ils manquent à d'autres engagemens. Deux généraux, Championnet, Joubert, indignés de ces désordres qui nuisent autant à leurs troupes qu'aux peuples subjugués, voudront sévir contre les voleurs en crédit, contre les commissaires du directoire en pays conquis : ces généraux seront destitués et mis en accusation, tandis que Schérer, le plastron et le complice des concussionnaires, Schérer, dont l'incapacité est aussi manifeste que la rapacité, sera promu au commandement des armées, puis au ministère de la guerre. L'esprit de rapine s'insinue dans tous les canaux de l'administration, et le domaine public de-

Digitized by Google

vient la proie de tous ces êtres pervers que la corruption, amenée par le jacobinisme, a mis dans les affaires; et, comme après de violentes tempêtes la mer jette sur ses rivages des monstres qui ont pris un accroissement prodigieux au sein des abîmes de l'Océan, de même les sanglans ouragans de la convention feront apparaître ces cétacés-financiers dont l'immense fortune, créée, en peu de jours, aux dépens de l'état et des particuliers, frappera d'étonnement jusqu'à leurs nouveaux possesseurs.

Nul soin de la tranquillité publique, hors pour ce qui compromettrait le pouvoir et troublerait la tranquillité des directeurs et de leurs confidens. Aussi, dans beaucoup de départemens, et surtout dans ceux que la chouannerie a désolés, les routes sont infestées de voleurs et d'assassins agissant systématiquement. Là, des brigands, connus sous le nom de *chauffeurs*, pénètrent dans les maisons écartées, tuent ou garrottent les domestiques, placent les pieds des maîtres sur des charbons ardens, les obligent ainsi de livrer tout ce qu'ils possèdent d'espèces monnayées.

Qu'importent au directoire ces violations de la paix publique? il a d'autres soins. Il célèbre et fait célébrer dans toutes les communes l'anniversaire du 21 janvier. Il veille à ce que tous les fonctionnaires, jusqu'au garçon de bureau, jusqu'au porte-clef des prisons, prêtent le serment de haine à la royauté. Il persécute les prêtres, parce qu'ils se refusent à ce serment qui n'a rien de commun avec leurs fonctions. Il met une grande importance à solenniser les fêtes nationales dédiées aux jeunes gens, aux vieillards, à l'amour conjugal, à l'agriculture, à la souveraineté du peuple, etc., solennités qui ne sauraient avoir de sens que dans le paganisme revêtu de tous ses mystères.

Digitized by Google

En vain la fête de la Jeunesse retrace la fête d'Hébé, la fête de la Vieillesse reproduit l'adoration à Saturne, la fête de l'Agriculture représente le culte de Cérès, la fête des Époux doit-elle imiter celle du dieu Hyménée! Que signifie cela pour des Français du dix-huitième siècle? Cette dernière fête, célébrée à Paris, le 1er. floréal, dans l'église Saint-Eustache tout ornée de rameaux d'arbres, de tiges d'arbustes, de guirlandes de fleurs, vraies décorations de guinguette; cette fête attire les railleries grossières des femmes de la halle. Les sarcasmes, dont les fonctionnaires sont assaillis, interrompent toutes ces grotesques cérémonies qui ne se représenteront plus l'année suivante; ces parades, renouvelées ou plutôt travesties des Grecs, expirent sous le ridicule dont les couvre le bas peuple. Quant à la fête de la Souveraineté du peuple, rien n'y frappe ses regards; il n'y entend rien; la solitude la tue. Cependant les maîtres de la France tiennent beaucoup à ces représentations symboliques, qu'ils déclarent utiles pour faire révérer la constitution de l'an III. Mais ce n'est plus le Michel-Ange de la république, le peintre et conventionnel David, celui dont les sublimes crayons dessinèrent les apothéoses de Lepelletier et de Marat, ainsi que la grande fête des Tuileries pour la réintégration de l'Être-Suprême par le pontife Ropespierre (V. 8 juin 1794). Non ce n'est plus David qui trace le plan des cérémonies instituées par le directoire; désormais ce ministère est remis aux soins d'un lettré qu'on rencontre partout : c'est François (de Neufchâteau) qui dressera les programmes des parades froidement burlesques présentées à l'insatiable et maligne curiosité des Parisiens. Dans un pays où la religion catholique est universelle, puisqu'on n'y compte pas un million de dissidens, ces républicains,

Digitized by Google

qui n'ont parlé que d'indépendance absolue et d'entière liberté des cultes, devenus les plus fanatiques et les plus intolérans sectaires, prohibent la célébration des fêtes de cette religion. Réprouvant le jour du dimanche, ils enjoignent aux marchands et aux chefs d'ateliers d'ouvrir leurs boutiques et de suivre leurs travaux, sous peine de fortes amendes et d'emprisonnement, et aussi de cesser toute vente et toute occupation le jour du décadi, devenu le dimanche des jacobins.

En outre, la police du gouvernement s'exerce avec une extrême attention sur les spectacles scéniques où l'on sait que, de tout temps, se forme et se conserve, s'altère et se perd l'opinion politique de ces habitans frivoles qui ne sauraient rien être hors de la salle des Français ou du Vaudeville. Au moindre indice de royalisme (car son image, semblable à un rêve fatigant et pénible, ne cesse d'inquiéter les chefs d'une république nominale), on ferme l'enceinte, on suppose que le royalisme vient d'y pénétrer, et les citoyens défilent sous les yeux des sbires de Merlin (de Douai). Il suffit, pour traiter avec cette ignominie deux mille personnes ainsi rassemblées, d'une expression un peu détournée dans le dialogue d'une scène, et que jusqu'à ce moment l'auditoire n'avait pas applaudie; il suffit d'un quolibet ajouté par l'acteur, d'une légère allusion à l'ancien régime. Il y a ordre de jouer et de chanter chaque soir les airs et les hymnes consacrés pendant la terreur, les directeurs voulant que les Parisiens ne perdent pas le souvenir des journées de septembre et de vendémiaire. Voilà pourtant les actes administratifs par lesquels on règle la morale et la politique d'une nation spirituelle, vive, impatiente de contrainte dans les petites choses! Telles sont les doctrines, les lois,

Digitized by Google

la justice des magistrats de cette république où une perversité réfléchie et méthodique a remplacé les abominations de la rage populaire! Et, ce qui est le dernier terme de la dépravation politique, dans le même temps où l'on proscrit jusqu'aux plus légères réminiscences de l'ancienne monarchie, où l'on persécute impitoyablement au Luxembourg, non-seulement les hommes, mais les couplets, mais les mots accusés de royalisme; le chef des directeurs, Barras, traite en secret avec Louis XVIII pour le rétablissement de la maison de Bourbon, et veut se vendre à l'ancien régime moyennant une somme de douze millions, une amnistie, et la conservation de ses anciens titres féodaux!!! C'est dans le sein des plus effroyables débauches que Barras médite et négocie l'asservissement de la France à l'ancien régime; Barras en a tous les vices, tout l'esprit, tout le despotisme; chaque jour, il porte atteinte à l'un des droits les plus sacrés de l'homme, à celui d'exprimer sa pensée. L'abbé Poncelin, propriétaire du journal intitulé *Courrier républicain*, écrit dans un esprit d'opposition au directoire, avait publié, dans cette feuille, quelques faits injurieux à la conduite de Barras. Afin de ne donner à cette affaire aucune importance judiciaire, on résolut de juger le procès, de condamner le coupable, et d'exécuter la sentence à huis-clos : en conséquence, l'abbé Poncelin fut conduit au Luxembourg, et déposé dans une chambre située au-dessus des appartemens de Barras. On ne l'y fit pas attendre long-temps : les aides de camp du directeur vinrent le trouver, s'emparèrent de sa personne, et, après l'avoir garrotté, le fustigèrent cruellement. On jeta les hauts cris, on menaça; et le citoyen Fiévée, rédacteur du *Courrier républicain*, fit une dénonciation formelle devant le

Digitized by Google

juge de paix de la section du Luxembourg ; mais les poursuites furent arrêtées tout à coup, et l'affaire en resta là. On assure que l'abbé Poncelin mourut des suites de ces rigueurs.

Le palais du Luxembourg était devenu le centre de toutes les intrigues, et le temple de toutes les débauches ; c'étaient les orgies de la régence de Philippe d'Orléans, et la cour de Catherine de Médicis tout à la fois. On s'y jouait des calamités de l'intérieur et des désastres de la guerre. Les commandemens militaires, les emplois d'administration ou de judicature, les subsistances du peuple, l'exécution des lois, et les lois elles-mêmes, tout était publiquement à l'encan : à aucune époque de son histoire, la France n'avait eu à subir un gouvernement aussi lâche, aussi corrompu, aussi déprédateur et aussi vil tout à la fois que le gouvernement directorial ; il voulait être despote, et ne savait pas même être maître de ses propres délibérations. Ce gouvernement dégrada d'une manière si excessive la justice, les lois et la morale publique ; il commit tant de rapines, que, lorsque le général qui devait enchaîner toutes les libertés nationales arriva d'Égypte, il trouva un peuple en proie à tous les avilissemens, exercé à tous les vices, soumis à toutes les craintes, accoutumé à tous les outrages, façonné à toutes les sortes de servitudes, et presque indifférent à tout sentiment de liberté ! Tel est l'état dans lequel le directoire a plongé la France.

Néanmoins, et malgré toute l'influence d'un gouvernement aussi dépravé, pendant que le vice et la dissolution règnent dans les quartiers renommés de la capitale, on revient à la simplicité des bonnes mœurs dans d'autres parties de son enceinte, dans la plus grande partie de la France. Cet isolement dans le-

Digitized by Google

quel s'est vu jeter et retenir durant plus de trois années, une foule de personnes appartenant aux classes aisées, a fait sentir que les vraies sources de la félicité se trouvent chez soi, non au dehors. Le malheur dont les leçons germent et fructifient dans les âmes que n'a pas entièrement pénétrées la contagion du vice, le malheur a fait connaître que si la dissipation n'est pas le plaisir, le plaisir n'est pas non plus le bonheur. L'homme honnête se repliant sur soi-même s'est assis dans ses foyers; le contentement l'y a suivi avec l'oubli des maux et le mépris des folies extérieures. Oui, cette époque de débordement et de scandales grossiers est précisement celle où le goût des habitudes domestiques prend naissance ou se fortifie dans la classe moyenne de cette nation si long-temps égarée par les exemples des hautes classes. On voit des mères qui osent le paraître, des maris qui ne rougissent pas de se montrer à côté de leurs femmes, des pères conduisant ou portant leurs enfans. Ce premier âge n'est plus abandonné à des mercenaires; tout s'empresse autour de lui, ses jeux l'instruisent : bientôt l'étranger ne reprochera plus au Français de frapper durement ces petits êtres dont l'air annoncera le bonheur, en attestant les tendres soins de leurs parens. La révolution, si favorable aux classes laborieuses et à l'industrie, semble faite aussi pour les enfans qui seront meilleurs que leurs pères, parce qu'ils n'auront pas été malheureux dans ce premier âge. De l'observation de ce devoir de la nature, combien il peut naître de vertus sociales! Si les trophées de la guerre ou les succès de la politique font les grands empires, les vertus des citoyens font les grandes, les estimables et belles nations.

Digitized by Google

Le parti royaliste entraîné, depuis la réunion des états-généraux en 1789, dans des oppositions particulières, imprudentes, mesquines, devait rester, jusqu'au dernier jour de la révolution, un exemple singulier dans l'histoire d'un parti politique faisant des fautes, et ne faisant que des fautes pendant vingt-sept années. L'émigration avait laissé la France à la merci des novateurs; ses tentatives dans l'intérieur, conçues par la déraison, exécutées par l'ineptie, fournissaient de continuels prétextes à la tyrannie républicaine. L'expédition de Quiberon (V. 21 juillet 1795) vient de se terminer de la manière la plus funeste. Le foyer de la Vendée s'éteint dans le sang de Stofflet et de Charette (V. 24 février, 29 mars); et alors même des hostilités éclatent au centre de la France, dans la contrée la moins susceptible, par la configuration de son sol, de favoriser une guerre civile dans le Berry! N'importe : les mouvemens des royalistes commencent à Surry-en-Vaux, près de Sancerre. Phelippeaux-d'Herbault, commandant ces insurgés, prend Sancerre le 3, est surpris le 9 à Sens-Beaujeu par le général Canuel, et mis en complète déroute. La guerre est finie. 29 avril.

Une loi défend l'usage des cloches et tout autre signe de convocation publique pour l'exercice du culte. (V. 17 juin 1797.) 10 avril.

La bataille de Montenotte (trois lieues nord de Savone) ouvre la première campagne d'Italie. Bonaparte, âgé de vingt-six ans, a sous ses ordres Masséna et trente-six mille Français. Beaulieu, âgé de soixante-seize ans, commande cinquante mille Autrichiens. Ce dernier éprouve une perte considérable; il se replie. 11-12 avril.

Digitized by Google

13 avril. Le sénat de Venise, craignant déjà de se compromettre avec le gouvernement français, enjoint à Monsieur, comte de Provence, qui, depuis la mort du fils de Louis XVI, prend le nom de Louis XVIII, de quitter Vérone et les états de la république. Ce prince, prenant sa route à travers les Grisons, se rend au corps du prince de Condé, qui sert en Allemagne avec les Autrichiens. (V. le 28).

14-15 avril. La bataille de Millésimo et le combat de Dégo sont livrés. Beaulieu, vivement poursuivi (V. le 11), perd dans ces deux actions vingt canons, huit mille prisonniers avec le général Provera, et deux mille morts. Bonaparte sépare l'armée sarde de l'armée autrichienne. Beaulieu évacue la Bocchetta, dans l'espoir de couvrir la Lombardie et de se tenir en communication avec Mantoue, tandis que Colli avec les troupes sardes se replie derrière le Tanaro, pour garantir la plaine du Piémont.

22 avril. Colli, général des troupes sardes, laissé à ses seules forces, après les affaires des 14 et 15, attaqué et battu chaque jour, en défendant l'entrée du Piémont, éprouve, à la bataille de Mondovi, une perte considérable. Il se rejette derrière la Stura. Masséna, Augereau, Serrurier, généraux de division; Berthier, chef de l'état-major; Murat, aide-de-camp du général en chef Bonaparte, se distinguent.

25-28 avril. Chérasque (15 lieues S. de Turin) met au pouvoir des Français une forte artillerie et de grands approvisionnemens. Un armistice est conclu entre les troupes sardes et l'armée française, qui reçoit en dépôt les forteresses de Coni, Tortone, Céva.

28 avril. Louis XVIII, parti de Vérone (V. 13 avril), re-

Digitized by Google

joint le corps du prince de Condé, à Radstadt (duché de Bade).

Le Pont-de-Lodi (sur l'Adda, 9 lieues S. E. de Milan), long de cent toises, est défendu par dix mille Autrichiens et trente pièces de canon; ils sont forcés avec perte de dix-huit pièces et de deux mille hommes. La perte des Français est moins considérable. Bonaparte, général en chef; Masséna, Augereau, Berthier, généraux; Lannes, Marmont, officiers supérieurs, se distinguent. Toute la Lombardie est envahie. 10 mai.

Milan est occupé par le général Masséna. 14 mai.

Un traité de paix est conclu à Paris entre la république française et le roi de Sardaigne. Il cède à la France la Savoie, Nice, Tende; il accorde un libre passage dans ses états, remet ses places fortes, et consent à la démolition des fortifications d'Exiles, de la Brunette et de Suze. Il expulse les émigrés français. 15 mai.

Voici la situation des armées respectives sur le Rhin. L'armistice du 31 décembre précédent, en Allemagne, est, à la sollicitation de Pichegru, dénoncé par les Autrichiens dont les forces s'étendent à la rive droite du fleuve, de Bâle à Manheim, et à la gauche, jusqu'à la Sieg. Ces forces se composent de cent trente-six mille hommes d'infanterie et de quarante mille de cavalerie. Le directoire leur oppose : 1°. l'armée de Sambre-et-Meuse (Jourdan), comptant soixante-deux mille hommes d'infanterie et dix mille de cavalerie; 2°. l'armée de Rhin-et-Moselle dont le commandement, repris à Pichegru, est remis à Moreau, et qui présente un effectif de soixante- 1er. juin.

Digitized by Google

neuf mille fantassins et de six mille cavaliers. Il avait été impossible au prince de Condé de taire plus longtemps aux Autrichiens les négociations suivies avec Pichegru; le feld-maréchal de Wurmser en avait eu, indirectement, quelque connaissance par un de ses agens; ce général avait dépêché aussitôt son premier aide-de-camp, le baron de Vincent (aujourd'hui ambassadeur de Vienne près la cour de France), auprès de Pichegru, sous prétexte de quelques échanges de prisonniers et d'explications relatives à l'armistice. M. le baron Vincent acquit alors la certitude des dispositions où se trouvait Pichegru, qui lui dit à la fin de l'entrevue : « Assurez M. de Wurmser que je » suis toujours le même; mais que d'occasions per» dues! » Bientôt après, les intelligences pratiquées avec le général Pichegru avaient été communiquées, par les Autrichiens, à M. Wickam, ministre près la diète helvétique, et à M Crawfurd, commissaire anglais près le corps de Condé; car l'Angleterre soldait à la fois l'Autriche et le corps de Condé. Dès ce moment, toutes les négociations de M. le prince de Condé s'étaient trouvées subordonnées à l'influence ou, pour mieux dire, à la volonté exclusive du gouvernement anglais. Pichegru avait été mandé à Paris, les ministres de la guerre et de la police lui avaient donné des fêtes, et le directoire avait paru lui continuer toute sa confiance; le général espérait donc conserver le commandement sur le Rhin, et se rendre absolument le maître des opérations de la campagne qui allait s'ouvrir. Mais le directoire soupçonnant ses intelligences avec l'étranger, avait résolu de destituer Pichegru, qui se vit obligé de donner sa démission, à la suite de son voyage à Paris, vers la fin de mars; démission qui fut couverte par toutes les

Digitized by Google

apparences propres à la faire envisager comme volontaire de sa part. Un contre-temps aussi fâcheux ne diminua cependant pas la confiance que les Autrichiens avaient placée dans le général Pichegru, parce que ce général les fit promptement assurer de son retour à Strasbourg où il donnerait à Moreau, son successeur au commandement, tous les renseignemens, toutes les instructions relatives au plan qu'il était résolu de suivre. En conséquence, les opérations militaires des Autrichiens furent dirigées d'après les avis de Pichegru; et ce fut d'après ses instances que M. l'archiduc Charles, appelé depuis peu au commandement général de l'armée, se décida à rompre l'armistice ou la trêve subsistante.

La bataille d'Altenkirchen (en Franconie) est livrée par l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, que commande Jourdan. Les Autrichiens sont chassés de leurs positions, avec perte de dix canons et de trois mille tués, blessés ou prisonniers. Les généraux Lefebvre, Soult, d'Hautpoult et l'adjudant général Ney se font remarquer. 4 juin.

Un armistice est accordé au pape par le général Bonaparte, et signé à Bologne. Les conditions en sont très-dures. (V. 19 février 1797). La perfidie dont la cour de Rome a fait constamment usage envers la France, depuis la révolution, légitime les conditions imposées par le vainqueur. Cet armistice porte : — Article 2. Le pape enverra, le plus tôt possible, un plénipotentiaire à Paris, pour obtenir du directoire exécutif la paix définitive, en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et les pertes que les Français ont essuyés dans ses états, et notamment le meurtre de Basseville et les dédommagemens dus à sa 21 juin.

Digitized by Google

famille. (V. 13 janvier 1793). — Art. 3. Tous les individus détenus dans les états du pape, à cause de leurs opinions politiques, seront mis sur-le-champ en liberté et leurs biens restitués. — Art. 4. Les ports des états du pape seront fermés aux bâtimens des puissances en guerre avec la république, et ouverts aux bâtimens français. — Art. 5. L'armée française continuera de rester en possession des légations de Bologne et de Ferrare. — Art. 6. La citadelle d'Ancône sera remise aux troupes françaises. — Art. 8. Le pape livrera à la république cent tableaux, bustes, vases, ou statues, et cinq cents manuscrits au choix de commissaires français. — Art. 9. Le pape payera vingt-un millions de livres, monnaie de France, dont quinze millions et demi en espèces ou lingots d'or ou d'argent, et les cinq millions et demi restant en denrées, marchandises, chevaux, bœufs, d'après la désignation qu'en feront les agens français. (V. 19 février 1797). — Ces valeurs de vingt-un millions sont à part des contributions qui sont ou seront levées par l'armée française dans les légations qu'elle occupe.

24 juin. Le passage du Rhin est effectué de vive force, à Kelh, par l'armée de Rhin-et-Moselle. Cette opération, exécutée par le général Desaix, est considérée comme un très-beau fait militaire; elle commence la réputation de Moreau, qui vient de remplacer au commandement en chef Pichegru, dont le directoire est peu satisfait, ainsi qu'on l'a vu (1er. juin). Le directoire avait conçu de forts soupçons sur la fidélité de Pichegru, et la conduite de ce général dans les derniers temps de son commandement sur le Rhin n'était guère propre à les dissiper : en outre, le gouverne-

Digitized by Google

ment directorial avait eu, quoique d'une manière confuse, des indices assez positifs de l'intelligence que ce général de la république entretenait, d'une part, avec Louis XVIII, le prince de Condé et le ministre d'Angleterre en Suisse, Wickam, et d'autre part avec le général Wurmser et l'archiduc Charles. L'armée de Rhin-et-Moselle, de près de quatre-vingt mille hommes, fait face à Wurmser, dont les forces sont égales. L'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Jourdan, monte à soixante-quinze mille hommes, ayant en face quatre-vingt-dix mille Autrichiens commandés par l'archiduc Charles.

Livourne est occupé par le général Vaubois. 27 juin.

Le château de Milan est pris avec dix-huit cents hommes et cent cinquante pièces. 29 juin.

La bataille de Radstadt est gagnée par Moreau, commandant l'armée de Rhin-et-Moselle, sur l'archiduc Charles, qui s'éloigne du Rhin. Gouvion-Saint-Cyr, Lecourbe, généraux de division; Decaen, adjudant-général, se distinguent dans cette affaire. 5 juillet.

Louis XVIII quitte le corps de Condé et traverse la Forêt Noire : son intention est de se rendre dans la Haute-Allemagne. L'arrivée de ce prince à l'armée de Condé a excité le mécontentement du cabinet de Vienne qui envisage avec inquiétude son séjour sur le Rhin. Louis XVIII est réputé opposé au système autrichien; on lui sait mauvais gré à Vienne d'avoir, au moment de son avénement au trône (V. 8 juin 1795), écrit au roi de Prusse une lettre confidentielle, en lui faisant annoncer cet avénement, tandis qu'il s'est borné à une simple formalité de notification envers la cour de Vienne. Louis XVIII s'est vu dans l'impossibilité de donner son consentement au mariage de Madame, fille 10 juillet.

Digitized by Google

de Louis XVI, avec un prince autrichien (V. 19, 26 décembre 1795); cette infortunée princesse a témoigné l'empressement de se rendre auprès de son roi, son oncle, qui, de son côté, désire servir de guide et de père à l'auguste orpheline. Le cabinet de Vienne ne considère le corps de Condé que comme une division à la solde de l'Autriche et sur laquelle les généraux autrichiens doivent, par conséquent, exercer pleine et entière autorité. Louis XVIII est venu à l'armée de Condé en sa qualité de roi de France et de Navarre, qualité que ne reconnaît pas la chancellerie aulique; le monarque a exercé ses droits de souveraineté en accordant des grâces, en faisant des promotions, en passant comme roi (et il l'est aussi légitimement qu'aucun roi d'Europe) la revue de ses troupes, c'est-à-dire des fragmens de régimens français composant le corps de Condé [1]. Le ministre et le commissaire anglais, Wickam, Crawfurd, ont assisté à ces revues, rendu solennellement leurs hommages à Louis XVIII, et reconnu ainsi en quelque sorte ce prince en sa qualité de roi de France. Les dispositions annoncées par Pichegru, et l'assurance qu'il donne de celles de Moreau, etc.; tous ces incidens divers alarment sans doute la politique du cabinet de Vienne : quoi qu'il en soit, et

[1] Il y avait, à l'armée de Condé, des déserteurs de tous les régimens de France; on réunit ceux qui avaient servi dans le même corps, et ils furent revêtus de l'uniforme de leur ancien régiment. On vit paraître des régimens de 15 hommes, de 10 et même de 4; Louis XVIII les passa en revue; à mesure qu'il avançait, le prince de Condé disait : « Sire, voilà votre régiment d'Auvergne, votre » régiment de Champagne, votre régiment de la Couronne, votre » régiment de Flandre, votre régiment de Languedoc, etc., etc. » Les tambours battaient aux champs, et le canon tirait; le commandant en chef de l'armée autrichienne défendit bientôt ces sortes de revue, le bruit de l'artillerie pouvant donner l'alarme sur la ligne de l'armée.

Digitized by Google

sans prétendre expliquer et encore moins juger les motifs de sa détermination, nous dirons qu'il a fait notifier à M. le comte de Lille (seul titre que la chancellerie aulique donne à Louis XVIII) son désir qu'il s'éloigne de l'armée. M. de Summeraw, président de la régence antérieure d'Autriche, et M. de Wurmser, commandant l'armée autrichienne sur le Haut-Rhin, ont ordre de faire la même injonction au roi. Il refuse d'y obtempérer, et adresse de justes et nobles réclamations à la cour de Vienne; elles n'obtiennent aucun succès; au contraire, M. de Saint-Priest, chargé dans ce moment des affaires de Louis XVIII à Vienne, écrit au roi, le 23 juin, « que s'il persiste à demeurer à » l'armée, on en viendra, quoiqu'à regret, à employer » les voies de la contrainte. » Une division de grenadiers hongrois, soutenue par trois escadrons de hussards et douze pièces d'artillerie, reçoit l'ordre de se mettre en marche sur Mülheim (quartier-général du prince de Condé), d'y enlever de vive force Louis XVIII, et de le transférer sur le territoire autrichien. On a dit dans le temps que le roi devait être conduit en Hongrie ou en Transylvanie; mais on ignore si ce bruit était fondé. Louis XVIII montre, dans cette conjoncture critique, une dignité et une grandeur d'âme toutes royales; il écrit à M. l'archiduc Charles pour lui représenter la nécessité de sa présence à l'armée de Condé, et sa résolution de ne pas quitter le quartier-général français; il pense, et avec raison, que l'archiduc éclairera la religion de l'empereur son frère, dont l'âme si élevée ne permet pas même de supposer qu'il ait connaissance des ordres violens donnés en son nom. Louis XVIII charge le comte de Montgaillard de se rendre auprès du prince Charles, et l'investit à ce sujet d'une confiance sans bornes : cet émigré est assez

Digitized by Google

heureux pour obtenir de l'archiduc un ordre qui enjoint à la colonne chargée d'enlever Louis XVIII, d'arrêter sa marche; l'archiduc Charles veut bien enfin suspendre l'exécution des mesures prescrites par la chancellerie aulique, jusqu'au retour du courrier qu'il va envoyer à Vienne; ce prince fait, dans cette circonstance, preuve de la plus généreuse magnanimité, tant les ordres reçus de Vienne étaient impératifs! La colonne, forte de huit mille hommes, chargée de s'assurer de la personne de Louis XVIII, n'était plus qu'à quinze lieues de Mülheim, lorsque le comte de Montgaillard y arriva pour rendre compte de sa mission au roi.

14 juillet. Francfort-sur-Mein est occupé par l'armée de Sambre-et-Meuse. Jourdan est général en chef; Kléber commande l'attaque.

On célèbre l'anniversaire du 14 juillet 1789. La loi qui l'ordonne est portée subitement, sur la motion de Jean Debry, motion faite aux Cinq-Cents et très-fortement appuyée par le député Viennot-Vaublanc, zélé partisan de la république une et indivisible, tant que la république subsistera, et lui allouera, comme législateur, un traitement annuel de la valeur de trois mille myriagrammes de froment.

18 juillet. Louis XVIII, contraint par le gouvernement autrichien de quitter le corps de Condé (V. 28 avril), passant à Dillingen en Souabe, est blessé d'un coup d'arme à feu, parti d'une main inconnue. Quelques indices firent présumer, dans le temps, que ce forfait, médité par le ministre Pitt, aurait été commis par un émigré français, espion de l'Angleterre; quoique cet émigré, depuis sa rentrée en France, en 1798,

Digitized by Google

ait été constamment l'espion très-libéralement payé de la police consulaire et impériale, aucune preuve, aucune présomption même, tant soit peu fondée, n'autorisent à souiller de cet attentat un nom français.

Les assignats, entièrement décrédités, cessent d'avoir cours. On croit que la somme émise s'élève à quarante milliards, dont trente-deux restent dehors. 18 juillet.

Stuttgard est occupé par le général Gouvion-Saint-Cyr, de l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par Moreau, après un engagement qui rejette les Autrichiens à la droite du Necker. 25 juillet.

Wurtzbourg tombe également au pouvoir des généraux Klein et Ney, de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan. Trois cents bouches à feu sont entre les mains des Français.

Bamberg est occupé par l'armée de Jourdan. 4 août.

Le traité de Berlin est conclu entre la république française et le roi de Prusse, relativement à une ligne de démarcation qui assure la neutralité du nord de l'Allemagne. 5 août.

Bonaparte, général en chef; Masséna, Serrurier, Augereau, généraux de division, remportent la victoire de Castiglione (quatre lieues du Mincio et du lac de Garda). Augereau fait des prodiges de valeur. Junot, Marmont, officiers supérieurs, font preuve de bravoure. Wurmser, général en chef des Autrichiens, est accouru pour réparer les revers de Beaulieu. Cette action termine une suite de combats que les militaires appellent la campagne des cinq jours, et dont le résultat donne aux Français dix mille prisonniers, soixante bouches à feu, leur assure la posses-

Digitized by Google

sion de l'Italie, et prépare de plus grandes défaites à l'armée impériale dont les débris s'enfoncent dans les défilés du Tyrol.

8 août. Vérone est occupé par le général Serrurier.

9 août. Une loi porte que les contributions seront payées en numéraire ou en mandats, valeur au cours.

11 août. La bataille de Néresheim (basse Souabe) est livrée entre Moreau, commandant l'armée de Rhin-et-Moselle, et l'archiduc Charles : quoique fort meurtrière, elle n'amène point de résultat.

15 août. Le général Hoche, aussi recommandable par son humanité que par ses talens, achève de pacifier les contrées de l'ouest de la France; le général Hédouville, chef de son état-major, l'a très-bien secondé. D'Autichamp, seul chef des royalistes qui soit resté sous les armes, se soumet à la république. Hoche, dans sa lettre au ministre de l'intérieur en date du 13 pluviôse an IV (2 février 1796), porte à six cent mille les victimes de cette guerre abominable, dans l'un et l'autre parti. Jusqu'à ce jour les royalistes et le gouvernement anglais se sont réciproquement abusés sur leurs plans, sur leurs espérances et sur leurs intentions.

On se demande comment l'influence des royalistes est restée circonscrite dans les mêmes contrées, et comment les succès militaires de la Vendée ont obtenu tant d'éclat sans avoir favorisé ceux de son prosélytisme. Peut-être suffit-il, pour l'explication de ce phénomène, de connaître la devise des Vendéens : Dieu et le roi. On la croirait d'abord, et elle est digne

Digitized by Google

en effet d'éloge; mais il ne saurait y en avoir de moins convenable, de plus inconsidérée dans les circonstances présentes! Ces deux mots semblent exclure toute modification dans les choses telles qu'elles existaient en 1787, toute institution intermédiaire dans l'état, toute composition avec le pouvoir indéfini ou de droit divin ou de droit inné, avec l'absolue propriété d'un prince sur des sujets. Ces mots sont l'écho de ceux-ci : tout ou rien, que les émigrés firent et font encore retentir sur les bords du Rhin et de la Tamise. Ces mots semblent annoncer à tous les hommes qui partagèrent les espérances, les illusions, les erreurs ou les avantages de la révolution, qu'il faut effacer toute cette époque, abandonner le présent, ne pas espérer un autre régime que l'ancien régime, une jurisprudence moins inhumaine que celle des parlemens ou du Châtelet; que le fisc recommencera le cours de ses exactions; que le clergé doit reprendre ses richesses excessives et ses dogmes intolérans, la cour retrouver son empire, la féodalité rentrer dans la plénitude de ses prérogatives, la couronne déployer la toute-puissance, le peuple se conformer aux abus contre lesquels il s'éleva, et que l'universalité des Français doit s'en remettre entièrement à la clémence et au bon plaisir d'un roi dont ils offensèrent la maison par des outrages inouis. Voilà sans doute les écueils qui ont brisé les efforts des Vendéens. Ah! si un fils d'Henri IV, animé de son esprit conciliateur, avait paru à la tête, est-il donc si peu vraisemblable que leurs sentimens, adoptés de proche en proche, se fussent propagés dans un grand nombre de départemens? Pompée écrivait : « Ceux qui restent en Italie sont » regardés comme traîtres à la république. » César écrivait : « Ceux qui resteront en Italie partageront

Digitized by Google

» la bienveillance du vainqueur, et concourront avec » moi à sauver la liberté romaine. » Ces dernières paroles conduisaient à la victoire de Pharsale. Jamais les Stuarts ne seraient remontés sur le trône sans la réunion des royalistes, des républicains mitigés et des presbytériens engagés sous les drapeaux de Monck. Vouloir en même temps déraciner les opinions avec des baïonnettes comme les royalistes du dehors, et alarmer les intérêts d'une majorité prodigieuse comme les royalistes du dedans, c'est se condamner à ne pas accroître ses partisans. « M. Stofflet n'est pas gentil- » homme, et ne peut être décoré du cordon rouge » donné à M. Charette. (*Mémoire des Grâces* pour » l'armée catholique et royale du Bas-Anjou et du » Haut-Poitou.) » — « Quand, par la force des ar- » mes, nous aurons balayé les immondices constitu- » tionnelles, nous reprendrons tous nos droits et pri- » viléges. (*Lettre* de Puisaye à M. de Pont-Bellanger.)» — « Je suis parfaitement décidé à détruire partout » les ennemis de la religion et de mon roi, tant que » l'une et l'autre ne seront pas rétablis. (*Lettre* de » Gourlet à sa mère.) » — Pleins-pouvoirs du baron » de Breteuil, à l'effet de poursuivre le recouvrement » des cens, rentes, droits seigneuriaux, etc., de son » comté de Gracé, de son comté de Montmartin, de » sa baronnie de Briquebec; de poursuivre tous dé- » tenteurs qui se trouveraient illégitimement en pos- » session de ces biens, etc. (*Lettre* du baron de Bre- » teuil au comte de Frotté, général de l'armée de » Normandie, 6 mars 1796, en lui envoyant la pro- » curation de sa petite-fille Matignon, baronne de » Montmorency.) »

L'aveuglement dans lequel étaient entretenus les émigrés, et la confiance que leur inspiraient les se-

Digitized by Google

cours du gouvernement anglais, sont à peine excusables après l'épouvantable désastre de Quiberon. Ils croyaient n'avoir qu'à se présenter sur les côtes de l'Ouest, pour que les populations de ces provinces accourussent au-devant d'eux; et déjà la cause des royalistes de la Vendée était perdue sans retour! La plupart des émigrés ne pouvaient se résoudre à oublier qu'ils étaient des seigneurs, et à devenir soldats. Le marquis d'Autichamp écrivait (de Londres, le 1er. mars 1796) au comte de Scepeaux : « ..... Puis-je » amener deux domestiques, ou au moins un? Aurai-» je assez de cent louis pour fournir aux choses dont » j'aurai le plus pressant besoin? En quoi doit consi-» ster mon petit équipage? Je suppose qu'un ou deux » porte-manteaux, garnis des choses les plus néces-» saires, sont tout ce qu'il me faut. Comment devrai-» je être vêtu? Je suppose que ce ne sera pas avec » mon habit de maréchal-de-camp. Pourrai-je porter » le cordon rouge? Trouve-t-on des selles, brides et » mors pour équiper des chevaux? Faut-il d'autres » armes qu'un sabre, des pistolets? J'ai un bon fusil » à deux coups..... (*Correspondance secrète de Cha-* » *rette, Stofflet, Scepeaux*, etc. Paris, chez Buisson, » an VII). » Les soldats, les officiers de la république n'avaient qu'un havresac sur le dos, un fusil, un sabre, ou une épée.

Au reste, la soumission des Vendéens laissant à la disposition du directoire près de cent cinquante mille hommes effectifs qu'il répartira dans les armées d'Italie et d'Allemagne, les Vendéens doivent cesser d'être favorables aux puissances ennemies dont les armes seront, en outre, privées d'une si puissante diversion.

Après le combat d'Amberg, cette ville est occupée 17 août.

Digitized by Google

par l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres de Jourdan. Les généraux Legrand, Klein, Ney, se distinguent.

18 août. Une alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne est conclue à Saint-Ildefonse, par le général Pérignon et don Manuel Godoi (prince de la Paix). La puissance requise fournira quinze vaisseaux de ligne, six frégates, quatre corvettes, dix-huit mille hommes d'infanterie, six mille chevaux et l'artillerie nécessaire. (V. 8 octobre).

22-24 août. L'archiduc Charles, battu à Rastadt le 5 juillet, et contenu à Neresheim le 11 août par Moreau, commandant de l'armée de Rhin-et-Moselle, s'est replié; mais réunissant tout à coup une grande partie de ses forces au corps nombreux dont dispose le général Wartensleben, il attaque Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Moreau, conservant et augmentant ses avantages, force le passage du Lech et pénètre en Bavière. La perte essuyée par l'armée française à Neumarck doit être attribuée en grande partie aux mouvemens que l'archiduc Charles a hasardés, d'après les intelligences que le général Moreau a entretenues avec Louis XVIII et le prince de Condé, d'après les assurances que ce général a fait donner dans le temps aux généraux autrichiens de seconder, autant qu'il serait en son pouvoir, les opérations de leur armée : l'échec éprouvé par Jourdan dérive principalement de cette cause; elle opèrera une grande influence sur tout le reste de cette campagne, qui eût entraîné les plus grands désastres, si Bernadotte n'eût opposé une invincible résistance aux forces

Digitized by Google

autrichiennnes qui devaient l'accabler. La suite des opérations de Bernadotte, dans cette retraite aussi savante que hardie, mérita l'estime des militaires les plus expérimentés, et montra qu'il savait puiser en lui-même les plus grandes ressources. (V. *Mémoires de Jourdan*, pag. 136; V. surtout *les Principes de la Stratégie du prince Charles*.)

Jourdan, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse, 3 sept.
défait le 24 août, à Neumarck, dirigeant inconsidérément sa retraite par Wurtzbourg, est atteint sous les murs de cette ville par l'archiduc Charles. Les mauvaises dispositions de Jourdan contribuent aussi à amener sa seconde défaite : frappée de terreur, l'armée précipite sa marche dans le plus grand désordre, abandonne en peu de jours les dépouilles de la Franconie, la ville de Francfort, et ne s'arrête qu'à Dusseldorf, où n'ont pu l'empêcher d'arriver les généraux autrichiens, dépourvus d'activité, et ne sachant s'aider ni de la supériorité numérique de leurs troupes, ni de l'état de pénurie dans lequel se trouvent les soldats français. Jourdan sera remplacé le 22 par Beurnonville, qui commande à cette heure une réserve en formation, appelée armée du Nord. Un armistice indéfini et applicable seulement à l'armée de Sambre-et-Meuse, en sauvera les débris. Jourdan fait preuve de talent dans cette malheureuse retraite, que Carnot appelle avec raison une retraite savante. Kléber, dont le caractère se plie difficilement à l'obéissance militaire, mécontent de Jourdan, a quitté son propre quartier général; à la nouvelle de ce grand échec, il le rejoint, et, se mettant à la tête de ce qu'il peut réunir de troupes, il offre assez de résistance pour prévenir de plus grands désastres, et sauver une partie de l'armée.

Digitized by Google

4 sept. Une loi autorise les ecclésiastiques dont la réclusion fut ordonnée par des lois précédentes, à reprendre la jouissance de leurs biens.

3-4 sept. Dans les combats de Roveredo et de Caliano (six lieues sud de Trente), Bonaparte, ayant sous lui Masséna, Augereau, Vaubois, généraux de division, défait les généraux autrichiens Wurmser et Davidovich. Cinq mille hommes pris avec vingt canons.

5 sept. Trente est occupé par le général Vaubois.

7 sept. Placé dans une position hasardeuse, depuis la défaite essuyée le 3 par Jourdan, Moreau impose néanmoins à l'électeur de Bavière un armistice dont les conditions sont très-dures. Trois jours après, Moreau commence cette retraite dont on a fait long-temps des éloges exagérés, mais dont le mérite est aujourd'hui apprécié à sa juste valeur.

8 septemb. Le combat de Bassano (sur la Brenta, six lieues nord de Vicence), est livré par Bonaparte. Trois mille Autrichiens et vingt-cinq canons sont pris. Masséna, Augereau sont généraux de division. Lannes, général de brigade, fait éclater la plus grande bravoure. Cette journée, qui entraîne la prise de Legnago, est suivie de plusieurs actions partielles toutes avantageuses, et amène la dispersion de la troisième armée formée par l'empereur pour défendre l'Italie. Cette affaire devient encore plus importante, en ce qu'elle réduit les débris de ces troupes, ainsi que le général en chef Wurmser, à s'enfermer dans Mantoue.

14-15 sept. Un corps nombreux d'Autrichiens, sorti de la place de Mantoue, est enveloppé; il perd deux mille hommes, outre vingt-cinq pièces de canon avec leurs caissons attelés. Les Français occupant alors les postes de Saint-Georges et de la Favorite complètent le blocus.

Digitized by Google

Les dépenses de l'an V de l'ère républicaine, commençant à ce jour, sont portées à quatre cent quarante-huit millions, pour dépenses ordinaires; à cinq cent cinquante millions, pour dépenses extraordinaires. Les recettes ordinaires sont évaluées à quatre cent quatre-vingt-neuf millions (la France compte quatre-vingt-dix-neuf départemens). Le montant de la dette publique est de deux cent soixante-dix millions : 1°. dette consolidée par inscriptions sur le grand-livre, quatre-vingt-dix-huit millions; 2°. dette viagère, quatre-vingt-dix millions; pensions, quatre-vingt-deux millions. L'argent commençant à reparaître, il est statué que les arrérages du semestre précédent seront payés un quart en numéraire. 22 septemb.

A la bataille de Biberach, l'armée de Rhin-et-Moselle, en retraite sur le Rhin, prend aux Autrichiens quatre mille hommes, dix-huit canons. Les dispositions prises et bien exécutées par les deux lieutenans de Moreau, Desaix, Gouvion-Saint-Cyr, sont la principale cause de ce succès, qui assure la marche des Français. 2 octobre.

Le roi d'Espagne, dans un manifeste, déclare la guerre à l'Angleterre (V. 18 août). 8 octobre.

Un traité de paix est signé à Paris, entre la république française et Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Ce traité couvre les desseins d'Acton, ministre tout-puissant à la cour de Naples. Quoique né en France, cet insigne aventurier lui a voué une haine profonde, et il saisira la première occasion qui lui permettra de s'y livrer (V. 21 novembre 1798). Aujourd'hui, dégagé des craintes d'une invasion, il fait retomber sa fureur sur ceux d'entre les Napolitains qui sembleraient goûter les principes de la liberté française. Le 10 octobre.

Digitized by Google

sang coule en ruisseaux sur les échafauds ; l'Europe voit souiller la cause des rois par des cruautés semblables à celles qu'exercèrent les démagogues de Paris. Acton fut à la fois le Calonne et le Robespierre du royaume de Naples, royaume de désolation, où Marie-Caroline ordonna des barbaries qui rappellent les Brunehault et les Frédégonde. La masse de crimes et d'assassinats qu'Acton commit ou fit commettre suffirait pour déshonorer vingt ministres ; la nullité du roi de Naples, et la rage de la reine contre le nom français, encouragèrent les fureurs de cet aventurier, véritable maître du royaume. Lord Nelson eut aussi une grande part à ces fureurs, et l'illustre amiral souilla ses victoires par les sanglantes exécutions dont il ne rougit pas de se rendre le complice, le protecteur, pour complaire à une miss Harté, fille perdue de mœurs et de réputation, devenue l'épouse de lord Hamilton, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Naples. Cette prostituée avait inspiré la passion la plus désordonnée à l'amiral Nelson; elle servit les vengeances du ministère anglais, la cruauté de la reine de Naples et la férocité d'Acton.

10 octobre. Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, meurt dans la soixante-dixième année de son âge et la vingt-troisième année de son règne. Charles-Emmanuel IV, son fils aîné, lui succède. Il proteste aussitôt, et dans les termes les plus humbles, de son attachement à la république française. La nature a donné à ce prince un de ces caractères doux, faits pour essuyer toutes les injustices, et trop craintifs pour être à craindre.

22 octobre. La Corse rentre sous la domination française. Les Anglais, qui l'occupent depuis plus de deux ans (V.

Digitized by Google

22 mai, 19 juin 1794), sont forcés de l'évacuer, les habitans, fatigués de leur domination, se prononçant ouvertement en faveur de la France. Paoli président, Pozzo-di-Borgo, secrétaire de la consulte constituante, qui ont trafiqué de la vente de leur patrie, vont à Londres toucher l'utile salaire de leur inutile défection.

L'arrière-garde de l'armée du Rhin-et-Moselle arrive sur le Rhin. Cette armée, partie du centre de la Bavière, a opéré, en quarante jours, une retraite de cent lieues, dans un pays hérissé de montagnes, couvert de forêts, coupé de défilés et de rivières, traversant une population irritée et en armes, suivie et débordée par des troupes qui sont en nombre infiniment supérieur, depuis la conclusion de l'armistice particulier à l'armée de Sambre-et-Meuse (V. 3 septembre). Attaquée chaque jour, l'armée de Rhin-et-Moselle a chaque jour l'avantage, triomphe à Biberach (V. 2 octobre); sur l'Elz, à Schliengen; elle débouche, en deux colonnes, sur Kehl et Huningue, restant maîtresse des ponts du Haut-Rhin et des postes principaux de la rive droite. Jamais le courage, la patience et l'activité du soldat français ne brillèrent d'un plus grand éclat. Satisfait de voir le territoire germanique évacué par les armées républicaines, de s'entendre appeler le sauveur de l'Allemagne, et de gagner avec tant de facilité, dans cette campagne, la réputation de grand capitaine, l'archiduc Charles profite assez habilement des avantages qu'il vient d'obtenir, mais ne harcèle pas l'armée française aussi vivement qu'il le pourrait; on dirait qu'il doit user de ménagement avec l'ennemi. De son côté, le général Moreau développe dans cette retraite de grandes connaissances statégiques S'il a fait connaître à Louis XVIII son désir de coopérer au rétablissement de la royauté et de servir les intérêts 26 octobre.

Digitized by Google

de la maison de Bourbon ; si les généraux autrichiens ont été informés de ces dispositions, il n'en a pas moins une armée républicaine sous ses ordres, et cette armée a son honneur à défendre ; les soldats combattent pour la république et contre l'ancien régime ; les officiers animés des mêmes sentimens, et dévoués encore au culte de la liberté et de l'égalité, sont glorieux des victoires que le pavillon tricolore a remportées en Espagne, en Hollande, en Italie et en Allemagne : l'armée ne seconderait donc pas la défection de son général, surtout au milieu des opérations d'une campagne où l'ennemi se présente de toutes parts. Moreau est obligé de ménager les apparences, d'être fidèle à sa renommée et à la gloire qu'il a acquise jusqu'alors ; il déploie dans cette retraite tous ses talens militaires, mais les généraux de division Reynier, Desaix, Gouvion-Saint-Cyr, partagent avec le général en chef le mérite de l'exécution, à laquelle le chef de l'état-major, le général Dessolles, contribue surtout d'une manière très-remarquable.

17 novemb. Catherine II, tzarine ou impératrice de Russie, est atteinte d'une mort subite, mais naturelle. Ses admirateurs, ses flatteurs, ou ses détracteurs lui décernèrent le nom de Sémiramis du Nord ; mais la manière dont ses jours sont terminés affaiblit cette similitude historique. Comme la princesse de Babylone, Catherine remplace un époux qu'elle a égorgé ; elle aura régné avec bien plus de gloire qu'il n'eût régné lui-même. Elle cesse de vivre à la veille de signer un traité d'alliance et de subsides avec l'Angleterre, et pendant qu'elle dispose contre la France des armemens qu'il a été dans sa politique de promettre jusqu'au moment où l'affaiblissement des puissances belligérantes rendra sa prépondérance assurée dans l'ouest de l'Europe.

Digitized by Google

Tandis que les émigrés comptaient sur ses régimens et ses vassaux pour les ramener en triomphe dans leur belle patrie, elles les attirait pour policer ses états, ou plutôt pour polir sa cour; elle leur accordait une magnifique hospitalité, leur prodiguait les plus séduisantes promesses, leur donnait de riches épées et des domaines avec des paysans, ou quelques commandemens de provinces ou de troupes. Jusqu'à son dernier jour, elle n'a pas fait davantage en leur faveur. Paul Ier. Pétrowitz, son fils, s'empresse de repousser le traité, de cesser les préparatifs de guerre, et contribue à diminuer la confiance des cabinets coalisés.

Le directoire exécutif renvoie de France le lord Malmesbury, qui était venu à Paris pour suivre, au nom du gouvernement anglais, des négociations de paix avec le directoire. 20 décemb.

Des conférences de deux mois se sont bornées à des messages insignifians, à des préliminaires évasifs. Le ministère anglais, en faisant établir les conférences à Paris, avait en vue d'affaiblir les reproches du parti de l'opposition parlementaire, d'obtenir plus aisément un accroissement de taxes, surtout de faire épier par un observateur subtil et exercé la situation intérieure de la France, sur laquelle les rapports des émigrés-chouans avaient présenté de si fausses données, ainsi que de découvrir le but des armemens considérables qui se faisaient à Brest (V. 24 décembre). Les cinq directeurs paraissent de leur côté peu disposés à conclure la paix : elle donnerait à la nation, avec le loisir de reconnaître la faiblesse, l'impéritie, la basse astuce de son gouvernement, un impatient désir de s'en délivrer; l'état de guerre, au contraire, augmentant leur ascendant ainsi que leurs moyens, leur prête des facilités ou des prétextes pour

Digitized by Google

recourir, au nom de la patrie, à des mesures extrêmes, à des coups de révolution. Complices de Robespierre, ils ne sauraient nourrir d'autres desseins que les siens. Robespierre dissimula en débutant à l'assemblée constituante; jacobins véhémens dans leurs premiers essais, ils dissimuleront dans le cours de leur seconde mission. Ils remplacent la cruauté par la fourberie, la violence par l'inquisition. Où ces élus du crime auraient-ils puisé l'amour du bien public?

24 décemb. et suiv.

Une flotte, commandée par le vice-amiral Morard de Galles, a mis à la voile de Brest, le 16. Elle est forte de dix-sept vaisseaux de ligne, un vaisseau rasé, douze frégates, six corvettes et un petit nombre de bâtimens de transport; ayant à bord dix-huit mille hommes de troupes de terre, sous les ordres de Hoche, quinze jours de vivres pour les troupes, et six semaines pour les équipages. La division du contre-amiral Bouvet arrive en vue de la côte occidentale de l'Irlande, et met à l'ancre le 24, dans la baie de Bantry. Un coup de vent l'en éloigne le 27. Elle retourne à Brest, où les autres divisions de la flotte, dispersées par les tempêtes, rentrent successivement. Il a péri trois vaisseaux et deux frégates; une frégate et deux corvettes sont tombées au pouvoir de l'ennemi. Ce dénoûment, fatal à la marine française, n'a du moins procuré aucune gloire à la marine des Anglais, qui avouent eux-mêmes que les élémens ont seuls sauvé l'Irlande.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google